

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 25 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Présentation

10.03 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025, à 18 h 30

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions du public

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion d'un élu

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre 2025.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1254969008

Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1258462005

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

District(s) : Villeray

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1253356003

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

30.02 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1254717003

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1254518011

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire - 1259044006

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.

District(s) : Saint-Michel

40 – Réglementation

ORDONNANCE

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259335014

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire - 1256768008

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

District(s) : Parc-Extension

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire - 1256768009

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

District(s) : Saint-Michel

RÈGLEMENT – AVIS DE MOTION

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574006

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire - 1258343013

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

District(s) : Villeray

40.06 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574005

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

40.07 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574007

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

40.08 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1259574008

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

District(s) : Villeray

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

40.09 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1251700001

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent sommaire décisionnel.

PIIA

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire - 1256996022

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue De La Roche.

District(s) : Villeray

USAGE CONDITIONNEL

40.11 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction du développement du territoire - 1256996021

Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

District(s) : François-Perrault

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1253356004

Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1253356005

Nommer le conseiller Sylvain Ouellet, à la présidence, la conseillère Elvira Carhuallanqui, à la vice-présidence et le conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire - 1258343011

Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

District(s) : Villeray

51.04 Nomination / Désignation

CG Direction du développement du territoire - 1258343012

Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 30 septembre 2025 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Sylvain OUELLET, Maire suppléant d'arrondissement, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCE :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur François MORIER, Commandant du PDQ 31
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement
Madame Cathlynn MARSAN, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA25 14 0264

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA25 14 0265

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue
le 2 septembre 2025, à 18 h 30**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire suppléant, Sylvain Ouellet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 03, le maire suppléant de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyen.ne.s pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois (3) questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 30 septembre 2025, à 10 h, ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil de 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrits sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Isabelle Delisle	Parc du Patro Le Prévost
Zachary Patterson	Terrain de baseball du parc Le Prévost
Christian Toussaint	Mobilité dans l'est de Saint-Michel - <i>Dépôt d'une pétition</i>
Alain Bertrand	Verdissement de la rue Saint-Gérard entre les rues Villera y et Faillon
Sébastien Despelteau	Parc du Patro Le Prévost
Geneviève Tremblay-Fafard	Manque de lampadaire dans ce secteur
Benjamin Cloutier	Souhait d'un suivi plus soutenu de la part des élus
Marc-André Miron	Ajout de signalisation au coin de la 22 ^e Avenue et rue Everett

À 20 h 16, le maire suppléant de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité, et les questions des citoyen.ne.s ayant transmis leurs questions à l'aide du formulaire en ligne sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Valérie Bloch	Passage à niveau – Campus MIL et Outremont
Pierre Deschênes	Parvis du Complexe William-Hingston
Jean-Francois Rheault	Remerciements et Passage à niveau – Campus MIL et Outremont
John Poliquin	Bruit des avions dans le quartier de Villera y

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 30, le maire suppléant de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

La conseillère Mary Deros demande l'échéancier pour l'enterrement des câbles électriques sur la rue de l'Épée et dans le secteur de Parc-Extension communément appelé « Mile-Ex ».

À 20 h 33, le maire suppléant de l'arrondissement déclare la période de questions close.

10.08 - Motion d'un élu

Aucune motion n'est présentée.

CA25 14 0266**Adopter la Politique montréalaise du loisir public.**

CONSIDÉRANT que le loisir public constitue un droit fondamental reconnu par la Ville de Montréal, favorisant l'épanouissement individuel et collectif des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la Politique montréalaise du loisir public vise à renforcer l'accessibilité, l'inclusion et la qualité des services de loisir offerts à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que les arrondissements jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de cette politique, en collaboration avec les partenaires communautaires, institutionnels et privés;

CONSIDÉRANT que le loisir contribue significativement à la santé physique et mentale, à la cohésion sociale, à l'éducation informelle et au développement durable des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que les besoins et aspirations des populations locales doivent être au cœur des décisions en matière de loisir public;

CONSIDÉRANT que la diversité culturelle, générationnelle et socioéconomique de Montréal exige des approches adaptées et équitables en matière de loisir;

CONSIDÉRANT que la Politique montréalaise du loisir public s'inscrit dans une volonté municipale de reconnaître et valoriser les pratiques de loisir comme vecteurs de transformation sociale;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement souhaite réaffirmer son engagement envers une offre de loisir inclusive, sécuritaire, accessible et de qualité pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT que les organismes partenaires ainsi que les citoyennes et citoyens ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de cette politique, assurant sa pertinence et son enracinement local;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permettra de mieux structurer les interventions, les investissements et les collaborations en matière de loisir public;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1255839002

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0267**Proclamation de la Journée de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre 2025**

CONSIDÉRANT que le 30 septembre est reconnu comme la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation au Canada, en réponse à l'appel à l'action 80 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada face aux injustices historiques subies par les peuples autochtones au sein des pensionnats;

CONSIDÉRANT que cette journée vise à honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation;

CONSIDÉRANT que le chemin vers la réconciliation exige écoute, apprentissage, reconnaissance des torts du passé et engagement envers un avenir équitable;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est un territoire riche en diversité culturelle et soucieux du respect des droits de chaque citoyen;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 30 septembre 2025, Journée de la vérité et de la réconciliation.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA25 14 0268

Proclamation du mois d'octobre 2025, mois du patrimoine hispanique

CONSIDÉRANT que les Latino-Américains ont commencé à s'établir dans la métropole dans les années 1950, que la première vague d'immigration remonte aux années 1970 et que l'évolution de cette population ne cesse d'augmenter dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, plus particulièrement dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 16 % des Québécois d'origine latino-américaine sont établis dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et que la présence de la population hispanique est deux fois plus importante dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 6 % des familles parlent principalement en espagnol dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a instauré un projet de loi désignant le mois d'octobre comme « Mois du patrimoine hispanique »;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a présenté, en 2017, un projet de loi proclamant le mois d'octobre comme mois du patrimoine hispanique;

CONSIDÉRANT que les Canadiens célèbrent, depuis longtemps, la culture hispanique à travers des événements tenus dans plusieurs communautés hispaniques;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a une importance significative pour la communauté hispanique à travers le monde et que le 12 octobre est célébré comme la Jour de l'Hispanité;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois d'octobre 2025, mois du patrimoine hispanique.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA25 14 0269

Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT que l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée a été créée en 1975, par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique, et a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples et de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2025, Journée internationale de la musique sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA25 14 0270

Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, depuis 1991, le 1^{er} octobre, Journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées sont une force vive de nos communautés et plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2025, Journée internationale des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA25 14 0271

Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2025

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, en 1992, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que cette journée est soulignée à travers le monde par des milliers de villes et villages;

CONSIDÉRANT que le quartier de Saint-Michel souligne, depuis 1997, cette journée internationale;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 17 octobre 2025, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.06 à 15.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0272

Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 18 au 25 octobre 2025

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 18 au 25 octobre 2025, Semaine des bibliothèques publiques.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CA25 14 0273

Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 20 au 26 octobre 2025

CONSIDÉRANT que le Réseau des ressourceries du Québec a créé la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) au début des années 2000;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 13 millions de tonnes de déchets sont produites annuellement;

CONSIDÉRANT que la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;

CONSIDÉRANT que la SQRD permet aux Québécoises et aux Québécois de s'approprier l'approche des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation/Compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2025, Semaine québécoise de réduction des déchets, et promeuve la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CA25 14 0274

Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité, du 2 au 8 novembre 2025

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaurait, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime, la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la prévention de la criminalité nécessite un effort collectif de l'ensemble des paliers de gouvernement et des membres de la société civile;

CONSIDÉRANT que les actions de prévention menées sur le terrain par les organismes communautaires mettent en lumière la complémentarité des interventions;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes au crime organisé;

CONSIDÉRANT les données illustrant le sentiment d'insécurité de nos filles, femmes et aînées sur le territoire suite à un diagnostic local sur leur sécurité mené par le Centre International de la Prévention de la Criminalité (CIPC);

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension joue un rôle de premier plan dans la prévention de la criminalité via sa Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 2 au 8 novembre 2025, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.08

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0275

Octroyer un contrat à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement du parc Villeray, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 3 637 234,13 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 4 167 157,54 \$, taxes incluses (contingences : 363 723,41 \$; incidences : 166 200 \$) - appel d'offres public VSP-25-PARCS-03 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Villeray, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 234,13 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-25-PARCS-03 (6 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 363 723,41 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 166 200 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257944001

CA25 14 0276

Octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Bloomfield, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 364 974,48 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 504 974,48 \$, taxes incluses (contingences : 65 000 \$; incidences : 75 000 \$) - appel d'offres public VSP-25-PARCS-06 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc Bloomfield, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 364 974,48 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-25-PARCS-06 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 65 000 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 75 000 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255984002

CA25 14 0277

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de modifier le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière adoptées depuis l'année 2024, afin qu'il se lise désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) :

« Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif ».

Adopté à l'unanimité.

20.03 1255612013

CA25 14 0278

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Projet Ado communautaire en Travail de rue (PACT de rue) pour la réalisation d'un projet de recherche sur l'itinérance dans les quartiers Villeray et Parc-Extension, et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Projet Ado communautaire en Travail de rue (PACT de rue) pour la réalisation d'un projet de recherche en itinérance des quartiers Villeray et Parc-Extension;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255781011

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0279

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1254518010

CA25 14 0280

Accorder une contribution financière totale de 1 688 \$ à quatre (4) organismes des quartiers Parc-Extension et Saint-Michel, à même le budget de surplus de gestion affecté—Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages », comme suit : 422 \$ à Hébergeur de Parc-Extension; 500 \$ à Carrefour populaire de Saint-Michel inc.; 366 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord; 400 \$ Entreprise Severine, le tout, afin d'offrir la possibilité à la clientèle jeunesse de participer à des activités offertes gratuitement par ces organismes.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totale de 1 688 \$ à quatre (4) organismes des quartiers Parc-Extension et Saint-Michel, à même le budget de surplus de gestion affecté—Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages », comme suit :
 - 422 \$ à Hébergeur de Parc-Extension;
 - 500 \$ à Carrefour populaire de Saint-Michel inc.;
 - 366 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord;
 - 400 \$ à Entreprise Severine;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259335013

CA25 14 0281

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 400 \$ à huit (8) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2025, comme suit : 2 500 \$ à Afrique Plurielle; 1 000 \$ à Espace Multisoleil; 1 000 \$ à À portée de mains; 500 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord; 400 \$ à Maison de la Famille de St-Michel; 1 000 \$ à Mon Resto Saint-Michel; 500 \$ à Partage & Solidarité; 500 \$ à Groupe de scoutisme 160^e François Perrault, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 400 \$ à huit (8) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2025, comme suit :
 - 2 500 \$ à Afrique Plurielle;
 - 1 000 \$ à Espace Multisoleil;
 - 1 000 \$ à À portée de mains
 - 500 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord;
 - 400 \$ à Maison de la Famille de St-Michel;
 - 1 000 \$ à Mon Resto Saint-Michel;
 - 500 \$ à Partage & Solidarité;
 - 500 \$ à Groupe de scoutisme 160^e François Perrault;le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254539011

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0282

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2025.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;

3. d'édicter, en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu de l'alinéa 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259335012

CA25 14 0283

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Gestion Lemny inc. à effectuer des coulées de béton sur la propriété située au 7030, boulevard Saint-Michel, en dehors des plages horaires autorisées, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement (RCA17-14002).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Gestion Lemny inc. à effectuer des coulées de béton sur la propriété située au 7030, boulevard Saint-Michel, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} août 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1256996020

CA25 14 0284

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 8055, boulevard Saint-Michel, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 8055, boulevard Saint-Michel, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1257761012

CA25 14 0285

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1370, rue Villeray, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1370, rue Villeray, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1258343010

CA25 14 0286

Accorder une dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatif à la largeur minimale requise de 1,5 mètre pour aménager une cour anglaise au 8307, avenue de l'Épée, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010).

Le maire suppléant d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT qu'a été soumise une demande de dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatif à la largeur minimale requise de 1,5 mètre pour aménager une cour anglaise au 8307, avenue de l'Épée, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 3 septembre 2025, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010), pour les raisons suivantes :

- La demande respecte les conditions d'admissibilité du Règlement sur les dérogations mineures, car la cour anglaise sera reconstruite comme celle existante;
- Le propriétaire est dans l'impossibilité d'élargir l'espace en contrebas étant donné la présence des piliers des escaliers d'issue à l'arrière qui limitent l'espace disponible pour l'agrandir;
- La cour anglaise sert de deuxième issue aux logements du sous-sol.

CONSIDÉRANT que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 26 septembre 2025, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relatif à la largeur minimale requise de 1,5 mètre pour aménager une cour anglaise au 8307, avenue de l'Épée, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1251010013

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0287

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de deux (2) étages abritant une maison unifamiliale sur la propriété située au 7454, rue Berri.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A050, A103, A301, A302 et A351 datés du 12 septembre 2025, préparés par Jean-Christophe Gaudreault-Fortier architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 septembre 2025, visant la construction d'un bâtiment de deux (2) étages abritant une maison unifamiliale sur la propriété située au 7454, rue Berri.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1256996018

CA25 14 0288

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification de la résolution CA24 14 0318 visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7259 à 7263, avenue de Gaspé.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A001, A101, A102, A150, A200 et A300 datés du 29 mai 2025 et transmis le 12 septembre 2025, préparés par Droite Gauche Architecture inc., estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 septembre 2025, afin de modifier la résolution CA24 14 0318 visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7259 à 7263, avenue de Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1256996019

CA25 14 0289

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la construction hors-toit du bâtiment situé aux 7316 à 7318, rue Boyer.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la construction hors toit du bâtiment situé aux 7316 à 7318, rue Boyer, à la condition suivante :

- Que le requérant produise, auprès du directeur, une garantie monétaire d'une valeur de 28 400 \$, visant à assurer le respect et l'exécution du projet de remplacement proposé, correspondant à 5 % de la valeur du bâtiment au rôle d'évaluation foncière, préalablement à la délivrance du permis de construction.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1259533012

CA25 14 0290

Adopter la résolution PP25-14007 à l'effet d'autoriser l'illumination de la murale René-Lévesque sur un mur latéral du bâtiment situé au 190, boulevard Crémazie Est, visible de la voie publique, malgré les dispositions sur l'éclairage des bâtiments prescrites par le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003), et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution numéro PP25-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement, le 2 septembre 2025, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 septembre 2025, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter la résolution PP25-14007 à l'effet d'autoriser l'illumination de la murale René-Lévesque sur un mur latéral du bâtiment situé au 190, boulevard Crémazie Est, visible de la voie publique, malgré les dispositions des articles 413.0.2, 413.0.4 et 413.0.5 sur l'éclairage des bâtiments prescrits par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (RCA04-14003) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et aux conditions suivantes :

- Que le projet soit justifié sous la base d'analyses photométriques qui permettent de démontrer la répartition de la lumière sur la murale et la limitation de la pollution lumineuse pour le secteur et l'autoroute;
- Que l'article 413.0.3, qui demande de réduire de 50 % la lumière émise par un dispositif d'éclairage après 23 h, soit respecté.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1259533011

CA25 14 0291

Adopter la résolution PP25-14006 à l'effet d'autoriser la division d'un des logements du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche, ainsi que la modification du revêtement extérieur d'une partie de la façade malgré le pourcentage de maçonnerie prescrit, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003), et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution numéro PP25-14006 a été adopté par le conseil d'arrondissement, le 2 septembre 2025, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 septembre 2025, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter la résolution PP25-14006 à l'effet d'autoriser la division d'un des logements du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche, ainsi que la modification du revêtement extérieur d'une partie de la façade, malgré le pourcentage de maçonnerie prescrit, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'arrondissement (RCA04-14003), aux conditions suivantes :

- Que seule la division du logement du rez-de-chaussée (7458) soit autorisée;
- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si la demande de permis n'est pas déposée dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1256996015

CA25 14 0292

Adopter une résolution, avec modifications, en vertu du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7500, rue Saint-Denis (lot 3 457 677) et la construction d'un bâtiment résidentiel d'au plus six (6) étages, et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution, à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7500, rue Saint-Denis (lot 3 457 677) et la construction d'un bâtiment résidentiel de six (6) étages, a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 septembre 2025, en vertu du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 septembre 2025, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que, suite à cette assemblée, des modifications ont été apportées au projet de résolution, soit l'ajout des conditions suivantes :

- Que la nouvelle construction comporte au minimum 30 logements;
- Que les plans du projet soient soumis à une consultation publique en vertu de l'article 97 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001);

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter la résolution, avec modifications, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7500, rue Saint-Denis (lot 3 457 677) et la construction d'un bâtiment résidentiel d'au plus six (6) étages, et ce, malgré les dispositions suivantes de la grille des usages et des normes E02-128 de l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :

- Les catégories d'usages autorisées;

- La hauteur maximale en mètres et en étages;
 - Le taux d'implantation;
 - Le pourcentage de maçonnerie;
- aux conditions suivantes :
1. Que l'usage du bâtiment soit majoritairement résidentiel;
 2. Que la nouvelle construction comporte au minimum 30 logements;
 3. Que la hauteur du bâtiment n'excède pas six (6) étages et 24 mètres;
 4. Que le taux d'implantation du bâtiment n'excède pas 65 %;
 5. Que certains étages du bâtiment comportent des retraits par rapport à la rue, afin de réduire l'impact visuel du bâtiment et de favoriser son intégration;
 6. Que, malgré l'article 561 du Règlement 01-283, si des unités de stationnement pour automobile sont aménagées, le nombre d'unités ne dépasse pas un ratio de 0,5 unité par logement;
 7. Que, malgré l'article 615 du Règlement 01-283, le nombre d'unités de stationnement pour vélos soit équivalent à une unité pour chaque 35 m² de superficie de plancher résidentielle, jusqu'à concurrence de 200 unités;
 8. Qu'au moins trois (3) des unités de stationnement pour vélos exigées soient aménagées pour accueillir des équipements surdimensionnés (ex. : vélos-cargos);
 9. Que 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux ou de logements abordables hors marché, tel que défini dans le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
 10. Que la demande de permis de construction soit assujettie à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001);
 11. Que les plans du projet soient soumis à une consultation publique en vertu de l'article 97 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001);
 12. Que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

le tout, sous toutes réserves de l'issue de la demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription acquisitive, visant une partie du lot.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1256996016

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 37.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Sylvain OUELLET
Maire suppléant d'arrondissement

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Sylvain OUELLET
Maire suppléant d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, LE 6 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada déclare, depuis 1991, le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est proclamé, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, qui est assortie d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

CONSIDÉRANT que de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

CONSIDÉRANT que la campagne annuelle 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tient du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) a confié un mandat au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) afin d'élaborer un Diagnostic local de sécurité chez les filles, les femmes et les aînées à VSP, une première pour un arrondissement montréalais.

Il est

proposé par
appuyé par

1. de proclamer l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension arrondissement allié contre la violence faite aux femmes;
2. que l'arrondissement condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à mettre la sécurité des femmes au cœur de ses priorités en soutenant des initiatives leur étant destinées et en adaptant ses interventions sur le territoire afin d'intégrer leurs besoins spécifiques.



Dossier # : 1254969008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, conformément à l'appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaire).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marco ST-PIERRE **Le** 2025-11-11 09:49

Signataire : Marco ST-PIERRE

Directeur - travaux publics en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1254969008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics utilise régulièrement les services d'entrepreneurs pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc, ainsi que diverses interventions pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ainsi, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public regroupé portant le numéro 25-21163, le 10 septembre 2025, afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences de l'arrondissement pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Aucune option de renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 14 0306 - 1224969006 - 1er novembre 2022 - Octroyer un contrat à Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 451 851,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 - appel d'offres public 22-19426 (1 soumissionnaire).

CA22 14 0020 - 1214969008 - 1er février 2022 - Octroyer un contrat à Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 3), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 134 520,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 - appel d'offres public 21-19034 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

L'objectif de l'appel d'offres est de mettre, à la disposition de l'arrondissement de Villeraï-Saint-Michel-Parc-Extension, un service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtier de service d'aqueduc ainsi que diverses interventions.

L'historique de consommation nous montre que l'arrondissement utilise environ 400 heures par année (avec un minimum de 100 heures garanties par année) pour le service d'excavation pneumatique pour des appels réguliers en plus d'environ 50 heures pour des appels d'urgence.

En conséquence, la Direction des travaux publics recommande d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme : (LOT 7) 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL).

JUSTIFICATION

L'utilisation d'un service d'excavation pneumatique diminue de façon significative les délais, les volumes d'excavation et les dégâts sur le terrain des citoyens en comparaison aux travaux d'excavation conventionnels.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2025. Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges, deux (2) soumissionnaires pour l'arrondissement de Villeraï-Saint-Michel-Parc-Extension (LOT 7), dont une (1) entreprise a déposé une soumission conforme administrativement et techniquement et une (1) a été jugée non conforme techniquement, deux (2) achats des documents par un organisme public (Ville), un (1) nous ne fournissons pas les services demandés, un (1) a soumissionné sur d'autres lots et quatre (4) pas de réponse malgré la relance.

Les validations requises ont démontré que le contrat n'est pas assujéti à l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) et que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Le soumissionnaire n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville (LFRI). Le soumissionnaire est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC) et ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

La liste des prix soumis est présentée en pièce jointe sous la rubrique « Intervention - Service de l'approvisionnement, Direction acquisition » du présent sommaire décisionnel.

TABEAU DE CONFORMITÉ

25-21163 - Travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7) (1 soumissionnaires)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE Creusage RL (9083-0126 Québec inc.)			465 648,75 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			467 373,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 1 724,63 \$

<i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas d'évaluation du rendement du fournisseur (ERF) pour ce contrat.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce dossier décisionnel s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement 2025, à savoir : améliorer les milieux de vie par l'entretien de l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix et taux seront fixes pour la durée du contrat, soit pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Aucun ajustement.

Pour de plus amples informations, voir l'intervention de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Direction des services administratifs, en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de **Section A - Montréal 2030**, soit :

QUARTIERS VIVANTS

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Steve THELLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement
durable

Tél : (514) 771-0141
Télécop. : (514) 872-1928

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Benjamin PUGI
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

Tél : 514-895-7454
Télécop. :

Dossier # : 1254969008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1254969008 - contrat excavation pneumatique.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Steve THELLEND
agent(e) comptable analyste

Tél : 514-872-7625

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Steve THELLEND
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-0848
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

N° de dossier:

1254969008

Nature du dossier:

Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (1 soumissionnaire).

Financement:

Budget de fonctionnement 2026 - 2027 - 2028

Imputation:

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2130.0010000.306446.04121.54505.014411.0000.000000.000000.000000.000000										

VSM - Gestion de l'eau - Réseau de distribution de l'eau potable – Service technique équipement et matériel roulant

Dépenses:

Avant taxes

Taxes incluses

Net (crédits)

2026

135,000.00 \$

155,216.25 \$

141,733.13 \$

2027

135,000.00 \$

155,216.25 \$

141,733.13 \$

2028

135,000.00 \$

155,216.25 \$

141,733.13 \$

TOTAL

405,000.00 \$

465,648.75 \$

425,199.38 \$

Note:

Les fonds sont disponibles au budget 2026. Pour les années 2027 et 2028, les budgets tiendront compte de ce contrat afin d'assurer les fonds.

Dossier # : 1254969008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



25-21163_PV.pdf 25-21163_Liste des commandes _ SEO.pdf 25-21163_TCP_Lot #7.pdf



25-21163_Intervention_Lot #7.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Etienne LANGLOIS
 C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
 Direction acquisition

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 14 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
 Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
 M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21163

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services d'excavation pneumatique – Multi-arrondissements » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

Prix

8246408 CANADA INC. (G-TEK)	Lot 1	435 249,36 \$
	Lot 2	471 512,48 \$
	Lot 3	481 832,63 \$
	Lot 4	455 025,06 \$
	Lot 5	445 149,86 \$
	Lot 6	1 915 828,43 \$
	Lot 7	602 273,54 \$
	Lot 8	472 501,26 \$
	Lot 9	270 338,42 \$
	Lot 10	220 820,99 \$
	Lot 11	271 226,03 \$
	Lot 12	200 746,35 \$
	Lot 13	491 945,83 \$
9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)	Lot 1	326 299,05 \$
	Lot 2	380 107,35 \$
	Lot 3	393 214,50 \$
	Lot 4	367 000,20 \$
	Lot 5	364 620,22 \$
	Lot 6	1 433 163,38 \$
	Lot 7	465 648,75 \$
	Lot 8	382 728,78 \$
	Lot 9	211 990,91 \$
	Lot 10	172 807,43 \$
	Lot 11	266 282,10 \$
	Lot 12	162 977,06 \$
	Lot 13	399 078,23 \$
GROUPE MLX INC. ¹	Lot 1	327 333,83 \$
	Lot 6	1 410 312,09 \$

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

¹ Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
services multi trac 106 rang 6 ouest Sainte-Monique (Saguenay-Lac-Saint-Jean) QC CAN G0W2T0	Non diffusé	Alexandre belleau Téléphone: 418-321-5158 Courriel: servicesmultitrac@hotmail.com	Transaction: (20323707) 2025-09-22 10:25	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Groupe MLX Inc. 444 Thérèse Casgrain Terrebonne QC CAN J6Y0K9	Non diffusé	Marc-André Desjardins Téléphone: 4502716803 Courriel: info@groupemlx.com	Transaction: (20314214) 2025-09-10 13:05	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tech Vac Environnement inc 421 av Courtemanche Montréal-Est QC CAN H1B4X7	Non diffusé	Julien Michaud Téléphone: 514-521-5060 Courriel: jmichaud@techvac.ca	Transaction: (20319659) 2025-09-16 20:48	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Lachine QC CAN H8R1R4 www.e360s.ca	Non diffusé	Nathalie Bélanger Téléphone: 4502271217 Courriel: nbelanger@e360s.ca	Transaction: (20324285) 2025-09-23 07:21	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
9083-0126 QUÉBEC INC. 190 rue de L'Industrie L'Assomption QC CAN J5W2V1 http://www.creusagerl.com	Non diffusé	Sylvain Lortie Téléphone: 5143542966 Courriel: info@creusagerl.com	Transaction: (20314248) 2025-09-10 13:53	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Groupe MGC 902 rue Jacques Paschini Bois-des-Filion QC CAN J6Z4W4	Publique	Mouhamed-Ali Douhayni Téléphone: 5149227706 Courriel: info@groupemgc.ca	Transaction: (20315398) 2025-09-11 10:28	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
JMV ENVIRONNEMENT INC. 7600 Avenue Duplessis Saint-Hyacinthe QC CAN J2R1S6 www.jmvinc.com	Non diffusé	Vincent Boulay Téléphone: 4502535994 Courriel: vincentb@jmvinc.com	Transaction: (20318162) 2025-09-14 17:00	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Montréal - Arrondissement ---- Rosemont Donneur ---- La Petite-Patrie d'ouvrage 5650, rue D'Iberville 2e Étage Montréal QC CAN H2G2B3		Adina Iacob Téléphone: 5148683567 Courriel: adina.iacob@montreal.ca	Transaction: (20325850) 2025-09-25 08:56	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville 1585, rue Montarville Saint-Bruno-de-Montarville d'ouvrage QC CAN J3V3T8	Donneur	Mélanie Dumas Téléphone: 4506532443 Courriel: melanie.dumas@stbruno.ca	Transaction: (20333646) 2025-10-07 14:00	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis Téléchargement Ne pas recevoir

8246408 CANADA INC. 4137 Boul. Industriel Laval QC CAN H7L6G9 http://www.gtek.ca	Non diffusé	Gilles Pelletier Téléphone: 4506284835 Courriel: estimation@gtek.ca	Transaction: (20316664) 2025-09-12 14:07	20074739 - 25-21163 Addenda #1 Devis 2025-09-17 à 14:10 - Courriel
---	-------------	---	--	--

| | | | | Mode privilégié (plan): Courriel |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2025

No de l'appel d'offres
25-21163

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité

Oui

										Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)											
	7	A58 - Villeray - St-Michel - Parc-Extension	1							348 000,00 \$	400 113,00 \$
			3							57 000,00 \$	65 535,75 \$
Total (9083-0126 Québec inc. (Creusage RL))										405 000,00 \$	465 648,75 \$

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21163 No du GDD : 1254969008

Titre de l'appel d'offres : Services d'excavation pneumatique - Multi-arrondissements
Lot # 7 - Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 9 - 2025 Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 14 - 10 - 2025 Date du dernier addenda émis : 17 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 14 - 10 - 2025 Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : - - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 Nbre de soumissions reçues : 2 % de réponses : 20

Nbre de soumissions rejetées : 1 % de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

8246408 Canada inc. (G-Tek) Technique - n'est pas conforme aux clauses 3.1 et 3.4 du Devis

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 11 - 2 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 11 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9083-0126 Québec inc. (Creusage RL)	465 648.75 \$	✓	7

Information additionnelle

Les huit (8) raisons de désistement sont les suivantes : (2) achat des documents par un organisme public (Ville), (1) nous ne fournissons pas les services demandés, (1) a soumissionné sur d'autres lots, et (4) pas de réponse malgré la relance.

Préparé par : Francesca Raby Le 3 - 11 - 2025

Dossier # : 1254969008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).



25-21163 - Conformité technique LOT 7 VSP.pdf



Rapport d'inspection creusage pneumatique RL - LOT 7.pdf



gdd_grille_analyse_montreal_2030 25-21163 VSP LOT 7.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
 Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 771-0141

Télécop. : (514) 872-1928

25-21163	SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE LOT 7 VSP	(9083-0126 Qc Inc.)	(8246408 Canada Inc.)
		Creusage RL - PBSC	G-Tek
Devis technique 3.1	Soumissionnaire = Expérience (2 ans)	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.1	Soumissionnaire = Contrat passé (min 1 dans 5 dernières années)	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.3	Expérience main d'œuvre = 2 opérateurs avec carte CCO de la CCQ	Cfrm	Cfrm
Devis technique 3.3	Expérience main d'œuvre = min 2 ans	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Compresseur 185 pieds cube d'air/minute	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Marteau pneumatique min 60 lb	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Appareil nettoyage au jet de sable	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Meuleuse-rectifieuse à air	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Scie à air	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Appareil d'éclairage	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Scie à béton à essence	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Système aspiration : diesel ou essence (turbine)	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Système d'aspiration : Réservoir 4 pieds cube	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Système d'aspiration : Boyau d'aspiration -) diamètre 4 po, longueur d'au moins 20 pi	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Barre de 60 po	Cfrm	Non Cfrm
Devis technique 3.4	Bac pour le mélange du béton	Cfrm	Non Cfrm

25-21163	SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE LOT 7 VSP	(9083-0126 Qc Inc.)	(8246408 Canada Inc.)
		Creusage RL - PBSC	G-Tek
Devis technique 3.4	Espace de transport	Cfrm	Non Cfrm
Soumission 7.00 h)	Liste du personnel (certifications)	Cfrm	Non Cfrm
Soumission 7.00 i)	Tableau expérience	Cfrm	Non Cfrm
Soumission 7.00 j)	Liste équipements	Cfrm	Non Cfrm
Soumission 7.00 k)	Preuve disponibilité équipement	Cfrm	Non Cfrm
Conforme ou Non-conforme		CONFORME	NON CONFORME

Rapport d'inspection creusage pneumatique

-Creusage RL

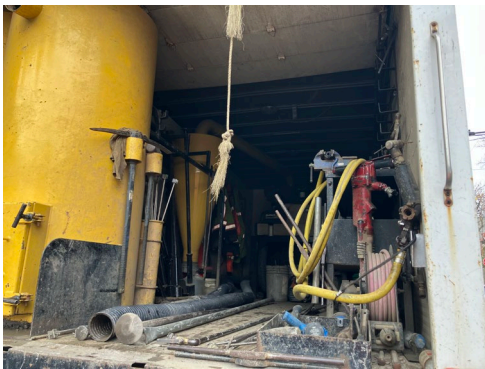
La visite c'est fait le mercredi 23 octobre 2025 au 7072 1ere avenue.

Les personnes présentes étaient Serge Deschamps (opérateur pour Creusage RL)
Nadia Bengana (agente technique pour VSMPE) et Stacy Mathurin (Agente technique pour VSMPE).

Tous les outils nécessaires aux travaux de creusage pneumatique étaient présents.

Les équipements de l'adjudicataire sont en bon état.

Les équipements son conforme au devis.



pour excavation pneumatique		Freightliner	
Société de l'assurance automobile Québec		Certificat d'immatriculation	
Avec vous, au cœur de votre sécurité		DATE DE DÉLIVRANCE 2025-02-06 ANNÉE MOD-JOUR	
NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION) 9083-0126 Québec Inc.		NOM ET PRÉNOM DU LOCATAIRE À LONG TERME (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION) CREUSAGE RL	
MARQUE/MODELE/ANNÉE FREIG FM2 2013		ESSEUX 02	
NUMÉRO DE DOSSIER 67914846		NUMÉRO D'UNITÉ 16602	
CYLINDRES 6,7 L		MASSE NETTE 7620	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (INV) 1FVACXD4DHBW5542		NUMÉRO DE CERTIFICAT 069153013	
		UTILISATION Commercial	
		SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE (TITULAIRE DE L'IMMATRICULATION) Sue Samura	

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1254969008**

Unité administrative responsable : Direction des travaux publics de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Projet : Octroyer un contrat à Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 ?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? QUARTIER VIVANTS Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension une réponse de proximité à leurs besoins, car les services d'excavation pneumatique diminuent de façon significative les délais et les dégâts en comparaison aux travaux d'excavation conventionnels, ce qui contribue à améliorer le service aux citoyens.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1258462005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villera y (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, à la firme Bouthillette Parizeau Inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villera y (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses. .
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les montants de 6 463,43 \$ et de 18 491,89 \$ seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 10:18

Signataire :

Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1258462005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 décembre 2023, en vertu de l'entente-cadre 1578591 avec Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO Inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray une dépense au montant de 314 272,47 \$, taxes incluses, a été autorisée.

Suite à l'analyse des soumissions reçues pour l'appel d'offres VSP-24-IMM-06 et à une négociation entre le SGPI et le consortium Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO Inc., pour des honoraires professionnels additionnels en lien avec des efforts supplémentaires déployés par les professionnels, le GDD 1258462004 majore le montant total du contrat de 314 272,47 \$ à 371 741,76 \$, taxes incluses.

Les conditions structurales existantes du toit du Patro-Villeray, les demandes de conception additionnelles d'Hydro-Québec et les communications difficiles avec Hydro-Québec ont mené à des efforts additionnels des services professionnels à la période de conception des plans et devis. Un réajustement des honoraires pour la phase 2 et 3 doit être autorisé. Le montant additionnel est de 11 750 \$, avant taxes, soit 13 509,56 \$, taxes incluses.

Lors d'une demande auprès du SGPI en novembre 2023, le consortium Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO Inc. avait indiqué que les demandes d'honoraires pour la gestion environnementale seraient transmises à la suite de la phase construction. Un montant additionnel de 9 955 \$, avant taxes, soit 11 445,76 \$, taxes incluses doit être autorisé.

Donc, l'objet du présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle à Bouthillette Parizeau inc. et Lemay CO Inc. pour un montant additionnel de 24 955,32 \$, toutes taxes comprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 140237 - 1258462004 - 2 septembre 2025 : Autoriser une dépense additionnelle maximale de 57 469,29 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, à la firme Bouthillette Parizeau Inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 314 272,47 \$ à 371 741,76 \$, taxes incluses.

CA23 140344 - 1230465005 - 5 décembre 2023 : Autoriser une dépense de 314 272,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau Inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray, en vertu de l'entente-cadre 1578591

D1230465003 - 2230465003 - 3 août 2023 : Ratifier une dépense de 3 868,91 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau Inc. pour la phase planification du projet PEV-DIM au Patro Villeray

D1230465002 - 2230465002 - 10 juillet 2023 : Ratifier une dépense de 59 672,03 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à BPA pour la phase planification du projet PEV-DIM au Patro Villeray

CM23 0037 - 1225895002 - 23 janvier 2023 : Conclure une entente-cadre avec Bouthillette Parizeau Inc. et Lemay CO Inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de projets de transition énergétique du parc immobilier de la Ville pour une période de 4 ans (Montant de l'entente : 3 833 179,38 \$, taxes incluses (contrat : 3 221 159,15 \$ + contingences 483 173,87 \$ + incidences 128 846,37 \$)) - Appel d'offres public (22-19540) - (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

La présente dépense additionnelle vise la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour les phases 2 et 3 du projet PEV-DIM au Patro Villeray. La phase 2 concerne la conception et la production des documents d'appel d'offres des travaux, ainsi que les services pendant la période d'appel d'offres.

La phase 3 concerne les services professionnels reliés à l'exécution pendant la période des travaux.

JUSTIFICATION

Les deux avenants des honoraires professionnels déposés par BPA sont au montant de 24 955,32 \$, taxes incluses, au total, en raison du contrat des honoraires professionnels basés sur les pourcentages des coûts de travaux.

- Avenant pour l'ajustement suite à l'analyse structurale de la toiture et communication avec Hydro-Québec, au montant de 11 750 \$, avant taxes, soit 13 509,56 \$, taxes incluses.

- Avenant pour les services de gestion environnementale, au montant de 9 955 \$, avant taxes, soit 11 445,76 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des dépenses entre le PDI de l'arrondissement et la subvention du programme PEV-DIM, gérée par le SGPI, est faite en fonction des critères de financement de ce programme.

La dépense additionnelle des services professionnels est répartie comme suit :

Ajustement des honoraires à la suite de l'avenant, 24 955,32 \$, taxes incluses.:

- PDI de l'arrondissement (25,9 %) : 6 463,43 \$, taxes incluses
- Subvention PEV-DIM (SGPI) (74,1 %): 18 491,89 \$, taxes incluses

La certification des fonds et les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et au numéro de sous-projet du présent dossier sont indiquées dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de ne pas retarder la réalisation de ce projet, la présente dépense doit être autorisée le plus rapidement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux en cours

Fin des travaux prévue pour la fin mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Steve THELLEND)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit PAILLE, Service de la gestion et planification des immeubles
Christophe FEVRE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Benoit PAILLE, 10 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-04

Alain FISET
Chef d'équipe - Gestion immobilière

Tél : 438-870-4393
Télécop. :

Dossier # : 1258462005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1258462005 - Contrat B.Parizeau - PEVDIM Patro-Villeray.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Steve THELLEND
agent(e) comptable analyste

Tél : 514-872-7625

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Steve THELLEND
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-0848

Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Aspect financier relatif au dossier décisionnel

N° de dossier:

1258462005

Nature du dossier:

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, à la firme Bouthillette Parizeau Inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

Source de financement:

Budget PDI de VSMPE - Programme 42305 - Règlements d'emprunt

No projet INVESTI:

42305

Nom projet INVESTI :

Protection des bâtiments

No sous projet INVESTI:

2342305022 - 191990

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES :

La répartition des dépenses entre le PDI de l'arrondissement et la subvention du programme PEV-DIM, gérée par le SGPI, est faite en fonction des critères de financement de ce programme.

La dépense additionnelle des services professionnels est répartie comme suit :

Ajustement des honoraires à la suite de l'avenant, 24 955,32 \$ taxes incluses.:

- PDI de l'arrondissement (25,9 %) : 6 463,43 \$, taxes incluses
- Subvention PEV-DIM (SGPI) (74,1 %) : 18 491,89 \$, taxes incluses

Clé comptable imputation

Contrat (partie VSMPE - 25,9%)

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur	Crédits nets
											5,901.97 \$

(La subvention PEV-DIM assume 74,1% du coût du contrat octroyé)

	Contrat	Contingences	Incidences
Taxes incluses	6,463.43 \$		- \$
Avant taxes	5,621.60 \$	- \$	- \$
Nettes (crédits à autoriser)	5,901.97 \$	- \$	- \$

Dépenses annuelles nettes (crédit) à prévoir:

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses	5,901.97 \$					5,901.97 \$

NOTES :

- 1) Conformément au courrier 38 révisé l'intervention financière des inances à ce GDD n'est pas requise ;
- 2) Nous attestons que le budget PDI de 2025 de l'arrondissement ainsi que les soldes de crédits disponibles des règlements d'emprunt du programme 42305 sont suffisants pour donner suite à la recommandation de ce dossier

Dossier # : 1258462005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1258462005 - Services professionnels Centre Patro Villeray.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-10

Sonia RODI
 conseiller(-ere) budgétaire

Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1258462005

No d'engagement: N/A

Taux net: 1.0951303727
Taux brut: 1.1497500000

Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
-------------------------	----------------------	---------	----------------------------------

Provenance (information pour les finances uniquement)

24-009	6101.7724009.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	18,491.89 \$	16,083.40 \$	16,885.56 \$	16,886 \$
--------	---	--------------	--------------	--------------	-----------

Imputations à des fins de bon de commande

contrat PEV-DIM	6101.7724009.801650.07121.54301.000000.0000.196224.000000.22015.00000	18,491.89 \$	16,083.40 \$	16,885.56 \$	16,886 \$
-----------------	---	--------------	--------------	--------------	-----------

Information budgétaire

Projet : 66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI
Sous-Projet INVESTI: 2366169-016 - 0575 - Patro Villeray-Ctre de loisir et entraide-serv. Pros coûts admissibles
Sous-Projet SIMON: 196224
Requérant: SGPI / Exécutant: Villeray

	2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total
Brut	17	0	0	0	0	17

Dossier # : 1258462005

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$,
taxes incluses, pour des services professionnels en architecture
et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production
des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme
Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour
les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de
serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu
de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du
contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.



23-0119-1003-LET-002.pdf



23-0119-1005-Plan-Travail-006 Sous-traitants Patro Villeray.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104

Télécop. : 514 868-4066

PAR COURRIEL : max.caroca@montreal.ca

Le 23 mai 2025

Monsieur Max Caroca
Gestion projet immobilier
Ville de Montréal
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Objet : Ville de Montréal – Transition écologique – Centre Patro le Prévost
Offre de services professionnels | Ajustement suite à l'analyse structurale de la toiture

Monsieur,

Suite aux diverses demandes dans la période de conception des plans et devis, nous avons déployé des efforts supplémentaires pour les tâches suivantes :

- Analyse des divers systèmes de récupération des chaleurs pour les applications de piscine à la demande de Benoît en début de projet. L'analyse comprenait les systèmes de type roue thermique de 3 manufacturiers, le récupérateur à cassette et le cube sensible afin de déterminer le meilleur système avec le retour sur investissement. Un tableau comparatif a été présenté pour favoriser le choix final. Dans cette analyse, on a aussi validé la possibilité d'aller chercher l'air des autres secteurs afin de minimiser les coûts d'énergie, mais ce fut irréalisable pour des contraintes physiques existantes et pour les déséquilibres des systèmes.
- Coordination avec Hydro-Québec pour les tests d'étanchéité de la fosse de captation des huiles suite à leur commentaire pour les travaux sur l'entrée électrique. Nous avons effectué et coordonné les tâches suivantes : appels avec différents plombiers pour avoir une offre de service afin d'effectuer des tests d'étanchéité. Ce travail s'est ensuite avéré inutile en raison des réponses tardives de HQ puisqu'un test de fumée n'est pas réalisable avec ce type d'intervention. Nous avons donc ensuite coordonné la façon de réalisation avec un test à l'eau avec les procédures de HQ.
- Coordination avec Hydro-Québec pour les modifications à réaliser sur la chambre annexe pour l'augmentation des charges. Initialement sur les plans, il devait avoir 2 transformateurs de 500 kVa, mais en réalité lors des premiers relevés, nous en avons confirmé qu'un seul. Une planification avec HQ était donc nécessaire pour effectuer leurs travaux. L'exercice nous a demandé beaucoup de correspondances avec HQ pour obtenir les bonnes informations, pour coordonner les visites sur place pour les accompagner et pour prendre des prises de mesure et de relevés afin de s'assurer de rendre l'installation conforme afin de procéder avec l'augmentation de charge pour rendre notre projet viable.

- Travaux de structure plus important au niveau du condenseur de la déshumidification de piscine. Lors de l'étude initiale, le condenseur proposé était au réfrigérant, mais lors de la conception, il s'est avéré que la distance entre le condenseur et le déshumidificateur était trop grande pour concevoir cette technologie. Nous avons donc opté pour un condenseur à l'eau glycolé qui est moins restrictif sur les distances entre les deux appareils mais beaucoup plus lourd. La conception de structure a donc dû prévoir des renforts structuraux plus imposants sur la toiture de la chambre annexe.

Honoraires

Les honoraires proposés pour rendre les services mentionnés ci-haut se ventilent comme suit :

Services	Honoraires professionnels	Mode de facturation
Analyse systèmes de récupération de chaleur	3 000 \$	Forfait
Accompagnement client pour test d'étanchéité sur la fosse de captation des huiles de la chambre annexe	1 750 \$	Forfait
Coordination HQ pour augmentation de charge de la chambre annexe	4 500 \$	Forfait
Structure pour condenseur	2 500 \$	Forfait
Total	11 750 \$	

Les montants qui figurent ci-dessus excluent les taxes (TPS et TVQ).

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane Lamarche, ing.
Directeur mécanique

SL/sg

c. c. Marco Freitas, ing., DESSG, PA LEED – Directeur général, Montréal – BPA

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

(veuillez signer et nous retourner ce document par courrier électronique ou par la poste)

Max Caroca
Gestion projet immobilier
Ville de Montréal

Date

PAR COURRIEL : alain.fiset@montreal.ca

Le 8 octobre 2025

Monsieur Alain Fiset, ing.
Chef d'équipe - Gestion immobilière
Direction des services administratifs et du greffe
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Objet : Centre le Patro – Transition écologique
Offre de services professionnels sous-traitants | Gestion environnementale
Phase 2 et 3

Monsieur,

Dans notre demande d'honoraires du 29 novembre 2023, en lien avec les services de gestion environnementale, il avait été indiqué qu'une demande d'honoraires serait transmise pour la suite des services en phase construction.

La présente lettre a pour objectif de majorer les honoraires reliés à cette discipline, afin de compléter la phase de construction. La suite des services incluent :

- Les visites avec les entrepreneurs et participation aux réunions de chantier;
- Les tests d'air;
- La surveillance de chantier;

Le coût total des services professionnels des sous-traitants est :

Discipline	Couts estimés	Méthode de facturation
Spécialiste gestion environnementale	9 050 \$	Allocation
Frais administratifs : 10% (prévu au contrat)	905 \$	
Total	9 955 \$	

Nous attendons vos commentaires et votre approbation avant d'entreprendre toute autre démarche dans le dossier.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marco Freitas".

Marco Freitas, ing.
Directeur général, Montréal



Dossier # : 1253356003

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Il est recommandé :
d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-11-20 11:37

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

directeur(-trice) - arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253356003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319, alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil d'arrondissement doit fixer la date et l'heure de chaque séance ordinaire du conseil avant le début de chaque année civile. Ainsi, il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140348 - 1243356005 - 3 décembre 2024 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

DESCRIPTION

Il est recommandé pour l'année 2026 que le conseil d'arrondissement siège à tous les premiers mardis du mois, à l'exception des mois de janvier et août, pendant lesquels le conseil fait relâche. Par ailleurs, afin d'accommoder les jeunes familles qui sont en relâche scolaire durant la première semaine de mars, la séance est reportée au second mardi, soit le 10 mars.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 4 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA22-14002) et de l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les séances ordinaires du conseil doivent avoir lieu au moins 10 fois par année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des

processus de décision en favorisant une participation citoyenne dynamique au séance du conseil d'arrondissement et où les citoyennes et citoyens se sentent parties prenantes des processus de décisions et de l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement. Par ailleurs, la prise de questions (tant en présentiel que par courriel) visent à permettre à un plus grand nombre de citoyens de participer démocratiquement à la vie publique de leur arrondissement. De plus, la présence d'interprètes en langue des signes québécoise lors du conseil d'arrondissement contribue à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes, très présentes sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier des séances sera accessible sur le site Internet de l'arrondissement.
Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-01

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 438-826-4769

Télécop. :

Télécop. : -

Dossier # : 1253356003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.



Dates et lieux des séances-mardi-2026.pdf1253356003_mtl_2030_calendrier CA 2026.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065
Télécop. :

CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

DATE	HEURE	LIEU
Janvier 2026	Congé	
Mardi 3 février 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 10 mars 2026 ¹	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 7 avril 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 5 mai 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 2 juin 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 7 juillet 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Août 2026	Congé	
Mardi 1 ^{er} septembre 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 6 octobre 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 3 novembre 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201
Mardi 1 ^{er} décembre 2026	18 h 30	Mairie d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, salle du conseil 201

¹ En raison de la semaine de relâche

Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1253356003

Unité administrative responsable : *Division du greffe*

Projet : *Calendrier des séances du conseil d'arrondissement 2026*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Ce dossier contribue à la priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le principal résultat attendu est de favoriser une participation citoyenne dynamique; les citoyennes et citoyens se sentent parties prenantes des processus de décisions et de l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement. La prise de questions (tant en présentiel que par courriel) vise à permettre à un plus grand nombre de citoyens de participer démocratiquement à la vie publique de leur arrondissement. La présence d'interprètes en langue des signes québécoise lors du conseil d'arrondissement contribue à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes, très présentes sur le territoire.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1254717003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

Il est recommandé :

de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:56

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1254717003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319, alinéa 1, de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le conseil d'arrondissement doit fixer la date et l'heure de chaque séance ordinaire du conseil avant le début de chaque année civile.

Le calendrier adopté le 3 décembre 2024 prévoit que la dernière séance de l'année 2025 aura lieu le 16 décembre 2025, à 18 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140348 - 1243356005 - 3 décembre 2024 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

DESCRIPTION

La dernière séance du conseil d'arrondissement de l'année 2025, prévue le 16 décembre 2025, doit être reportée au lendemain, 17 décembre 2025, à 18 h 30, afin d'éviter un conflit d'horaire avec les séances du conseil municipal ayant lieu les 15 et 16 décembre 2025 et ainsi permettre aux élu(e)s d'être présents au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'article 319, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des

processus de décision en favorisant une participation citoyenne dynamique aux séances du conseil d'arrondissement et où les citoyennes et citoyens se sentent parties prenantes des processus de décisions et de l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement. Par ailleurs, la prise de questions (tant en présentiel que par courriel) vise à permettre à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens de participer démocratiquement à la vie publique de leur arrondissement. De plus, la présence d'interprètes en langue des signes québécoise, lors du conseil d'arrondissement, contribue à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes, très présentes sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des séances sera accessible sur le site Internet de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 5148724423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3681

Télécop. :

Télécop. :

514 868-4066

Dossier # : 1254717003

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division du
greffe

Objet :

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025,
pour le 17 décembre 2025.



Grille Montreal 2030_1254717003.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 5148724423
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1254717003

Unité administrative responsable : *Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Direction des services administratifs et du greffe, Division du greffe*

Projet : *Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre prévue au calendrier 2025 pour le 17 décembre 2025.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10 - Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale favorise une participation citoyenne dynamique aux séances du conseil d'arrondissement et où les citoyennes et citoyens se sentent parties prenantes des processus de décisions et de l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement. Par ailleurs, la prise de questions (tant en présentiel que par courriel) vise à permettre à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens de participer démocratiquement à la vie publique de leur arrondissement. De plus, la présence d'interprètes en langue des signes québécoise, lors du conseil d'arrondissement, contribue à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes, très présentes sur le territoire.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1254518011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1 ^{er} septembre au 30 septembre 2025 et du 1 ^{er} octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est recommandé :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-11-06 16:22

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1254518011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er septembre au 30 septembre 2025 et du 1er octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

CONTENU

CONTEXTE

La directrice de l'arrondissement doit déposer, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009), les rapports faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déposer les rapports faisant état des décisions prises en matière des ressources humaines et des ressources financières dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 ainsi que la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment aux articles suivants :

Articles 477.2 et 477.5 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Adjointe de direction

Tél : 514 868-3836
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-04

Annette DUPRÉ
Directrice - Serv. adm. en arrondissement

Tél : 514-872-1415
Télécop. :

Dossier # : 1254518011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er septembre au 30 septembre 2025 et du 1er octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.



Rapport consolidé Septembre 2025.pdf



Rapport consolidé Octobre 2025.pdf



BC-100 - Liste des BC approuvés par fournisseur - Octobre.pdf



BC-100 - Liste des BC approuvés par fournisseur - septembre.pdf



CF-30 Factures non associées à un BC - Octobre.pdf



CF-30 Factures non associées à un BC - Septembre.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Adjointe de direction

Tél : 514 868-3836
Télécop. :

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
SEPTEMBRE 2025

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er septembre au 31 septembre 2025

ARTICLE		DESCRIPTION	Septembre 2025		Août 2025		Cumulatif	
			Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
SOMMAIRE								
Résultats par grande famille								
Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement			5	290 182,93 \$	4	253 732,59 \$	9	543 915,52 \$
Règlements de réclamations et de jugements			0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres décisions impliquant une dépense			2	104 790,52 \$	1	- \$	3	104 790,52 \$
Décisions impliquant la gestion des ressources humaines			30	- \$	33	- \$	63	- \$
Autres décisions n'impliquant pas de crédits			14	- \$	3	- \$	17	- \$
TOTAL			51	394 973,45 \$	41	253 732,59 \$	92	648 706,04 \$
RESSOURCES MATÉRIELLES								
22.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)		3	226 072,51 \$	2	196 089,87 \$	5	422 162,38 \$
22.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)		2	64 110,42 \$	2	57 642,72 \$	4	121 753,14 \$
22.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.05	Contrat 5 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
23.00	Location par la ville d'un immeuble: 101 100 \$ et moins (Niveau 1) et 50 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES			5	290 182,93 \$	4	253 732,59 \$	9	543 915,52 \$
ADMINISTRATION FINANCIÈRE								
24.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
24.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 2)		1	82 473,87 \$	0	- \$	1	82 473,87 \$
24.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 3)		1	22 316,65 \$	0	- \$	1	22 316,65 \$
24.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
25.00	Autorisation-Participation à un comité de sélection		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 \$ et moins (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	1	- \$	1	- \$
26.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 \$ et moins (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 \$ et moins (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 133 800 \$ et moins (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 \$ et moins (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 \$ et moins (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.02	Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
41.23	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement		0	- \$	0	- \$	0	- \$

28.03	Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		2	104 790,52 \$	1	- \$	3	104 790,52 \$

RÈGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales	0	- \$	0	- \$	0	- \$
	Approuver projet de remplacement de lots						
29.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	9	- \$	2	- \$	11	- \$
31.00	Acceptation de l'utilisation du domaine public découlant de l'approbation des événements spéciaux	1	- \$	0	- \$	1	- \$
32.00	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	4	- \$	1	- \$	5	- \$
32.01	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
32.02	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RÉGLEMENTATION		14	- \$	3	- \$	17	- \$

RESSOURCES HUMAINES

07.00	POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- \$	2	- \$	2	- \$
08.01	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
08.02	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres	10	- \$	8	- \$	18	- \$
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
09.00	POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	1	- \$	3	- \$	4	- \$
10.00	POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	0	- \$	2	- \$	2	- \$
11.00	structure	0	- \$	0	- \$	0	- \$
11.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
12.00	POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.01	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.02	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	3	- \$	7	- \$	10	- \$
14.01.0	Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.1	Postes- résiliation de cont de trav	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.0	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	13	- \$	9	- \$	22	- \$
15.00	Création et transfert de postes	2	- \$	0	- \$	2	- \$
15.03	Fin de période d'essai non satisfaite	0	- \$	0	- \$		
16.00	Abolition et modification de postes	0	- \$	1	- \$	1	- \$
17.00	POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés	0	- \$	0	- \$	0	- \$
18.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses... prévues à l'art. 49.2.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.01	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)	0	- \$	1	- \$	1	- \$
19.02	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)	1	- \$	0	- \$	1	- \$
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		30	- \$	33	- \$	63	- \$

MATIÈRES JURIDIQUES

20.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.02	Négociation, plaidoirie et régl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.03	Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.05	Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.09	Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.10	Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.11	Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.12	Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.13	La négociation, la plaidoirie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		0	- \$	0	- \$	0	- \$
GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes		51	394 973,45 \$	41	253 732,59 \$	92	648 706,04 \$

Nom fournisseur	Número BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
2632-2990 QUEBEC INC	1738423	45922	THELLEND, STEVE	TP - Service de location d'une scie de rue avec opérateur	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	22 827,43
ACTION PERMABITAT INC.	1739551	45926	THELLEND, STEVE	DTP - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte La passerelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 852,41
ACTION PERMABITAT INC.	1740005	45930	THELLEND, STEVE	DTP - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte Les Voisins d'Abord	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 247,68
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	3 635,09
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 207,36
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	614,60
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	524,94
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	467,19
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	372,71
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	325,46
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	301,84
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	278,22
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	267,72
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	236,22
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	220,47
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	199,48
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	192,13
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	154,86
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	152,23
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	136,48
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	89,24
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	78,74
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	73,49
ADC COMMUNICATION	1736956	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	41,99
AMIANTE PROCONSULT INC.	1738362	45919	FISSET, ALAIN	IMM - Centre Ogilvy _ Installation de monte-matériaux _ Offre de service relative gestion des contaminants	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	1 543,32
AMRIZE CANADA INC.	1735981	45905	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	11 338,65
AMRIZE CANADA INC.	1735981	45924	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	11 338,65
AMRIZE CANADA INC.	1735981	45905	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	11 191,67
AMRIZE CANADA INC.	1735981	45924	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	11 191,67
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1730737	45915	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Piscine Jarry - Achat marche d'échelle	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	102,89
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1730737	45915	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Piscine Jarry - Achat marche d'échelle	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	11,65
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1730737	45915	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Piscine Jarry - Achat marche d'échelle	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	0,01
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	45917	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures et extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	7 349,12
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	45917	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures et extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	4 895,83
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	45917	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures et extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 242,01

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	162,52
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	156,67
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	145,01
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	136,32
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	128,88
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	124,22
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	45908	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	26,25
ARBORICULTURE AXARBRE INC.	1737269	45915	VAILLANCOURT, NATHALIE	PARCS - GDD 2254969002 - Travaux d'essouchement en trottoir - VSP-25-GAG-TP-09	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Horticulture et arboriculture	47 864,48
ARBORICULTURE AXARBRE INC.	1737269	45915	VAILLANCOURT, NATHALIE	PARCS - GDD 2254969002 - Travaux d'essouchement en trottoir - VSP-25-GAG-TP-09	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Horticulture et arboriculture	21 327,53
ARI BUREAU D'ETUDES INC	1691162	45916	DUPRE, ANNETTE	IMM - REMPL. SYSTÈME PRODUCTION EAU CHAUDE - PATRO VILLERAY	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	19 632,66
ARI BUREAU D'ETUDES INC	1737375	45915	FISET, ALAIN	CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Mauvais fonctionnement des unités de condensation - Développer des alternatives pour corriger la situation	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	11 811,09
ARTELIA CANADA INC.	1673173	45909	VAILLANCOURT, NATHALIE	DDT - GDD 2246532003 et 2245108001 (ligne 2) - services professionnels de conception de plans - Projet d'aménagement cyclable sur Chateaubriand - Entente cadre 1623875	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Construction d'infrastructures de voirie	84,08
ATELIER ENTRE-PEAUX MAUDE LEONARD	1739589	45926	THELLEND, STEVE	DTP - Fourniture de fanions pour la ruelle verte La Passerelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	59,84
BELL CANADA	1738561	45923	DUPRE, ANNETTE	IMM - GDD 2250465005 chalet du parc Turin - Travaux de pose d'un conduit souterrain pour l'installation du Wifi	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	25 880,53
BELL CANADA	1738596	45922	FISET, ALAIN	IMM - Pavillon des baigneurs François-Perrault - Travaux de raccordement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 207,38
BENJEL CHIMISTES CONSEIL INC.	1738414	45922	ST-PIERRE, MARCO	TP - Évaluation des fibres dans l'air au clos de l'épée	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 047,26
BF-TECH INC.	1737041	45912	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE SILENCIEUX DE REGARD	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	681,87
BIBLIO RPL LTEE	1739307	45925	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 439,01
BMR DETAIL S.E.C.	1739555	45926	THELLEND, STEVE	DTP - Fourniture de peintures pour la ruelle verte La Passerelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	772,29
BOO! DESIGN INC.	1736821	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Conception graphique calendrier culturelle et affiches de programmation des bibliothèques	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 362,22
BOO! DESIGN INC.	1736821	45911	VANIER, RACHEL	COMM - Conception graphique calendrier culturelle et affiches de programmation des bibliothèques	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 049,87
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1629973	45904	LE, LUU LAN	IMM - GDD 1230465005 CA23140344 - Patro-Villeray - Services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	42 964,31
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1629973	45904	LE, LUU LAN	IMM - GDD 1230465005 CA23140344 - Patro-Villeray - Services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	9 512,81
CAROLINA ESPINOSA	1735505	45903	GAUTHIER, GABRIELLE	DTP - Service d'une artiste pour une murale dans la ruelle verte Au bois dormant	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 850,00
CATHERINE LACHANCE	1625535	45904	VAILLANCOURT, NATHALIE	IMM - GDD 2238462004 - Carrière Francon 8200 17e Avenue - Services professionnels en architecture - Conception et aménagement d'un bâtiment temporaire d'une grandeur de 60x 60m	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Construction d'infrastructures de voirie	1 367,99
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1736056	45908	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT POUR LA JAUGE FRANCON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	106,08
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1736056	45908	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT POUR LA JAUGE FRANCON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	62,36
CENTRE DE LOCATION ARCO INC.	1739114	45924	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE BOYAU 2"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	440,95
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q.)	1737498	45916	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations pour 16 employés - Loi 90 GPRH	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 114,97
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q.)	1737498	45916	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations pour 16 employés - Loi 90 GPRH	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	867,20

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
CINE-QUARTIER	1738451	45922	HAMELIN, VINCENT-THOMAS	CULTURE - Maison de la culture MCPE - Conception d'un sondage et programmation de films familiaux dans les parcs du quartier	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	2 000,00
CLOTURES MONTREAL INC.***	1737337	45915	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE CLOTURE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	68,54
CLOTURES MONTREAL INC.***	1737337	45915	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE CLOTURE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	40,00
CLOTURES MONTREAL INC.***	1737337	45915	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE CLOTURE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	23,29
COALITION DES AMIS DU PARC JARRY	1737696	45916	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255839001 Contribution financière 2025 - Projet Festivités du 100e anniversaire du parc Jarry	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 300,00
COMPUGEN INC.	1737879	45917	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Achat d'une station d'accueil	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	355,91
CONTENEURS EXPERTS INC.	1738057	45918	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LE NOUVEAU CLOS DES PARCS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 656,76
CONTENEURS EXPERTS INC.	1738057	45918	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LE NOUVEAU CLOS DES PARCS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	377,95
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5 056,92
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	4 256,26
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	2 677,77
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	2 128,13
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 685,64
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1736717	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel informatique - DDS R731444 - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	106,04
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1739502	45926	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat d'étais et d'accessoires pour les iPads	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	306,56
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1739502	45926	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat d'étais et d'accessoires pour les iPads	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	103,43
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1739502	45926	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat d'étais et d'accessoires pour les iPads	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	103,43
CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	1739187	45924	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255781002 Contribution financière 2025 - Projet Camp de jour 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 770,00
CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	1739187	45924	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255781002 Contribution financière 2025 - Projet Camp de jour 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	530,00
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1735703	45904	LE, LUU LAN	CSLDS - 1255781008/CA25 140233 - Exploitation du Complexe William-Hingston et du chalet Jean-Paul II pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	136 267,79
CREATIONS JEAN-CLAUDE TREMBLAY INC.	1740096	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Nettoyage de la mascotte	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	131,23
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1736663	45910	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE VALVE ENTRE 1 1/2"	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	745,41
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1736663	45910	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE VALVE ENTRE 1 1/2"	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	26,25
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1735289	45902	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 131,78
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1737866	45917	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de soudure pour réparation de support à cône orange sur véhicules	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 067,72
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1738003	45918	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Travaux de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 131,78
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	45903	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	45924	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	1694821	45929	AFFANE, AMAL	DTP/Voirie - 1244969005/CA24140332 - Service de nettoyage printanier des trottoirs, pour la période du 1er avril 2025 au 26 juin 2026 - AO 24-20691	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	43 766,98
DEVELOTECH INC.	1739554	45926	THELLEND, STEVE	DTP - Achat et installation de balise dans la ruelle verte La Passerelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 963,27
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS - INSTALLATION INC.	1739429	45926	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN MARQUEUR POUR LIGNAGE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	734,91
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS - INSTALLATION INC.	1739429	45926	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN MARQUEUR POUR LIGNAGE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26,25
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1694253	45916	PUGI, BENJAMIN	DTP/Voirie - Bon de commande ouvert 2025 - Pièces et accessoires	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	524,94
DUMOULIN BICYCLETES	1717715	45912	THELLEND, STEVE	DTP - Réparation de vélos de la brigade propreté 2025	Services administratifs et greffe	Nettoyage et balayage des voies publiques	2 624,69
DUMOULIN BICYCLETES	1735330	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR LES VÉLOS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	272,95
DUMOULIN BICYCLETES	1735330	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR LES VÉLOS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	241,47
DUMOULIN BICYCLETES	1735330	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR LES VÉLOS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	83,98
DUMOULIN BICYCLETES	1735330	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'ACCESSOIRE POUR LES VÉLOS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	83,98

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1737950	45922	LEHOUX, PATRICK	RH - Formation Négociateur en construction - Employé de l'immobilier - Loi 90	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	962,74
EMBALLAGE KAUFMAN INC.	1736996	45912	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE ROULEAU DE VEXAR	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 757,49
ENSEIGNES BARBO INC.	1737519	45916	VANIER, RACHEL	COMM - Enseignes pour piscines	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 548,57
ENSEIGNES BARBO INC.	1737519	45916	VANIER, RACHEL	COMM - Enseignes pour piscines	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	78,74
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1733231	45905	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR THOMAS AUBE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	73,48
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1735213	45902	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR THOMAS AUBE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	88,19
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1735702	45904	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR MARIE-EVE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	176,38
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1735702	45904	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR MARIE-EVE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	10,50
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1736001	45908	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SOULIER POUR JULIE GAGNIER	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	117,59
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1736001	45908	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SOULIER POUR JULIE GAGNIER	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10,50
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1738217	45919	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE SECURITE POUR PIERRE-CHARLES	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	92,39
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1738217	45919	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE SECURITE POUR PIERRE-CHARLES	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	10,50
ENTREPRISES PROFILECT	1734015	45925	FISET, ALAIN	IMM - Incidences GDD 1244741003 - Chalet parc de Sienne - Travaux électriques	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	1 931,77
ENVIROSERVICES INC	1696820	45918	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - BCO2025 - Service de prélèvement et d'analyses d'échantillons selon l'entente 1658427	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	6 971,30
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1738008	45918	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PATTES DEBARICADE MILL	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 303,16
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1738008	45918	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PATTES DEBARICADE MILL	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 238,59
ESRI CANADA LIMITED	1737254	45915	ST-PIERRE, MARCO	Renouvellement de la licence Arcgis 2025-2026	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	6 787,44
ESRI CANADA LIMITED	1740058	45930	ST-PIERRE, MARCO	Achat de crédit supplémentaire	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	503,94
ESTELA LOPEZ SOLIS	1735171	45902	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - ACA025-177 Maison de la culture PE - Exposition Le soin en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 238,00
EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.	1739835	45929	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - GDD 2257944002 Parc de Normanville - Étude de faisabilité du réaménagement du terrain de baseball	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	20 378,07
FIRME DIAMANT BLEU INC.	1735966	45905	LEHOUX, PATRICK	RH - Accompagnement de gestion pour membre de la direction	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	2 664,06
FONDATION LATINARTE	1738127	45918	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - ACA025-183 Maison de la culture CL - Exposition : L'être en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 738,00
FONDATION LATINARTE	1738128	45918	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - ACA025-184 Maison de la culture CL - Exposition : L'être en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 538,00
G.G. INOX INC.	1732001	45911	THELLEND, STEVE	DTP - Mobilier Urbain - Installation de supports à vélos	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	7 034,16
GHD CONSULTANTS LTEE	1739885	45929	FISET, ALAIN	IMM - Serv.prof de laboratoire en contrôle qualitatif des matériaux - Projet du Garage chauffé à Francon	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	746,46
GIORGIA VOLPE INC.	1735789	45904	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - ACA025-182 Maison de la culture PE - Exposition Le soin en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 299,75
GRACE KOZAH	1716315	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Cours de sport	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 050,00
GRACE KOZAH	1716315	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Cours de sport	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 040,00
GRACE KOZAH	1716315	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Cours de sport	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	840,00
GRACE KOZAH	1716315	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Cours de sport	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	420,00
GROUPE ABS INC.	1735961	45905	FISET, ALAIN	IMM - Incidences GDD 1248462002 - 8200 17e Avenue - Inspection visuelle et thermographie infrarouge de la toiture	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Construction d'infrastructures de voirie	2 701,33
GROUPE BISSONNETTE INC.	1735892	45905	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 162,20
GROUPE BISSONNETTE INC.	1735892	45905	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	148,82
GROUPE BISSONNETTE INC.	1735892	45905	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	5,25
GROUPE INDUSTRIE CBM INC.	1736292	45909	FISET, ALAIN	IMM - Chalet Jean-Paul 2 - Construction du comptoir d'accueil - Projet 195730 CWH - Relocalisation (Investi 2342305031)	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	10 944,95
GROUPE SURPRENANT	1694310	45911	PUGI, BENJAMIN	DTP/Égout - BCO 2025 - Service d'extermination et d'inspection contre les rats	Travaux publics	Réseaux d'égout	5 249,37
HUMANCE INC.	1710234	45919	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 380,59
HUMANCE INC.	1710234	45919	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 380,59
IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	1736755	45911	THELLEND, STEVE	DTP - Acquisition de paniers de rue	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	14 698,25
IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	1736755	45911	THELLEND, STEVE	DTP - Acquisition de paniers de rue	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	5 879,30
IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	1736755	45911	THELLEND, STEVE	DTP - Acquisition de paniers de rue	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 469,82
IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	1736755	45911	THELLEND, STEVE	DTP - Acquisition de paniers de rue	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	587,93
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1737357	45915	VANIER, RACHEL	COMM - Impression déliants Horaire des Collectes	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	837,80
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736127	45908	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CLÉ À TUYAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	225,93
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1736203	45909	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE LAME 14"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	512,32

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
JAGUAR MEDIA INC.	1738545	45922	VANIER, RACHEL	COMM - Abonnement annuel sur le Réseau d'Information Municipale - Nov 2025 à nov 2026	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 706,05
JOLY CASENAVE, MYRLANDE	1736869	45911	THELLEND, STEVE	SAG - Remboursement achat de lunettes suite à un litige	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	2 062,00
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1736916	45911	DUPRE, ANNETTE	LOISIRS - Activités dans divers parcs été 2025 - Projet Circonflexe	Services administratifs et greffe	Développement social	24 083,14
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1738708	45923	AFFANE, AMAL	GDD 1255781002 Contribution financière 2025 - Projet Camp de jour 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	16 031,00
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1738708	45923	AFFANE, AMAL	GDD 1255781002 Contribution financière 2025 - Projet Camp de jour 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 782,00
LAVO	1722661	45902	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 pour piscines extérieures et intérieures - Hypochlorite de sodium - Ententes 1717051 et 1717067	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	10 498,75
LAVO	1722661	45902	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 pour piscines extérieures et intérieures - Hypochlorite de sodium - Ententes 1717051 et 1717067	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	7 349,12
LE GROUPE CONSEIL GENIPUR INC.	1590942	45930	VAILLANCOURT, NATHALIE	CSLDS - GDD 2235984002 - SERV. PROF GÉNIE HYDROLOGIQUE - PARC GEORGE-VERNOT - VSP-22-GAG-SP-PARCS-17	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	17 532,91
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1706813	45930	VAILLANCOURT, NATHALIE	TP - CANOPÉE - 2254969001/2254969005 - Serv.Prof. pour évaluer les impacts des travaux de construction sur les arbres publics - VSP-25-GAG-SP-TP-01	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Horticulture et arboriculture	38 400,23
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1736313	45909	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DEUX D'ÉLINGUE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	603,06
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1736313	45909	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DEUX D'ÉLINGUE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	603,06
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1727465	45903	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP - GDD 2259393001/2254969004 - Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de l'arrondissement - VSP-25-GAG-TP-05	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	9 131,33
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1716898	45916	VAILLANCOURT, NATHALIE	CSLDS - GDD 2255984001 et GDD 2259694003 - Coordination et installation de mobilier urbain - Projet Pois plumes	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - Activités récréatives	3 501,33
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1737323	45915	DUPRE, ANNETTE	CSLDS - GDD 2257944001 Parc François-Perrault - Construction d'un terrain de pétanque double - VSP-25-GAG-PARCS-08	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	29 921,43
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1737323	45915	DUPRE, ANNETTE	CSLDS - GDD 2257944001 Parc François-Perrault - Construction d'un terrain de pétanque double - VSP-25-GAG-PARCS-08	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 736,82
LES ENTREPRISES PHILIPPE PERRIER INC.	1738634	45922	VANIER, RACHEL	COMM - Couverture photos de l'événement: adieu béton à l'arrière de l'école Lucien-Guilbault	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	545,93
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1739782	45929	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat d'un tempo	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	9 973,81
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1739782	45929	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat d'un tempo	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	3 674,56
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1739837	45929	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Réparation d'un tempo	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 225,75
LES IMPRESSIONS PLASTIMAX	1739909	45929	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Parc-Extension - Impression de signets	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	2 404,63
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1736308	45909	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE DEUX LOCALISATEUR MAGNÉTIQUE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 379,66
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1736308	45909	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE DEUX LOCALISATEUR MAGNÉTIQUE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	20,47
LES OUTILS PR INC.	1736122	45908	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CLÉ À MOLETTE ET DE DOUILLE 51/64	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	390,55
LES OUTILS PR INC.	1736122	45908	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CLÉ À MOLETTE ET DE DOUILLE 51/64	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	388,45
LES PEPINIERES JASMIN LTEE	1730547	45904	ST-PIERRE, MARCO	TP - Achat d'un collecteur d'eau pour la ruelle verte Les amis de Villeray	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	89,24
LES PEPINIERES JASMIN LTEE	1736311	45909	THELLEND, STEVE	DTP - Fourniture de végétaux pour la ruelle verte Pas des Sages	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	490,76
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1739080	45924	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE SAC DE PLANITOP	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 088,92
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1739080	45924	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE SAC DE PLANITOP	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	41,99
LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	1738859	45925	CADOTTE, ANNICK	PARC - LOCATION D'UNE SCIE À BETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	47,24
LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	1738859	45925	CADOTTE, ANNICK	PARC - LOCATION D'UNE SCIE À BETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	37,80
LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	1738859	45925	CADOTTE, ANNICK	PARC - LOCATION D'UNE SCIE À BETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26,25
LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	1738859	45925	CADOTTE, ANNICK	PARC - LOCATION D'UNE SCIE À BETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10,04
LOCATION LORDBEC INC.	1737243	45915	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	12 126,06
LOCATION LORDBEC INC.	1737243	45930	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	1 889,77
LONG & MCQUADE LIMITED	1735916	45905	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat casques d'écoute	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	86,61
LONG & MCQUADE LIMITED	1735916	45905	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat casques d'écoute	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	26,25
LONG & MCQUADE LIMITED	1735916	45917	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat casques d'écoute	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1,26
MALENA SZLAM SALAZAR	1735551	45903	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - ACA025-181 Maison de la culture PE - Exposition Le soin en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 238,00

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
MARIE POGO	1738418	45922	THELLEND, STEVE	TP - Artiste Muraliste pour la ruelle verte Macadam Vert	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 033,00
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1718856	45903	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE - BCO 2025 FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE MELANGES DE TERREAU	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	604,73
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1720982	45924	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fibre à jeux	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 761,19
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1720982	45916	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fibre à jeux	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 380,60
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1720982	45924	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fibre à jeux	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 123,37
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1720982	45916	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fibre à jeux	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	561,68
MEDIC QUEBEC	1737970	45918	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE TROUSSE D'AMPUTATION	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	188,82
MEDIC QUEBEC	1737970	45918	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE TROUSSE D'AMPUTATION	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,75
MK MAJOR ENTREPRISES INC - CANADIAN TIRE	1693981	45904	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Achats divers	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1734224	45916	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE CHAINE ET HUILE DEUX TEMPS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21,00
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1739591	45926	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SOUFFLEURS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 695,55
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1739591	45926	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SOUFFLEURS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	642,52
MP REPRODUCTIONS INC.	1739047	45924	VANIER, RACHEL	COMM - Impression carte Zoom	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	3 557,60
MU	1729051	45909	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Parc Jarry pavillon des baigneurs - Gestion de la réalisation d'une murale dans le cadre du 100e anniversaire du parc Jarry	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	12 125,00
OUTILLAGES EXPRESS	1735806	45904	DUPRE, ANNETTE	DTP - Canopé - GDD 2254969003 - Location d'un boyeur de branches	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Horticulture et arboriculture	26 246,87
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738736	45923	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE DOUILLE ET D'EXTENSION	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	135,29
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738736	45923	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE DOUILLE ET D'EXTENSION	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	67,62
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738736	45923	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE DOUILLE ET D'EXTENSION	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	48,82
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738909	45923	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - réparations pour les rapid wrench Ridgid et l'Achat d'un neuf	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	137,97
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738909	45923	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - réparations pour les rapid wrench Ridgid et l'Achat d'un neuf	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	76,64
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1738909	45923	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - réparations pour les rapid wrench Ridgid et l'Achat d'un neuf	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	9,08
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	45923	ROCHFORT, CATHERINE	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	13 648,37
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	45923	ROCHFORT, CATHERINE	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	8 923,94
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1738352	45919	FISET, ALAIN	IMM - INCIDENCES - GDD 1258462001 - Remboursement des frais d'installation électrique	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	241,47
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1735081	45902	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHA DE BARRE LEVIER	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	251,93
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1699739	45929	PUGI, BENJAMIN	CARRIÈRE ST-MICHEL - Fourniture de diesel colore pour les tours et la génératrice selon l'entente 1631217	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	117,74
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	1739465	45926	ST-PIERRE, MARCO	Brigade propreté autour de l'abri villeray	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	8 000,00
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUBLICATION JANG DE MONTREAL	1736562	45910	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Publicités de groupe en 2024	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	603,68
PUROLATOR COURRIER LTEE	1697716	45922	ST-PIERRE, MARCO	TP - BCO 2025 - Service d'envois par courrier - Compte 8646083 selon entente 1569957	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	367,46
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1735400	45903	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois d'août 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	2 392,04
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1735400	45903	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois d'août 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	1 772,65
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1735400	45917	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois d'août 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	1 086,67
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1735400	45917	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois d'août 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	805,30
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	45924	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	6 095,69
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	45924	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	4 517,30
RICOH CANADA INC	1694093	45912	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Parcs - BCO 2025 - Contrat d'entretien du photocopieur selon l'entente 1569016	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	367,46
RICOH CANADA INC	1694093	45905	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Parcs - BCO 2025 - Contrat d'entretien du photocopieur selon l'entente 1569016	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	209,97
RICOH CANADA INC	1739775	45929	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Acquisition d'un photocopieur IM C4510 selon l'entente 1569016	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 720,75

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1737897	45917	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Parc-Extension - Achat rouleaux thermiques	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	373,76
SANIVAC	1704154	45924	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 346,83
SANIVAC	1704154	45902	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	81,79
SANIVAC	1704154	45903	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	47,24
SANIVAC	1715724	45917	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	762,21
SANIVAC	1715724	45917	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	727,56
SANTIAGO TAMAYO SOLER	1735203	45902	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - ACA025-175 Maison de la culture CL - Exposition L&Ttre en résistance	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 238,00
SECURO VISION INC.	1729774	45911	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Fourniture de lunettes de sécurité avec prescription pour Pierre Coulombe selon l'entente 1678603	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15,00
SECURO VISION INC.	1734743	45930	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Jonathan Preston selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5,00
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1724519	45911	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - COPIE DE CLÉS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	629,92
SERVICE PRO-MECANIK N.C.	1736326	45909	PUGI, BENJAMIN	GMR - Désinstallation de pneus sur jantes pour la disposition	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	3 930,00
SERVICES HORTICOLES POUCE-VERT INC.	1739597	45926	THELLEND, STEVE	DTP - Service d'aménagement dans la ruelle verte La Passerelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 622,60
SERVICES IMMOSEC INC.	1735527	45903	GAUTHIER, GABRIELLE	IMM - Services de consultations pour renouvellement du bail du 405 Ogilvy - BC ouvert 2025	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	6 824,19
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1736710	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	4 409,47
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1736710	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	2 708,68
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1736710	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 984,89
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1736710	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 794,66
SHOW SCENE DESIGN ET TECHNOLOGIE INC.	1736710	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	314,96
SIGNAL SERVICES INC	1736733	45911	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PANNEAU STATIONNEMENT INTERDIT	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	354,44
SIGNAL SERVICES INC	1736733	45911	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PANNEAU STATIONNEMENT INTERDIT	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	47,24
SIGNAL SERVICES INC	1737805	45917	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOLLARD PANNEAU DE TRAVERSE PIETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 409,47
SIGNAL SERVICES INC	1737805	45917	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOLLARD PANNEAU DE TRAVERSE PIETON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	94,49
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1736002	45908	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE TIGE DE BOITE DE SERVICE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	314,96
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1736692	45929	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT PLAQUE POUR COUVERCLE DE VANNE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	701,05
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1739699	45929	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MANCHON USINEE 18"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	776,91
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736319	45909	PUGI, BENJAMIN	-	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 779,55
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736319	45909	PUGI, BENJAMIN	-	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 110,24
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1736319	45909	PUGI, BENJAMIN	-	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	970,08
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	45923	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 286,10
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	45923	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 259,85
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	45923	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 039,38
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1738760	45923	MARTEL, MICHAEL	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	866,15
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1694725	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Réparation Hydrodine	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des arénas et patinoires	9 448,87
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1694725	45917	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Réparation Hydrodine	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 099,75
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1724413	45924	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	115,65
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1728270	45916	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Centre Bloomfield - Achat produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	52,49
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45910	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	190,99
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45910	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	76,89
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	61,88
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45903	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	59,94
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45910	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	58,88
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45910	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	44,62
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1735416	45910	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	31,50
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45911	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	292,76
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45915	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	83,69
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45911	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	54,91

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45911	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	9,45
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45911	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	7,45
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736798	45911	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5,14
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737049	45912	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	154,70
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737049	45912	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15,77
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	153,79
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	123,76
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	90,14
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	35,93
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	25,45
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	15,43
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	13,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	8,63
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737395	45915	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel d'entretien - Entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	8,36
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	384,46
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	309,40
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	70,05
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	41,37
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	40,36
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	40,36
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	35,28
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	25,45
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	25,07
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	20,98
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	15,08
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	12,35
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	6,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	5,50
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1737836	45917	REIHER, JEAN-LUC	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3,99
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738234	45919	CADOTTE, ANNICK	PARC- ACHAT DE PIÈCE DE RECHANGE POUR L'AUTORECUREUSE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	114,50
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738234	45919	CADOTTE, ANNICK	PARC- ACHAT DE PIÈCE DE RECHANGE POUR L'AUTORECUREUSE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	109,87
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738234	45919	CADOTTE, ANNICK	PARC- ACHAT DE PIÈCE DE RECHANGE POUR L'AUTORECUREUSE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	62,99
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	352,55
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	185,64
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	111,24
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	63,08
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	54,85
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	53,75
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	41,37
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738444	45922	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	32,42
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738986	45924	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE SAC À DÉCHET 35 X 50	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 668,67
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1738986	45924	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE SAC À DÉCHET 35 X 50	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	238,74
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	56,36
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	35,02
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	18,73
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	155,13

Nom fournisseur	Número BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	123,76
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	113,01
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	28,43
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	26,55
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	26,27
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740018	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Aréna Howie-Morenz - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	16,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	310,26
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	185,64
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	113,01
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	35,02
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	28,43
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1740049	45930	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - aréna St-Michel - Achat de produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	16,71
SYSTEMES ELECTRO MECANIQUE S.E.M. INC	1736466	45909	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Réparation gobe-sous	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	155,91
SYSTEMES ELECTRO MECANIQUE S.E.M. INC	1736466	45909	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Réparation gobe-sous	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	103,94
TALSOM INC	1728679	45919	DUPRE, ANNETTE	CSLDS - Services professionnels en développement organisationnel	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	4 545,43
TECHNI-DATA PERFORMANCE INC	1739496	45926	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Formation Développement de compétences à l'opération de rétrocaveuse	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	7 748,08
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	682,42
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	682,42
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	482,94
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	367,46
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	367,46
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	45923	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	262,47
TENAQUIP LIMITED	1736370	45909	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE DEVIDOIR	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	89,25
TENAQUIP LIMITED	1736370	45917	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE DEVIDOIR	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	83,12
TENAQUIP LIMITED	1736370	45917	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE DEVIDOIR	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	71,43
TENAQUIP LIMITED	1736370	45909	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE DEVIDOIR	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	15,14
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 811,03
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	533,34
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	507,88
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	487,14
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	440,95
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	378,84
TENAQUIP LIMITED	1736690	45910	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 - Maison de la culture PE - Achat de matériel - Projet Remise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	277,80
TENAQUIP LIMITED	1737728	45917	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE FOURCHE BECHER	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	183,88
TENAQUIP LIMITED	1738855	45924	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - PARC - AQUEDUC - ACHAT DE LUNETTE ET DE GRAISSE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	342,68

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
TENAQUIP LIMITED	1738855	45924	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - PARC - AQUEDUC - ACHAT DE LUNETTE ET DE GRAISSE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	100,37
TENAQUIP LIMITED	1738855	45924	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - PARC - AQUEDUC - ACHAT DE LUNETTE ET DE GRAISSE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	100,37
TENAQUIP LIMITED	1740068	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT NETTOYANT	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	46,93
TENAQUIP LIMITED	1740068	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT NETTOYANT	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	46,93
TENAQUIP LIMITED	1740068	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT NETTOYANT	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	40,57
TENAQUIP LIMITED	1740068	45930	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT NETTOYANT	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	34,35
TERIS CORPORATION	1733326	45917	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'OUTIL POUR JARDIER ET D'ACCESOIRE POUR BOYAU D'ARROSAGE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 263,73
TERIS CORPORATION	1736995	45912	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'UN CONTROLEUR D'IRRIGATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 392,32
TERIS CORPORATION	1736995	45912	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'UN CONTROLEUR D'IRRIGATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	938,08
TERIS CORPORATION	1739934	45930	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE COMPOST	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	428,29
TERIS CORPORATION	1739934	45930	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE COMPOST	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	78,74
TERIS CORPORATION	1739934	45930	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE COMPOST	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	52,49
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1736302	45909	THELEND, STEVE	DTP - Reconstruction complète de 2 puisards	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	6 299,25
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1736302	45910	THELEND, STEVE	DTP - Reconstruction complète de 2 puisards	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	6 299,25
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1737224	45915	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement + plomb au 7638-48 rue Saint Dominique	Travaux publics	Réseaux d'égout	13 118,19
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1737636	45916	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 2525-2529 rue Everett	Travaux publics	Réseaux d'égout	7 139,15
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1738889	45923	THELEND, STEVE	TP - Travaux en urgence pour la reconstruction complète de 2 puisards	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	12 598,50
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1739444	45926	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchements au 7425-7429 rue Chambord + plomb	Travaux publics	Réseaux d'égout	12 546,01
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1740019	45930	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7625 rue Louis Hémon	Travaux publics	Réseaux d'égout	12 021,07
ULINE CANADA CORP	1735169	45902	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOITE DE DEPOT	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	106,04
ULINE CANADA CORP	1735169	45902	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOITE DE DEPOT	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	29,69
ULINE CANADA CORP	1735756	45904	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE RÉCEIPIENT POUR CIGARETTE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	386,35
ULINE CANADA CORP	1735756	45904	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE RÉCEIPIENT POUR CIGARETTE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	140,68
ULINE CANADA CORP	1735756	45904	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE RÉCEIPIENT POUR CIGARETTE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	135,41
ULINE CANADA CORP	1735799	45904	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	183,73
ULINE CANADA CORP	1735799	45904	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	174,28
ULINE CANADA CORP	1735799	45904	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	86,96
ULINE CANADA CORP	1735799	45904	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	56,69
ULINE CANADA CORP	1736589	45910	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE QUATRES BARILS POUR L'ÉQUIPE D'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	550,13
ULINE CANADA CORP	1736589	45910	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE QUATRES BARILS POUR L'ÉQUIPE D'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	135,33
ULINE CANADA CORP	1737876	45917	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE REBORD DE PORTE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	40,95
ULINE CANADA CORP	1737876	45917	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE REBORD DE PORTE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	22,77
ULINE CANADA CORP	1737876	45917	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE REBORD DE PORTE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	19,95
ULINE CANADA CORP	1738029	45918	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'UN TABOURET DE TRAVAIL POUR SEGUNDO	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	392,65
ULINE CANADA CORP	1738029	45918	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'UN TABOURET DE TRAVAIL POUR SEGUNDO	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	41,13
UNITED RENTALS DU CANADA	1736355	45909	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE HUILE POUR MACHINERIE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	373,76
USD GLOBAL INC.	1735959	45905	ST-PIERRE, MARCO	GMR - Service de livraison de bacs	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	1 038,85
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1736641	45910	LARIN, NICHOLAS	PISCINES - Centre Jean-Rougeau - Achat de Chlore	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	226,98
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1736641	45910	LARIN, NICHOLAS	PISCINES - Centre Jean-Rougeau - Achat de Chlore	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	208,82
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1736641	45910	LARIN, NICHOLAS	PISCINES - Centre Jean-Rougeau - Achat de Chlore	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	40,99
VERMEER CANADA INC.	1738841	45923	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DENTS POUR ESSOUCHEUSE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 058,27
VERMEER CANADA INC.	1738841	45923	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DENTS POUR ESSOUCHEUSE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	47,24
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	3 215,42
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	2 847,57
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 601,27
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	104,99

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	57,52
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1736788	45911	REIHER, JEAN-LUC	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat système de soutien aux malentendants - Projet Mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	41,99
Total							1 221 049,00

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
9246-3967 Quebec Inc (753345)	vsp20250911	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	484,00
Adc Communication (444719)	5732	Vanier, Rachel	COROPLAST 72" X 42" POUR TOUT SAVOIR DANS VOTRE QUARTIER	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	131,23
Adc Communication (444719)	5733	Vanier, Rachel	MAP ALUPANEL 44.2" X 58.5" AVEC LAMINATION GLOSS EFFACABLE GQ 225,00 225,00 FLATBED Chaque 1 7 MAP PAPIER 22.5" X 17	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	314,96
Adc Communication (444719)	5734	Vanier, Rachel	21 PANNEAUX DE CHANTIER 24" X 48"	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	456,70
Afrique Plurielle (439018)	de20250904134601	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Alexandra Templier (433148)	artiste250924	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	4 304,49
Association Des Aines Gabriel-Sagard (156499)	de20250904133429	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Association Des Directeurs Generaux Des Municipalites Du Quebec (Adgmq) (100048)	4620	Dupre, Annette	Livre TANDEM	Services administratifs et greffe(B52K56)	Administration, finances et approvisionnement	35,87
Association Des Locataires De Laure-Conan (134384)	de20250904131448	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Bmr Detail S.E.C. (599534)	6346358	Thellend, Steve	Fourniture de matériaux pour la ruelle verte Cardinal	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	104,88
Boo! Design Inc. (123330)	19562	Vanier, Rachel	PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS AUTOMNE2025	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	692,92
Boo! Design Inc. (123330)	19565	Vanier, Rachel	AFFICHE PROGRAMMATION MCCL	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	393,70
Boo! Design Inc. (123330)	19567	Vanier, Rachel	AFFICHE PROGRAMMATION MCPE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	262,47
Boo! Design Inc. (123330)	19564250908	Vanier, Rachel	AFFICHE HLM + MCPE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	866,15
Bricout, Nicolas (612312)	de20250910111412	Steben, Frederic	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	52,81
Bruno Morin (666143)	de20250825101531	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 12 mars et 9 avril 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Camilla Chiari (666084)	de20250825102250	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 15 janvier, 12 mars, 9 avril et 11 juin 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	600,00
Caroline Poirier - La Shop Graphique (393131)	282025	Vanier, Rachel	Projet - Ruelle nature	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	563,15
Carrefour Populaire De St-Michel (133168)	de20250904130900	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Centre Communautaire Jeunesse Unie De Parc Extension (114614)	de20250905095315	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Centre Socioeducatif Lasallien (650552)	de20250905093943	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	4 000,00
Chambre De Commerce De L'Est De Montreal (118499)	inv016410	Vaillancourt, Nathalie	Abonnement Entreprise - 11 à 50 employés du 2025-09-19 au 2026-09-18	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Administration, finances et approvisionnement	624,68
Charles Dauphinois (217203)	de20250825102633	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 11 juin 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	150,00
Chloe Tetreault (752512)	vsp2025082105	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Exploitation des stationnements	25,22
Christian Campana (360560)	2345	Vanier, Rachel	Réalisation de l'affiche de l'exposition « L'être en résistance »	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	629,92
Christian Campana (360560)	2346	Vanier, Rachel	Réalisation de l'affiche de l'exposition « Le soin en résistance »	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	787,41
Christian Campana (360560)	2347	Vanier, Rachel	Une affiches pour piano public «À vous de jouer!»	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	104,99

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Septembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Christian Campana (360560)	2348	Vanier, Rachel	Réalisation d'un organigramme « Logigramme des différends »intitulé	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	419,95
Collectif Rara Soley Mizik (603689)	0024	Thellend, Steve	Atelier de danse	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	250,00
Collectif Rara Soley Mizik (603689)	artiste250709	Leclerc, Andreane	Spectacle Nou La	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 000,00
Comaq, Corporation Des Officiers Municipaux Agrees Du Quebec (130440)	f52698	Lehoux, Patrick	Contrats municipaux réflexions stratégiques et tendances en gestion contractuelle municipale	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	241,47
Concession A25, S.E.C. (205500)	3900332597494	Pugi, Benjamin	A25 13 août	Travaux publics(B52K65)	Transport - Dir. et admin. - À répartir	13,10
Corporation D'Education Jeunesse (527891)	de20250904135214	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Corporation De Gestion Des Loisirs Du Parc (109799)	de20250905094948	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	4 000,00
Cuisines Et Vie Collectives Saint-Roch (131007)	de20250904120057	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Cyclo Nord-Sud (130210)	de20250904115732	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Duchaine, Gabriel (737643)	de20250925104930	Steben, Frederic	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	102,22
Empreinte Numerique (146590)	f07004	Vanier, Rachel	GABARIT D2AFFICHE EN FORMAT WORD - INSTALLATIONS SPORTIVES VSP	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	593,18
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806971	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	310,00
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806974	Leclerc, Andreane	Piano Public	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	150,00
Entreprise Severine (685147)	de20250904141145	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	350,00
Face De Ra (588090)	de20250904135904	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Farjana Baby (752563)	vsp2025082104	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Exploitation des stationnements	278,32
Florence Say. (413616)	artiste250917	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	510,00
Fondation Cpm Radio Union (735891)	de20250905101047	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 265,00
Fondation Lucie Et Andre Chagnon (137338)	2255	Thellend, Steve	Croque-livres	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	444,36
Galo Reinoso (666041)	de20250825103357	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 15 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril et 7 mai 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	750,00
Germain, Katia-Marie (738701)	de20250910111928	Leclerc, Andreane	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	38,31
Goytisolde De Sainz, Fernanda (753360)	de20250924110726	Lehoux, Patrick	Secourisme général et RCR/DEA Niveau C RENOUVELLEMENT	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	83,75
Guepe, Groupe Uni Des Educateurs-Naturalistes Et Professionnels En Environnement (88559)	fc202500984	Hamelin, Vincent-Thomas	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Développement social	33,75
Hamoudi, Hamza (748676)	de20250910110834	Steben, Frederic	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	28,99
Heberjeune De Parc Extension (129231)	de20250905095612	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	770,00
Heritage Hispanique Du Quebec (567391)	de20250905101402	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	2 000,00
Imprime-Emploi (119696)	24478	Vanier, Rachel	Projet 2 lettres- 20e avenue et Louis-Hebert	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	536,64

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Septembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Imprime-Emploi (119696)	24551	Vanier, Rachel	Projet Apaisement de la circulation 20e	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	456,27
Imprime-Emploi (119696)	24552	Vanier, Rachel	Accroche porte ruelle Beaujeu-Bélanger-Molson	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	553,76
Ines Talbi (665824)	de20250825103652	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 15 janvier, 12 février, 12 mars et 7 mai 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	600,00
Johanne Deschenes_1 (753711)	vsp2025091207	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Exploitation des stationnements	73,93
Julien Lamontagne (753339)	vsp20250910	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	706,00
Kira Arts (731179)	artiste250913	Leclerc, Andreane	Spectacle : Wontanara 13 septembre2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 000,00
L'Emerveil Mandingue - Steve Vies (138818)	20250817	Leclerc, Andreane	Spectacle Rythmes du monde 17 août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	629,92
L'Organisation Des Jeunes De Parc-Extension Inc.(Peyo) (108074)	de20250905094448	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00
L'Organisation Inde- Canada Inc. (133530)	de20250904131156	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
La Clique Vocale (536628)	2510	Thellend, Steve	Commandite du programme Spectacle fin d'année	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	75,00
La Corporation Des Bibliothécaires Professionnels Du Quebec (123092)	28222	Leclerc, Andreane	Offre d'emploi - Chef(fe) de section- Bibliothèque	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	52,49
La Halte Ludique Inc. (709937)	hl16782	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	117,07
La Maison Des Grands-Parents De Villeray Inc. (155638)	de20250904131835	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Laurence Aubin-Steben (665704)	de20250825103953	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 15 janvier, 12 février, 12 mars et 7 mai 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	600,00
Les Deux Soeurs Dans Le Meme Panier (719434)	1465	Leclerc, Andreane	Atelier vannerie	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	419,95
Les Jardins Communautaires De Babylone (348893)	de20250904134213	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	400,00
Les Productions Coup De Theatre (901672)	artiste250917	Leclerc, Andreane	Spectacle : Steppettes et cornemuse	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 099,75
Les Productions Pasa Musik Inc. (157320)	artiste250823	Leclerc, Andreane	Spectacle : Africa Yéwoulène	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	3 674,56
Librairie Renaud-Bray Inc (115333)	cw33263743	Patry, Maggie Christina	Achat de livres	Travaux publics(B52K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	64,90
Loisirs Communautaires Saint-Michel (118186)	de20250904110715	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Louis- Etienne Dore (130639)	344	Vanier, Rachel	Photos : Cinéma en plein air Place de la gare Jean-Talon	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	330,71
Louis- Etienne Dore (130639)	345	Vanier, Rachel	Photos : Présentation Bibliothèque Caroline-Dowson et Parc le Prévost	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	530,19
Maison D'Haiti (129235)	de20250905092424	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Maison Mona (607054)	2025010	Rodofili, Myriam	Recherche et adaptation du parcours de la place de la Gare Jean-Talon au parc Jarry	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	-400,00
Marie-Eve Dostie (666183)	de20250825104236	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 avril et 11 juin 202 / CA22 14 0333 et CA24 14 032	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Meloche, Nadine (504330)	de20250919110524	Thellend, Steve	Achats de ventilateurs pour la bibliothèque Saint-Michel	Services administratifs et greffe(B52K56)	Administration, finances et approvisionnement	124,82
Meloche, Nadine (504330)	de20250925092321	Leclerc, Andreane	Terreau, pots pour semis et sac - Activité avec classe de maternelle	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	47,05

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Septembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Mimi Pontbriand (666013)	de20250825104443	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 7 mai 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	150,00
Mitzart (700943)	artiste250917	Thellend, Steve	-	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	2 010,00
Mon Resto Saint-Michel (129234)	de20250905095951	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Pamela Rodriguez Rivera (752514)	vsp2025082606	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Exploitation des stationnements	68,71
Panellinios, St-Michel, Villeray Fc (611297)	de20250905094720	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00
Pasquier, Lucie (666200)	de20250910105924	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	116,45
Pasquier, Lucie (666200)	de20250925093146	Leclerc, Andreane	Achat de prix pour le club de lecture d'été	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	126,96
Patro Villeray Centre De Loisirs Et D'Entraide (602436)	de20250904140634	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Pepiniere Lemay Inc. (431648)	80308	Gauthier, Gabrielle	Fourniture de végétaux pour la ruelle verte des Voisin verts de Villeray	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	655,38
Prisme Technologies Inc. (349667)	11851	Pugi, Benjamin	Fermeture - Ouverture de conduite	Travaux publics(B52K65)	Réseau de distribution de l'eau potable	401,26
Projaide Inc. (735068)	de20250904141455	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Regroupement Des Magasins-Partage De L'Ile De Montreal (120467)	de20250904111452	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	450,00
Regroupement Jeunesse En Action (598877)	de20250904140302	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Regroupement Jeunesse En Action (598877)	de20250905093412	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00
Repercussion Theatre (92296)	2025081201	Leclerc, Andreane	Location de génératrice électrique le 12 août 2025 au Parc Jarry	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	419,95
Repercussion Theatre (92296)	artiste250812	Hamelin, Vincent-Thomas	Repercussion Theatre, Shakespeare-in-the-Park	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Développement social	2 887,16
Saint-Michel Vie Sans Frontieres (327583)	de20250905093143	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	315,00
Sanou, Issiaka (286072)	de20250922121427	Steben, Frederic	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	54,60
Sante En Amont (901320)	1112	Leclerc, Andreane	ENT025-006	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	62,99
Sisterhood, Groupe De Soutien Entraide Pour Femmes (642374)	de20250905093657	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	3 000,00
Solidarite Canada Bangladesh (233387)	de20250904133717	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Spectacle Interface (565402)	0525	Gauthier, Gabrielle	Interprétation Mardi le 02 septembre 2025	Services administratifs et greffe(B52K56)	Greffe	349,08
Staples Canada Ulc (604752)	70955229	Thellend, Steve	-	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	288,29
Table De Quartier Parc-Extension (570278)	de20250904135611	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	200,00
Table Montreal-Afrique (603472)	de20250904140918	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Thibault, Sandra (644179)	de20250903113634	Patry, Maggie Christina	Km juillet 2025	Travaux publics(B52K65)	Horticulture et arboriculture	53,15
Thibault, Sandra (644179)	de20250903114331	Patry, Maggie Christina	Km août 2025	Travaux publics(B52K65)	Horticulture et arboriculture	105,60
Tohu (111110)	de20250904105449	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Valerie Kapche (752944)	vsmp20250821	Liscourt, David	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	961,94

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Velo Quebec Association (117124)	vqa215706	Lehoux, Patrick	-	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	330,71
Vie En Rose St-Michel (712785)	de20250905101655	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	400,00
Villeray Dans L'Est (327584)	de20250904133944	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Vivre Saint-Michel En Sante (132580)	de20250904130611	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539010	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	300,00
Vivre Saint-Michel En Sante (132580)	de20250905092846	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539009 fond mariage	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	2 000,00
Xo Construction Inc. (518594)	2848	Arion Barbu, Simona	Vsp23imm07d8	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Bibliothèques	0,00
Yacoub, Youssef (752030)	de20250903104230	Lehoux, Patrick	Requalification Sauveteur National	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	130,00
Yelle, Dominique (699411)	de20250925105522	Patry, Maggie Christina	Achat de cartes de souhaits pour les employés	Travaux publics(B52K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22,20
Total						87 870,39

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
OCTOBRE 2025

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er octobre au 31 octobre 2025

ARTICLE		DESCRIPTION	Octobre 2025		Septembre 2025		Cumulatif	
			Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
SOMMAIRE								
Résultats par grande famille								
Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement			0	- \$	5	290 182,93 \$	5	290 182,93 \$
Règlements de réclamations et de jugements			0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres décisions impliquant une dépense			1	24 900,00 \$	2	104 790,52 \$	3	129 690,52 \$
Décisions impliquant la gestion des ressources humaines			38	- \$	30	- \$	68	- \$
Autres décisions n'impliquant pas de crédits			13	- \$	14	- \$	27	- \$
TOTAL			52	24 900,00 \$	51	394 973,45 \$	103	419 873,45 \$
RESSOURCES MATÉRIELLES								
22.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)		0	- \$	3	226 072,51 \$	3	226 072,51 \$
22.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)		0	- \$	2	64 110,42 \$	2	64 110,42 \$
22.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
22.05	Contrat 5 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
23.00	Location par la ville d'un immeuble: 101 100 \$ et moins (Niveau 1) et 50 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES			0	- \$	5	290 182,93 \$	5	290 182,93 \$
ADMINISTRATION FINANCIÈRE								
24.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
24.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 2)		0	- \$	1	82 473,87 \$	1	82 473,87 \$
24.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 3)		1	24 900,00 \$	1	22 316,65 \$	2	47 216,65 \$
24.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
25.00	Autorisation-Participation à un comité de sélection		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 \$ et moins (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 \$ et moins (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
26.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 \$ et moins (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 133 800 \$ et moins (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 \$ et moins (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 \$ et moins (Niveau 3)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
27.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 \$ et moins (Niveau 4)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
28.02	Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2)		0	- \$	0	- \$	0	- \$
41.23	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement		0	- \$	0	- \$	0	- \$

28.03	Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		1	24 900,00 \$	2	104 790,52 \$	3	129 690,52 \$

RÈGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales	0	- \$	0	- \$	0	- \$
	Approuver projet de remplacement de lots						
29.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	10	- \$	9	- \$	19	- \$
31.00	Acceptation de l'utilisation du domaine public découlant de l'approbation des événements spéciaux	0	- \$	1	- \$	1	- \$
32.00	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	3	- \$	4	- \$	7	- \$
32.01	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
32.02	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RÉGLEMENTATION		13	- \$	14	- \$	27	- \$

RESSOURCES HUMAINES

07.00	POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)	2	- \$	0	- \$	2	- \$
08.01	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
08.02	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres	10	- \$	10	- \$	20	- \$
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)	3	- \$	0	- \$	3	- \$
09.00	POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	3	- \$	1	- \$	4	- \$
10.00	POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	1	- \$	0	- \$	1	- \$
11.00	structure	0	- \$	0	- \$	0	- \$
11.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)	3	- \$	0	- \$	3	- \$
12.00	POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.01	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.02	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	3	- \$	3	- \$	6	- \$
14.01.0	Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.1	Postes- résiliation de cont de trav	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.0	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	9	- \$	13	- \$	22	- \$
15.00	Création et transfert de postes	1	- \$	2	- \$	3	- \$
15.03	Fin de période d'essai non satisfaite	0	- \$	0	- \$		
16.00	Abolition et modification de postes	0	- \$	0	- \$	0	- \$
17.00	POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés	0	- \$	0	- \$	0	- \$
18.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses... prévues à l'art. 49.2.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.01	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.02	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)	3	- \$	1	- \$	4	- \$
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		38	- \$	30	- \$	68	- \$

MATIÈRES JURIDIQUES

20.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.02	Négociation, plaidoirie et règl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.03	Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.05	Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.09	Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.10	Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.11	Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.12	Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.13	La négociation, la plaidoirie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		0	- \$	0	- \$	0	- \$
GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes		52	24 900,00 \$	51	394 973,45 \$	103	419 873,45 \$

Nom fournisseur	Número BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
3W GIANT MART INC.	1741865	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	839,85
3W GIANT MART INC.	1741865	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	162,73
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	960 541,47
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	773 857,61
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	726 142,39
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	600 000,00
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	530 330,60
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Horticulture et arboriculture	182 450,01
9190-8673 QUEBEC INC	1728187	2025-10-01	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259694001 Parc George-Vernot - Travaux de réaménagement secteur est : baseball, soccer et jardin communautaire - VSP-25-PARCS-01 - Portion SGPMRS / Bter / VSMPE voir BC 1728184 pour Service de l'eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Planification et gestion des parcs et espaces verts	100 000,00
ACCES DECOR.COM	1742761	2025-10-15	THELLEND, STEVE	DDT - Jean-Talon (Hutchison / L'Acadie) et St-Michel (Émile-Journaule / Champdoré) - Installation de flocons décoratifs sur les lampadaires	Direction du développement du territoire	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 624,72
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1741910	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE TUYAU POUR L'INSTALLATION DE MANCHE À AIR À FRANCON	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	521,84
ACTION PERMABITAT INC.	1742705	2025-10-15	ST-PIERRE, MARCO	DTP - Hotel à insectes pour le projet Bye Bye Béton	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 815,86
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	817,18
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	272,84
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	204,62
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	140,45
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	73,11
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	58,02
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1741857	2025-10-09	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	58,02
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1743463	2025-10-20	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Achat de sifflets électroniques	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	60,63
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1743463	2025-10-20	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Achat de sifflets électroniques	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	11,91
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1723780	2025-10-30	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	44,72
ARCHITECTURE INFORM INC.	1745017	2025-10-29	THELLEND, STEVE	SAG - 405 Ogilvy - Services architecturaux pour le calcul de superficie locative	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	9 973,81
ATKINSREALIS CANADA INC.	1740687	2025-10-02	VAILLANCOURT, NATHALIE	CSLDS - Incidences GDD 1257944001 Parc Villeray - Services de contrôle qualitatif des matériaux - VSP-25-PARCS-03 - Selon entente 1640544	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	68 241,87
AUVITEC LTEE	1697812	2025-10-24	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - MCCL et MCPE - Bon de commande ouvert 2025 - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	3 569,57
AUVITEC LTEE	1697812	2025-10-24	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - MCCL et MCPE - Bon de commande ouvert 2025 - Achat de matériel	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	81,15
BELL CANADA	1738596	2025-10-28	FISSET, ALAIN	IMM - Pavillon des baigneurs François-Perrault - Travaux de raccordement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 567,34

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
BETON PROVINCIAL LTEE	1695765	2025-10-02	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Voirie - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE D'ABRASIFS DBIVER selon l'entente 1675138	Travaux publics	Épandage d'abrasifs	11 307,15
BETON PROVINCIAL LTEE	1741622	2025-10-22	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - VOIRIE - BCO 2025 - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE BETON PRE MELANGE selon l'entente 1723030	Travaux publics	Entretien et réfection des tranchées	1 965,37
BMR DETAIL S.E.C.	1694218	2025-10-02	PUGI, BENJAMIN	DTP/Voirie - BCO2025 - Fourniture de matériaux de construction	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 624,69
BOUTY INC	1743311	2025-10-20	PUGI, BENJAMIN	LEN ST-MICHEL - Fauteuil ergonomique multita	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	425,50
BOUTY INC	1745085	2025-10-29	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat divan deux places et fauteuils	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	13 632,21
BOUTY INC	1745085	2025-10-29	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat divan deux places et fauteuils	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 073,18
BOUTY INC	1745085	2025-10-29	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque St-Michel - Achat divan deux places et fauteuils	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	78,74
CAMIONS LAGUE INC	1745263	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation du hlab en location	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 625,12
CAMIONS LAGUE INC	1745263	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation du hlab en location	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 538,05
CAN-INSPEC INC.	1647430	2025-10-27	AFFANE, AMAL	ÉGOUT - GDD 1234969010 / CA24 140045 - Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour la période du 1 er avril 2024 au 31 décembre 2026 - AO 23-20181	Travaux publics	Réseaux d'égout	41 995,00
CENTRE DE FORMATION ERIC LANGEVIN INC.	1744474	2025-10-27	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Achat batteries et électrodes	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	965,88
CENTRE DE FORMATION ERIC LANGEVIN INC.	1744474	2025-10-27	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Achat batteries et électrodes	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	410,08
CLAUDIA CHAN TAK	1720719	2025-10-22	THELLEND, STEVE	CSLDS - Maison de la culture PE - Développer une programmation adaptée à la population de VSMPE et aux orientations du plan d'action culturel du 1er janvier 2025 au 31 mai 2026 - Projet Commissaire en résidence et budget de fonctionnement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	6 339,10
CLAUDIA CHAN TAK	1720719	2025-10-22	THELLEND, STEVE	CSLDS - Maison de la culture PE - Développer une programmation adaptée à la population de VSMPE et aux orientations du plan d'action culturel du 1er janvier 2025 au 31 mai 2026 - Projet Commissaire en résidence et budget de fonctionnement	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	3 582,22
COLLEGE REINE-MARIE	1640276	2025-10-24	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1229090001 / CA22 140341 - Location d'installations sportives au collège pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	82 100,22
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1740581	2025-10-02	AFFANE, AMAL	DTP/Voirie - Fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente 1739793	Travaux publics	Épandage d'abrasifs	183 728,12
COMPUGEN INC.	1744727	2025-10-28	JOBIDON, JOCELYN	DDT - URBANISME - Achat d'un portable selon entente 1654697	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 345,57
COMPUGEN INC.	1744727	2025-10-28	JOBIDON, JOCELYN	DDT - URBANISME - Achat d'un portable selon entente 1654697	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	432,67
CONSULTANT EXPERTISE EN ASCENSEURS C.E.A. INC.	1741626	2025-10-07	FISET, ALAIN	IMM - Centre Ogilvy - services professionnels pour la création d'un monte-matériaux	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	9 711,34
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1741483	2025-10-07	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Achat d'accessoires pour les tablettes Apple	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	459,85
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1741483	2025-10-07	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Achat d'accessoires pour les tablettes Apple	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	155,15
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1741483	2025-10-07	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Achat d'accessoires pour les tablettes Apple	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	155,15
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1744230	2025-10-24	THELLEND, STEVE	SAG - Achat étuis et connecteurs pour cellulaires	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	232,73
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1744230	2025-10-24	THELLEND, STEVE	SAG - Achat étuis et connecteurs pour cellulaires	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	117,59
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1744230	2025-10-24	THELLEND, STEVE	SAG - Achat étuis et connecteurs pour cellulaires	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	25,20
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696120	2025-10-24	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés de la CULTURE	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	1 200,00
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696120	2025-10-24	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés de la CULTURE	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	157,48
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1717897	2025-10-15	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - 419 S-Roch - Remboursement 50% frais de conteneur à déchet - avril à juin 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	681,37
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1742002	2025-10-09	FISET, ALAIN	IMM - Complexe William-Hingston - Gardiennage lors de travaux sur la terrasse	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 795,31
CYS EXPERTS-CONSEILS	1690432	2025-10-06	FISET, ALAIN	IMM - ÉTAIEMENT DE LA DALLE STRUCTURALE - CENTRE JEAN-ROUGEAU	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	2 099,75
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1738003	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Travaux de soudure	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 512,88
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1745339	2025-10-30	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 207,36

Nom fournisseur	Número BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
DESCHENES & FILS LTEE	1693993	2025-10-02	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Articles divers	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 249,37
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1741348	2025-10-07	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN MARQUEUR POUR LIGNAGE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	734,91
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1741348	2025-10-07	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN MARQUEUR POUR LIGNAGE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26,25
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1693999	2025-10-07	THIBAUT, SANDRA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 pour la fourniture de quincailleries	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 099,75
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1694103	2025-10-23	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Fourniture de bouteilles d'eau et stérilisation	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	200,00
ECO-COMPTEUR INC.	1741850	2025-10-08	THELLEND, STEVE	DDT - Achat d'un compteur Pyro Evo - Projet Hors SDC	Direction du développement du territoire	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 939,65
ECO-COMPTEUR INC.	1741850	2025-10-08	THELLEND, STEVE	DDT - Achat d'un compteur Pyro Evo - Projet Hors SDC	Direction du développement du territoire	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	566,93
ECO-COMPTEUR INC.	1741850	2025-10-08	THELLEND, STEVE	DDT - Achat d'un compteur Pyro Evo - Projet Hors SDC	Direction du développement du territoire	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	498,69
ECO-COMPTEUR INC.	1741850	2025-10-08	THELLEND, STEVE	DDT - Achat d'un compteur Pyro Evo - Projet Hors SDC	Direction du développement du territoire	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	73,49
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1694097	2025-10-10	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Parcs - BCO 2025 - Service d'extermination de nids de guêpes pour diverses adresses dans l'arrondissement	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	524,94
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1740315	2025-10-01	THIBAUT, SANDRA	DTP - Service d'extermination sur le terre plein centrale SUD sur Crémazie coté SUD / St-Laurent	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 443,58
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1744216	2025-10-24	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR MEDAWAR	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	168,29
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1744216	2025-10-24	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - SOULIER DE TRAVAIL POUR MEDAWAR	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	10,50
ENTREPRISES PROFILECT	1745380	2025-10-30	FISET, ALAIN	IMM - Patro Villeray - Raccordement électrique de 6 chauffe-eau	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 514,45
ENVIROSERVICES INC	1696820	2025-10-08	ST-PIERRE, MARCO	DTP/Aqueduc - BCO2025 - Service de prélèvement et d'analyses d'échantillons selon l'entente 1658427	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 831,60
FABRIQ ARCHITECTURE	1740647	2025-10-02	FISET, ALAIN	IMM - Incidences GDD 1256530001 - Piscine René-Goupil - Préparation des dessins et suivi de chantier - Réparation d'une partie de la toiture	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	3 845,69
FABRIQ ARCHITECTURE	1740647	2025-10-02	FISET, ALAIN	IMM - Incidences GDD 1256530001 - Piscine René-Goupil - Préparation des dessins et suivi de chantier - Réparation d'une partie de la toiture	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	1 351,19
FST CANADA INC.	1724044	2025-10-06	PUGI, BENJAMIN	PUISARD - REPARATION D'UNE REMORQUE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 438,27
G.G. INOX INC.	1743254	2025-10-17	THELLEND, STEVE	DTP - Acquisition de supports à vélos de type hybride	Services administratifs et greffe	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	21 758,66
GLT + INC	1730227	2025-10-20	THELLEND, STEVE	SGPI - GAG - 1 soumissionnaire - concours d'architecture pluridisciplinaire - Construction d'une nouvelle bibliothèque du quartier Villeray et le réaménagement du parc Le Prévest.	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Bibliothèques	20 472,56
GROUPE ETR	1740302	2025-10-01	BOUCHER, GENEVIEVE	DDT - Urbanisme - Impression brochures et livrets fiches patrimoniales	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 195,61
GROUPE ETR	1740302	2025-10-01	BOUCHER, GENEVIEVE	DDT - Urbanisme - Impression brochures et livrets fiches patrimoniales	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	874,55
GROUPE BISSENETTE INC.	1741258	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 081,10
GROUPE BISSENETTE INC.	1741258	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	125,98
GROUPE BISSENETTE INC.	1741258	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	10,50
GROUPE GENIEX INC	1743865	2025-10-22	DUPRE, ANNETTE	IMMO - GDD 1250465001- CE25 0992 - Centre Ogilvy - Serv. Prof en structure pour l'installation d'un ascenseur/monte-matériel	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	14 278,30
GROUPE GENIEX INC	1743865	2025-10-22	DUPRE, ANNETTE	IMMO - GDD 1250465001- CE25 0992 - Centre Ogilvy - Serv. Prof en structure pour l'installation d'un ascenseur/monte-matériel	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 855,66
GROUPE SANYVAN INC.	1742022	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Service d'hydro-excavation avec opérateur en urgence le 6 octobre 2025	Travaux publics	Réseaux d'égout	1 196,86
GROUPE SANYVAN INC.	1742025	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Service d'un camion-combiné avec opérateur pour le nettoyage d'égout le 6 octobre 2025	Travaux publics	Réseaux d'égout	1 196,86
GROUPE SANYVAN INC.	1742032	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Service d'un camion-combiné avec opérateur pour le nettoyage d'égout le 7 octobre 2025	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 468,52
GROUPE SANYVAN INC.	1744212	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Service d'hydro-excavation avec opérateur en urgence le 23 octobre 2025	Travaux publics	Réseaux d'égout	1 645,68
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHFORD, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	724,41
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHFORD, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	396,70

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	303,89
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	277,32
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	232,02
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	212,13
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	194,65
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	184,36
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	154,07
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	151,92
GROUPE TRIUM INC.	1743728	2025-10-22	ROCHEFORT, CATHERINE	DDT - Permis et inspection - Achat de vêtements	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	36,06
HELENE CAMIRAND	1745569	2025-10-31	VANIER, RACHEL	COMM - Travail graphique sur document de présentation du budget de l'arrondissement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 362,22
HYPERTEC SYSTEMES INC	1742212	2025-10-10	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Achat de moniteurs selon l'entente 1654699	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	265,60
HYPERTEC SYSTEMES INC	1743723	2025-10-22	HAMELIN, VINCENT-THOMAS	CSLDS - Achat d'un moniteur 24po pour nouvelle employée	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	132,80
IGO INC	1740571	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	ACHAT D'IMPERMÉABLE POUR FRANCIS PHANEUF	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	124,94
IGO INC	1743549	2025-10-21	MARTEL, MICHAEL	ACHAT D'IMPERMÉABLE POUR MORIN CHARTIER, SAUVE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	249,88
IGO INC	1743549	2025-10-22	MARTEL, MICHAEL	ACHAT D'IMPERMÉABLE POUR MORIN CHARTIER, SAUVE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	249,88
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1743605	2025-10-21	VANIER, RACHEL	COMM - Impression de panneaux pour la protection des carrés d'arbre lors du déneigement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	871,18
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1745374	2025-10-30	VANIER, RACHEL	COMM - Impression dépliants Horaire des collectes	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	752,76
INSTA-MIX	1745174	2025-10-30	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT D'OUTIL POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	234,65
INSTA-MIX	1745174	2025-10-30	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT D'OUTIL POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	209,45
INSTA-MIX	1745174	2025-10-30	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT D'OUTIL POUR L'ASPHALTE	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	52,49
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743273	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UNE POME HYDROLIQUE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 986,53
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743680	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CONNECTEUR ET D'UN BOYAU 3/8	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	137,83
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743680	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CONNECTEUR ET D'UN BOYAU 3/8	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	115,72
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1743680	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE CONNECTEUR ET D'UN BOYAU 3/8	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	63,28
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1742331	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CHAINE POUR SCIE STHIL	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	91,71
JEAN-CLAUDE ALARY INC.	1743300	2025-10-20	PUGI, BENJAMIN	LEN ST-MICHEL - Location d'une pelle mécanique	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	22 572,31
KEROUL	1744616	2025-10-27	HAMELIN, VINCENT-THOMAS	CSLDS - Marche exploratoire à la Place de la Gare-Jean-Talon afin d'analyser les enjeux d'accessibilité et faire des recommandations - Financement FDP AU	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 564,00
L'EFFACEUR	1740223	2025-10-01	CADOTTE, ANNICK	GRAFFITI - Produits pour l'enlèvement des graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	3 359,60
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1742441	2025-10-14	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255781009 - Contribution financière 2025*2026 - Projet Relocalisation des organismes du Centre William-Hingston	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	28 000,00
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1742542	2025-10-14	THELLEND, STEVE	CSLDS - Boîte à jouets mobile de janvier à mars 2026 - Animation dans les parcs - Projet Circonflexe	Services administratifs et greffe	Développement social	13 217,00
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1709522	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Location d'une camionnette selon l'entente 1576512	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	13 777,30
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1743980	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	CARRIÈRE ST-MICHEL - Location de 4 camionnettes pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente #1576512	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	14 478,20
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1743982	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	SRB - Location d'une camionnette pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente #1576512	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	3 619,55
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-06	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villeray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 244 636,48
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-06	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villeray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 012 568,97
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-02	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villeray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	839 689,56
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-07	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villeray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	332 127,96

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-06	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villieray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	127 953,52
LANCO AMENAGEMENT INC.	1740634	2025-10-06	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1257944001/CA25140275 - Travaux de réaménagement du parc Villieray - VSP-25-PARCS-03	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	96 431,02
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1742825	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DEUX ELINGUES	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 017,14
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1742825	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DEUX ELINGUES	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	955,09
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1743750	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UN PALAN À LEVIER	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	277,50
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1743750	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'UN PALAN À LEVIER	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	27,82
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1743684	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	892,34
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1743684	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	31,50
LE MADISON	1745318	2025-10-30	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Fête des bénévoles 2026 - Location de la salle et repas	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 249,37
LES COUVREURS DURO-TOIT INC.	1741264	2025-10-06	FISET, ALAIN	IMM - Chalet du parc de Turin - Travaux mineurs au toit	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	1 979,83
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1664644	2025-10-31	ST-PIERRE, MARCO	PARCS - Déménagement des tempos	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	9 212,65
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1742649	2025-10-15	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - achat et installation d'une toile de fond sur le dôme de l'aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 779,55
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1742899	2025-10-16	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Remplacement d'un l'abri	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	9 606,36
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1742225	2025-10-10	FISET, ALAIN	IMM - Achat d'un conduit rigide	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	583,47
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1742225	2025-10-10	FISET, ALAIN	IMM - Achat d'un conduit rigide	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	203,94
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1744378	2025-10-24	DUPRE, ANNETTE	IMM - Incidences GDD 1258462001 - Piscine 7355 Christophe-Colomb - Travaux sur ventilation/chauffage	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	14 845,55
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1740666	2025-10-06	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255984002/CA25140276 - Travaux de réaménagement du parc Bloomfield - VSP-25-PARCS-06	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	333 270,35
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1740666	2025-10-08	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1255984002/CA25140276 - Travaux de réaménagement du parc Bloomfield - VSP-25-PARCS-06	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	59 353,66
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1743053	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Location d'un hiab	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	8 330,76
LOCATION LORDBEC INC.	1740338	2025-10-01	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 9028 - 9032 10e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	8 976,43
LOCATION LORDBEC INC.	1740338	2025-10-09	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 9028 - 9032 10e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	3 674,56
LOCATION LORDBEC INC.	1742135	2025-10-10	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Travaux de réparation et murage d'égout situé au 9374 Rancourt	Travaux publics	Réseaux d'égout	7 611,59
LOCATION LORDBEC INC.	1742654	2025-10-15	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de réparation de clôtures suite à des travaux au 7516 de Gaspé	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44
LOCATION LORDBEC INC.	1743950	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7279 Musset	Travaux publics	Réseaux d'égout	9 028,92
LOCATION LORDBEC INC.	1744740	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 3841-3845 Everett	Travaux publics	Réseaux d'égout	8 399,00
LOCATION LORDBEC INC.	1744752	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Travaux urgents de remplacement complet d'un puisard devant le 8485 St-Denis	Travaux publics	Réseaux d'égout	20 997,50
LOCATION LORDBEC INC.	1745463	2025-10-31	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 8007 et 8171 Marquette	Travaux publics	Réseaux d'égout	12 808,47
LOISELLE INC.	1715330	2025-10-28	VAILLANCOURT, NATHALIE	SERVICES DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DE SOLS CONTAMINÉS BC sans odeur selon l'entente1593458	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	25 681,28
M.A.T. ROULETTES	1743946	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT POUR BANDE PATINOIRE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	90,56
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1715955	2025-10-10	ST-PIERRE, MARCO	HORTICULTURE - Fourniture et livraison sur demande de mélange de terreau selon l'entente 1711682	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	4 091,10
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1740277	2025-10-01	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Fourniture de terre à terrains sportifs	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 602,79
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1740277	2025-10-01	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Fourniture de terre à terrains sportifs	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 481,92
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1740277	2025-10-01	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Fourniture de terre à terrains sportifs	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	47,15
MEDIC QUEBEC	1740602	2025-10-02	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Pièces et accessoires pour le défibrillateur	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	272,92
MEDIC QUEBEC	1740602	2025-10-02	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Pièces et accessoires pour le défibrillateur	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	131,18
MEDIC QUEBEC	1740602	2025-10-02	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Pièces et accessoires pour le défibrillateur	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	17,85
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1729162	2025-10-16	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Redevances - Traçabilité des sols contaminés excavés - Traces Québec	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	5 345,75
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1729162	2025-10-21	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Redevances - Traçabilité des sols contaminés excavés - Traces Québec	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 161,20
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1744520	2025-10-27	THELLEND, STEVE	DDT - Incidence GDD 1255731004 - Traitement des sols contaminés - VSP-25-ING-05	Direction - Villieray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	595,63

[illegible]

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
MP REPRODUCTIONS INC.	1743397	2025-10-20	THELLEND, STEVE	CULTURE - Maison de la culture PE - Impression - Exposition St-Michel à colorier - Projet Participation culturelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	1 607,04
MUSCO SPORTS LIGHTING CANADA CO.	1743846	2025-10-22	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Service de contrôle système de commande de lumière des terrains sportifs extérieurs du parc Villeray et Jarry	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	658,27
MUSCO SPORTS LIGHTING CANADA CO.	1743846	2025-10-22	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Service de contrôle système de commande de lumière des terrains sportifs extérieurs du parc Villeray et Jarry	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	658,27
MUSCO SPORTS LIGHTING CANADA CO.	1743846	2025-10-22	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Service de contrôle système de commande de lumière des terrains sportifs extérieurs du parc Villeray et Jarry	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	658,27
ND OUTILS INC.	1694282	2025-10-02	PUGI, BENJAMIN	DTP/Voirie - BCO 2025 - Fourniture d'outils et pièces de remplacement	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 049,87
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	472,44
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	393,07
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	283,47
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	105,83
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	104,84
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	83,98
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	82,47
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1743489	2025-10-21	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CORDE ET D'ARTICLES POUR ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	31,50
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	2025-10-23	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	16 273,05
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	2025-10-23	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	10 498,75
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1740867	2025-10-03	FISET, ALAIN	IMM - Installations électriques dans le cadre des travaux de réfection de systèmes mécaniques de la piscine du Patro Villeray	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	914,18
PLANTATION BENOIT LABBE INC.	1743370	2025-10-20	THIBAUT, SANDRA	HORT - Achat de sapins	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 847,78
PREMIERS SOINS PLUS	1743252	2025-10-17	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Centre Jean-Rougeau - Solution de lavage oculaire	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	99,32
PRODUCTION J.G. INC.	1741981	2025-10-09	VANIER, RACHEL	COMM - Impression pour Bye-bye béton	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	168,98
PRODUCTION J.G. INC.	1741981	2025-10-09	VANIER, RACHEL	COMM - Impression pour Bye-bye béton	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	149,97
PRODUCTION J.G. INC.	1743617	2025-10-21	VANIER, RACHEL	COMM - Impression autocollants pour paniers de rue	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	822,31
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1699739	2025-10-03	PUGI, BENJAMIN	CARRIÈRE ST-MICHEL - Fourniture de diesel colore pour les tours et la génératrice selon l'entente 1631217	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	114,08
PUROLATOR COURRIER LTEE	1697716	2025-10-29	ST-PIERRE, MARCO	TP- BCO 2025 - Service d'envois par courrier - Compte 8646083 selon entente 1569957	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	524,94
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	2025-10-08	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	2 191,66
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	2025-10-08	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	1 624,16
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	285,64
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462	Travaux publics	Autres - matières résiduelles	211,68
RICOH CANADA INC	1731888	2025-10-02	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Achat d'une photocopieuse Ricoh IM C6010 - Selon entente 1569016	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	104,99
SANIVAC	1704154	2025-10-06	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 141,84
SANIVAC	1704154	2025-10-06	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 880,79
SANIVAC	1704154	2025-10-20	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	815,64

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SANIVAC	1704154	2025-10-06	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	669,31
SECURO VISION INC.	1744362	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	65,00
SECURO VISION INC.	1744362	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	55,00
SECURO VISION INC.	1744362	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	30,00
SECURO VISION INC.	1744362	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,00
SECURO VISION INC.	1744362	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Daniel Mallette selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,00
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1743541	2025-10-21	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Location d'un conteneur du 17 novembre 2025 au 20 avril 2026	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	624,68
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1743541	2025-10-21	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Location d'un conteneur du 17 novembre 2025 au 20 avril 2026	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	209,97
SIGNAL SERVICES INC	1731420	2025-10-03	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PANCARTE DE STATIONNEMENT INTERDIT	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	47,24
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	160,42
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	152,86
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	152,86
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	146,14
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	76,43
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	76,43
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	73,49
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	54,17
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	54,17
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742292	2025-10-14	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LE SITE DE DEPOT À NEIGE	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	38,22
SIGNAL SERVICES INC	1742828	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR FRANCON	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	498,90
SIGNAL SERVICES INC	1742828	2025-10-16	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION POUR FRANCON	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	73,49
SIGNAL SERVICES INC	1743405	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'ATTACHE À L'EXAN	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	677,17
SIGNAL SERVICES INC	1743405	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'ATTACHE À L'EXAN	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	47,24
SIGNAL SERVICES INC	1743939	2025-10-23	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU ET DE POTEAU	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 190,56
SIGNAL SERVICES INC	1743939	2025-10-23	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU ET DE POTEAU	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	629,92
SIGNAL SERVICES INC	1743939	2025-10-23	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU ET DE POTEAU	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	89,24
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1743175	2025-10-17	FISSET, ALAIN	IMM - 405 Ogilvy - Ajout d'une serrure électronique	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	6 902,93

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SOCIETE LOGIQUE INC.	1743215	2025-10-17	DUPRE, ANNETTE	IMM - Centre Bloomfield et Bibliothèque St-Michel - Évaluation de la performance en accessibilité universelle	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	10 528,28
SOCIETE LOGIQUE INC.	1743215	2025-10-17	DUPRE, ANNETTE	IMM - Centre Bloomfield et Bibliothèque St-Michel - Évaluation de la performance en accessibilité universelle	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	10 528,28
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1741412	2025-10-07	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Achat de 6 tablettes Apple iPad	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 403,18
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1741639	2025-10-08	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MANCHON USINEE 18"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	493,44
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1741641	2025-10-08	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE TIGE DE BOITE DE SERVICE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	398,95
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742624	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 10" Bonnet de vanne complet	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 304,48
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742625	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 10" JENKINGS Bonnet de vanne complet	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 724,43
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742629	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 6" Cite Bonnet de vanne complet	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 632,56
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1742646	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - 8" JENKINGS Bonnet de vanne complet	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 787,42
SPORTS MONTREAL INC.	1730515	2025-10-29	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscine St-Roch - Promotion année 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	4 699,20
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744167	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET DE BOITE DE SERVICE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 954,35
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1744167	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET DE BOITE DE SERVICE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	697,33
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1742704	2025-10-15	FISET, ALAIN	IMM - Centre Sportif Jean-Rougeau - Inspection de mise à jour l'État du béton extérieur	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	5 774,31
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1694725	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Réparation Hydrodine	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des arénas et patinoires	9 448,87
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1694725	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Réparation Hydrodine	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	451,41
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	155,13
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	154,70
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1739942	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	154,70
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741112	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SAC À DECHET 35 X 50	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 668,67
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741154	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PAPIER HYGIENIQUE ET PAPIER BRUN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	387,82
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741154	2025-10-06	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PAPIER HYGIENIQUE ET PAPIER BRUN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	309,40
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742017	2025-10-09	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	486,30
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742017	2025-10-09	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	20,68
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742727	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - INVENTAIRE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	146,98
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742727	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - INVENTAIRE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	97,64
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742727	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - INVENTAIRE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	82,27
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742727	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - INVENTAIRE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	44,62
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1742727	2025-10-15	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PARC - INVENTAIRE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	28,35
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744715	2025-10-28	MARTEL, MICHAEL	VOIRE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	309,40
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744715	2025-10-28	MARTEL, MICHAEL	VOIRE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	111,58
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744715	2025-10-28	MARTEL, MICHAEL	VOIRE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	16,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744715	2025-10-28	MARTEL, MICHAEL	VOIRE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	16,53
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1744715	2025-10-28	MARTEL, MICHAEL	VOIRE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	13,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745547	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	384,46
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745547	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	309,40
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745547	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	70,05
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745547	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	35,28
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1745547	2025-10-31	LARIN, NICHOLAS	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Achat matériel d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	12,54
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	1668830	2025-10-01	THELLEND, STEVE	RH - Bon de commande ouvert 2024 - Pour interventions post-traumatiques - Selon entente 1627103	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	810,00
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	103,94
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	37,75
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	11,07
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5,05
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4,64
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3,93
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2,65
TENAQUIP LIMITED	1742167	2025-10-10	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - LUNETTE PARC CLE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2,13
TENAQUIP LIMITED	1743401	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE : NETTOYANT A GRAFFITI - PARC : PEINTURE AEROSOL	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	135,69

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
TENAQUIP LIMITED	1743401	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE : NETTOYANT A GRAFFITI - PARC : PEINTURE AEROSOL	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	83,15
TENAQUIP LIMITED	1743401	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE : NETTOYANT A GRAFFITI - PARC : PEINTURE AEROSOL	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	83,15
TENAQUIP LIMITED	1743919	2025-10-23	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE MEULE 4 1/2" ET DE LUNETTE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	166,41
TENAQUIP LIMITED	1743919	2025-10-23	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE MEULE 4 1/2" ET DE LUNETTE	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	103,94
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	251,87
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	167,19
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	42,31
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	37,75
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10,10
TENAQUIP LIMITED	1744778	2025-10-28	CADOTTE, ANNICK	PARC - CASQUE POUR PINARD, CLE METRIQUE, RALONGE ELECTRIQUE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8,50
TERIS CORPORATION	1741254	2025-10-06	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 743,04
TERIS CORPORATION	1741254	2025-10-10	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	229,21
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	458,42
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	307,18
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	78,74
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	42,04
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	37,85
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	26,25
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	21,86
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	11,27
TERIS CORPORATION	1743093	2025-10-17	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE GEOTEXTILE ET OUTIL FELCO	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	10,69
TESSIER RECREO-PARC INC.	1744393	2025-10-24	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Réparation jeux d'eau Parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine (Bon-Air)	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 778,49
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1742215	2025-10-10	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7748 - 7754 Lajeunesse + plombs	Travaux publics	Réseaux d'égout	13 123,44
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1743061	2025-10-16	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7367 - 7363 Henri-Julien + plombs	Travaux publics	Réseaux d'égout	15 590,64
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1743954	2025-10-23	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 6965, 20e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	7 034,16
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1744342	2025-10-24	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8413-8423 Saint Gerard + plomb	Travaux publics	Réseaux d'égout	16 273,06
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1744757	2025-10-28	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8420 - 8424 St-Hubert + plombs	Travaux publics	Réseaux d'égout	13 123,44
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1745471	2025-10-31	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 8366 - 8364 et 8365 - 8363 Henri-Julien + plombs	Travaux publics	Réseaux d'égout	19 422,69
ULINE CANADA CORP	1740712	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE ESEMBLE DE MANCHE À AIR - PARC - ACHAT D'UN TABLEAU DE PRESENCE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	608,93
ULINE CANADA CORP	1740712	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE ESEMBLE DE MANCHE À AIR - PARC - ACHAT D'UN TABLEAU DE PRESENCE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	164,83
ULINE CANADA CORP	1740712	2025-10-02	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE ESEMBLE DE MANCHE À AIR - PARC - ACHAT D'UN TABLEAU DE PRESENCE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	50,81
ULINE CANADA CORP	1740886	2025-10-03	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Chaises visiteurs	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 426,78
ULINE CANADA CORP	1740886	2025-10-03	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Le Prévost - Chaises visiteurs	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	190,00
ULINE CANADA CORP	1743793	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'ETIQUETTE ADHÉSIVES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	218,37
ULINE CANADA CORP	1743793	2025-10-22	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'ETIQUETTE ADHÉSIVES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	23,09
ULINE CANADA CORP	1744507	2025-10-27	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE LUMIERE D'ATELIER	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	151,18
ULINE CANADA CORP	1744507	2025-10-27	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE LUMIERE D'ATELIER	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	23,24
UNIQUE MOBILIER DE BUREAU	1742141	2025-10-10	ST-PIERRE, MARCO	DTP - Achat de mobilier pour le nouveau clos des parcs	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	16 487,20
VALOSPHERE ENVIRONNEMENT	1713212	2025-10-27	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Valorisation de pierre, roc, béton et asphalte selon l'entente 1600122	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	32 267,77
WOLSELEY CANADA INC.	1743272	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MAMELON EN LAITON	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	639,81
WOLSELEY CANADA INC.	1743272	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MAMELON EN LAITON	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	350,11
WOLSELEY CANADA INC.	1743272	2025-10-20	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MAMELON EN LAITON	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	269,48
WOLSELEY CANADA INC.	1744550	2025-10-27	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'ADAPTEUR 6"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 040,65
WOLSELEY CANADA INC.	1744550	2025-10-27	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'ADAPTEUR 6"	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	78,74
WURTH CANADA LTEE	1745199	2025-10-30	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE MECHE AU CARBURE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	534,39
ZARATE + LAVIGNE ARCHITECTES INC.	1745024	2025-10-29	DUPRE, ANNETTE	IMM - Aréna St-Michel - Modification des aires des bancs des joueurs et des balustrades des estrades afin de protéger les spectateurs	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Arénas et patinoires	18 372,81

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
ZARATE + LAVIGNE ARCHITECTES INC.	1745544	2025-10-31	FISET, ALAIN	IMM - Aréna St-Michel, glace no 1 - Réaménagement des bandes et baies vitrées de patinoire	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Arénas et patinoires	10 236,28
Total							9 115 681,85

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Octobre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
9119-0694 Quebec Inc. (691918)	33370	Vanier, Rachel	Réparation et pièces structure Virage	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	236,22
A Portee De Mains (506393)	de20251001154709	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Adamopoulos, Chris (145787)	de20251002085614	Leclerc, Andreane	Km juillet 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	183,59
Adamopoulos, Chris (145787)	de20251002090301	Leclerc, Andreane	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	134,59
Adamopoulos, Chris (145787)	de20251008105209	Leclerc, Andreane	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	211,20
Adc Communication (444719)	5765	Vanier, Rachel	000 SIGNETS HORAIRE BIBLIOTHÈQUES	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	488,19
Adc Communication (444719)	5766	Vanier, Rachel	-	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	104,99
Adc Communication (444719)	5768	Vanier, Rachel	PROJET : PRÉSENTATION PUBLIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DAWSON	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	377,95
Adc Communication (444719)	5769	Vanier, Rachel	7 CERTIFICATS RECONNAISSANCE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	57,74
Adc Communication (444719)	5770	Vanier, Rachel	0 COROPLAST 24" X 48". FERMETURE DES RUELLES	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	419,95
Adc Communication (444719)	5771	Vanier, Rachel	0 + 4 COROPLAST 24" X 48" TRAVAUX DE VOIRIE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	325,46
Adc Communication (444719)	5772	Vanier, Rachel	COROPLAST 24" X 48" AVEC TROU. PARC JULIE HAMELIN	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	125,98
Adc Communication (444719)	5773	Vanier, Rachel	X 2 PVC QR CODE 8.5" X 11" + 2 PVC ROND 30" X 30" + 6 PASTILLES RONDES STYRÈNE SOMMET DE L'EST	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	183,73
Adc Communication (444719)	5774	Vanier, Rachel	00 AVIS TEMPO 8.5" X 11" SUR PAPIER SYNTHÉTIQUE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	152,23
Adc Communication (444719)	5775	Vanier, Rachel	4 AFFICHES PISCINE 24" X 3	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	62,99
Adc Communication (444719)	5776	Vanier, Rachel	600 CARTONS 6" X 9" POIS PLUME	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	141,73
Adc Communication (444719)	5781	Vanier, Rachel	1400 CARTONS 3.66" X 8.5" VÉGÉTAUX 2025	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	309,71
Adc Communication (444719)	5782	Vanier, Rachel	0 COROPLAST RECTO VERSO 12" X 9" ESPACE VÉGÉTALISÉ	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	251,97
Adc Communication (444719)	5783	Vanier, Rachel	00 AUTOCOLLANTS BRIGADE PROPRETÉ 0 COROPLAST 12" X 18" J'AIME MON QUARTIER PROPRE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	808,40
Adc Communication (444719)	5784	Vanier, Rachel	00 AFFICHES 11" X 17" DISTRIBUTION DE VÉGÉTAUX	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	104,99
Adc Communication (444719)	5785	Vanier, Rachel	LOTS DE 35 AUTOCOLLANTS POUR POUBELLE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	183,73
Adc Communication (444719)	5790	Vanier, Rachel	500 FEUILLETS 11" X 17" SUR 7 POINTS GLOSS RECTO	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	629,92
Adc Communication (444719)	5791	Vanier, Rachel	0 AFFICHES 11" X 17" EXPOSITION SIX STEPS	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	83,99
Adc Communication (444719)	5833	Vanier, Rachel	LOTS X 15 AFFICHES 11" X 17" PROLET EMMIS	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	62,99
Adc Communication (444719)	5834	Vanier, Rachel	OROPLAST 24" X 36" + COROPLAST 16" X 24.5" AVEC OEILLETS. PROJET SIX STEP AND THE SHOW MUST GO ON	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	57,74
Adc Communication (444719)	5835	St-Pierre, Marco	30 ALUPANEL RUELLE NATURE	Travaux publics(B52K65)	Transport - Dir. et admin. - À répartir	551,18
Afrique Plurielle (439018)	de20251001153948	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	2 500,00
Ahepa (138950)	2025018	Thellend, Steve	-	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Aya Hassi (741438)	002	Thellend, Steve	Service de henné pour une fête de la rentrée scolaire	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	250,00

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Octobre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Bagirov, Yuriy (450086)	de20251002083950	Thellend, Steve	Requalification Sauveteur National	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	126,43
Baziz, Souad (686118)	de20251002090726	Fiset, Alain	Km juillet 2025	Services administratifs et greffe(B52K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	106,29
Baziz, Souad (686118)	de20251020111036	Fiset, Alain	Km septembre 2025	Services administratifs et greffe(B52K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	93,86
Bergeron, Marie-Chantal (377100)	de20251020114849	Steben, Frederic	Journaux achetés directement chez des commerçants, arrêt des livraisons par le camelot.	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	28,09
Bibliotheca Canada Inc. (271136)	invca12525	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	603,68
Bonacorsi, Michele (137175)	de20251008100116	Thibault, Sandra	Km juillet 2025	Travaux publics(B52K65)	Horticulture et arboriculture	56,60
Bonacorsi, Michele (137175)	de20251008100454	Thibault, Sandra	Km août 2025	Travaux publics(B52K65)	Horticulture et arboriculture	15,18
Bonacorsi, Michele (137175)	de20251008100656	Thibault, Sandra	Km septembre 2025	Travaux publics(B52K65)	Horticulture et arboriculture	21,40
Bool Design Inc. (123330)	19691	Vanier, Rachel	TABEAU D'AFFICHAGE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	146,98
Bricout, Nicolas (612312)	de20251008102127	Steben, Frederic	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	39,89
Brique Par Brique (573726)	01292035	Larin, Nicholas	Grants - Government Activité Lumière sur le loisir culturel	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	400,00
Cafe Barista Inc. (525837)	375670	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	478,30
Camille Taillefer (732764)	artiste250927	Thellend, Steve	Atelier d'éveil musical destiné aux enfants de 2 à 6 ans	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	150,00
Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord (243828)	de20251001150507	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord (243828)	de20251001160625	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1259335013	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	366,00
Carrefour Populaire De St-Michel (133168)	de20251001160211	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1259335013	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Centre Des Arts Et Langues De Montreal (Calm) (900753)	20250943	Steben, Frederic	Atelier de dessin	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	400,00
Cercle Des Fermieres Du Coeur-De-L'ile De Montreal (494749)	ccr306417	Larin, Nicholas	Factures LLC	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	400,00
Charles-Olivier Bourque (567946)	f251003a	Vanier, Rachel	Service de productions	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	724,41
Christian Campana (360560)	2354	Vanier, Rachel	Conception et réalisation graphique de l'affiche	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	367,46
Christian Campana (360560)	2355	Vanier, Rachel	Création de l'affiche d'information « Bye Bye Béton! »	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	367,46
Claudia Chan Tak (379244)	20250920	Leclerc, Andreane	Remboursement - dépenses pour ateliers de médiation	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	535,47
Comaq, Corporation Des Officiers Municipaux Agrees Du Quebec (130440)	f52749	Lehoux, Patrick	Loi sur les contrats des organismes municipaux	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	241,47
Duchaine, Gabriel (737643)	de20251020111627	Steben, Frederic	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	36,65
Dussault, Josee (670648)	de20251008095637	Leclerc, Andreane	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	9,66
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806979	Leclerc, Andreane	Accordage de piano	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	150,00
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806980	Leclerc, Andreane	Accordage de piano	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	150,00
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806982	Leclerc, Andreane	Accordage de piano	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	150,00
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806983	Steben, Frederic	Accordage de piano	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	150,00
Entreprise Severine (685147)	de20251001160933	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1259335013	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	400,00
Espace Multisoleil (278468)	de20251001155357	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Festival Interculturel Du Conte De Montreal (100748)	artiste251025	Steben, Frederic	Spectacle : Voyage au Sud du monde	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	3 674,56
Groupe De Securite Garda Senc (264248)	9000752455	Thellend, Steve	Agent de sécurité	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Bibliothèques	330,71

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Octobre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Hamoudi, Hamza (748676)	de20251008101705	Steben, Frederic	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	62,12
Heberjeune De Parc Extension (129231)	de20251001161145	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1259335013	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	422,00
Impresaria (147420)	artiste251001	Steben, Frederic	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 624,69
Impresaria (147420)	artiste251008	Leclerc, Andreane	Spectacle : Monica Freire	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 624,69
Jackson Jaojoby (902050)	artiste251005	Leclerc, Andreane	Chanson	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 000,00
Joseph, Murtha (619771)	de20251007085656	Medawar, Nadine	Rencontre Table de concertation des conseillère.es en développement social	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	26,74
Joujou Turenne (151880)	artiste250927	Steben, Frederic	Prestation : Conférence d'Autrice	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	446,20
Journal De St-Michel (120422)	66586	Thellend, Steve	-	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	393,70
Kate Bevan-Baker (588738)	artiste251026	Steben, Frederic	Spectacle : Gairloch : la musique écossaise au Québec	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	411,00
Larin, Nicholas (147247)	de20251007090909	Vanier, Rachel	Tickets de contrôle pour le BAM	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	14,79
Leclerc, Andreane (137717)	de20251003093813	Medawar, Nadine	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	63,50
Les Productions Pasa Musik Inc. (157320)	125700	Steben, Frederic	Prestation Less Toches - 9 octobre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 939,65
Les Transports Lacombe Inc (115319)	58828	Medawar, Nadine	Transport photocopieuses Sharp, biblio Le Prévost et DCSLDS	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	637,80
Librairie O-Taku Inc. (602006)	artiste250921	Leclerc, Andreane	Atelier d'écriture	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	313,91
Lilymagine (901215)	artiste250924	Steben, Frederic	Animation du jeu de rôle « Donjons et chatons »	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	100,00
Louis- Etienne Dore (130639)	346	Vanier, Rachel	Photos : Lumière sur le loisir culturel	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	480,32
Louis- Etienne Dore (130639)	347	Vanier, Rachel	Photos : Vernissage MCCL - L'Être en résistance	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	330,71
Louis- Etienne Dore (130639)	348	Vanier, Rachel	Photos : Aménagement Avenue Joseph-Guibord	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	380,58
Louis- Etienne Dore (130639)	349	Vanier, Rachel	Photos + séquences : travaux Parc George-Vernot	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	380,58
Maison De La Famille De St-Michel (133437)	de20251001145753	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	400,00
Mariem Valdes Martinez (901212)	artiste251022	Steben, Frederic	Spectacle : FE	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	3 674,56
Marilou Craft (510391)	2514	Thellend, Steve	Animation d'une rencontre avec une pilote 19 juin 2025	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	250,00
Mariyam Sophie Rahman (741440)	003	Thellend, Steve	Service de henné pour une fête de la rentrée scolaire	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	250,00
Martin Lominy (147017)	artiste250920	Thellend, Steve	Discipline : Atelier créatif	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	209,97
Medawar, Nadine (703047)	de20251002085049	Vaillancourt, Nathalie	Km août 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	51,07
Medawar, Nadine (703047)	de20251008101235	Vaillancourt, Nathalie	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	79,36
Megroureche, Nassim (573942)	de20251023094155	Steben, Frederic	Congrès AQLP 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	567,35
Meloche, Nadine (504330)	de20251007093305	Thellend, Steve	Fête de la rentrée et matériel pour activités - Un pont entre nous	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	401,03
Mon Resto Saint-Michel (129234)	de20251001154957	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	1 000,00
Monge, Yanis (754376)	de20251022120216	Lehoux, Patrick	Requalification Sauveteur National	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	151,31
Moussouni, Nadia (416038)	de20251002084430	Thellend, Steve	Requalification Moniteur de Natation	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	126,43
Moussouni, Nadia (416038)	de20251002084724	Thellend, Steve	Requalification Sauveteur National	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	126,43

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Musique A L'Unisson (677844)	73758052025003	Steben, Frederic	Factures LLC	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	399,25
Nous Les Arts (186609)	artiste250920	Thellend, Steve	Fabrication d'un journal avec du papier recyclé	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	398,95
Onema Jean-Louis Wanya (673823)	inv000078	Thellend, Steve	Salaire des artistes	Services administratifs et greffe(B52K56)	Bibliothèques	2 000,00
Partage & Solidarite (519129)	de20251001155647	Affane, Amal	Contributions des élus GDD 1254539011	Services administratifs et greffe(B52K56)	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
Paul Bourcier (291067)	hp1760	Gauthier, Gabrielle	-	Services administratifs et greffe(B52K56)	Greffe	349,08
Paul Bourcier (291067)	hp1779	Gauthier, Gabrielle	Service d'interprétation 8 juillet	Services administratifs et greffe(B52K56)	Greffe	349,08
Paul Bourcier (291067)	hp1780	Gauthier, Gabrielle	Service d'interprétation 2 septembre	Services administratifs et greffe(B52K56)	Greffe	349,08
Paul Bourcier (291067)	hp1781	Gauthier, Gabrielle	Service d'interprétation 30 septembre	Services administratifs et greffe(B52K56)	Greffe	349,08
Ponton, Martin (157812)	de20251003092605	Pugi, Benjamin	Km septembre 2025	Travaux publics(B52K65)	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,87
Prisme Technologies Inc. (349667)	10138	Rocheftor, Catherine	Carte d'affaire	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	388,01
Production Artistique La Bronze Inc. (902033)	artiste251005	Steben, Frederic	Spectacle : Programme double	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 049,87
Productions Baluchon Magiques S.E.N.C. (423943)	artiste251026	Steben, Frederic	Spectacle d'Halloween « Mission Citrouille! »	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	455,02
Publication Jang De Montreal (569423)	857	Thellend, Steve	-	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	393,70
Publication Jang De Montreal (569423)	859	Thellend, Steve	-	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	393,70
Quebec Vert (568157)	27079	Lehoux, Patrick	-	Services administratifs et greffe(B52K56)	Gestion du personnel	243,81
Raya, Vivianne (741502)	de20251023100652	Steben, Frederic	Congrès AQLP 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	584,02
Resonances, Agence De Spectacles Inc. (440693)	artiste251015	Leclerc, Andreane	Spectacle : La Selenita	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 574,81
Sanou, Issiaka (286072)	de20251020112337	Steben, Frederic	Km septembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	58,46
Simrin Desai (635293)	artiste251002	Leclerc, Andreane	Atelier-Conférence	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Bibliothèques	300,00
Sylvain, Marc-Andre (134350)	de20251023091340	Steben, Frederic	Congrès AQLP 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	612,63
Theatre De La Pire Espece (129563)	tpe2526006	Larin, Nicholas	Lumière sur le loisir culturel	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	365,25
Toma Iczkovits (288949)	avsmpe2025ti01	Vanier, Rachel	Photo-op pour l'annonce de la redynamisation de la rue Saint-Hubert	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	407,61
Vaillancourt, Nathalie (146632)	de20251003093401	Thellend, Steve	Km septembre 2025	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Administration, finances et approvisionnement	66,53
Villeray Dans L'Est (327584)	20251	Steben, Frederic	Service d'une animatrice LUMIÈRE SUR LE LOISIR CULTUREL	Culture, sports, loisirs et développement social(B52K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	164,49
Total						55 930,50



Dossier # : 1259044006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est dans le quartier de Saint-Michel;
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à signer les demandes d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi des projets et leurs redditions de comptes;
3. de s'engager à respecter les conditions du Programme.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:11

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1259044006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert vise à mettre en place ou à améliorer des infrastructures de transport actif aux abords des écoles dans les collectivités canadiennes par la prise de mesures temporaires ou permanentes (chemins, trottoirs, pistes cyclables, passages piétons, améliorations de la sécurité, etc.) et acquérir des connaissances et des capacités pour la mise en œuvre efficace de ces améliorations. Le présent dossier vise à faire autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de réalisation de divers aménagements sur le parcours scolaire de la rue de Louvain Est dans le quartier Saint-Michel, et ce afin de rendre les déplacements actifs plus sécuritaires et conviviaux.

On retrouve le long de cette rue plusieurs établissements scolaires, soit une école primaire, une école secondaire et un établissement pour élèves aux besoins particuliers. Au total, plus de 3 500 élèves fréquentent quotidiennement le secteur, dont une grande majorité provenant du quartier et résidente à distance de marche ou de vélo. On y retrouve aussi un centre communautaire pour les jeunes du quartier. La rue de Louvain Est mène également aux parcs Frédéric-Back et Champdoré. Cependant, la configuration actuelle de la rue privilégie les déplacements automobiles et est peu adaptée aux déplacements à pied et à vélo, sans compter que la rue manque de verdissement et de mobilier urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La rue de Louvain Est a été identifiée pour être complètement repensée, et ce, considérant son statut névralgique quant à l'accessibilité du quartier Saint-Michel. Ainsi, la rue de Louvain Est, entre le boulevard Saint-Michel et le parc Frédéric-Back, fera l'objet d'un réaménagement complet. Ce projet fait d'ailleurs partie du plan d'apaisement du secteur est de l'arrondissement. Au terme des travaux, qui débiteront en 2026, cette rue sera plus conviviale, sécuritaire, verte et adaptée aux besoins de la population qui y réside et des

gens qui la fréquentent.

Ainsi, le projet visera à assurer la sécurité et la convivialité des déplacements actifs et à y bonifier substantiellement le verdissement et le confort par la plantation de nombreux arbres et l'ajout de mobilier urbain. Les aménagements refléteront les meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle en assurant des traverses adéquatement marquées aux intersections, l'ajout de plaques podotactiles, de signalisation adéquate ainsi que de rampes aux différentes traverses.

Ce soutien financier est demandé pour diverses interventions entre les écoles Louis-Joseph-Papineau et Marie-Rivier qui incluront des aménagements en pavés de béton et du mobilier pour favoriser les déplacements actifs, conviviaux et sécuritaires.

JUSTIFICATION

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement :

Le projet est l'une des priorités de l'arrondissement dans la catégorie de mobilité douce et de sécurité. Cette priorité est libellée comme suit: Concevoir le projet d'aménagement de la rue de Louvain entre le boulevard Saint-Michel et la rue d'Iberville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Comme présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins en effectuant des interventions qui sécuriseront les secteurs ciblés et qui répondront aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre la possibilité d'obtenir un soutien financier dans le cadre de ce Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date limite de dépôt des projets est le 12 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
conseiller(-ere) en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Adèle PAVAGEAU
Chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

Tél : 263-362-1599
Télécop. : -

Dossier # : 1259044006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.



1259044006_grille_analyse_montreal_2030.pdf



Fonds_municipal_vert-guide-presentation-demandes.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
conseiller(-ere) en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : -

Guide de demande de financement du FMV

Trajets scolaires actifs et sécuritaires

Mise à jour : juin 2025

TABLES DES MATIÈRES

COMMENT UTILISER LE PRÉSENT GUIDE	2
PROCESSUS DE DEMANDE	3
ÉTAPE 1 : VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DU PROJET	5
ÉTAPE 2 : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE PRÉALABLE	5
Renseignements sur le demandeur	5
Renseignements sur le projet	9
Admissibilité des projets	13
Déclaration et signature	17
ÉTAPE 3 : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE COMPLÈTE	18
Renseignements sur le demandeur	18
Innovation	19
Gestion et réalisation du projet	19
Budget et plan de travail	21
Mesure et suivi	24
Stratégie d'engagement	25
Résilience climatique	28
Avantages environnementaux	28
Avantages socioéconomiques	33
Déclaration et signature	36
COMMENT SOUMETTRE VOTRE DEMANDE	37
Organiser vos documents justificatifs	37
ANNEXE A : GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	38
ANNEXE B : OFFRE DE FINANCEMENT	43
ANNEXE C : ÉVALUATION DES DEMANDES	44
ANNEXE D : DOCUMENTS JUSTIFICATIFS REQUIS	47
ANNEXE E : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS	50

COMMENT UTILISER LE PRÉSENT GUIDE

Le présent guide décrit tout ce que vous devez savoir pour présenter une demande de financement au FMV dans le cadre de l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*. Il explique comment remplir votre demande, décrit comment votre projet sera évalué et offre des conseils pour présenter une excellente demande.

Suivez les directives ci-dessous à mesure que vous remplissez le formulaire de demande préalable et le formulaire de demande complète. Répondez à chaque question en fournissant suffisamment de détails pour qu'une personne qui n'a jamais entendu parler de votre projet comprenne bien votre demande.

Les annexes à la fin de ce document contiennent des renseignements utiles :

- [Annexe A : Glossaire des principaux termes](#)
- [Annexe B : Offre de financement](#)
- [Annexe C : Évaluation des demandes](#)
- [Annexe D : Documents justificatifs requis](#)
- [Annexe E : Exigences en matière de rapports](#)

Veuillez consulter notre [page Web](#) avant de lire le guide de demande de financement. Nos pages Web fournissent des renseignements essentiels sur l'offre de financement, l'admissibilité des projets et les résultats requis. Ce guide de demande de financement vous aidera à soumettre une demande complète.

Le FMV respecte les principes de PCAP^{MD}. Tout produit, toute donnée ou tout renseignement susceptible de comprendre des connaissances autochtones peut être soumis à la discrétion du demandeur¹.

Si vous avez de la difficulté à remplir le formulaire de demande ou à téléverser des fichiers, ou si vous avez simplement des questions, appelez-nous au 1 877 417-0550 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse fmvinfo@fcm.ca.

¹ Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession – plus communément appelés PCAP^{MD} – établissent que les collectivités autochtones exercent un contrôle sur les processus de collecte des données et qu'elles possèdent et contrôlent la manière dont ces renseignements peuvent être utilisés.

PROCESSUS DE DEMANDE

Pour soumettre une demande de financement auprès du FMV vous devez présenter les documents suivants :

- formulaire de demande préalable;
- formulaire de demande complète;
- cahier de projet;
- tous les [documents justificatifs requis](#)².

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de la séquence et des étapes nécessaires à l'obtention d'une décision de financement. Au cours des phases 1 et 2, un agent ou un conseiller en sensibilisation du FMV vous aidera à préparer une demande préalable solide. Celui-ci examinera ensuite votre demande préalable et vous fournira des renseignements supplémentaires, au besoin, afin que vous puissiez remplir un formulaire de demande complète de grande qualité. Une fois que vous aurez soumis un formulaire de demande complète au cours de la phase 3, un responsable de projet sera affecté à votre dossier et sera votre contact pendant toute la durée de la procédure de demande et de décision de financement. Celui-ci examinera votre dossier et vous fera part de ses commentaires. Il pourrait vous demander de revenir sur certaines étapes afin d'améliorer votre demande et de la renforcer avant qu'elle ne soit envoyée à nos pairs évaluateurs et à l'examen final par notre Conseil du Fonds municipal vert.

Phase 1 : Soumission d'une demande préalable³

Vous devez présenter un [formulaire de demande préalable](#).

Phase 2 : Détermination de l'admissibilité

Un agent ou un conseiller en sensibilisation du FMV examinera votre formulaire de demande préalable. Celui-ci déterminera si votre organisation et votre initiative sont admissibles pour passer à l'étape suivante du processus de demande. Le personnel du FMV s'efforce de répondre aux demandes préalables dans un délai de 14 jours ouvrables suivant la réception.

2 Soumettez les documents requis en tant que pièces jointes à vos formulaires de demande préalable et au formulaire de demande complète.

3 Rappel : Si vous êtes une municipalité ou une société municipale du Québec, toutes les demandes préalables doivent être soumises et approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Phase 3 : Soumission de la demande complète

Si votre organisation et votre initiative sont jugées admissibles pour passer à l'étape suivante, le personnel du FMV vous informera quand la demande complète sera disponible. Il est important de noter que même si un projet est jugé admissible pour aller de l'avant avec une demande complète, l'admissibilité de la demande complète ainsi que l'approbation de la demande de financement ne sont pas nécessairement garanties.

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent ou conseiller en sensibilisation du FMV si vous avez des questions.

Remarque : Consultez ce guide pour avoir un aperçu des questions et des documents requis pour le formulaire de demande préalable et le formulaire de demande complète. Utilisez les conseils fournis pour répondre à chaque question de manière complète et au mieux de vos capacités. Consultez l'[annexe D : Documents justificatifs requis](#).

Phase 4 : Examen par un responsable de projet du FMV

Une fois la demande complète soumise, un agent de projet du FMV examinera votre demande pour en vérifier l'exactitude et l'intégralité. Celui-ci travaillera avec vous pour résoudre toutes les questions en suspens.

Phase 5 : Examen par les pairs et examen interne

Un groupe de spécialistes externes évalue toutes les demandes de financement. Par ailleurs, une analyse interne est effectuée en vue de formuler des recommandations en matière de financement au Conseil du FMV et au conseil d'administration de la FCM.

Phase 6 : Décision de financement de la FCM

Pour tous les projets du FMV, le conseil d'administration de la FCM approuve les recommandations de financement formulées par le Conseil du FMV. Le délai moyen des décisions relatives au financement concernant une demande à partir de la présentation de la demande est de trois à cinq mois.

ÉTAPE 1 : VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Avant de présenter votre demande, veuillez consulter les critères d'admissibilité sur notre [page Web](#) et confirmer que votre projet répondra à l'ensemble des critères d'admissibilité, des résultats et des objectifs en matière de financement.

En cas de doute relativement à l'adéquation de votre projet avec l'offre de financement, ou si vous avez des questions sur la manière de présenter votre demande, veuillez communiquer avec un représentant du FMV à fmvinfo@fcm.ca ou au 1 877 417-0550.

ÉTAPE 2 : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE PRÉALABLE

Toutes les personnes qui souhaitent présenter une demande de financement doivent remplir un formulaire de demande préalable. Les instructions de cette étape vous guideront pour répondre aux questions du formulaire de demande préalable.

Les renseignements que vous fournissez dans votre demande préalable aideront les membres du personnel du FMV à évaluer si votre initiative correspond aux exigences de l'offre de financement et à déterminer si elle est admissible à passer à la phase suivante du processus de demande.

Répondez à chaque question en fournissant suffisamment de détails pour qu'une personne qui n'a jamais entendu parler de votre projet comprenne bien votre demande.

Remarque : Lorsque vous préparez vos réponses aux questions de la demande préalable, n'oubliez pas qu'une limite de 5 000 caractères (espaces compris) est imposée pour chaque champ de réponse ouverte du formulaire.

Renseignements sur le demandeur

Dans cette section, indiquez qui vous êtes, d'où vous venez et qui sont vos principaux partenaires, le cas échéant.

Organisation participante

Dans cette section, veuillez indiquer le nom et le rôle de chaque organisation participante à votre projet. Toutes les demandes doivent comprendre l'ensemble des écoles, districts scolaires ou commissions scolaires qui participeront à l'initiative en tant qu'organisation participante. Voici d'autres partenaires que vous pourriez nommer en tant qu'organisation participante : associations de parents en milieu scolaire, organismes de santé publique, groupes communautaires ou organismes sans but lucratif ayant de l'expérience en transports actifs, en programmes pour les jeunes ou en sécurité routière.

Utilisez les informations du [tableau 1](#) pour vous aider à remplir cette section.

Tableau 1 : Renseignements requis pour chaque organisation participante

Catégorie de demande	Renseignements justificatifs requis
Nom de l'organisation [taper pour sélectionner une option dans la liste]	Vous devez utiliser la dénomination sociale complète de l'organisation.
Rôle de l'organisation [sélectionner la valeur]	Il y a quatre options à choisir : • Demandeur principal : la municipalité, l'organisation autochtone, la Première Nation ou l'administration municipale de transport en commun qui signe l'entente avec la FCM, supervise l'initiative (même si une tierce partie effectue les travaux), engage les coûts de l'initiative et présente les rapports requis à la FCM (veuillez fournir les coordonnées de la personne autorisée à agir au nom du demandeur principal). • Municipalité principale : Le principal partenaire municipal d'un demandeur principal non municipal (voir la catégorie « Demandeur principal » ci-dessus). Il s'agit généralement de la municipalité où l'initiative a lieu ou qui en bénéficiera. • Demandeur principal et municipalité : Si le demandeur principal est une municipalité, il s'agit de la sélection appropriée. • Partenaire : Si l'organisation n'est pas le demandeur principal ou la municipalité principale, il s'agit de la sélection appropriée (p. ex. projets avec plusieurs partenaires municipaux, bailleurs de fonds non municipaux, consultants).

Contacts

Dans cette section, veuillez fournir les coordonnées des personnes responsables du projet. Assurez-vous d'inclure leur rôle principal dans le projet et leur organisation affiliée. Vous devez également désigner une personne-ressource dans les écoles, districts scolaires ou commissions scolaires partenaires qui servira de point de contact supplémentaire pour le demandeur principal.

Utilisez les informations du [tableau 2](#) pour vous aider à remplir cette section.

Tableau 2 : Coordonnées des personnes responsables du projet	
Catégorie de demande	Renseignements justificatifs requis
Nom de l'organisation [sélectionner dans la liste]	Vous ne pourrez sélectionner que le nom des organisations que vous avez énumérées sous l'organisation participante dans la question précédente.
Nom du contact [réponse ouverte]	Veuillez saisir le prénom et le nom de famille.
Rôle du contact [sélectionner la valeur]	L'un des contacts que vous fournissez doit être la personne-ressource pour la demande. Celle-ci sera le point de contact principal pour la demande et la personne autorisée à présenter la demande. Une personne-ressource dans les écoles, districts scolaires ou commissions scolaires partenaires doit être désignée comme contact secondaire ou en lecture seule. Si vous souhaitez fournir le nom de contacts supplémentaires, nous vous recommandons d'en sélectionner un dans la liste suivante : • Contact secondaire : Le contact secondaire qui aide à la soumission de la demande. • Contact municipal : Les contacts représentant la municipalité s'ils ne sont pas déjà identifiés comme le contact de la demande ou le contact secondaire. • Consultant : Le contact principal représentant l'équipe de consultants, le cas échéant. • Lecture seule : Un contact autorisé à consulter la demande; il ne sera pas autorisé à modifier directement la demande.

IMPORTANT : Les contacts répertoriés dans cette section pourront modifier ou consulter la demande, mais le formulaire ne peut être soumis que par le contact de la demande. Nous vous recommandons vivement de ne désigner qu'un seul contact de la demande qui sera tenu de mener à bien l'ensemble du processus de demande et de recevoir toute la correspondance de la FCM à ce sujet. Les consultants ne peuvent pas signer la déclaration ni présenter de demande au nom des demandeurs admissibles.

Documents justificatifs

Pour chaque section du formulaire de demande préalable, il y a une case « documents justificatifs » où vous pouvez joindre les documents relatifs aux questions de cette section.

Pièces jointes requises pour les renseignements sur la demande :

- Vous devez fournir la preuve d'un partenariat existant ou de l'intention d'établir un partenariat avec les écoles, districts scolaires ou commissions scolaires qui seront touchés par votre projet. Voici des documents acceptables (sans toutefois s'y limiter) : une lettre d'appui de l'école, du district scolaire ou de la commission scolaire qui décrit le rôle et les responsabilités dans le projet, un protocole d'entente signé ou une charte signée. (Consultez l'annexe D pour obtenir plus de renseignements.)
- Si vous n'avez pas l'autorité nécessaire sur les routes ou les terrains sur lesquels le projet sera mis en œuvre, vous devez fournir la preuve que l'entité ayant l'autorité appuie votre projet. Voici des documents acceptables (sans toutefois s'y limiter) : une résolution du conseil ou une lettre d'appui.
- Si vous êtes une administration municipale de transport en commun, en plus de fournir une preuve de votre partenariat avec les écoles, commissions scolaires ou districts scolaires, vous devrez joindre des documents démontrant votre affiliation avec la municipalité responsable. Voici des documents acceptables (sans toutefois s'y limiter) : statuts constitutifs de votre organisation, accord d'actionnaires avec la municipalité responsable ou règlement qui reconnaît la municipalité comme étant l'actionnaire unique.
- Si vous êtes une communauté autochtone, en plus de fournir une preuve de votre partenariat avec les écoles, commissions scolaires ou districts scolaires, vous devrez fournir l'un des documents suivants :
 - Une résolution du conseil municipal énonçant le partenariat de la municipalité avec votre projet;
 - Une entente de services partagés avec une municipalité liée à l'infrastructure municipale, aux changements climatiques ou à l'adaptation.

Renseignements sur le projet

Dans cette section, veuillez fournir :

- Un aperçu et une description du projet;
- Les renseignements relatifs aux objectifs et à la raison d'être du projet;
- Un budget global pour le projet.

Remarque : Dans la mesure du possible, indiquez dans votre demande les sections ou les numéros de page précis lorsque vous faites référence à vos documents justificatifs. Cela permettra au personnel et aux pairs d'évaluer votre demande avec précision.

Aperçu du projet

Dans cette section, veuillez indiquer le titre de votre projet ainsi que l'offre de financement et le type de projet pour lequel vous présentez une demande.

Utilisez les informations du [tableau 3](#) pour vous aider à remplir cette section.

Tableau 3 : Conseils pour remplir la section sur l'aperçu du projet

Catégorie de demande	Renseignements justificatifs requis
Titre provisoire du projet [réponse ouverte]	Le titre doit au moins comprendre les éléments suivants : • Le nom de la municipalité ou, dans le cas de plusieurs municipalités, la description de la portée régionale des objectifs du projet. Exemple : Aider les élèves de l'école primaire St. Claire de Bonville à se déplacer en toute sécurité entre leur domicile et leur école en aménageant un nouveau sentier.
Type d'offre [sélectionner la valeur]	Sélectionnez « Transformation locale vers la carboneutralité » dans la liste d'options.
Type de projet [sélectionner la valeur]	Sélectionnez l'option liée aux « Projets pilotes » dans la liste d'options.

IMPORTANT : Assurez-vous de sélectionner le type d'offre et le type de projet précisés dans le tableau précédent, car il y a des formulaires de demande uniques pour chaque offre de financement et chaque type de projet.

Description du projet

Dans cette section, fournissez une description de votre projet qui couvre les renseignements demandés ci-dessous. Les renseignements que vous fournissez dans cette section aideront le FMV à évaluer l'admissibilité et la conformité aux résultats requis de l'offre de financement.

Renseignements requis pour la description de votre projet :

- Décrivez le quartier ou la collectivité où votre projet sera réalisé, ainsi que l'emplacement géographique précis (p. ex., intersection) ou le parcours scolaire qui sera amélioré par votre projet afin que plus d'enfants puissent se rendre à l'école à marchant, à vélo ou en roulant.
- Décrivez la solution proposée qui permettra à un plus grand nombre d'enfants de se rendre à l'école en toute sécurité en utilisant des moyens de transport actifs (il est reconnu que si les projets sont financés, les bénéficiaires peuvent choisir de concevoir et de mettre en œuvre des solutions de rechange déterminées au cours du processus d'apprentissage entre les pairs).
- Décrivez les avantages prévus de votre projet et la façon dont ils amélioreront la collectivité. Utilisez des renseignements quantitatifs dans la mesure du possible.
- Décrivez la portée de votre projet, y compris les principales activités prévues. Par exemple, il pourrait s'agir d'activités comme la mobilisation de la communauté scolaire, ou la conception/l'établissement des coûts et la construction d'infrastructures.

IMPORTANT : Le volet d'apprentissage entre les pairs de l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires* comprend l'exploration de nouvelles approches quant à l'infrastructure de transport actif près des écoles. En ce sens, le FMV comprend que vous puissiez décider de modifier le plan de mobilisation ou de concevoir et de mettre en œuvre d'autres solutions après le début du projet.

Objectifs et raison d'être

Pour cette section, veuillez expliquer pourquoi vous souhaitez réaliser ce projet et ce que vous espérez accomplir.

Rappel : Comme pour les autres sections de la demande préalable et du formulaire de demande, vos réponses à toutes les questions de la section Objectifs et raison d'être doivent contenir un maximum de 5 000 caractères (espaces compris).

Requis pour toutes les demandes :

- Décrivez le but de votre initiative et les problèmes ou besoins auxquels elle répond.
- Expliquez l'importance de votre projet et son caractère opportun.
- Indiquez si votre projet est lié aux mesures décrites dans un plan de trajet scolaire actif, un plan de transport actif, un plan vision zéro, un plan de sécurité routière, un plan de sécurité publique, un plan d'adaptation climatique ou s'il est lié autrement aux priorités stratégiques de votre collectivité. Le cas échéant, décrivez la façon dont votre projet est lié à ces mesures.
 - Si votre projet n'est pas directement lié à un document stratégique approuvé, expliquez s'il bénéficie d'un appui de la part des leaders politiques, des cadres municipaux, de la collectivité ou des partenaires de mise en œuvre clés (p. ex., écoles, districts ou commissions scolaires, comités de parents, organismes de santé publique, parties intéressées sans but lucratif). Vous devez également indiquer si une résolution du conseil a déjà été rédigée pour appuyer le projet ou, si ce n'est pas le cas, quand l'obtention du soutien est prévue.
- Indiquez si votre projet sera lié aux voies ou aux réseaux de transport actif existants ou aux moyens de transport en commun en place. Le cas échéant, décrivez comment votre projet y sera lié.
- Indiquez si votre projet tiendra compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et expliquez comment il le fera, le cas échéant.
- Si vous prévoyez d'adopter une approche axée sur la construction rapide pour votre projet, expliquez pourquoi vous utilisez cette approche plutôt qu'une approche conventionnelle de conception et d'infrastructure.
- Décrivez comment les résultats de ce projet pourraient être mis à l'échelle dans votre collectivité et reproduits dans d'autres collectivités au Canada.
- Expliquez comment l'infrastructure créée ou améliorée dans le cadre de votre projet sera entretenue tout au long de l'année, en particulier pendant l'hiver.
- Expliquez comment vous espérez profiter de la participation au programme d'apprentissage entre les pairs qui sera offert aux personnes retenues.
- Décrivez comment votre projet sera utilisé pour évaluer la viabilité, l'efficacité et la mise à l'échelle d'une solution ou d'une approche.

Budget

Dans cette section, veuillez fournir les renseignements budgétaires généraux suivants à propos des coûts de votre projet et de votre demande de financement. Par exemple, les coûts associés à la planification, à la conception et à la construction ou l'installation de l'infrastructure, et les coûts associés aux initiatives et aux événements éducatifs visant à promouvoir l'utilisation de modes de transport durables.

Le but de ce programme de financement est d'appuyer la mise en œuvre d'une infrastructure de transport actif pour des trajets scolaires actifs et sécuritaires. Dans cette optique, la majeure partie de votre budget devrait être affectée à la conception, l'achat ou l'installation des biens matériels nécessaires à la réalisation du projet. Utilisez les informations du [tableau 4](#) pour vous aider à remplir cette section.

Tableau 4 : Conseils pour établir votre budget de projet en vue de la demande préalable

Catégorie de demande	Renseignements justificatifs requis
Dates de début et de fin du projet (AAAA-MM-JJ) [champ de la date]	Puisque les bénéficiaires de subventions participeront au programme d'apprentissage entre les pairs, tous les projets devraient avoir la même date de début et de fin. Veuillez saisir « 2026-02-16 » pour votre date de début et « 2028-01-31 » pour votre date de fin. Il se peut que d'autres dates soient envisagées à l'étape de la passation de contrats si les dates susmentionnées ne conviennent pas à votre projet (p. ex., si les travaux de planification et de conception sont déjà terminés et que l'infrastructure est prête pour l'installation).
Demande de financement (\$) [réponse ouverte]	Indiquez le montant du financement que vous demandez pour l'initiative que vous proposez.
Coût total prévu du projet (\$) [réponse ouverte]	Indiquez le coût total de l'initiative que vous proposez.

Documents justificatifs

Pièces jointes requises pour les renseignements sur le projet :

- Joignez tout document qui prouve votre partenariat avec les écoles, districts scolaires ou commissions scolaires qui participent à votre projet. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'un protocole d'entente avec l'administration scolaire, le district

scolaire ou la commission scolaire, ou d'une lettre qui décrit l'engagement à participer au projet.

- Si votre projet est mentionné dans un plan de trajet scolaire actif, un plan vision zéro ou un document de stratégie municipale similaire déjà en place, veuillez joindre ce document à votre demande.
- Si votre projet figure dans le plan stratégique ou le plan d'entreprise d'une organisation, veuillez joindre ce document à votre demande.
- Si votre projet n'est pas mentionné dans les plans ou stratégies de la municipalité, vous devez joindre une résolution du conseil à votre demande pour démontrer l'engagement de votre municipalité à l'égard du projet.
- Si possible, joignez une estimation des coûts pour l'infrastructure prévue.

Admissibilité des projets

Dans cette section, nous vous demanderons de fournir des détails importants sur votre projet qui nous permettront de confirmer son admissibilité.

Innovation

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante en vous demandant en quoi votre projet est novateur dans le contexte de votre collectivité, de votre région ou ailleurs. Déterminez les nouvelles solutions, approches ou technologies que vous prévoyez d'élaborer et de mettre en œuvre dans le cadre de votre projet. Voici quelques exemples qui pourraient être considérés comme des nouveautés dans votre communauté : approches de construction rapide des infrastructures, partenariats avec les écoles locales pour améliorer la sécurité routière, promotion du transport actif, réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou une intervention particulière qui n'a pas encore été mise à l'essai au Canada.

Décrivez comment votre projet démontre un haut niveau d'innovation en expliquant comment :

- il améliore (ou pourrait améliorer) le rendement par rapport aux autres options, aux pratiques exemplaires ou aux pratiques actuelles de votre collectivité ou région;
- il utilise de nouvelles connaissances, politiques, pratiques ou technologie, de nouveaux modèles opérationnels, ou applique autrement les pratiques existantes.

Question : Veuillez décrire les aspects innovants de votre initiative.
[réponse ouverte]

On considère qu'un projet est « novateur » s'il permet d'améliorer le rendement par rapport aux pratiques exemplaires ou aux pratiques normalisées utilisées dans une collectivité, et ce d'au moins une des façons suivantes :

- Le projet comprend l'élaboration ou l'application de nouvelles connaissances, politiques, pratiques ou technologies, ou de nouveaux modèles opérationnels (c.-à-d. niveau 7 ou supérieur des niveaux de maturité technologique du gouvernement du Canada).
- Le projet comporte une application nouvelle ou émergente d'une pratique ou d'une technologie existante (p. ex., dans un nouveau contexte) qui représente un changement important par rapport aux pratiques actuelles.

Résilience climatique

IMPORTANT : Cette section du formulaire de demande **ne s'applique pas** aux demandes relatives à l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*. Toutefois, vous devrez quand même répondre aux questions pour pouvoir soumettre avec succès votre demande. Veuillez utiliser les réponses fournies sous chaque question ci-dessous.

Veuillez répondre aux questions standard comme suit :

Question : D'après la carte des plaines inondables la plus récente, le site du projet se trouve-t-il en dehors du champ d'inondation de la crue centennale ?
[sélectionner la valeur]
[sélectionner *Ne s'applique pas*]

Question : Votre projet prévoit-il de nouvelles infrastructures d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars ?
[sélectionner *Non*]

Avantages concernant la réduction des gaz à effet de serre (GES)

Dans cette section, veuillez remplir le tableau ci-dessous afin que nous puissions évaluer le potentiel de votre projet à réduire les émissions de GES par rapport à des projets semblables.

Plus précisément, nous voulons comprendre et examiner les types de données dont vous disposez pour établir une cible de réduction des émissions de GES associée à votre projet. Entre les étapes de la demande préalable et de la demande, le personnel

du FMV peut vous aider à utiliser les données dont vous disposez pour établir une cible.

Dans la première rangée du tableau (« Émissions de GES de référence avant la mise en œuvre du projet »), indiquez les titres des fichiers de données pertinents dans la colonne « Nom des documents justificatifs », puis décrivez brièvement ces fichiers dans la colonne « Commentaires et pages de référence ».

Par exemple, il pourrait s'agir de données sur les modes de déplacement utilisés par les élèves et le personnel de l'école qui participe à votre projet. Si vous n'êtes pas au courant des modes de déplacement utilisés, vous pouvez utiliser un autre type de données pertinentes pour votre projet. Vous pourriez utiliser les proportions d'utilisation des modes de déplacement au sein du quartier ou de la collectivité en général (généralement disponibles auprès de Statistique Canada) ou des données sur les incidents, les vitesses et les volumes de circulation dans les rues où votre projet sera réalisé.

Au minimum, vous devez fournir la taille de la population scolaire avec laquelle vous travaillez ainsi qu'une estimation du nombre ou de la proportion d'élèves susceptibles de profiter des avantages du projet proposé. S'il n'y a pas de fichiers de données associés à ces chiffres, veuillez le préciser et inclure les chiffres dans la colonne « Commentaires et pages de référence ».

Question : Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour confirmer que vous disposez de la documentation et des renseignements nécessaires à l'évaluation de l'admissibilité environnementale.
[tableau à remplir]

Données du projet sur les émissions de GES	Renseignements disponibles ?	Nom des documents justificatifs	Commentaires et pages de référence
Émissions de GES de référence avant la mise en œuvre du projet	[sélectionner une valeur] • Oui • Non	[réponse ouverte]	[réponse ouverte]
Émissions de GES prévues après l'achèvement du projet	[sélectionner une valeur] • Oui • Non	[réponse ouverte]	[réponse ouverte]

Soutien pour les demandes ayant des données limitées

Le FMV reconnaît que ce ne sont pas toutes les personnes qui présentent une demande qui auront accès à des données exhaustives ou précises. Pour vous aider dans votre processus de demande :

- nous pouvons fournir des valeurs par défaut fondées sur nos propres recherches et des points de référence s'il vous manque des données précises;
- nous pouvons offrir des conseils sur les sources de données et les approches à utiliser pour estimer le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules, le transfert modal et les réductions des émissions de GES prévues.

Dans le cas des projets approuvés, le volet d'apprentissage entre les pairs du programme comprendra de l'aide pour affiner les estimations, les cibles et les méthodologies. Les bénéficiaires recevront également des conseils en matière de surveillance et de déclaration des résultats du projet.

Au besoin, vous pouvez demander l'aide du personnel du FMV sur les sources de données pendant le processus de demande.

À propos du nombre de kilomètres véhicules parcourus

Les kilomètres véhicules parcourus (KVP) désignent la distance totale parcourue par les véhicules à moteur dans une zone précise au cours d'une période donnée. Le passage à des modes de transport durables (p. ex., marche, vélo, transport en commun) ou l'optimisation de l'efficacité des déplacements (p. ex., en réduisant les temps d'arrêt ou les déplacements inutiles) peuvent réduire le nombre de KVP dans une municipalité ainsi que les émissions de GES des véhicules.

Le calcul du changement du nombre de KVP sera une méthode clé pour déterminer les réductions potentielles des émissions de GES de votre projet.

Pour évaluer l'incidence potentielle d'une infrastructure de transport actif améliorée ou plus sécuritaire sur le nombre de KVP, votre demande devrait tenir compte des facteurs suivants :

- **Données sur l'utilisation :** renseignements de base sur la façon dont les personnes se déplacent actuellement dans la zone du projet (p. ex., études sur les trajets scolaires, données de recensement, relevés de trafic)
- **Estimations de transfert modal :** changements prévus dans les choix de transport en raison du projet proposé (p. ex., données d'enquête, données de référence des pairs, résultats de projets semblables)
- **Caractéristiques des trajets :** facteurs influant sur les habitudes de déplacement, comme la durée et la fréquence des trajets, la réduction du temps d'arrêt et les données sur la vitesse

Autres possibilités de réduction des émissions de GES

En plus de promouvoir le transfert modal et de diminuer le nombre de KVP, votre projet pourrait permettre de réduire des émissions de GES grâce à d'autres mesures de conception durable, comme :

- **des matériaux carboneutres ou à faibles émissions de carbone** (p. ex., bitume recyclé);
- **des infrastructures alimentées par des sources d'énergie renouvelable**, comme la signalisation alimentée à l'énergie solaire pour les passages piétonniers ou des lampadaires à DEL;
- **des stratégies de réduction du temps d'arrêt des véhicules**, comme les zones de débarquement désignées.

Si elles sont disponibles, vous devez fournir les **estimations de ces réductions supplémentaires des émissions de GES** dans votre demande. Si vous ne disposez pas de données précises, veuillez inclure le plus de renseignements pertinents possible pour nous aider à évaluer l'incidence environnementale potentielle de votre projet.

Documents justificatifs

- **Pièces jointes requises pour l'admissibilité du projet** : fichiers de données ou autres documents illustrant les types de données disponibles à l'appui d'une estimation de la réduction des émissions de GES pour votre projet.
- **Pièces jointes facultatives pour l'admissibilité du projet** : documents démontrant les aspects novateurs de votre initiative (le cas échéant).

Déclaration et signature

Dans la section de la déclaration et de la signature, saisissez simplement les renseignements sur la personne détenant le pouvoir de signature de l'organisme demandeur principal.

Remarque : Seul le contact de la demande peut soumettre le formulaire de demande préalable. Le contact de la demande doit veiller à avoir l'autorisation de soumettre la demande au nom de son organisation. Les consultants qui travaillent avec un demandeur principal pour préparer cette demande ne peuvent pas signer cette déclaration ni soumettre ce formulaire.

ÉTAPE 3 : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE COMPLÈTE

Si votre projet est jugé admissible à la lumière des renseignements fournis dans votre demande préalable, votre agent ou conseiller en sensibilisation du FMV vous informera que le formulaire de demande complète est disponible.

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande, communiquez avec votre agent ou conseiller en sensibilisation si vous avez des questions.

Remarque : Les réponses que vous avez fournies à l'étape de la demande préalable seront automatiquement intégrées dans le formulaire de demande complète. Vous pourrez modifier et mettre à jour certains des renseignements automatiquement intégrés à partir de votre formulaire de demande préalable.

Remarque : Comme pour les questions de la demande préalable, la limite de 5 000 caractères (espaces compris) s'applique à chaque champ de réponse ouverte du formulaire.

Renseignements sur le demandeur

Veuillez examiner les renseignements automatiquement intégrés et ajouter tout détail supplémentaire qui nous aiderait à mieux comprendre votre initiative. Des indications sur la manière de répondre à ces questions sont fournies dans la section [Renseignements sur le demandeur](#) de la demande préalable à la page 5.

Renseignements sur le projet

Veuillez examiner les renseignements automatiquement intégrés et ajouter tout détail supplémentaire qui nous aiderait à mieux comprendre votre initiative. Des indications sur la manière de répondre à ces questions sont fournies dans la section [Renseignements sur le projet](#) de la demande préalable à la page 9.

Innovation

Veillez examiner les renseignements automatiquement intégrés et ajouter tout détail supplémentaire qui nous aiderait à mieux comprendre votre initiative. Des indications sur la manière de répondre à ces questions sont fournies dans la section [Innovation](#) de la demande préalable à la page 13.

Gestion et réalisation du projet

Dans cette section, nous voulons comprendre votre approche de gestion de projet, y compris la planification appropriée, la gestion des risques, l'engagement des parties prenantes et le ressourcement.

Équipe de projet

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante concernant votre équipe de projet. Dans le tableau, veuillez identifier les membres de votre équipe de projet (y compris vos partenaires de projet, le cas échéant) et leur rôle dans le projet.

Question : Veuillez décrire dans le tableau ci-dessous les rôles et les responsabilités des membres de votre équipe de projet.

[tableau à remplir]

Nom	Titre	Organisation	Étendue des responsabilités
[réponse ouverte]	[réponse ouverte]	[réponse ouverte]	[réponse ouverte]

Le tableau devrait contenir au moins une personne de votre équipe de projet qui sera le point de contact principal et participera au programme d'apprentissage entre les pairs. Il doit également comprendre une personne qui représente les écoles, districts scolaires ou commissions scolaires partenaires. Si une élue ou un élu municipal parraine ou soutient votre projet, mentionnez aussi cette personne. Vous devez également définir les services de consultation prévus et le rôle de chaque personne.

Pour assurer la réussite de votre projet, envisagez également d'inclure dans votre équipe de projet des personnes des principaux services et postes internes qui participeront à la mise en œuvre du projet, comme la planification, les travaux publics, les loisirs et les communications ou l'engagement communautaire. Vous pouvez aussi faire appel à des organismes externes ou à des organismes sans but lucratif ayant de l'expertise en santé publique, en transport en commun, en services pour les jeunes et

les familles, et en transport actif. Cette démarche contribuera à solidifier votre demande, à obtenir du soutien communautaire et à assurer la réussite du projet.

Si vous n'avez pas encore embauché un membre clé de l'équipe, veuillez tout de même l'identifier dans le tableau (p. ex. « consultant à déterminer ») et indiquer ses rôles et responsabilités *prévus* ainsi que le niveau d'expérience et d'expertise *requis* (p. ex. comme défini dans votre appel d'offres).

Les demandes seront évaluées en fonction de l'équipe de projet et de sa capacité à mener le projet à terme et à produire les avantages escomptés. L'évaluation portera également sur l'existence d'une forte participation du personnel municipal et d'un renforcement des capacités tout au long du projet. Ainsi, le personnel municipal et, le cas échéant, les titulaires de droits et les parties prenantes, pourront acquérir et conserver les compétences et les connaissances nécessaires pour entreprendre et reproduire le projet. Consultez l'annexe A pour voir les définitions et les descriptions applicables.

Documents justificatifs

Pièces jointes requises pour la gestion et la réalisation du projet : Vous devrez fournir les renseignements supplémentaires suivants dans la demande complète :

- Un organigramme montrant la structure hiérarchique de l'équipe de projet, y compris les relations hiérarchiques entre le personnel municipal et les consultants éventuels;
- Les curriculum vitæ des membres de l'équipe du projet ou les documents énumérant leurs qualifications professionnelles et leur expérience dans le cadre de ce projet (remarque : veuillez fournir des curriculum vitæ détaillés ou des descriptions d'expérience pour les membres principaux de l'équipe du projet; de brèves descriptions d'expérience sont suffisantes pour les autres membres de l'équipe).

Pièces jointes facultatives pour la gestion et la réalisation du projet : Si disponible, veuillez fournir un plan de gestion des risques du projet dans la demande complète.

Budget et plan de travail

Les renseignements que vous avez fournis à l'étape de la demande préalable ont été intégrés dans cette partie du formulaire de demande complète. Veuillez les revoir et les mettre à jour au besoin.

Budget

Avant de remplir cette section, veuillez remplir le cahier de projet qui vous a été remis par votre agent ou conseiller en rayonnement des programmes. Il se peut que le personnel du FMV ait rempli l'onglet intitulé « Avantages environnementaux » pour vous à l'aide des renseignements fournis dans la demande préalable.

Veuillez consulter la section [Documents justificatifs](#) à la page 22 pour obtenir des conseils sur la manière de remplir votre cahier de projet. Nous vous encourageons également à consulter l'[annexe E : Exigences en matière de rapports](#) pour veiller à ce que le budget de votre projet prévoie suffisamment de ressources pour répondre à ces exigences.

Le FMV reconnaît que dans le cadre du processus d'apprentissage entre les pairs, les bénéficiaires de subventions pourraient avoir de nouvelles idées sur les traitements des infrastructures ou les approches de mobilisation. Les bénéficiaires de subventions auront la possibilité de modifier leur budget en redistribuant les dépenses entre les éléments indiqués dans leur budget de projet (p. ex., dépenser 50 % de plus en bornes et réduire le budget des événements communautaires en conséquence). L'ajout de nouveaux types de dépenses qui n'étaient pas inclus dans le budget initial pourrait nécessiter l'approbation du FMV.

Veuillez revoir les renseignements du formulaire de demande qui ont été intégrés à partir du formulaire de demande préalable. Veillez à ce que les valeurs de la demande de financement et les coûts totaux anticipés du projet soient les mêmes que ceux figurant dans votre cahier de projet. Utilisez ensuite les informations du [tableau 5](#) pour remplir cette section.

Tableau 5 : Conseils pour établir votre budget de projet en vue de la demande

Catégorie de demande	Renseignements justificatifs requis
Dates de début et de fin du projet (AAAA-MM-JJ) [champ de la date]	Puisque les bénéficiaires de subventions participeront au programme d'apprentissage entre les pairs, tous les projets devraient avoir la même date de début et de fin. Veuillez saisir « 2026-02-16 » pour votre date de début et « 2028-01-31 » pour votre date de fin. Il se peut que d'autres dates soient envisagées à l'étape de la passation de contrats si le:

	dates susmentionnées ne conviennent pas à votre projet (p. ex., si les travaux de planification et de conception sont déjà terminés et que l'infrastructure est prête pour l'installation).
Demande de financement (\$) [réponse ouverte]	Veuillez examiner ce montant et le mettre à jour au besoin. Vous trouverez ces renseignements dans votre cahier de projet rempli. Une fois que vous avez examiné et confirmé les montants de <i><u>l'Onglet 5 – Sources de financement</u></i> , veuillez les inscrire ici.
Coût total prévu du projet (\$) [réponse ouverte]	Veuillez les revoir et les mettre à jour si nécessaire. Cette valeur doit correspondre aux coûts totaux du projet figurant dans votre cahier de projet.

Les demandes seront évaluées en fonction du budget et du plan de travail du projet. Les budgets doivent être réalistes et tenir compte du plan de travail proposé. Les plans de travail doivent comporter des livrables concrets à fournir conformément aux étapes établies du projet. Nous comprenons que les plans de travail peuvent être modifiés en fonction du contenu et du rythme du programme d'apprentissage entre les pairs. Les plans doivent être assortis de délais réalistes et tenir compte d'éléments comme l'engagement de l'école ou de la collectivité, la collecte de données, la conception, l'installation ou la construction, et la surveillance de suivi.

Les budgets et les plans de travail seront évalués par rapport aux normes du secteur en ce qui concerne la taille, la portée et l'emplacement des projets.

Remarque : Les coûts du projet engagés avant la date à laquelle le FMV reçoit votre formulaire de demande complète ne sont pas admissibles, sauf s'ils sont liés à la rédaction de votre demande du FMV jusqu'à 90 jours avant de la soumettre (jusqu'à concurrence de 5 000 \$).

Documents justificatifs

Pièces jointes requises pour le budget et le plan de travail : Dans le cadre de votre demande auprès du FMV, votre agent ou conseiller en rayonnement des programmes du FMV vous fournira un cahier de projet personnalisé à remplir.

Votre cahier de projet est un document justificatif essentiel pour toutes les demandes de financement du FMV. Il sera utilisé pour les projets approuvés afin de créer l'accord de financement et pour le suivi des projets. Veillez à lire attentivement et à suivre les instructions fournies dans le cahier de projet.

Le cahier de projet contient les onglets suivants :

Onglet 1 – Instructions

Cet onglet explique comment remplir le cahier de projet. Lisez attentivement l'onglet et notez les conseils importants à prendre en considération au moment de remplir les autres onglets.

Onglet 2 – Avantages environnementaux (projets d'immobilisations et projets pilotes uniquement)

Le personnel du FMV remplira cet onglet en fonction des renseignements fournis dans votre demande préalable. Il devrait représenter l'état actuel des connaissances sur les proportions d'utilisation des modes de déplacement, les volumes de circulation dans les rues où votre projet sera réalisé ou les réductions d'émissions de GES associées à votre projet, ainsi que les cibles à atteindre dans le cadre du projet. Les bénéficiaires de financement auront l'occasion de définir des données de référence et de mettre au point un plan de surveillance pour leur projet après le début, dans le cadre du programme d'apprentissage entre les pairs. Passez le tableau en revue et communiquez avec votre agent ou votre conseiller en sensibilisation du FMV si vous avez des questions.

Onglet 3 – Coûts admissibles et non admissibles

Cet onglet fournit une ventilation des catégories de coûts, décrivant les éléments considérés comme des coûts non admissibles et des coûts admissibles. Examinez-le attentivement, car il servira de base aux tâches que vous inscrirez à l'onglet 4.

Vous pouvez également consulter la liste complète des coûts admissibles pour les projets [ici](#).

Onglet 4 – Budget et étapes du projet

C'est dans cet onglet que vous saisissez les coûts de votre projet en fonction des étapes et des tâches. Veuillez suivre les instructions détaillées fournies dans le cahier de projet.

Il convient de noter que les étapes sont fixées à l'étape de la demande complète, confirmées à l'étape de l'accord pour les projets approuvés, et suivies tout au long de l'étape de mise en œuvre afin de déterminer le calendrier des rapports et des versements.

Pour obtenir des conseils sur les exigences en matière de rapports du FMV afin de mieux orienter votre budget, veuillez consulter l'[annexe E : Exigences en matière de rapports](#).

Onglet 5 – Sources de financement

C'est dans cet onglet que vous indiquerez toutes les sources de financement de cette initiative. Suivez les instructions détaillées fournies dans le cahier de projet. Si possible, veuillez inclure les [lettres de confirmation](#) de toutes les sources de financement confirmées. Il n'est pas obligatoire d'avoir confirmé toutes les sources de financement avant de soumettre votre demande, mais toutes les sources de financement doivent être confirmées avant le premier versement si votre demande est approuvée.

Mesure et suivi

Dans cette section, veuillez répondre aux questions suivantes au sujet de votre plan de mesure et de suivi des répercussions et des avantages de votre projet.

Plus particulièrement, assurez-vous d'expliquer clairement la façon dont vous évalueriez les réductions d'émissions de GES atteintes dans le cadre de votre projet. (Veuillez noter que les bénéficiaires de subventions auront de l'aide pour la mesure et le suivi des avantages environnementaux réels de leur projet dans le cadre du programme d'apprentissage entre les pairs.) Votre réponse à la question ci-dessous devrait indiquer votre intention de mesurer les changements relatifs aux KVP avant et après l'achèvement du projet afin d'estimer les réductions d'émissions de GES. Si vous avez une autre approche en tête, nous vous encourageons à la décrire ici. Dans les deux cas, indiquez que votre approche en matière de mesure et de suivi sera finalisée durant votre participation au programme d'apprentissage entre les pairs.

Question : Veuillez décrire votre ou vos plans pour mesurer et suivre les répercussions et les avantages découlant de cette initiative.

[réponse ouverte]

Nous vous demandons également de décrire le processus décisionnel que vous utiliserez pour déterminer si vous allez passer à une mise en œuvre à grande échelle. Dans votre réponse, réfléchissez à la façon dont vous déterminerez si les approches liées à l'infrastructure utilisées pour votre projet *Trajets scolaires actifs et sécuritaires* seront appliquées dans d'autres secteurs de votre collectivité (c.-à-d. mises à l'échelle).

Question : Veuillez décrire le processus décisionnel que vous utiliserez pour déterminer s'il convient de procéder à une mise en œuvre à grande échelle.
[réponse ouverte]

Les demandes seront évaluées de façon à déterminer si vous avez fait ce qui suit :

- Vous avez défini des objectifs clairs, des critères de réussite et des indicateurs de rendement clés (IRC) pour le projet pilote;
- Vous avez mis en place les mécanismes nécessaires à la collecte et à l'analyse des données;
- Vous avez déterminé la façon de décider si l'approche du projet sera mise à l'échelle et appliquée ailleurs dans votre collectivité;
- Vous avez défini des étapes pour le partage des connaissances à l'interne et à l'externe.

Documents justificatifs

Pièces jointes facultatives pour la mesure et le suivi : Si disponible, veuillez fournir un plan de mesure et de suivi pour votre initiative.

Stratégie d'engagement

Dans cette section, décrivez le plan de mobilisation pour votre projet. Si vous avez déjà créé une stratégie de mobilisation pour le projet, veuillez l'inclure en pièce jointe.

Veuillez décrire dans quelle mesure vous avez désigné et mobilisé (ou prévoyez de mobiliser) les parties prenantes et les titulaires de droits nécessaires pour assurer la réussite de la planification, de la conception, de l'exécution et de l'exploitation du projet. Il pourrait s'agir des élèves, du personnel ou des conseils et comités des écoles partenaires; des chauffeurs et chauffeuses d'autobus ou des entreprises d'autobus ayant conclu un contrat avec les écoles partenaires; ou les groupes ou organismes axés sur l'accessibilité. Il peut aussi s'agir du personnel opérationnel, du personnel d'autres services pertinents, de conseils, de régulateurs, d'agences, de groupes autochtones, de groupes de citoyens et citoyennes et d'organismes sans but lucratif. Le cas échéant, le FMV met fortement l'accent sur l'obtention active d'un large appui du public auprès de la collectivité, ainsi que sur la mobilisation et la représentation inclusives, accessibles et authentiques des Groupes dignes d'équité. Le FMV encourage également fortement les processus de mobilisation qui permettent aux jeunes de participer à la conception et à la mise en œuvre de projets de transport

actif pour les écoles. (Consultez [l'annexe A](#) pour voir les définitions et les descriptions des termes clés ci-dessus.)

Question : Veuillez décrire dans le tableau ci-dessous le plan d'engagement relatif au projet.

[tableau à remplir]

Partie prenante ou titulaire de droits, y compris les groupes dignes d'équité	Niveau d'engagement	Description
Groupe A	[sélectionner une valeur]* • Informer • Consulter • Impliquer • Collaborer • Déléguer	[réponse ouverte]
Groupe B	[sélectionner une valeur]* • Informer • Consulter • Impliquer • Collaborer • Déléguer	[réponse ouverte]
Groupe C	[sélectionner une valeur]* • Informer • Consulter • Impliquer • Collaborer • Déléguer	[réponse ouverte]

* Lorsqu'une activité sert plusieurs objectifs, sélectionnez le degré d'engagement *le plus élevé* de l'activité (p. ex. consulter plutôt qu'informer).

Pour chaque groupe désigné, sélectionnez le niveau d'engagement parmi les cinq catégories du [spectre de la participation du public de l'AIP2](#) :

- **Informé :** Le groupe recevra ou a reçu des renseignements équilibrés et objectifs pour l'aider à comprendre le problème, les autres options ou les solutions.
- **Consulter :** Le groupe fournira ou a fourni un retour d'information sur l'analyse, les autres options ou les décisions.
- **Impliquer :** Vous travaillerez ou avez travaillé directement avec le groupe tout au long du processus afin de veiller à ce que ses préoccupations et ses aspirations soient comprises et prises en compte de manière cohérente.

- **Collaborer** : Vous collaborerez ou avez établi un partenariat avec le groupe pour chaque aspect de la décision, y compris l'élaboration d'autres options et la détermination de la solution privilégiée.
- **Déléguer** : Ce groupe aura ou a eu le pouvoir de décision final.

Ensuite, veuillez décrire les pratiques d'engagement inclusif qui ont été ou seront mises en œuvre dans le cadre de votre projet. La mobilisation communautaire inclusive comprend l'identification et l'engagement des groupes dignes d'équité ou des populations vulnérables qui ont un intérêt dans le projet, la réduction des obstacles à la participation, le fait de déléguer des décisions à divers groupes et l'établissement de relations et de liens au moyen d'un engagement inclusif.

Question : Veuillez décrire les pratiques d'engagement inclusif qui ont été ou seront mises en œuvre dans le cadre de votre projet.
[réponse ouverte]

Les pratiques d'engagement communautaire inclusif comprennent, toutefois sans s'y limiter :

- Déterminer et éliminer les obstacles potentiels à la participation des groupes dignes d'équité (ressources personnelles, motivation et attitude, facteurs culturels, etc.);
- Apporter des modifications au projet sur la base des commentaires reçus lors des activités d'engagement communautaire;
- Utiliser plusieurs méthodes de communication pour atteindre divers groupes au sein de la collectivité;
- Examiner le matériel de communication pour en améliorer l'accessibilité (p. ex. s'il est rédigé dans un langage clair, s'il est traduit dans les langues parlées dans la collectivité, s'il est mis en forme avec des couleurs contrastées, des polices de caractères accessibles, du texte alternatif pour les images).

Documents justificatifs

Pièces jointes facultatives pour la stratégie d'engagement :

- Si disponible, veuillez fournir un plan ou une stratégie de mobilisation décrivant plus en détail votre approche en matière d'engagement.

Résilience climatique

IMPORTANT : Cette section du formulaire de demande **ne s'applique pas** aux demandes relatives à l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*. Toutefois, vous devrez quand même répondre aux questions pour pouvoir soumettre avec succès votre demande, comme il est indiqué ci-dessous.

Veuillez répondre aux questions standard comme suit :

Question : D'après la carte des plaines inondables la plus récente, le site du projet se trouve-t-il en dehors du champ d'inondation de la crue centennale ?
[sélectionner la valeur]
[sélectionner *Ne s'applique pas*]

Question : Votre projet prévoit-il de nouvelles infrastructures d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars ?
[sélectionner *Non*]

Avantages environnementaux

Le FMV souhaite financer les meilleurs exemples d'innovations municipales présentant une multitude d'avantages pour l'environnement, les collectivités et les économies locales. Des pointages plus élevés sont attribués aux projets qui font preuve d'excellence dans les domaines de résolutions multiples décrits ci-dessous.

Certaines questions de cette section ne seront pas pertinentes pour votre demande. Celles qui sont facultatives sont indiquées ci-dessous. Si vous indiquez qu'une question ne s'applique pas à votre projet, votre demande sera évaluée en fonction des questions auxquelles vous avez répondu. Autrement dit, vous ne perdrez pas de points si vous ne répondez pas à certaines questions. En revanche, la pondération des questions auxquelles vous répondez sera plus élevée.

Avantages de la réduction des émissions de GES

Cette section sera automatiquement remplie avec les renseignements que vous avez fournis dans votre formulaire de demande préalable. Il est toujours possible de réviser cette section ou d'ajouter des renseignements supplémentaires si nécessaire. Des indications sur la manière de répondre à ces questions sont fournies dans la section Avantages de la réduction des émissions de GES à la page 14.

Conservation de l'eau

IMPORTANT : Cette question est **facultative** pour les demandes relatives à l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*. Si cette question n'est pas pertinente pour votre projet, vous pouvez inscrire « **S.O.** ».

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante décrivant le potentiel de votre projet à réduire l'utilisation d'eau potable en ayant recours à des composantes à faible consommation d'eau, à des aménagements paysagers et à des systèmes de collecte et de recyclage de l'eau.

Question : Veuillez indiquer les mesures qui seront étudiées ou mises en œuvre dans le cadre de ce projet et qui contribueront à réduire la consommation d'eau potable. Si possible, indiquez les avantages prévus en matière de conservation de l'eau qui résulteront directement de votre projet, si ce dernier s'avère fructueux.

[réponse ouverte]

Un projet sera évalué en fonction de sa probabilité d'atteindre au moins l'un des objectifs suivants :

- Il réduit la consommation d'eau potable d'un bâtiment, d'une installation ou d'un site existant grâce à des changements structurels (non comportementaux) (p. ex. aménagement paysager sans irrigation, systèmes de récupération des eaux de pluie ou des eaux grises qui compensent la demande d'eau potable);
- Il aboutit à la construction d'un nouveau bâtiment ou d'une nouvelle installation qui aura une demande en eau potable inférieure à celle d'un nouveau bâtiment ou d'une nouvelle installation standard de ce type.

Gestion durable des matériaux

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante décrivant votre intégration des pratiques exemplaires pour améliorer la circularité des matériaux par la planification et la conception, l'utilisation optimale, ou la récupération de la valeur et la régénération. Par exemple, l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone, la réutilisation de matériaux ou la sélection de matériaux ayant un cycle de vie plus long.

Question : Veuillez indiquer les mesures qui seront étudiées ou mises en œuvre dans le cadre de ce projet et qui contribueront à améliorer la circularité des matériaux et à réduire le carbone intrinsèque.

[réponse ouverte]

Votre projet sera également évalué en fonction de sa capacité à réduire les émissions intrinsèques des matériaux (c.-à-d. les émissions de carbone rejetées au cours du cycle de vie des matériaux, y compris l'extraction, la fabrication, le transport, la construction et l'élimination).

Biodiversité et fonctions écologiques

IMPORTANT : Cette question est facultative pour les demandes relatives à l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à cette question, vous pouvez inscrire « **S.O.** ».

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante en expliquant comment votre projet aura une incidence (s'il en a une) sur les types suivants de terres écologiquement vulnérables :

- Terres agricoles
- Plaines inondables
- Forêts
- Habitat d'espèces menacées ou en voie de disparition
- Zones humides
- Prairies
- Tourbières

Veuillez décrire comment votre projet permettra de maintenir et d'améliorer, ou de réduire les effets négatifs sur la [biodiversité](#) et les [fonctions écologiques](#) du site et de la zone environnante. Consultez [l'annexe A](#) pour voir les définitions et les descriptions des termes clés ci-dessus.

Voici quelques exemples de mesures visant à réduire au minimum les dommages :

- Utiliser un revêtement perméable ou limiter l'aménagement de matériaux inertes;
- Protéger les caractéristiques écologiques existantes contre les dommages causés lors de la préparation du site, de la construction et de l'exploitation (p. ex. établissement de zones tampons considérables, maintien du couvert forestier existant);
- Éliminer l'utilisation de bois provenant d'espèces d'arbres menacées;
- Maintenir les corridors fauniques;
- Lutter contre les espèces envahissantes;
- Éliminer l'utilisation de pesticides et d'engrais.

Voici quelques exemples de mesures d'amélioration :

- Installer des jardins pluviaux ou des rigoles de drainage pour faciliter la gestion des eaux pluviales;
- Restaurer ou améliorer la valeur écologique du site (p. ex. création d'habitats, remise à ciel ouvert de cours d'eau);
- Intégrer des services écosystémiques dans la conception du projet (p. ex. utilisation d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux de ruissellement, ombrage);
- Prendre des mesures pour favoriser la biodiversité (p. ex. créer des corridors pour la faune, planter une végétation indigène diversifiée, créer des jardins pour les pollinisateurs).

Autres avantages environnementaux

Dans cette section, décrivez comment votre projet générera tout autre avantage environnemental qui n'aurait pas été décrit dans les sections précédentes. Voici quelques exemples :

- Améliorer la qualité de l'air, du sol et de l'eau;
- Gérer les eaux pluviales;
- Dépasser les exigences réglementaires;
- Réduire les nuisances environnementales telles que la lumière artificielle et le bruit.

Les projets seront évalués en fonction de l'importance des autres avantages environnementaux qu'ils généreront.

Question : Veuillez indiquer les autres avantages prévus pour l'environnement qui résulteront directement de votre projet, si ce dernier s'avère fructueux.
[réponse ouverte]

Documents justificatifs

Pièces jointes requises pour les avantages environnementaux :

Vous devrez fournir ou mettre à jour tous les documents que vous avez mentionnés dans votre formulaire de demande préalable pour démontrer les avantages de votre initiative en matière d'[émissions de GES](#). Veuillez consulter la page 14 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Pièces jointes facultatives pour les avantages environnementaux

Si disponible, veuillez joindre les documents suivants à votre formulaire de demande complète :

- Toute documentation démontrant d'autres avantages environnementaux;
- Une analyse du carbone intrinsèque.

Avantages socioéconomiques

Dans cette section, votre projet sera évalué en fonction de ses résultats socioéconomiques. Ceux-ci seront évalués à l'aide de deux indicateurs principaux :

- La mise en œuvre de l'approvisionnement social
- L'intégration des principes d'équité, d'inclusion, de lutte contre le racisme et de réconciliation

Votre projet sera également évalué en fonction de sa capacité à générer et à répartir équitablement les éléments suivants :

- Des avantages sociaux (p. ex., amélioration de l'accessibilité, amélioration des espaces extérieurs pour les élèves ou la collectivité, amélioration de la santé publique, de la sécurité ou de la sûreté, réduction du coût de la vie; accès plus équitable aux services, aux possibilités et aux espaces publics; réduction du bruit ou des odeurs)
- Des avantages économiques (p. ex. création d'emplois de qualité, application de critères pour l'approvisionnement social, création de richesses pour les collectivités équitables où les possibilités économiques sont accordées en priorité aux membres des collectivités dignes d'équité)

Vous trouverez des définitions plus détaillées et des exemples d'avantages socioéconomiques à l'[annexe A : Glossaire des principaux termes](#).

Approvisionnement social

Dans cette section, veuillez répondre aux questions suivantes sur l'approvisionnement social, qui est un cadre ou un ensemble de lignes directrices établi par une organisation pour orienter ses pratiques d'approvisionnement au-delà des considérations habituelles de coût et de qualité.

Question : Votre organisation dispose-t-elle d'une politique en matière d'approvisionnement social ?

[sélectionner une valeur]

- Oui.
- Nous disposons d'un cadre ou de lignes directrices en matière d'approvisionnement social.
- Nous sommes en train d'élaborer une politique en matière d'approvisionnement social.
- Nous souhaitons élaborer une politique en matière d'approvisionnement social.
- Nous ne savons pas exactement ce qu'est l'approvisionnement social.
- Non.

Question : Veuillez décrire comment votre projet comprendra des considérations sociales ou relatives au développement durable dans ses pratiques d'approvisionnement (p. ex. critères précis dans les appels d'offres d'approvisionnement concurrentiels, rapports sur les résultats en matière de responsabilité sociale ou de développement durable).

[réponse ouverte]

Avantages socioéconomiques

Dans cette section, veuillez décrire le potentiel de votre projet à créer des résultats socioéconomiques améliorés et à favoriser une distribution plus équitable des avantages et des charges au sein de votre collectivité, tant pour les générations actuelles que futures. En plus des options fournies dans le menu déroulant de la demande, parmi les avantages communs associés aux projets de l'offre **Trajets scolaires actifs et sécuritaires**, on pourrait retrouver des services municipaux plus équitables, un dynamisme communautaire accru et une amélioration de la sécurité et de la santé des enfants.

Question : Dans le tableau ci-dessous, veuillez sélectionner et décrire les autres avantages socioéconomiques que votre projet générera. Ne sélectionnez que les résultats que vous mettrez en œuvre ou que vous mesurerez.

[tableau à remplir]

Les avantages suggérés comprennent :

[sélectionner la valeur]

- accessibilité (éléments physiques ou mesures d'accessibilité)
- amélioration des espaces extérieurs
- emploi et apprentissage inclusifs
- Autres avantages socioéconomiques

Avantages socioéconomiques suggérés	Description
[sélectionner la valeur]	[réponse ouverte]

Équité, inclusion, lutte contre le racisme et réconciliation

Dans cette section, veuillez répondre à la question suivante en décrivant les principes d'inclusion, de justice et d'équité qui ont guidé l'élaboration de votre projet. Vous pouvez consulter la liste des avantages ci-dessus.

Déterminez les groupes privés d'équité qui pourraient bénéficier le plus de ce projet ou en subir le fardeau, soit directement ou indirectement. Quelles sont les répercussions positives ou négatives sur ces groupes ? Est-il possible de remédier aux effets négatifs ou de les atténuer ?

Question : Veuillez décrire comment ce projet intègre les principes d'équité, d'inclusion, de lutte contre le racisme et de réconciliation.

[réponse ouverte]

Le FMV s'intéresse particulièrement à l'application d'une optique d'équité aux projets. L'application d'une optique d'équité à un projet d'infrastructure consiste à analyser et à traiter systématiquement les disparités et les inégalités potentielles qui peuvent apparaître tout au long du cycle de vie du projet. Pour ce faire, il faut tenir compte des besoins, des expériences et des voix de toutes les parties prenantes et de tous les titulaires de droits, en particulier ceux qui ont été historiquement marginalisés ou mal desservis. Une approche fondée sur l'optique d'équité viserait également à relever et à rectifier tout préjugé, toute discrimination ou toute pratique d'exclusion existants ou

potentiels dans la planification, la conception, le financement, la construction et l'exploitation du projet.

Documents justificatifs

Pièces jointes facultatives pour les avantages socioéconomiques :

- Si disponible, veuillez fournir la politique, le cadre ou les lignes directrices de votre organisation en matière d'approvisionnement social.
- Si disponible, veuillez fournir la politique, le cadre ou les lignes directrices de l'optique d'équité de votre organisation.

Déclaration et signature

Dans la section de la déclaration et de la signature, saisissez simplement les renseignements sur la personne détenant le pouvoir de signature de l'organisme demandeur principal (c.-à-d. la personne qui signera la demande si elle est acceptée).

Rappel : Seul le contact de la demande peut soumettre le formulaire de demande complète. Le contact de la demande doit veiller à avoir l'autorisation de soumettre la demande au nom de son organisation. Les consultants qui travaillent avec un demandeur principal pour préparer cette demande ne peuvent pas signer cette déclaration ni soumettre ce formulaire.

Une fois la demande remplie, veuillez vérifier que vous avez rassemblé et joint à votre formulaire tous les documents justificatifs, qui sont énumérés à l'[annexe D : Documents justificatifs requis](#). Suivez les instructions de la prochaine partie du guide pour soumettre votre demande et les documents requis.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

Organiser vos documents justificatifs

Avant de soumettre votre demande, veuillez vérifier la liste des documents justificatifs requis pour votre type de projet à l'[annexe D : Documents justificatifs requis](#).

Prêt à soumettre votre demande ?

Une fois que vous avez vérifié les informations figurant sur votre formulaire de demande et dans votre cahier de projet ainsi que les documents justificatifs requis, [suivez les étapes suivantes pour soumettre vos demandes](#).

Après la soumission, un agent de projet du FMV examinera votre demande pour s'assurer qu'elle est exacte et complète. Il travaillera avec vous pour résoudre toute question restante.

Vous avez besoin d'aide ou avez des suggestions pour améliorer ce guide ?

Si vous avez de la difficulté à remplir le formulaire ou à téléverser des fichiers, ou si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Appelez-nous au 1 877 417-0550 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse fmvinfo@fcm.ca.

ANNEXE A : GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

Accessibilité : Dans le contexte des projets financés par le FMV, l'accessibilité est axée sur les améliorations matérielles et immatérielles. Les améliorations matérielles de l'accessibilité peuvent prendre la forme de rénovations d'infrastructures existantes ou de mises en place d'éléments physiques dans de nouvelles infrastructures afin d'aider les personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de mobilité. Les améliorations immatérielles peuvent prendre la forme de mesures visant à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux services (p. ex. heures de repos adaptées aux personnes souffrant de troubles sensoriels, horaires et prestations de services flexibles).

Exemple : La nouvelle piscine de la ville de Victoriaville est dotée d'une « voie sans obstacle ». Il s'agit d'une voie accessible, dépourvue d'obstacles et de barrières, ce qui la rend facilement praticable pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. L'entrée principale de la piscine se trouve au rez-de-chaussée et comporte des portes coulissantes automatiques. Le comptoir de la réception a une section abaissée, les comptoirs des lavabos sont à une hauteur accessible à tous, et il y a trois vestiaires entièrement accessibles (hommes, femmes et familles), chacun avec une salle de bain dotée d'une douche adaptée. Enfin, les espaces équipés de dispositifs visuels et auditifs sont acceptés, ce qui garantit l'entrée gratuite d'un accompagnateur.

Année de référence : Année comportant les douze mois les plus récents de données consécutives et fiables qui représentent une année typique de fonctionnement de l'installation, sans aucun changement significatif. Le premier mois de l'année de référence ne doit pas précéder de plus de cinq ans la date de soumission de votre demande complète.

Approvisionnement social : L'approvisionnement social et durable est une approche stratégique que les organisations utilisent pour acheter des biens et des services en tenant compte de leurs répercussions sociales et communautaires plus vastes. L'objectif principal de l'approvisionnement social est de tirer parti des pratiques d'approvisionnement pour générer des résultats sociaux, économiques et environnementaux plus positifs au sein d'une collectivité ou d'une région. L'approvisionnement social peut constituer un élément important du développement économique local juste et équitable.

Une politique en matière d'approvisionnement social est un cadre ou un ensemble de lignes directrices établi par une organisation pour orienter ses pratiques d'approvisionnement au-delà des considérations habituelles de coût et de qualité. Par exemple, une politique peut définir l'engagement de l'organisation à l'égard d'objectifs

socioéconomiques précis, tels que la promotion de l'achat auprès de petites entreprises ou d'entreprises locales, d'entreprises à vocation sociale et d'entreprises diversifiées (c.-à-d. des entreprises détenues majoritairement par des membres d'un groupe digne d'équité).

Exemple : La ville de Gibsons, en Colombie-Britannique (population : 4 758) dispose d'une politique d'achat qui stipule clairement que « la Ville s'engage à mettre en place et à entretenir une culture d'approvisionnement qui tire parti des activités d'approvisionnement pour offrir la meilleure valeur à la collectivité et soutenir les objectifs de valeur sociale ». Les critères sont propres à la nature de l'approvisionnement et, le cas échéant, sont clairement énoncés dans les documents d'approvisionnement afin d'inclure des options ou des critères environnementaux et socialement responsables à prendre en considération au même titre que le prix et le rendement.

Certains des principes de la Ville en matière d'approvisionnement consistent à valoriser et à soutenir :

- Les partenaires de la chaîne d'approvisionnement qui offrent un salaire décent;
- La diversification et les répercussions sociales de la chaîne d'approvisionnement en incluant des entreprises sociales, des fournisseurs des Premières Nations et des petites entreprises locales;
- Les fournisseurs offrant une expérience professionnelle et des possibilités d'emploi aux jeunes de la région;
- Le renforcement des relations et de l'engagement avec les nations Skwxwú7mesh (Squamish) et shíshálh (Sechelt).

Biodiversité : En abrégé pour « diversité biologique », biodiversité désigne la variabilité des organismes vivants, y compris la diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes. La biodiversité est essentielle au maintien de l'équilibre écologique et à la pérennité des écosystèmes, et elle fournit de nombreux avantages aux humains grâce aux écoservices (p. ex. pollinisation, purification de l'eau et de l'air).

Carbone intrinsèque : Gaz à effet de serre libérés lors de l'extraction, de la fabrication et du transport des matériaux, ainsi que lors des phases de construction et de fin de vie des bâtiments et autres infrastructures. Il ne comprend pas les émissions opérationnelles. Le carbone intrinsèque est souvent mesuré en kilogrammes ou en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (kg éq. CO₂ ou t éq. CO₂).

Carboneutralité : La carboneutralité vise à éliminer les émissions de GES opérationnelles et intrinsèques, à les rapprocher le plus possible de zéro et à réabsorber l'équivalent de toutes les émissions restantes.

Circularité : Système dans lequel les matériaux ne deviennent jamais des matières résiduelles et où la nature se régénère. Dans un système circulaire, les matières résiduelles sont éliminées des produits et des services, et les matériaux sont maintenus en circulation grâce à des processus tels que l'entretien, la réutilisation, la remise à neuf, la refabrication, le recyclage et le compostage.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Libération de gaz qui emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Pour cette raison, on les appelle « gaz à effet de serre ». Les sources courantes d'émissions comprennent la combustion, la digestion anaérobie et les émissions fugitives (p. ex. fuites). Ces émissions de GES sont exprimées sous la forme de tonnes d'équivalent dioxyde carbone (t éq. CO₂). En utilisant moins d'énergie, il est possible de réduire les émissions de GES.

Émissions fugitives : Rejets intentionnels ou non intentionnels d'émissions. Il peut s'agir de fuites d'équipement au niveau des joints ou des garnitures, d'émissions de méthane provenant de l'évacuation ou de la distribution de combustibles fossiles, ou d'émissions provenant de l'utilisation de réfrigérants.

Emploi et apprentissage inclusifs : L'emploi en tant qu'avantage pour la collectivité contribue à garantir que les projets d'infrastructure améliorent la vie des membres de la collectivité grâce à l'embauche et à la formation inclusives. Il s'agit généralement d'emplois bien rémunérés et de possibilités d'apprentissage pour les résidents et les groupes dignes d'équité. L'emploi et la formation inclusifs forment la main-d'œuvre locale tout en améliorant la sécurité économique et l'inclusion de divers groupes communautaires. Il convient de noter que cet indicateur requiert le suivi du nombre d'employés embauchés qui appartiennent à un ou plusieurs groupes dignes d'équité, ou le suivi du nombre d'heures travaillées par les employés qui appartiennent à un ou plusieurs groupes dignes d'équité tout au long de la phase de construction du projet pilote ou du projet d'immobilisations.

Exemple : « Le district régional de Comox Valley (population : 66 500) a bénéficié d'une subvention fédérale comprenant le programme Avantages communautaires en matière d'emploi d'Infrastructure Canada. Le projet a été achevé dans les délais et sans dépassement de coûts. Le nombre final d'heures du programme Avantages communautaires en matière d'emploi a largement dépassé les engagements initiaux. Les heures d'emploi pour les Autochtones et les programmes d'apprentissage ont plus que doublé, et les heures d'emploi pour les populations sous-représentées ont finalement été plus de quatre fois supérieures à l'engagement initial. Les concepts d'approvisionnement social inclus dans la demande de propositions n'ont pas eu d'incidences financières supplémentaires. » (Source : Buy Social Canada)

Engagement inclusif : Processus intentionnel visant à travailler de manière inclusive et respectueuse avec toutes les parties prenantes et tous les titulaires de droits pour façonner les décisions, les mesures, les répercussions ou les changements.

Espaces extérieurs améliorés : Les améliorations apportées aux espaces extérieurs peuvent être un moyen efficace d'améliorer les avantages pour la collectivité et de contribuer positivement à la qualité de vie des résidents. De meilleurs environnements extérieurs, une meilleure santé publique, des rues et des expériences de mobilité plus sûres, ainsi qu'un meilleur accès à l'eau et aux installations d'hygiène et d'assainissement contribuent tous à d'importants résultats sociaux, comme l'égalité des sexes, la bonne santé et le bien-être, ainsi qu'à la durabilité des collectivités. Les améliorations apportées aux espaces extérieurs pourraient comprendre ce qui suit :

- Éléments physiques, nouveaux ou rénovés (p. ex. parcs, aires de jeux, bancs, arbres fruitiers ou à noix, plantes indigènes, installations artistiques, vestiaires et salles d'allaitement, nouvelles toilettes publiques, rénovations de bâtiments historiques);
- Éléments immatériels (p. ex. programmes, activités ou possibilités culturelles, éducatives ou récréatives);
- Amélioration de la sûreté et de la sécurité (p. ex. appareils d'éclairage nouveaux ou améliorés, barrières de sécurité pour les piétons, bornes de protection, technologies intelligentes, analyses de données relatives à la sécurité).

Fonctions écologiques : Contributions apportées par les différents organismes et composants d'un écosystème à la santé, à la structure et au fonctionnement global de cet écosystème. Elles peuvent comprendre une série de processus, tels que le contrôle de l'érosion, la purification de l'eau, la régulation du climat ou la création d'habitats.

Groupes dignes d'équité : Cette expression fait référence aux Autochtones, aux nouveaux arrivants au Canada, aux personnes non binaires, aux personnes en situation de handicap, aux personnes racisées et aux femmes.

- **Autochtones** – Membres des Premières Nations, Métis, Inuits et leur collectivité, y compris les collectivités autochtones urbaines.
- **Femmes** – Toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes, qu'elles soient cisgenres ou transgenres.
- **Nouveaux arrivants au Canada** – Auto-identifiés; personnes qui ont obtenu, entre autres, le statut d'immigrant admis, le statut de réfugié ou le statut de résident permanent jusqu'à cinq ans avant une année de recensement donnée.
- **Personnes en situation de handicap** – Personnes présentant une déficience physique, mentale, psychiatrique, intellectuelle ou sensorielle durable ou récurrente qui, en interaction avec diverses barrières comportementales et environnementales, fait obstacle à leur participation pleine et efficace à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Il s'agit d'une caractéristique auto-identifiée qui ne nécessite pas une reconnaissance externe ou officielle du handicap.

- **Personnes non binaires** – Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à une conception binaire du genre, comme « homme » ou « femme ».
- **Personnes racisées** – Personnes classées selon des caractéristiques ethniques ou raciales et faisant l'objet de discrimination pour ce motif.

Optique d'équité : L'application d'une optique d'équité à un projet consiste à analyser et à traiter systématiquement les disparités et les inégalités potentielles qui peuvent apparaître tout au long du cycle de vie du projet. Pour ce faire, il faut tenir compte des besoins, des expériences et des voix de toutes les parties prenantes et de tous les titulaires de droits, en particulier ceux qui ont été historiquement marginalisés ou mal desservis. Une approche fondée sur l'optique d'équité viserait également à relever et à rectifier tout préjugé, toute discrimination ou toute pratique d'exclusion existants ou potentiels dans la planification, la conception, le financement, la construction et l'exploitation du projet.

Parties prenantes : Il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe concerné par une question particulière ou qui détient des droits légaux ou de facto pour gérer ou prendre des décisions.

Principes d'équité, d'inclusion, de lutte contre le racisme et de réconciliation :

Principes d'inclusion, de justice et d'équité qui guident l'élaboration d'un projet.

Exemple : En juin 2021, le Urban Sustainability Directors Network a publié *[Equity and Buildings: A Practical Framework for Local Government Decision Makers](#)*.

Voici quelques-uns des 12 principes de pratique présentés dans ce cadre :

- Faire en sorte que les collectivités touchées, qui continuent de mener des actions en faveur de l'équité et de la construction dans tout le pays, soient au cœur de la planification et des projets;
- Comprendre les personnes qui utilisent les bâtiments, comment les collectivités interagissent avec l'environnement bâti et quelles sont leurs priorités;
- Assurer une collaboration entre les services et les secteurs pour élaborer des politiques et des programmes qui répondent mieux aux questions d'équité;
- Modifier les structures de financement pour soutenir directement le renforcement des capacités des collectivités touchées;
- Communiquer les données et les renseignements de manière transparente.

Titulaires de droits : Au Canada, les Autochtones jouissent de droits protégés par la Constitution. Cela signifie qu'il existe une obligation de consulter les Autochtones ou les titulaires de droits au Canada (p. ex. dans le cadre de projets d'exploitation des ressources).

ANNEXE B : OFFRE DE FINANCEMENT

Les projets de l'offre *Trajets scolaires actifs et sécuritaires* pourraient recevoir une subvention pouvant atteindre 50 %* des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. Vous trouverez de plus amples détails sur les coûts admissibles sur la [page Web](#).

Remarque : * Les projets peuvent recevoir un financement couvrant 80 % du total des coûts admissibles du projet pour :

- Les collectivités de moins de 10 000 habitants;
- Les collectivités nordiques;
- Les collectivités autochtones admissibles.

Les collectivités autochtones ou nordiques qui participent pour la première fois peuvent recevoir des subventions pouvant atteindre 100 % du total des coûts admissibles pour les plans, les études ou les projets pilotes.

Communiquez avec nous pour en savoir plus sur les conditions.

ANNEXE C : ÉVALUATION DES DEMANDES

Un groupe de spécialistes externes évaluera les demandes en fonction des critères énoncés au tableau 6. Si aucune réponse n'est fournie pour les deux critères facultatifs (« Conservation de l'eau » et « Biodiversité et fonctions écologiques »), les points associés seront attribués aux réponses fournies pour les critères « Gestion durable des matériaux » et « Autres avantages environnementaux ».

Tableau 6 : Critères d'évaluation et pondération	
Critères	Pondération/Méthode d'évaluation
Pointage du potentiel de transformation (partie I)	
Innovation	20 %
Reproductibilité ⁴	15 %
Total du potentiel de transformation	35 %
Pointage des répercussions (partie II)	
Réduction totale des GES	30 %
Résolutions multiples : Avantages environnementaux	
Conservation de l'eau ⁵	5 %
Gestion durable des matériaux	5 %
Biodiversité et fonctions écologiques ⁶	5 %
Autres avantages environnementaux	5 %
Total des avantages environnementaux	20 %
Résolutions multiples : Autres avantages	
Avantages socioéconomiques	7.5 %

4 Un projet est considéré comme reproductible lorsqu'il présente les caractéristiques suivantes :

- Il présente des avantages manifestes en termes de rendement qui peuvent être démontrés au moyen de mesures et d'indicateurs généralement compris;
- Il propose une solution à un enjeu majeur pour de nombreuses municipalités (c.-à-d. qui répond à une nécessité et non à un souhait);
- Il est soutenu par de solides facteurs favorisant l'adoption de la solution (p. ex. économies de coûts par rapport à d'autres options, rendement financier).

5 Il s'agit d'un critère optionnel pour les projets de *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*.

6 Il s'agit d'un critère optionnel pour les projets de *Trajets scolaires actifs et sécuritaires*.

Stratégie d'engagement	7.5 %
Analyse financière	S.O.
Total des autres avantages	15 %
Pointage de la mise en œuvre (partie III)	
Équipes et partenaires	Réussite/échec
Plan de travail	Réussite/échec
Budget	Réussite/échec
Gestion des risques	S.O.
Mesure et suivi	Réussite/échec

Éléments d'une demande solide

Avant de faire une recommandation de financement au Conseil du FMV et au conseil d'administration de la FCM, une analyse interne est effectuée pour accorder la priorité aux projets qui :

- représentent diverses collectivités de partout au Canada;
- visent à améliorer la sécurité des gens qui utilisent les transports actifs, plus particulièrement des enfants et des jeunes;
- sont liés à un plan de trajet scolaire actif préétabli;
- sont liés aux voies ou aux réseaux de transport actif existants, ou qui les prolongent, ou qui sont liés au transport en commun;
- tiennent compte de l'accessibilité dans leur conception et leur mise en œuvre;
- sont dirigés par une équipe multidisciplinaire représentant des rôles clés au sein des administrations municipales (p. ex., transport, planification, loisirs, climat, santé publique, parcs et transport collectif);
- sont menés en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre favorables au projet (p. ex., associations de parents et d'enseignants, organisations de santé publique et organismes sans but lucratif travaillant activement à la sécurité des trajets scolaires);
- sont dirigés ou créés en collaboration avec des groupes en quête d'équité ou avec une communauté autochtone;
- contribuent à la mise à l'essai ou à la démonstration de traitements, d'approches ou de pratiques avant-gardistes;

- font participer des jeunes ou des enfants à certains aspects de l'élaboration ou la mise en œuvre (p. ex., mobilisation, conception, installation, surveillance et évaluation);
- démontrent une forte intégration d'approches pluridimensionnelles, notamment :
 - l'optimisation des avantages environnementaux et socioéconomiques (p. ex., amélioration de l'accessibilité, utilisation de matériaux recyclés, naturels ou à faibles émissions de carbone, promotion de zones tampons végétalisées ou d'aménagements paysagers favorables aux pollinisateurs, et promotion de quartiers adaptés aux enfants);
 - la progression de la Réconciliation, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion par la résolution des enjeux de transport chez les collectivités ou les groupes à faible revenu ou en quête d'équité.

ANNEXE D : DOCUMENTS JUSTIFICATIFS REQUIS

Tout au long du processus de demande, nous vous demanderons d'inclure des documents justificatifs contenant des renseignements importants sur votre organisation et les détails du projet proposé. Les documents requis diffèrent selon le type de projet et si votre organisation est un gouvernement municipal ou un partenaire d'un gouvernement municipal.

Le [tableau 7](#) énumère les documents obligatoires ainsi que les exigences et les conditions que votre organisation doit respecter avant de pouvoir présenter une demande auprès du FMV. Des documents justificatifs supplémentaires peuvent être demandés. Vous pouvez également fournir d'autres preuves à mesure qu'elles sont disponibles.

Remarque : Dans la mesure du possible, indiquez dans votre demande les sections ou les numéros de page précis lorsque vous faites référence à vos documents justificatifs. Cela permettra au personnel et aux pairs d'évaluer votre demande avec précision.

Tableau 7 : Documents justificatifs requis

Catégorie de demande	Documents justificatifs
Toutes les demandes	☐ Formulaire de demande complété
	☐ Budget et cahier de projet dans le modèle Excel fourni
	☐ <u>Lettres des sources de financement confirmées</u> Il n'est pas obligatoire que toutes les sources de financement soient confirmées avant de présenter votre demande. Toutefois, dans le cas d'un financement confirmé, vous devez fournir une lettre à l'aide du modèle mentionné ci-dessus.
	☐ Protocole d'entente ou lettre de l'administration ou de la commission scolaire qui décrit l'engagement de l'école à participer au projet et qui indique l'engagement de la communauté scolaire à participer à la planification, à la facilitation et à la surveillance des résultats du projet et de façon générale, à contribuer au succès du projet.

	☐ Fichiers de données ou autres documents à l'appui de l'estimation de la réduction des émissions de GES pour le projet ou de la cible à atteindre.
	☐ Organigramme et curriculum vitæ des membres de l'équipe de projet
	☐ Si vous n'avez pas l'autorité nécessaire sur les routes ou les terrains sur lesquels le projet est mis en œuvre, vous devez fournir la preuve que l'entité ayant l'autorité appuie du projet (p. ex., une résolution du conseil ou une lettre d'appui).
	☐ Pièces jointes facultatives, pouvant inclure : ○ des estimations des coûts liés aux infrastructures prévues; ○ des documents démontrant les aspects innovants de votre projet et/ou l'appui d'organismes communautaires pertinents; ○ un plan de gestion des risques; ○ un plan de mesure et de suivi; ○ une stratégie ou un plan d'engagement; ○ des documents démontrant les « autres avantages environnementaux » mentionnés dans votre demande; ○ une analyse du carbone intrinsèque; ○ la politique, le cadre ou les lignes directrices de votre organisme en matière d'approvisionnement social; ○ la politique, le cadre ou les lignes directrices de votre organisme en matière d'équité; ○ des lettres d'appui ou de confirmation de partenariat d'organismes sans but lucratif et/ou d'agences de santé publique impliqués dans le projet.
Exigences supplémentaires pour les demandeurs municipaux	☐ Preuve que le projet est considéré comme une priorité municipale dans un document de politique stratégique ou un plan municipal (p. ex., transport actif, transport, trajets scolaires actifs, vision zéro, climat, plan opérationnel ou stratégique). ☐ Si le projet n'est pas mentionné dans un plan, une politique ou un document stratégique approuvés, une résolution du conseil décrivant l'engagement de votre organisation et son soutien financier envers le projet, et la demande de financement connexe du FMV.

Exigences supplémentaires pour les demandes provenant d'une administration de transport en commun	☐ Les documents démontrant votre affiliation avec la municipalité responsable (p. ex., les statuts constitutifs de votre organisation, votre convention d'actionnaires avec la municipalité responsable, un règlement qui reconnaît la municipalité comme étant l'actionnaire unique).
Exigences supplémentaires pour les communautés autochtones admissibles	<u>En cas d'admissibilité grâce à un partenariat avec une municipalité :</u> ☐ Résolution du conseil municipal attestant l'existence d'un partenariat municipal <u>En cas d'admissibilité grâce à un accord de services partagés :</u> ☐ Accord de services partagés avec une municipalité canadienne concernant les infrastructures municipales, les changements climatiques ou les mesures d'adaptation

ANNEXE E : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Si votre demande de financement est approuvée et que vous demandez plusieurs décaissements (plutôt qu'un seul décaissement de fonds), vous devrez présenter des rapports d'étape pour votre projet au FMV. L'objectif de ces rapports est de confirmer que votre projet se déroule comme prévu ou d'informer le FMV de tout changement imprévu. Les rapports d'étape visent également à raconter l'expérience de votre collectivité dans la mise en œuvre de l'initiative à d'autres personnes cherchant à aborder des questions semblables dans leur collectivité.

Les bénéficiaires devront également présenter un rapport d'achèvement à la fin du projet. Ce rapport comprend une série de questions relatives aux principales parties prenantes participant au projet, à la méthodologie et à l'approche utilisées, à vos conclusions et recommandations et aux leçons tirées du projet. De façon générale, les rapports de projet comptent entre cinq et dix pages, mais peuvent être plus longs en fonction de la complexité du projet.

Avant de soumettre votre demande, il est important de prendre en compte tous les rapports requis pour l'achèvement et les versements du projet. Veillez à ce que votre cahier de projet prévoie un budget suffisant pour répondre à tous les besoins en matière de rapports finaux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le temps de travail du personnel et les services de conseil.

En outre, le FMV se réserve le droit de réduire, de modifier ou d'éliminer les montants de financement si les projets s'écartent de la portée des travaux approuvés. Par conséquent, veuillez vérifier et confirmer que votre demande répond à tous les résultats requis indiqués sur notre [page Web](#).

Voici une liste des documents de rapport que votre organisation doit remplir après l'approbation du projet et lorsqu'elle demande un décaissement :

- Un rapport d'étape⁷;
- Un rapport d'achèvement de projet⁸;
- Un cahier de projet mis à jour qui comprend :
 - une demande de remboursement;
 - toutes les sources de financement confirmées;
- Une demande de décaissement;

7 Ne s'applique qu'aux décaissements multiples ou à la demande du personnel du FMV.

8 Ne s'applique qu'au décaissement final de la subvention.

- Un rapport final basé sur une année d'exploitation après l'achèvement du projet qui comprend :
 - un résumé des avantages environnementaux du projet et une description des leçons tirées de l'exploitation du projet;
 - un rapport sur les résultats réels des avantages environnementaux prévus énumérés dans votre cahier de projet (un projet qui ne produit pas les avantages prévus ne sera pas pénalisé, à condition qu'il ait été mis en œuvre de la façon décrite dans la demande, ou selon les modifications apportées dans le cadre du programme d'apprentissage entre les pairs);
- Un rapport sur les avantages socioéconomiques décrits dans votre demande.

Remarque : La liste ci-dessus ne fait que souligner les exigences en matière de rapports du FMV. Il peut y avoir des exigences provinciales supplémentaires pour emprunter des fonds.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259044006

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier Saint-Michel.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : le projet contribuera à offrir aux résidents du secteur un milieu de vie plus sécuritaire et de qualité et à répondre à des besoins locaux.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité 19 : le principal résultat attendu quant à la priorité 19 est d'accroître le sentiment de sécurité lors des déplacements actifs des usagers en favorisant ceux-ci par des aménagements physiques visant un meilleur partage de l'espace public.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+ *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1259335014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.

d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;

1. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu de l'alinéa 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance jointe à la présente,

permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2025-11-12 08:48

Signataire :

Nadine MEDAWAR

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1259335014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant les événements publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de novembre et décembre 2025, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes », du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (RCA17-14002, art. 6);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, art. 3 et 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3, al. 8);
- Règlement de zonage de l'arrondissement VSP - Bannières (01-283, art. 516).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 14 0282 - 1259335012 - 30 septembre 2025 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement VSP pour les mois d'octobre à décembre 2025.

CA25 14 0245 - 1259335011 - 2 septembre 2025 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement VSP pour les mois de septembre à décembre 2025.

CA25 14 0203 - 1259335009 - 8 juillet 2025 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement VSP pour les mois de juillet à décembre 2025

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories, ils peuvent être de nature communautaire,

sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour les mois novembre et décembre 2025. Des dossiers subséquents pourront être présentés afin d'intégrer d'autres événements au calendrier 2025. Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et les plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyennes et aux citoyens de se familiariser avec différentes cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées, ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'arrondissement VSP :

Ce dossier est en lien avec l'une des grandes orientations retenues par l'arrondissement en 2025 soit de mettre en oeuvre des actions ancrées dans les priorités des citoyennes et citoyens afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, agréable et résilient, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement VSP, les citoyennes et citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre l'offre de services aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement en matière d'événements publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet et affichées au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement VSP. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement, que ce soit par le biais des journaux locaux ou autres. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rue(s) et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Murtha JOSEPH
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514.868.3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-05

Andréane LECLERC
Cheffe de division de la Culture, des bibliothèques et des événements publics

Tél : 438 994-1439
Télécop. : 514 872-4682

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

(RCA17-14002)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension Saison 2025

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension », le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur lesdits sites.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Saison 2025

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. À l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, il est permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Saison 2025

À la séance du _____, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

- 1.** La fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la Programmation des événements—Saison 2025 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
- 2.** L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.



EP-Banniere ordonnance.JPG

RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

515. Un panneau publicitaire autoroutier autorisé, situé à une distance inférieure à 90 m d'un autre panneau publicitaire autoroutier, peut être remplacé par un panneau publicitaire autoroutier :

- 1° d'une superficie maximale de 25 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 25 m² et d'une superficie maximale de 2,5 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 2,5 m²;
- 2° d'une hauteur maximale de 9 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 9 m et d'une hauteur maximale de 5,5 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 5,5 m;
- 3° d'une superficie et d'une hauteur égales ou inférieures à celles du panneau remplacé si sa superficie est supérieure à 25 m² et sa hauteur supérieure à 9 m.

CHAPITRE IV ORDONNANCES

516. Le conseil d'arrondissement, peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

- 1° des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation;
- 2° l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'une oeuvre d'art ou ornementale, d'un espace public, d'un monument ou de la restauration d'un bâtiment ancien;
- 4° une bannière sur un réverbère ou, aux fins d'identifier un lieu, sur un mur extérieur;
- 5° des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée.

Ces enseignes et enseignes publicitaires sont autorisées sans permis.

01-283-27, a. 4 (2003).

CHAPITRE V ENSEIGNES ET ENSEIGNES PUBLICITAIRES AUTORISÉES SANS PERMIS

517. Les enseignes et enseignes publicitaires prévues au présent chapitre sont autorisées sans permis aux conditions énoncées.

SECTION I PETITE ENSEIGNE

518. Une enseigne ayant une superficie inférieure à 0,2 m² est exclue du calcul de superficie maximale autorisée. Une seule de ces enseignes est autorisée par établissement ou par immeuble pour chaque voie publique.

519. Dans le cas d'un bureau, d'un atelier ou d'un établissement de soins personnels dans un logement, constituant un usage complémentaire et situé à l'un des endroits suivants, seule une enseigne non lumineuse ayant une superficie inférieure à 0,2 m² peut être posée à une fenêtre ou à plat sur le bâtiment :

Dossier # : 1259335014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.



gdd_grille_analyse_montreal_2030_1259335014_Novembre 2025.pdf



EP-CALENDRIER-CA_25 novembre 2025.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Murtha JOSEPH
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514.868.3447

Télécop. : 514 872-4682

Informations Générales								Déroptions aux règlements municipaux				Mobilier urbain						Demande d'autorisation/besoins					Spécifications au sujet de l'activité						
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires	
1	S	La forêt des monstres	Centre Lasallien	Parc René-Goupil	NOV	1	10-21h			10-21h						20								LO	CO	N-	30	200	
2	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1 au 30	01-24h			01-24h														ME	CO	N+	33	12000	
3	S	Projet pilote de piste de ski de fond synthétique	Ski de fond Montréal	Parc Frédéric-Back	NOV	1 au 30	06-24h			06-24h														ME	SP	N-	30	200	
4	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à de Gaspé	NOV	1 au 3	7-23h	7-23h		7-23h				20								X		ME	CO	RE	31	600	
5	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	1-8-15-22-29	9-11h			9-11h														ME	SP	PR	30	100	
6	S	Courses Collège Ahuntsic	Collège Ahuntsic	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	6	13-16h			13-16h														LO	SP	N-	30	200	
7	V	Tournage Passe-Partout	Bureau du cinéma	Parc Victorien-Pesant	NOV	18	8-9h			8-9h														LO	TO	RE	31	50	
8	V	Tournage Passe-Partout	Bureau du cinéma	Parc Jarry	NOV	18	11-12h			11-12h														LO	TO	RE	31	50	
9	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1 au 31	01-24h			01-24h														ME	CO	N+	33	12000	
10	S	Projet pilote de piste de ski de fond synthétique	Ski de fond Montréal	Parc Frédéric-Back	DEC	1 au 31	06-24h			06-24h														ME	SP	N-	30	200	
11	V	Apéro Ho!Ho!Ho! Festif de Noël	Espace Famille Villeray	Parc Normanville	DEC	6	13-20h			13-20h				3	2									ME	CO	N-	31	200	
12	S	Course du Père Noël	Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (L'Abri d'espoir est l'entité qui fait la demande)	Parc Frédéric-Back	DEC	6	6h30 à 13h	9h à 12h		9-12h														LO	ST	EX	30	600	
13	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	DEC	7-14-21-28	9-11h			9-11h														ME	SP	PR	30	100	

14	V	Fête de Noël	CDC Villeray	Casa Italia	DEC	9	9-21h			9-21h												ME	CO	N-	31	100	
15	V	Guignolée Dr Julien	Fondation du Dr Julien	Coin rues Jean-Talon et Saint-Denis	DEC	13	9-16h			9-16h												ME	CO	N-	31	200	

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259335014

Unité administrative responsable : Direction CSLDS—Division de la culture, des bibliothèques et des événements publics

Projet : Événements publics de l'arrondissement VSP

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 9 "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" Priorité 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs du territoire, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+^{*}

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

^{*} Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1256768008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est recommandé :

- d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:13

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256768008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

CONTENU

CONTEXTE

Des agents de la sécurité routière ont signalé à l'Arrondissement que les manœuvres de demi-tour (virage en U) effectuées à l'approche sud de l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest présentent un risque accru, en raison d'un conflit entre véhicules causé par la programmation actuelle des feux de circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'avenue du Parc est une rue artérielle principale à six voies, réparties sur deux chaussées séparées par un terre-plein central en béton. La rue Jean-Talon Ouest, également une artère majeure, comporte deux voies de circulation par direction. À l'approche est de l'intersection, une troisième voie s'ajoute, dédiée exclusivement au virage à gauche. Du côté sud, les voies de gauche et du centre permettent le virage à gauche, tandis que la voie de droite est réservée au virage à droite.

La configuration actuelle des feux de circulation autorise simultanément le virage à gauche en double depuis le sud vers l'ouest et le virage à droite depuis l'ouest vers le sud. Cette synchronisation engendre des conflits entre véhicules, particulièrement lorsque des usagers tentent d'effectuer un demi-tour depuis l'approche sud.

À la suite de l'analyse du dossier, il est recommandé d'interdire les manœuvres de demi-tour à partir de l'approche sud de l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon

Ouest, en installant une signalisation appropriée sur le terre-plein central.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1),

« Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites... ».

Après analyse, il est donc recommandé :

- d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest;
- d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement :

Le projet s'inscrit dans la priorité "mobilité douce et sécurité". La nouvelle signalisation permettra de sécuriser l'intersection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation exécutés par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée. L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est facturé par cette dernière.

MONTREAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette ordonnance n'est pas édictée, les conflits véhiculaires vont perdurer à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un panneau de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » sera installé sous le nouveau panneau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : Novembre 2025;

- Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée : Novembre 2025;
- Mise en place de la signalisation : Décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure chargée de dossiers - Volet
Mobilité

Tél : 514 868-3057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Adèle PAVAGEAU
Cheffe de division - Études techniques en
arrondissement

Tél : 263-362-1599
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : - -

Approuvé le : 2025-11-12



Ordonnance_14-25-58_demi-tour Parc-Jean-Talon.pdf

**ORDONNANCE INTERDISANT LA MANŒUVRE DE DEMI-TOUR DEPUIS L'APPROCHE
SUD À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU PARC ET DE LA RUE JEAN-TALON OUEST**

*Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 3)*

ORDONNANCE N° 14-25-58

À la séance ordinaire du 25 novembre 2025, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., c. C-4.1).

Rue visée par le changement

- Avenue du Parc
 - Interdire le demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier

Dossier # : 1256768008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Grille Montréal 2030



Grille Montréal 2030_1256768008.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure chargée de dossiers - Volet Mobilité

Tél : 514 868-3057
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1256768008

Unité administrative responsable : Division Mobilité et Études *techniques*

Projet : *Ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? #19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité , et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? #19. Sécuriser les usagers du réseau public à l'intersection.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1256768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56 ^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est recommandé :

- d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:14

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56 ^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

CONTENU

CONTEXTE

En début d'année 2025, la Société de transport de Montréal (STM) a signalé à l'Arrondissement plusieurs collisions impliquant des camions semi-remorques de 53 pieds effectuant un demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue. Ces manœuvres ont provoqué la chute du mât de feux de circulation situé sur le mail central. Afin de prévenir de nouveaux incidents, la STM demande à l'Arrondissement de modifier la signalisation pour interdire cette manœuvre actuellement autorisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Depuis le début de l'exploitation du service rapide par bus (SRB) Pie-IX, la STM a recensé trois (3) collisions ayant provoqué la chute du mât de feux de circulation. Ces événements se sont produits lorsque des camions semi-remorques de 53 pieds ont effectué un demi-tour du nord vers le sud. Lors d'un de ces incidents, le mât est tombé sur la chaussée du SRB, bloquant temporairement la circulation des autobus.

La signalisation actuelle autorise ce demi-tour. Toutefois, un tournebride est aménagé sur la 56^e Rue à l'ouest du boulevard Pie-IX. Celui-ci a été adapté lors des travaux du SRB pour faciliter le virage des camions de grand gabarit. La modification proposée inclura donc l'interdiction du demi-tour à l'intersection ainsi qu'une signalisation d'orientation des camions lourds vers le tournebride.

À la suite de l'analyse du dossier, il est recommandé d'interdire les manœuvres de demi-tour à partir de l'approche sud de l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue, en installant une signalisation appropriée.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), "Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites ...".

Après analyse, il est donc recommandé :

- d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue;
- d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement :

Le projet s'inscrit dans la priorité "mobilité douce et sécurité". La nouvelle signalisation permettra de sécuriser l'intersection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation exécutés par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée. L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est facturé par cette dernière.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'ordonnance n'est pas édictée, les risques de collision avec le mât de feux de circulation occasionnés par le demi-tour à l'intersection seront toujours présents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un panneau de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » sera installé sous le nouveau panneau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : Novembre 2025;

- Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée : Novembre 2025;
- Mise en place de la signalisation : Décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure chargée de dossiers - Volet
Mobilité

Tél : 514 868-3057

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Adèle PAVAGEAU
Cheffe de division - Études techniques en
arrondissement

Tél : 263-362-1599

Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : - -

Approuvé le : 2025-11-12



Ordonnance_14-25-59_demi-tour Pie-IX-56e.pdf

**ORDONNANCE INTERDISANT LA MANŒUVRE DE DEMI-TOUR DEPUIS L'APPROCHE
SUD À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PIE-IX ET DE LA 56^E RUE**

*Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 3)*

ORDONNANCE N° 14-25-58

À la séance ordinaire du 25 novembre 2025, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., c. C-4.1).

Rue visée par le changement

- Boulevard Pie-IX
 - Interdire le demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection de la 56^e rue

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier

Dossier # : 1256768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division - Mobilité et Études techniques
Objet :	Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Charte Montréal 2030



Grille Montréal 2030_1256768009.pdf

Plan de signalisation



20251030_Signalisation_Pie-IX et 56e_signé.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure chargée de dossiers - Volet Mobilité

Tél : 514 868-3057
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1256768009

Unité administrative responsable : Division Mobilité et Études *techniques*

Projet : *Ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e rue*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? #19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité , et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? #19. Sécuriser les usagers du réseau public à l'intersection.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1259574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension – exercice financier 2026 ».

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement
de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – exercice financier 2026 ».

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2026 ».

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour l'utilisation de ses biens ou pour les services ou activités proposés aux citoyens. La tarification en question est révisée annuellement et un nouveau règlement est adopté. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'entamer la procédure d'adoption du règlement intitulé Règlement sur les tarifs – exercice financier 2026 (RCA25-14006). Ledit règlement, qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2026, remplacera le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2025 (RCA24-14003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140311 - 1241700003 - 5 novembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2025 ».

CA24 140360 - 1241700003 - 3 décembre 2024 - Adopter le Règlement RCA24-14009 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2025 »

DESCRIPTION

Le Règlement sur les tarifs pour l'exercice 2026 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est modifié par une augmentation générale de 3,00 % sur la majorité des tarifs afin de rencontrer les objectifs des recettes à prévoir au budget de l'année 2026 et ce, en alignement avec les orientations budgétaires communiquées par le Service des finances. La tarification portant sur le réseau des bibliothèques n'est pas visée par cette majoration. En effet, l'augmentation de la tarification des activités ayant une portée réseau doit être fixée par l'ensemble des 19 arrondissements.

Par ailleurs, certaines modifications ont été apportées au nouveau règlement, entre autres :

- Chapitre II, art. 5, 6 et 8 : hausse des tarifs pour les demandes de dérogation mineures, usages conditionnels, plan d'urbanismes ;
- Chapitre II, art. 17 : ajout d'un tarif aux fins de l'étude d'une ordonnance en vertu du

- Règlement sur le bruit;
- Chapitre II, art. 18 : ajout d'un tarif aux fins de l'étude d'une ordonnance en vertu du Règlement sur la propreté et le civisme.

JUSTIFICATION

Des changements ont été apportés à la majorité des tarifs dans tous les domaines d'activités relevant de l'autorité de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces changements tarifaires contribueront à l'atteinte des objectifs de recettes prévues au budget de fonctionnement de 2026.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas directement. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier décisionnel. Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins. Les tarifs exigés dans différents domaines d'activités relevant de la compétence de l'arrondissement (ex. divers permis, location de gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial) permettront de maintenir le niveau et la qualité des services de proximité aux citoyennes et citoyens de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, en lien avec la préoccupation de maintenir les tarifs les plus bas possibles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du règlement : 25 novembre 2025

Adoption du règlement : décembre 2025

Entrée en vigueur du Règlement : 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

Dossier # : 1259574006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension – exercice financier 2026 ».



RCA25-14006_Tarifs 2026_Règlement_FINAL.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Règlement sur les tarifs 2026 (RCA25-14006)
Arrondissement de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension
Table des matières

CHAPITRE I.....	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
CHAPITRE II	3
ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS	3
CHAPITRE III.....	12
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	12
SECTION I	12
BIBLIOTHÈQUES	12
SECTION II.....	14
CENTRES COMMUNAUTAIRES.....	14
SECTION III.....	17
CENTRE SPORTIF JEAN-ROUGEAU	17
SECTION IV	18
GYMNASE DU COLLÈGE REINE-MARIE.....	18
SECTION V	18
ARÉNAS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES	18
SECTION VI	21
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	21
SECTION VII.....	25
PISCINES	25
SECTION VIII.....	27
VOLLEYBALL DE PLAGE.....	27
SECTION IX	27
GRATUITÉS	27
CHAPITRE IV	28
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC.....	28
SECTION I	28
STATIONNEMENT SUR RUE	28
SECTION II.....	29
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC.....	29
SOUS-SECTION I – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	29
SOUS-SECTION II – OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC.....	31

SOUS-SECTION III – OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC	32
CHAPITRE V	34
UTILISATION DE BIENS APPARTENANT À LA VILLE.....	34
CHAPITRE VI.....	34
DIVERS TRAVAUX ET AUTRES SERVICES	34
SECTION I	34
TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN	34
SECTION II.....	36
TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES	36
SECTION III.....	37
AUTRES SERVICES	37
CHAPITRE VII	37
VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES.....	37
SECTION I	37
LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS	37
SECTION II.....	40
CERTIFICATS, RAPPORTS ET COMPILATION DE DONNÉES OU DE STATISTIQUES.....	40
SECTION III.....	41
EXTRAITS DES REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES.....	41
CHAPITRE VIII	43
COMPENSATIONS	43
CHAPITRE IX.....	43
SERVICES ET FOURNITURES DIVERS.....	43
CHAPITRE X.....	44
MARIAGE OU UNION CIVILE	44
CHAPITRE XI.....	45
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES	45
CHAPITRE XII	45
PRISE D'EFFET.....	45

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT RCA25-14006

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
(EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du _____ le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. À moins d'indication contraire, les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).
2. À moins d'indication contraire dans un règlement applicable aux tarifs établis en vertu du présent règlement, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité sous réserve de l'impossibilité de l'arrondissement de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité.

Dans le cas où l'arrondissement n'a pu percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

3. La gratuité d'une activité pourra être accordée lors de la tenue d'une activité promotionnelle coordonnée par la direction de l'arrondissement.

CHAPITRE II
ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

4. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), il sera perçu pour une occupation temporaire du domaine public, par jour : 572,00 \$
5. Aux fins du Règlement sur les dérogations mineures (RCA23-14010), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'approbation d'une dérogation mineure, incluant les frais de publication : 3 500,00 \$

RCA25-14006/ 3

Le tarif applicable au premier alinéa sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

6. Aux fins du Règlement sur le lotissement (RCA14-14005), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'approbation d'un projet d'opération cadastrale :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| a) premier lot | 953,00 \$ |
| b) chaque lot additionnel contigu | 74,00 \$ |

7. Aux fins du Règlement d'urbanisme applicable à l'arrondissement, il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbre ou de rehaussement d'un arbre :
- | | |
|---|-----------|
| a) pour chaque arbre (familles commerce, industrie et équipements collectifs et institutionnels) | 190,00 \$ |
| b) pour chaque arbre (famille habitation) | 64,00 \$ |
| c) toutefois, aucun tarif ne sera perçu pour l'émission d'un certificat d'autorisation d'abattage d'un frêne. | |
- 2° pour une demande concernant la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ., c. S-4.1.1), il sera perçu :
- 2 222,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible au requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet et obtenir un remboursement partiel des frais ci-devant mentionnés, pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies au tableau suivant :

Construction, agrandissement et occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (RLRQ., c. S-4.1.1)			
Étapes	Nature de l'étape	Somme conservée	Somme remboursée
A	Étude du dossier	254,00 \$	1 972,00 \$
B	Préparation, fabrication et pose de l'affiche	379,00 \$	1 843,00 \$
C	Préparation du dossier pour le CCU et tenue de la rencontre du CCU	508,00 \$	1 717,00 \$
D	Préparation du rapport et du règlement	827,00 \$	1 396,00 \$

E	Préparation et distribution de l'avis (lettre) annonçant l'assemblée publique de consultation	1 080,00 \$	1 142,00 \$
F	Préparation et tenue de l'assemblée publique de consultation	1 843,00 \$	379,00 \$
G	Préparation et publication de l'avis de promulgation	2 222,00 \$	0 \$

- 3° pour l'approbation d'un jeu de plans additionnels, 10 % du coût du permis original, minimum : 56,00 \$
- 4° pour l'étude d'une demande relative à un travail de remblai ou de déblai : 190,00 \$
- 5° Pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel pour une fête populaire, un marché public ou un café-terrasse visé au règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) 531,00 \$
- 6° pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel pour un usage autre que ceux mentionnés au paragraphe 5° et visé au règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) 3 500,00 \$
- 7° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant la construction, l'agrandissement ou la réfection d'une aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire comme suit :
- a) par 1 000 \$ de travaux 12,00 \$
- b) minimum 190,00 \$

Le tarif applicable au paragraphe 6 du premier alinéa du présent article sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

8. Aux fins d'une modification à un règlement d'urbanisme visé à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), autre que le règlement de zonage 01-283, il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de modification nécessitant l'adoption d'un second projet de règlement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) 5 070,00 \$

2° pour l'étude d'une demande de modification autre que celle mentionnée au paragraphe 1° du présent article 2 542,00 \$

3° pour l'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme : 12 000,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible pour le requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet et obtenir un remboursement partiel des frais mentionnés au premier alinéa, pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies tableau suivant :

MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, AUTRE QU'AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-283

Nature de l'étape	Avec procédure référendaire		Sans procédure référendaire	
	Somme conservée	Somme remboursée	Somme conservée	Somme remboursée
Étude de recevabilité	Même tarif que pour une étude préliminaire	Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire	Même tarif que pour une étude préliminaire	Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire
Amorce du dossier de modification	20 % du montant total	80 % du montant total	25 % du montant total	75 % du montant total
Participation à une assemblée publique de consultation	40 % du montant total	60 % du montant total	50 % du montant total	50 % du montant total
Adoption du second projet de règlement	60 % du montant total	40 % du montant total	n/a	n/a
Adoption du règlement	80 % du montant total	20 % du montant total	75 % du montant total	25 % du montant total
Procédure d'entrée en vigueur	100 % du montant total	0 % du montant total	100 % du montant total	0 % du montant total

9. Aux fins d'une modification du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu : 7 478,00 \$

Suivant le dépôt de la somme requise, il sera possible pour le requérant de mettre fin au processus relatif à la demande en déposant un avis écrit à cet effet, et obtenir un remboursement partiel des frais mentionnés au premier alinéa pour les étapes qui ne seraient pas entreprises. La somme remboursable est en fonction de chacune des étapes établies au tableau suivant :

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-283

Nature de l'étape	Avec procédure référendaire		Sans procédure référendaire	
	Somme conservée	Somme remboursée	Somme conservée	Somme remboursée
Étude de recevabilité	Même tarif que pour une étude préliminaire	Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire	Même tarif que pour une étude préliminaire	Montant total moins le tarif prévu pour une étude préliminaire

RCA25-14006/ 6

Amorce du dossier de modification	20 % du montant total	80 % du montant total	25 % du montant total	75 % du montant total
Participation à une assemblée publique de consultation	40 % du montant total	60 % du montant total	50 % du montant total	50 % du montant total
Adoption du second projet de règlement	60 % du montant total	40 % du montant total	n/a	n/a
Adoption du règlement	80 % du montant total	20 % du montant total	75 % du montant total	25 % du montant total
Procédure d'entrée en vigueur	100 % du montant total	0 % du montant total	100 % du montant total	0 % du montant total

Le tarif applicable au premier alinéa sera perçu à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

10. Aux fins de l'étude d'un projet assujetti à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il sera perçu :

- 1° réfection d'une façade, modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment 498,00 \$
- 2° projet de construction, d'agrandissement ou de conversion d'un espace non-résidentiel en logements, selon la superficie de plancher ajoutée ou modifiée par le projet :
 - a) moins de 10 mètres carrés 498,00 \$
 - b) 10 à moins de 250 mètres carrés 797,00 \$
 - c) 250 à moins de 500 mètres carrés 1 242,00 \$
 - d) 500 à moins de 2500 mètres carrés 2 196,00 \$
 - e) 2500 mètres carrés et plus 3 889,00 \$
- 3° certificat d'occupation, permis de lotissement, bâtiment temporaire, construction ou modification de la superficie d'une aire de stationnement ou de chargement temporaire 484,00 \$
- 4° abattage d'arbre, installation et modification d'une clôture, d'une grille ou d'un mur d'intérêt, modification ou démolition d'un élément construit ou végétal, intervention visée en secteur archéologique 484,00 \$
- 5° enseigne 484,00 \$

- | | | |
|----|---|-------------|
| 6° | aménagement ou réaménagement d'une cour d'école, construction ou modification d'un stationnement de 20 unités et plus ou d'un stationnement étagé | 498,00 \$ |
| 7° | modification d'un PIIA lorsque des travaux non-conformes à une résolution adoptée par le conseil d'arrondissement ont été réalisés : | 1 061,00 \$ |
| 8° | modification d'un PIIA approuvé par une résolution du conseil d'arrondissement dans un cas autre que celui visé au paragraphe 7° | 498,00 \$ |

Les tarifs applicables au présent article seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

- | | | |
|------------|--|-----------|
| 11. | Aux fins de l'étude d'un projet visé à l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu : | 379,00 \$ |
| 12. | Aux fins du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension , il sera perçu : | |
| 1° | pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation : | 307,00 \$ |
| 2° | pour l'étude d'une demande de permis d'enseigne ou d'enseigne publicitaire : | |
| | a) par enseigne (non publicitaire) : | |
| | i) par m ² de superficie | 20,00 \$ |
| | ii) minimum | 317,00 \$ |
| | b) par enseigne publicitaire de type module publicitaire, panneau publicitaire et panneau publicitaire autoroutier : | |
| | i) par structure | 635,00 \$ |
| | ii) minimum en sus du tarif fixé au sous-paragraphe i), par m ² de superficie d'affichage | 13,00 \$ |
| 3° | sous réserve du paragraphe 4°, pour l'étude d'une demande de permis d'antenne : | |
| | a) par emplacement | 408,00 \$ |
| | b) en sus du tarif fixé au sous-paragraphe a), par antenne | 154,00 \$ |

4°	pour l'étude d'une demande de permis d'antenne parabolique accessoire exclusivement réceptrice d'un diamètre ou d'une dimension d'au plus 0,6 m et d'une hauteur d'au plus 1,2 m	
a)	par emplacement	0,00 \$
b)	en sus du tarif fixé au sous-paragraphe a), par antenne	20,00 \$
5°	pour l'étude d'une demande de permis de café-terrasse	408,00 \$
6°	pour un duplicata de certificat d'occupation	64,00 \$
13.	Aux fins du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA04-14007), il sera perçu:	
1°	pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant la démolition d'un bâtiment autre qu'une dépendance d'une habitation	385,00 \$
2°	pour l'étude d'une demande de démolition d'une dépendance à une habitation	0,00 \$
3°	pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation devant être soumise au comité d'étude des demandes de démolition incluant les frais de publication	6 000 \$
14.	Aux fins du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (RCA04-14003), il sera perçu :	
1°	pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble :	
a)	relative à l'occupation d'un bâtiment	8 106,00 \$
b)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés	8 106,00 \$
c)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 501 mètres carrés à 4 999 mètres carrés	19 025,00 \$
d)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 mètres carrés à 9 999 mètres carrés	26 306,00 \$
e)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 10 000 mètres carrés à 24 999 mètres carrés	53 305,00 \$

f)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 25 000 à 49 999 mètres carrés	66 896,00 \$
g)	relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 50 000 mètres carrés et plus :	79 795,00 \$
2°	pour l'étude d'une demande de modification d'un projet particulier autorisé par une résolution du conseil d'arrondissement ou en vertu de l'article 612A de la Charte de la Ville de Montréal :	
a)	relative à l'occupation d'un bâtiment :	8 106,00 \$
b)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés :	8 106,00 \$
c)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 501 à 4 999 mètres carrés :	19 276,00 \$
d)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 à 9 999 mètres carrés :	26 306,00 \$
e)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 10 000 à 24 999 mètres carrés :	53 305,00 \$
f)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 25 000 à 49 999 mètres carrés :	66 896,00 \$
g)	relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 50 000 mètres carrés et plus :	79 795,00 \$
3°	pour l'étude d'une demande relative à la construction ou l'agrandissement d'un stationnement ou d'une aire de chargement :	8 106,00 \$
4°	pour l'étude d'une demande relative à l'installation ou l'agrandissement d'une enseigne :	8 106,00 \$
5°	pour l'étude d'une demande relative à un lotissement :	8 106,00 \$

Les tarifs applicables au présent article seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant l'ajout de logements sociaux ou communautaires ou l'ajout de l'usage activité communautaire ou socioculturelle, destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, à l'exception de lieu de culte.

15. Pour la délivrance d'un permis en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c. S-3.1.02), il sera perçu :

a)	pour une piscine hors terre	127, 00 \$
b)	pour une piscine creusée	508,00 \$

RCA25-14006/ 10

16. Aux fins du Règlement sur les excavations (R.R.V.M., c. E-6), il sera perçu :

1°	pour la délivrance d'un permis d'excaver sur le domaine public, selon les dimensions de l'excavation, le mètre carré	36,00 \$
2°	pour la réfection du domaine public dans les cas où elle est effectuée par la ville, à la suite d'une excavation sur le domaine public ou sur le domaine privé :	
a)	chaussée en enrobé bitumineux :	
i)	si la réfection doit avoir lieu entre le 1 ^{er} avril et le 30 novembre, le mètre carré	91,00 \$
ii)	si la réfection doit avoir lieu entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars, le mètre carré	154,00 \$
b)	chaussée en enrobé bitumineux et béton, le mètre carré	343,00 \$
c)	chaussée ou trottoir en pavé de béton, le mètre carré	184,00 \$
d)	trottoir en enrobé bitumineux, le mètre carré	81,00 \$
e)	trottoir en enrobé bitumineux pour piste cyclable, le mètre carré	178,00 \$
f)	trottoir ou ruelle en béton, le mètre carré	335,00 \$
g)	bordure de béton, le mètre linéaire	239,00 \$
h)	gazon, fond de trottoir, ruelle en terre, le mètre carré	27,00 \$
3°	pour la réparation du domaine public adjacent à l'excavation, les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à h) du paragraphe 2 s'appliquent	
4°	pour l'inspection du domaine public, lors d'une excavation sur le domaine privé :	
a)	excavation de moins de 2 m de profondeur	325,00 \$
b)	excavation de 2 m à 3 m de profondeur, le mètre linéaire au long de la voie publique	96,00 \$
c)	excavation de plus de 3 m de profondeur, le mètre linéaire :	
i)	sans tirant, le long de la voie publique	238,00 \$
ii)	avec tirants, par rangée de tirants	238,00 \$

Le paiement anticipé et le dépôt en garantie qui doivent accompagner la demande de permis sont estimés selon le tarif prévu au deuxième alinéa.

RCA25-14006/ 11

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à la Commission des services électriques de Montréal et à Hydro-Québec.

17. Aux fins de l'étude d'une ordonnance visé à l'article 35 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), il sera perçu : 368,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas pour des travaux effectués par un organisme ou leur sous-traitant sur le réseau technique urbain (ensemble des réseaux d'énergie et de télécommunication, et de leurs composantes) ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts.

18. Aux fins de l'étude d'une ordonnance visé à l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005), il sera perçu : 368,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts.

CHAPITRE III

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

SECTION I

BIBLIOTHÈQUES

19. Pour un abonnement annuel donnant accès à une bibliothèque de l'arrondissement, il sera perçu :
- 1° résident ou contribuable de Montréal 0,00 \$
 - 2° non-résident de Montréal :
 - a) enfant de 13 ans et moins 44,00 \$
 - b) étudiant jeune et adulte, fréquentant à plein temps une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 0,00 \$
 - c) personne âgée de 65 ans et plus 56,00 \$
 - d) employé(e) de la Ville de Montréal 0,00 \$
 - e) adulte 88,00 \$
 - 3° Pour le remplacement d'une carte d'abonné perdue, il sera perçu :

- | | |
|--|---------|
| a) enfant de 13 ans et moins | 2,00 \$ |
| b) personne âgée de 65 ans et plus et étudiant âgé de plus de 13 ans | 2,00 \$ |
| c) Autre | 3,00 \$ |

L'abonnement annuel court à partir de la date d'abonnement.

20. Pour les documents endommagés, perdus ou facturés au 32^e jour de retard, il sera perçu :

1^o à titre de compensation :

- | | |
|---|-----------|
| a) Pour un document endommagé à mettre au rebut, un document perdu ou un document facturé au 32 ^e jour de retard : | |
| i) le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques et les frais administratifs | + 5,00 \$ |
| ii) périodiques | 5,00 \$ |
| b) Pour dommage à un document emprunté : | |
| i) s'il y a un bris mineur (document surligné, page légèrement déchirée, légèrement tachée). | 2,00 \$ |
| ii) s'il y a un bris moyen (page arrachée ou illisible, document mouillé ou très sale). | 7,00 \$ |
| iii) perte d'un boîtier ou document d'accompagnement | 2,00 \$ |
| c) Pour dommage à un instrument de musique, jeu de société ou équipement sportif : | |
| i) bris mineur | 2,00 \$ |
| ii) bris majeur | 7,00 \$ |
| iii) bris complet | 20,00 \$ |
| frais administratifs lors d'un bris complet | +5,00 \$ |
| iv) perte, bris volontaire (vandalisme), non-retour, le prix d'achat tel qu'inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques et les frais administratifs | +5,00 \$ |

Les tarifs fixés au paragraphe 1^o du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à favoriser le retour des livres.

Lorsque le solde de la carte de l'abonné atteint 10,00 \$, celui-ci perd tous ses privilèges.

Les frais facturés à une bibliothèque de l'arrondissement par une autre institution doivent être acquittés par l'utilisateur auquel un service est rendu à sa demande.

21. Pour les impressions et les photocopies, il sera perçu :

1° Pour l'utilisation d'une photocopieuse ou d'une imprimante en noir et blanc :

- | | |
|---|----------------|
| a) une copie ou une impression recto 8 ½ x 11 | 0,10 \$ / page |
| b) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 11 : | 0,20 \$ / page |
| c) une copie ou une impression recto 8 ½ x 14 : | 0,10 \$ / page |
| d) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 14 : | 0,20 \$ / page |
| e) une copie ou une impression recto 11 ½ x 17 | 0,20 \$ / page |
| f) une copie ou une impression recto verso 11 ½ x 17 | 0,40 \$ / page |

2° Pour l'utilisation d'une photocopieuse ou d'une imprimante en couleur :

- | | |
|---|----------------|
| a) une copie ou une impression recto 8 ½ x 11 | 0,50 \$ / page |
| b) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 11 : | 1,00 \$ / page |
| c) une copie ou une impression recto 8 ½ x 14 : | 0,50 \$ / page |
| d) une copie ou une impression recto verso 8 ½ x 14 : | 1,00 \$ / page |
| e) une copie ou une impression recto 11 ½ x 17 | 1,00 \$ / page |
| f) une copie ou une impression recto verso 11 ½ x 17 | 2,00 \$ / page |

SECTION II
CENTRES COMMUNAUTAIRES

22. Pour les frais d'inscription aux activités des centres communautaires offertes en régie par la Ville de Montréal (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), il sera perçu :

1° Inscription à un cours, par session :

- a) résident de Montréal :

	i)	enfant de 17 ans et moins	0,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	65,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	45,00 \$
	iv)	bénéficiaire de la Sécurité du revenu	0,00 \$
b) non-résident de Montréal :			
	i)	enfant de 17 ans et moins	65,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	130,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	130,00 \$
2° inscription à une activité de pratique récréative dans un centre régional, par session :			
a) résident de Montréal :			
	i)	enfant de 17 ans et moins	0,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	42,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	27,00 \$
	iv)	bénéficiaire de la Sécurité du revenu	0,00 \$
b) non-résident de Montréal :			
	i)	enfant de 17 ans et moins	42,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	82,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	82,00 \$
3° inscription à une activité de pratique récréative dans un centre de quartier par session :			
a) résident de Montréal :			
	i)	enfant de 17 ans et moins	0,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	26,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	15,00 \$
	iv)	bénéficiaire de la Sécurité du revenu	0,00 \$
b) non-résident de Montréal :			
	i)	enfant de 17 ans et moins	23,00 \$
	ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	42,00 \$
	iii)	personne âgée de 55 ans et plus	42,00 \$

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

23. Pour la location des locaux et des installations des centres communautaires et des gymnases, il sera perçu l'heure :

1° gymnase simple :

a) taux de base	175,00 \$
b) taux réduit :	
i) compétition de niveau provincial	38,00 \$
compétition de niveau provincial à compter du 1 ^{er} septembre 2026	39,00 \$
ii) compétition de niveau national	68,00 \$
compétition de niveau national à compter du 1 ^{er} septembre 2026	70,00 \$
iii) compétition de niveau international	70,00 \$
compétition de niveau international à compter du 1 ^{er} septembre 2026	107,00 \$
c) frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif prévu aux sous-paragraphe a) et b), de l'heure	36,00 \$

2° gymnase double :

a) taux de base	258,00 \$
b) taux réduit :	
i) compétition de niveau provincial	52,00 \$
compétition de niveau provincial à compter du 1 ^{er} septembre 2026	54,00 \$
ii) compétition de niveau national	103,00 \$
compétition de niveau national à compter du 1 ^{er} septembre 2026	106,00 \$
iii) compétition de niveau international	153,00 \$
compétition de niveau international à compter du 1 ^{er} septembre 2026	157,00 \$
c) frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif prévu aux sous-paragraphe a) et b), de l'heure	36,00 \$

3° salle, l'heure 42,00 \$

4° auditorium, l'heure 130,00 \$

5° locaux d'appoints liés à la location de plateaux sportifs 0,00 \$

- 6° location des vestiaires pour les terrains sportifs extérieurs pour les partenaires non reconnus 25 \$/h (minimum de 3 heures). Avec une location de vestiaire, il est possible de réserver également la télécommande des tableaux indicateurs avec un dépôt de 100 \$.

Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique

Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.

SECTION III CENTRE SPORTIF JEAN-ROUGEAU

24. Pour l'usage du centre sportif Jean-Rougeau, il sera perçu :

Type de salle	Tarif régulier / heure	Nouvelle tarification citoyenne & OBNL non reconnu / heure	Tarif organisme partenaire vs tarif régulier / heure	Tarif spécial pour session complète 12 semaines / heure
Gymnase simple	173,00 \$	52,00 \$	Selon la grille proposée dans le formulaire de demande	518,00 \$
Gymnase double	258,00 \$	82,00 \$		780,00 \$
Gymnase triple	431,00 \$	106,00 \$		1 035,00 \$
Salle VIP	41,00 \$	41,00 \$		388,00 \$
Badminton, pickleball	20,00 \$	20,00 \$		193,00 \$
Tennis À compter du 1 ^{er} septembre 2026	103,00 \$ 106,00 \$	51,00 \$ 52,00 \$		nd
	Compétition provinciale	Compétition nationale	Compétition internationale	Compétition régionale/ CSMC
Gymnase simple À compter du 1 ^{er} septembre 2026	79,00 \$ 82,00 \$	103,00 \$ 106,00 \$	126,00 \$ 130,00 \$	51,00 \$ 52,00 \$
Gymnase double À compter du 1 ^{er} septembre 2026	103,00 \$ 106,00 \$	126,00 \$ 130,00 \$	153,00 \$ 157,00 \$	79,00 \$ 82,00 \$
Gymnase triple À compter du 1 ^{er} septembre 2026	126,00 \$ 130,00 \$	153,00 \$ 157,00 \$	172,00 \$ 178,00 \$	103,00 \$ 106,00 \$

Salle VIP	79,00 \$	79,00 \$	79,00 \$	40,00 \$
À compter du 1 ^{er} septembre 2026	82,00 \$	82,00 \$	82,00 \$	41,00 \$

Dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par l'organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation. Si l'organisme bénéficiait d'une gratuité, il lui sera perçu, de l'heure : 60,00 \$

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

SECTION IV GYMNASE DU COLLÈGE REINE-MARIE

25. Pour l'usage du gymnase du collègue Reine-Marie, il sera perçu à l'heure :

1° Tarifs réguliers :		
Type de salle	Résidents de Montréal	Non-résidents de Montréal
Gymnase simple	62,00 \$	93,00 \$
Gymnase double	103,00 \$	134,00 \$
Gymnase triple	145,00 \$	176,00 \$
Terrain de badminton	19,00 \$	21,00 \$

- 2° tarifs minimum durant les périodes de faible achalandage pour les résidents de Montréal il sera perçu à l'heure :
- a) gymnase double 83,00 \$
 - b) gymnase triple 103,00 \$
- 3° dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme qui bénéficie d'une gratuité d'utilisation sans avoir annulé dans un délai de 4 jours il sera perçu, de l'heure : 62,00 \$
- 4° dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation. Si l'organisme bénéficiait d'une gratuité, il sera perçu, de l'heure : 52,00 \$

SECTION V ARÉNAS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES

26. Pour l'usage des arénas, il sera perçu :

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

1° pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire

a) location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité :	
i) activité d'entraînement encadrée	38,00 \$
ii) activité d'entraînement encadrée - club de patinage de vitesse	17,00 \$
iii) camps de jour ou écoles sportives printemps-été	55,00 \$
iv) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée ou tout autre activité en dehors de la programmation régulière	44,00 \$
v) joute hors-concours impliquant une équipe de Montréal et une équipe de l'extérieur de Montréal	55,00 \$
vi) organisme non affilié à une association régionale de Montréal	38,00 \$
vii) non-résident de la Ville de Montréal	88,00 \$
viii) surface sans glace	38,00 \$

b) location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale

i) activité d'entraînement encadrée	88,00 \$
ii) camps de jour ou écoles sportives printemps-été	55,00 \$
iii) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée ou tout autre activité en dehors de la programmation régulière :	44,00 \$
1° compétition par fédération québécoise ou canadienne	88,00 \$
2° compétition internationale	130,00 \$
iv) joute hors-concours impliquant une équipe de Montréal et une équipe de l'extérieur de Montréal	55,00 \$
v) organisme non affilié à une association régionale de Montréal	38,00 \$
vi) activité d'un établissement collégial ou universitaire	93,00 \$

2° location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures, taux de base :

a) activité d'entraînement encadrée	93,00 \$
b) activité d'un établissement collégial ou universitaire	93,00 \$
c) événement, tournoi, gala, compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière	217,00 \$
d) compétition-bénéfice adulte :	

RCA25-14006/ 19

i)	dont les profits sont remis en totalité à un organisme sans but lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55,00 \$
ii)	partie-bénéfice :	
	1° samedi et dimanche	93,00 \$
	2° lundi au vendredi de 8 h à 17 h	61,00 \$
	3° lundi au vendredi de 17 h à 24 h	83,00 \$
Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.		
e)	à compter du 1 ^{er} juin de l'année en cours, excluant la période estivale, équipe ou club pour adultes, activité de groupe libre ou encadrée aux heures de pointe :	
i)	lundi au vendredi de 7 h à 13 h	145,00 \$
ii)	lundi au vendredi de 13 h à 17 h	146,00 \$
iii)	samedi et dimanche de 8 h à 17 h	229,00 \$
iv)	lundi au dimanche de 17 h à 24 h	229,00 \$
v)	lundi au dimanche de 24 h à 8 h	209,00 \$
vi)	surface sans glace	109,00 \$
f)	durant la période estivale, du 15 avril au 31 août, équipe ou club pour adultes :	
i)	avec glace	164,00 \$
ii)	surface sans glace	77,00 \$
iii)	1/5 de surface sans glace	19,00 \$
3°	activité libre organisée par l'arrondissement	0,00 \$
4°	location de locaux d'appoint et autres frais :	
a)	dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme qui bénéficie d'une gratuité d'utilisation sans avoir annulé dans un délai de 3 jours (72 h) il sera perçu, de l'heure	52,00 \$
b)	dans la situation où une période a été réservée, mais non utilisée par un organisme sans avoir annulé dans un délai de 4 jours, l'organisme sera facturé selon le tarif établi lors de sa réservation	
c)	location d'une salle	33,00 \$
d)	location d'un auditorium	109,00 \$
e)	pour la location de locaux d'entreposage :	
i)	équipe ou club pour adultes :	
	1° par semaine	28,00 \$
	2° par mois	55,00 \$

RCA25-14006/ 20

3° pour l'année	541,00 \$
ii) organisme pour mineurs :	
1° par semaine	14,00 \$
2° par mois	27,00 \$
3° pour l'année	271,00 \$
f) pour la location de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault pour la période de la mi-novembre au 31 mars, l'heure : lundi au dimanche de 21 h à 23 h	162,00 \$
g) Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent règlement.	

Frais de surveillance : En dehors des heures normales d'opération, des frais de main-d'œuvre seront facturés, en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

SECTION VI

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

27. Aux fins de la présente section, un organisme reconnu est l'un ou l'autre des organismes suivants :
- A) un organisme à but non lucratif, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
 - B) un organisme à but non lucratif, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
 - C) une association sportive régionale ou un autre organisme à but non lucratif reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal, en vertu d'un programme de reconnaissance de ce service;
 - D) une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnu par le ministère de l'Éducation ou par Sports Canada;
 - E) un organisme à but non lucratif dont les statuts établissent qu'il a pour mission principale de favoriser la pratique sportive et ayant signé une entente de contribution avec la Ville de Montréal ou un arrondissement.

Pour un organisme reconnu pour le sport mineur à Montréal, la location est accordée en gratuité pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture

du terrain selon un nombre de semaines déterminé par les normes de programmation de la discipline sportive concernée.

1° location d'un terrain de balle à l'heure :

- | | |
|---|----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois | 16,50 \$ |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$ |
| c) taux de base, résident de Montréal | 38,75 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal | 75,50 \$ |

2° location d'un terrain naturel à l'heure :

- | | |
|---|----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois | 16,50 \$ |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$ |
| c) taux de base, résident de Montréal | 38,75 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal | 76,50 \$ |
| e) institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement; | |
| Collège Ahuntsic : | 79,00 \$ |
| CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h : | 79,00 \$ |
| Collège Reine-Marie : selon l'entente | |

Pour les partenaires ayant une entente comportant une résolution du conseil d'arrondissement, c'est le tarif de l'entente qui a préséance.

3° location d'un terrain synthétique, à l'heure :

- | | |
|---|-----------|
| a) location pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois | 16,50 \$ |
| b) location récurrente pour une activité de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois | 21,50 \$ |
| c) taux de base, résident de Montréal | 122,50 \$ |
| d) taux de base, résident de l'extérieur de Montréal | 243,50 \$ |
| e) institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement, | |
| Collège Ahuntsic : | 79,00 \$ |
| CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h : | 79,00 \$ |
| Collège Reine-Marie : selon l'entente | |

4° location d'un terrain de mini soccer ou un demi-synthétique, à l'heure :

RCA25-14006/ 22

a)	pour une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, à l'exception des tournois	16,50 \$
b)	pour une activité récurrente de tout organisme membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte situé à Montréal, sur une durée minimale d'une heure par semaine sur une période minimale de 8 semaines, à l'exception des tournois	21,50 \$
c)	taux de base, résident de Montréal	92,50 \$
d)	taux de base, résident de l'extérieur de Montréal	183,50 \$
e)	institution scolaire publique ou privée conventionnée par une entente avec l'arrondissement :	
	Collège Ahuntsic :	79,00 \$
	CSSDM pendant les heures scolaires de 8 h à 16 h :	79,00 \$
	Collège Reine-Marie : selon l'entente	
5°	permis d'utilisation pour activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement	0,00 \$
6°	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes a), b), c), d) et e) de l'heure	26,00 \$

Note : Pour tout organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

28. Pour la cotisation à titre de membre de Tennis Montréal, ainsi que les activités adultes du même organisme, selon les termes de la convention de partenariat avec Tennis Montréal inc., il sera perçu :

1°	résident de Montréal :	
a)	enfant de 17 ans et moins	0,00 \$
b)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	15,00 \$
c)	personne âgée de 55 ans et plus	10,00 \$
d)	bénéficiaire de la Sécurité du revenu	0,00 \$
2°	non-résident de Montréal :	

	a) enfant de 17 ans et moins	15,00 \$
	b) personne âgée de 18 ans à 54 ans	30,00 \$
	c) personne âgée de 55 ans et plus	30,00 \$
29.	Une ristourne de 5,5 % provenant des activités adultes de Tennis Montréal inc. sera perçue selon les termes de la convention avec Tennis Montréal inc.	
30.	Pour la location d'un jardinet réservé aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :	
	1° un jardinet régulier (18 m ²)	10,00 \$
	2° un jardinet en bac surélevé Jardin de Normanville (10,36 m ²)	10,00 \$
	3° un demi-jardinet (9 m ²)	5,00 \$
	4° un bac surélevé (2,24 m ²)	5,00 \$
	5° bénéficiaire de la Sécurité du revenu	0,00 \$
31.	Pour la location d'une piste d'athlétisme extérieure, il sera perçu, l'heure :	
	1° taux de base	216,00 \$
	2° taux réduit :	
	a) compétition de niveau provincial	44,00 \$
	b) compétition de niveau national	88,00 \$
	c) compétition de niveau international	131,00 \$
	3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1 et 2 :	28,00 \$
32.	Pour la location d'un tennis extérieur dans un parc disposant de 8 tennis ou plus, il sera perçu, l'heure :	
	1° détenteur de la carte Accès-Montréal :	
	a) location avant 17 h :	
	i) enfant de 17 ans et moins	3,00 \$
	ii) personne âgée de 18 ans à 54 ans	7,00 \$
	iii) personne âgée de 55 ans et plus	5,00 \$

b) location après 17 h :

i)	enfant de 17 ans et moins	7,00 \$
ii)	personne âgée de 18 ans à 54 ans	7,00 \$
iii)	personne âgée de 55 ans et plus	7,00 \$
2°	non-détenteur de la carte Accès-Montréal	9,00 \$
3°	carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location	37,00 \$

SECTION VII PISCINES

33. Pour l'usage d'une piscine, il sera perçu :

1° piscine intérieure :

a) location d'une piscine, l'heure :

i)	taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur	208,00 \$
ii)	taux réduit, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour tout groupe de Montréal	106,00 \$

b) location du demi-bassin ou de deux (2) couloirs de la piscine, l'heure :

i)	taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur	106,00 \$
ii)	taux réduit, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour tout groupe de Montréal	54,00 \$

c)	location d'une piscine, l'heure	41,00 \$
	location d'une salle à l'heure à compter du 1^{er} septembre 2026	42,00 \$

2° piscines extérieures :

a) location d'une piscine extérieure, l'heure :

i)	taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur	208,00 \$
ii)	taux réduit, incluant pour tout groupe de Montréal	106,00 \$

b) location du demi-bassin de la piscine, l'heure :

i)	taux de base incluant un (1) surveillant-sauveteur	106,00 \$
ii)	taux réduit, incluant pour tout groupe de Montréal	54,00 \$

3° pataugeoires extérieures :

a) location d'une patageoire, l'heure :

i) taux de base incluant un (1) surveillant de patageoire	106,00 \$
ii) taux réduit, incluant un (1) surveillant de patageoire pour tout groupe de Montréal	54,00 \$

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a) et b) des paragraphes 1° et 2° ainsi qu'au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Pour un organisme montréalais s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés s'applique aux sous-paragraphes a) et b) des paragraphes 1° et 2° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° du présent article.

Toute activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement sera gratuite.

34. Pour tout événement sportif organisé en piscine par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, les tarifs horaires suivants, incluant un surveillant-sauveteur, seront perçus :

a) Compétition régionale	51,00 \$
Compétition régionale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	52,00 \$
b) Compétition provinciale	82,00 \$
Compétition provinciale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	81,00 \$
c) Compétition nationale	103,00 \$
Compétition nationale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	106,00 \$
d) Compétition internationale	126,00 \$
Compétition internationale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	129,00 \$

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a), b), c), d) du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

35. Pour tout événement sportif organisé en piscine par un organisme non reconnu par l'arrondissement, les tarifs horaires suivants, incluant un surveillant-sauveteur, seront perçus :

a) Camp d'entraînement	51,00 \$
Camp d'entraînement à compter du 1 ^{er} septembre 2026	52,00 \$
b) Compétition régionale	101,00 \$

RCA25-14006/ 26

Compétition régionale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	103,00 \$
c) Compétition provinciale	155,00 \$
Compétition provinciale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	161,00 \$
d) Compétition nationale	204,00 \$
Compétition nationale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	210,00 \$
e) Compétition internationale	251,00 \$
Compétition internationale à compter du 1 ^{er} septembre 2026	258,00 \$

Si du personnel additionnel est requis, des frais supplémentaires s'ajouteront aux tarifs des sous-paragraphes a), b), c), d), e) du présent article en fonction de la tarification prévue aux conventions collectives en vigueur.

Lorsqu'un organisme a conclu avec l'arrondissement ou la Ville, une entente particulière ou un contrat comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de ces biens ou de ces services, les tarifs prévus au présent article sont remplacés par ceux qui sont prévus par cette entente.

SECTION VIII

VOLLEYBALL DE PLAGE

36. Pour la location d'un bloc de volleyball de plage au parc Jarry pour une période hebdomadaire de 90 minutes pendant un minimum de 13 semaines, entre le 19 mai et le 22 septembre 2026, il sera perçu :
- 254,00 \$

SECTION IX

GRATUITÉS

37. La location d'un tennis extérieur visé à l'article 32 et le droit d'entrée dans une piscine visée au paragraphe 2 de l'article 33 sont gratuits pour des événements spéciaux et des activités promotionnelles gérées par la ville.

La clientèle adulte visée au paragraphe 2° de l'article 26 déjà sous contrat et ayant payé à l'avance la première période de jeu de la saison à venir, pourra disposer gratuitement d'une période de jeu supplémentaire selon la disponibilité des plages horaires.

Les tarifs prévus aux sections II, III, IV et V ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire ou encore disposant de la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs.

CHAPITRE IV UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

SECTION I STATIONNEMENT SUR RUE

- 38.** Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le stationnement réservé, en compensation des travaux suivants, il sera perçu, plus les taxes applicables :
- | | |
|--|-----------|
| a) pour l'enlèvement d'un premier parcomètre à un ou deux compteurs ou pour l'enlèvement d'un premier panonceau simple ou double | 139,00 \$ |
| et pour l'enlèvement de chaque parcomètre ou panonceau supplémentaire | 82,00 \$ |
| b) pour la pose d'une housse supprimant l'usage d'un premier parcomètre à un ou deux compteurs | 45,00 \$ |
| et pour la pose de chaque housse supplémentaire | 7,00 \$ |
| c) pour la pose d'une housse sur un panonceau de type simple (1 place) ou double (2 places) | 45,00 \$ |
| et pour la pose de chaque housse supplémentaire | 7,00 \$ |
| d) pour l'enlèvement d'une borne de paiement | 298,00 \$ |

Dans le cas où une place de stationnement contrôlée par parcomètre est utilisée dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public, ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts, les tarifs prévus du présent article ne s'appliquent pas.

- 39.** Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour un permis de stationnement réservé aux véhicules en libre-service (VLS, moyennant un minimum de deux places de stationnement, il sera perçu, annuellement, pour chaque place de stationnement utilisée :
- 1 295,00 \$
- 40.** Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C- 4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une autorisation prescrivant le parcours d'un véhicule hors normes, il sera perçu :
- | | |
|---|-----------|
| 1° délivrance de l'autorisation | 50,00 \$ |
| 2° ouverture du dossier et étude du parcours prescrit | 172,00 \$ |

SECTION II

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

SOUS-SECTION I – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

41. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, il sera perçu, plus les taxes applicables :
- 1° pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public : 44,00 \$
 - 2° pour l'étude technique relative à une demande d'autorisation pour une occupation temporaire du domaine public 98,00 \$
 - 3° pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public 21,00 \$
42. Aux fins de ce règlement, pour une occupation temporaire du domaine public, il sera perçu, par jour, plus les taxes applicables :
- 1° à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle, si l'occupation n'empiète pas sur le trottoir ou la chaussée :
 - a) lorsque la surface occupée est de moins de 100 m² 54,00 \$
 - b) lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m² : (\$ /j /m²) 2,20 \$
 - c) lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus (\$ /j /m²) 2,50 \$
 - 2° sur une chaussée ou un trottoir, incluant l'arrière-trottoir, une surface non pavée ou dans la ruelle, le cas échéant :
 - a) lorsque la surface occupée est de moins de 50 m² : 67,00 \$
 - b) lorsque la surface occupée est de 50 m² à moins de 100 m² : 78,00 \$
 - c) lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m² : (\$ /j /m²) 2,20 \$
 - d) lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus : (\$ /j /m²) 2,50 \$
 - 3° si l'occupation visée aux paragraphes 1° ou 2° entraîne la fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces paragraphes : 45,00 \$

- 4° sur une rue artérielle identifiée à l'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), par jour, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :
- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 85,00 \$
 - b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 283,00 \$
 - c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m : 708,00 \$
 - d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus : 1 133,00 \$
 - e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 406,00 \$
- 5° sur une rue autre qu'une rue visée au paragraphe 4°, par jour, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :
- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 43,00 \$
 - b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 120,00 \$
 - c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m : 268,00 \$
 - d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus : 409,00 \$
 - e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 143,00 \$
- 6° lorsque la surface occupée comporte une place de stationnement dont l'usage est contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur, un distributeur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le tarif exigé ou lorsque l'occupation du domaine public entraîne la suppression de l'usage d'une telle place de stationnement, les tarifs prévus au paragraphe 2° sont majorés en y ajoutant, par jour, par place de stationnement : 23,00 \$
- 7° les tarifs prévus à l'article 38 s'ajoutent à ceux prévus au présent article lorsque les travaux qui y sont prévus sont exécutés à l'occasion de l'occupation du domaine public.

Malgré le premier alinéa, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° ne s'appliquent pas au corridor piéton prévu à l'article 35.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) quant à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas pour des travaux effectués par un organisme ou leur sous-traitant sur le réseau technique urbain (ensemble des réseaux d'énergie et de télécommunication, et de leurs composantes, enfouis dans l'emprise de la chaussée.

43. Les tarifs prévus aux articles 38, 41 et 42 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un tournage de film ou pour des activités culturelles ou promotionnelles gérées de la ville.

Les tarifs applicables aux articles 38, 41 et 42 seront perçus à un taux de 20 % pour tout projet visant à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social ou lorsque que le requérant est un OBNL et a comme usage *le développement économique local, communautaire, culturel ou social*.

SOUS-SECTION II – OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC

44. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, il sera perçu :

1°	pour la délivrance d'un permis relatif à une demande d'autorisation pour une occupation permanente du domaine public	87,00 \$
2°	pour les frais d'études techniques relatives à une demande d'autorisation pour une occupation permanente du domaine public	768,00 \$

45. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour une occupation permanente du domaine public, 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.

Sauf pour les occupations permanentes du domaine public dans les cas suivants :

- a) Pentes de garage, drains, saillies telles que : marquises, galeries, balcons, perrons, terrasses, escaliers, marches, rampes d'accès et plates- formes élévatrices pour fauteuils roulants.
- b) Conteneurs semi-enfouis pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires et bacs à déchets amovibles pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires.

46. Pour une occupation permanente, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application de l'article 45 est payable comme suit :

- 1° pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation
- 2° pour tout exercice subséquent, durant lequel cette occupation se continue :
 - a) s'il est inférieur à 300,00 \$: en un versement unique, le 3 mars
 - b) s'il est de 300,00 \$ ou plus, au choix du débiteur :
 - i) Soit en un versement unique, le 3 mars
 - ii) soit en deux versements égaux, l'un le 3 mars et l'autre le 30 mai

Le prix minimum à payer par exercice financier pour une occupation visée au présent article est de :

197,00 \$

SOUS-SECTION III – OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC

47. Aux fins du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir (RCA-14-14001), il sera perçu, plus les taxes applicables :

- 1° pour les frais d'études techniques relatifs à une nouvelle demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir 165,00 \$
- 2° pour les frais d'études techniques relatifs à un renouvellement à l'identique pour une occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotoir 59,00 \$
- 3° pour les frais d'émission du permis relatifs à une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour un café-terrasse ou un placotoir 54,00 \$
- 4° pour les frais d'études techniques et de permis relatifs à une demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public pour l'étalage extérieur 218,00 \$
- 5° pour les frais d'études techniques relatifs à toute autre demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public 668,00 \$

- 6° pour les frais d'études techniques et de permis relatifs à une demande d'autorisation pour une occupation périodique du domaine public pour une patinoire aménagée dans une ruelle 0,00 \$

Les tarifs prévus à l'article 38 ne s'appliquent pas dans le cas d'un permis octroyé pour une occupation périodique du domaine public pour un café-terrasse ou un placottoir

48. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour une occupation périodique du domaine public pour l'étalage extérieur, 5 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.
49. Aux fins de ce règlement, pour une occupation périodique du domaine public pour un café-terrasse il sera perçu, au mètre carré occupé, plus les taxes applicables : 130,00 \$
50. Aux fins de ce règlement, aucun tarif annuel ne sera perçu pour une occupation périodique du domaine public pour une patinoire aménagée dans une ruelle ou pour un placottoir.
51. Aux fins de ce règlement, il sera perçu, pour toute autre occupation périodique du domaine public, 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.
52. Pour une occupation périodique, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application des articles 48 à 51 est payable comme suit :
- 1° pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation jusqu'au 15 novembre.
- 2° pour tout exercice subséquent, en un seul versement visant tous les jours depuis le 15 avril jusqu'au 15 novembre.
- 3° pour un café-terrasse, en un seul versement, au prorata du nombre de jours d'occupation sur 365 jours.
53. Aux fins de ce règlement, il sera perçu pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations :
- 1° la page 5,50 \$
- 2° minimum 24,00 \$
- 3° lors du changement de titulaire d'un permis relatif à une même occupation périodique ou permanente 89,00 \$

54. Le coût de la réparation du domaine public endommagé par suite d'une occupation du domaine public est, lorsqu'il est nécessaire d'en faire la réfection au sens du Règlement sur les excavations (R.R.V.M., c. E-6), établi selon le tarif prévu au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 16 du présent règlement.
55. Le tarif prévu aux articles 44 et 45 ne s'applique pas :
- 1° dans les cas où le permis est accordé aux fins d'un stationnement en façade autorisé par les règlements d'urbanisme applicables à l'arrondissement
 - 2° dans les cas où le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) dispense de l'obtention d'un permis d'occupation
 - 3° dans le cas où le permis est accordé aux fins de l'installation, aux ouvertures d'un bâtiment, de brise-soleil autorisés par le règlement de zonage 01-283
 - 4° dans le cas où le permis est accordé aux fins de l'empiètement sur l'emprise excédentaire de la voie publique par une construction ou une installation permettant l'accès à un garage
56. Aux fins du Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone (R.R.V.M., c. C-1), il sera perçu, pour l'occupation du domaine public par un téléphone public :
- 441,00 \$

CHAPITRE V

UTILISATION DE BIENS APPARTENANT À LA VILLE

57. Pour l'utilisation des appareils de pesée, il sera perçu, la pesée :
- 10,00 \$
58. Pour la location d'un drapeau, d'une banderole ou d'une bannière, il sera perçu, par jour :
- 23,00 \$

CHAPITRE VI

DIVERS TRAVAUX ET AUTRES SERVICES

SECTION I

TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN

59. Pour la construction ou l'élimination d'un bateau de trottoir en application des règlements, il sera perçu :

- 1° construction d'un bateau de trottoir donnant accès à une propriété riveraine :
- a) si la dénivellation est pratiquée par sciage d'une bordure en béton :
- i) sur une longueur de 8 m ou moins 533,00 \$
 - ii) sur une longueur de plus de 8 m, pour chaque mètre linéaire en sus des premiers 8 mètres 69,00 \$
- b) si la dénivellation est pratiquée par démolition-reconstruction d'un trottoir :
- i) en enrobé bitumineux, le mètre carré 81,00 \$
 - ii) en béton, incluant le caniveau et l'arrière du trottoir, le mètre carré 339,00 \$
 - iii) servant de piste cyclable, le mètre carré 339,00 \$

2° élimination du bateau par reconstruction du trottoir

- a) construction du trottoir : les montants fixés aux sous-paragraphe i) à iii) du sous-paragraphe b) du paragraphe 1°
- b) réfection de la bordure en béton, le mètre linéaire 271,00 \$

60. Pour le déplacement d'un puisard de trottoir :

- 1° dans l'axe du drain transversal 3 670,00 \$
- 2° pour la relocalisation d'un puisard dans l'axe de la conduite d'égout 8 061,00 \$

Pour l'application du présent article, la facturation est faite au dixième de mètre carré.

61. Pour le déplacement d'un lampadaire, dans les limites de l'arrondissement, il sera perçu :

- 1° pour un lampadaire relié au réseau de la ville Coût réel
- 2° pour un lampadaire relié au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, il sera chargé le coût réel encouru Coût réel

62. Pour le déplacement d'une borne d'incendie qui entrave l'accès à une propriété par le bateau de trottoir, il sera perçu :

- déviation 12 280,00 \$
- relocalisation 24 111,00 \$

63. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 237,00 \$

RCA25-14006/ 35

- 64.** Pour les travaux de taille, d'élagage ou d'abattage des arbres ou d'arbustes effectués par la ville en application des règlements :
- 1° pour la préparation du chantier et la surveillance, l'heure : 161,00 \$
 - 2° pour l'exécution des travaux :
 - a) élagage avec camion nacelle pour les arbres de 25 cm et plus, l'heure 236,00 \$
 - b) élagage pour les arbres de moins de 25 cm, l'heure 162,00 \$
 - c) abattage avec camion nacelle, l'heure 301,00 \$
 - d) ramassage de rejets ligneux, l'heure 99,00 \$
 - e) pour l'essouchement, l'heure 172,00 \$

Le tarif prévu au présent article s'ajoute à toute compensation exigible pour la perte d'un arbre appartenant à la ville et abattu à la suite de dommages subis par accident ou autrement ou lorsque l'arbre doit être enlevé parce qu'il nuit à une construction ou à l'utilisation d'une entrée pour véhicules.

SECTION II

TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

- 65.** Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu les tarifs prévus au Règlement sur les tarifs, adopté par le conseil de la Ville de Montréal.
- 66.** Pour la pose de barricades, en application des règlements, il sera perçu, pour chaque panneau de 0,0929 m² (1 pi²) 10,65 \$
- 67.** Pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement afin de sécuriser un lieu dans le cadre de l'application de la réglementation, il sera perçu par jour 48,00 \$
- 68.** Pour la fermeture ou l'ouverture d'une vanne du réseau d'aqueduc incluant les entrées de service, il sera perçu, du lundi au jeudi entre 7 h et 15 h : 0,00 \$
- 1° En dehors de ces horaires, pour une entrée de service :
 - a) pour une intervention à l'intérieur d'un délai de 3 heures : 254,00 \$
 - b) par heure au-delà de 3 heures : 64,00 \$
 - 2° En dehors de ces horaires, pour une vanne de réseau :

- | | |
|---|-----------|
| a) pour une intervention à l'intérieur d'un délai de 3 heures : | 507,00 \$ |
| b) par heure au-delà de 3 heures : | 127,00 \$ |

SECTION III

AUTRES SERVICES

- 69.** Pour l'assermentation d'une personne, sauf lorsque cette assermentation est requise pour des activités de la Ville, il sera perçu, le tarif prévu à l'article 222 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, chapitre T-16), partie IV
- 70.** Aux fins de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) et du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2), il sera perçu, auprès d'un propriétaire, pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :
- | | |
|--|-----------|
| 1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : | 114,00 \$ |
| 2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières : | |
| a) minimum (3 heures) | 341,00 \$ |
| b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives | 114,00 \$ |
- Aux fins de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), il sera perçu, auprès d'un propriétaire, pour une inspection effectuée suite à la réception d'un avis de non-conformité par un contrevenant :
- | | |
|---|-----------|
| 1° lorsque le contrevenant n'a pas effectué un correctif requis énuméré à un premier avis de non-conformité, par déplacement : | 183,00 \$ |
| 2° lorsque le contrevenant n'a pas effectué un correctif requis énuméré à tout avis de non-conformité supplémentaire suivant le premier avis, par déplacement : | 183,00 \$ |

CHAPITRE VII

VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES

SECTION I

LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS

71. Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C- 4.1) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le stationnement sur rue réservé aux résidents, il sera perçu :

1° vignette délivrée entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- | | |
|---|-----------|
| a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de : | |
| i) 1 549 kg ou moins | 88,00 \$ |
| ii) 1 550 kg à 1 699 kg | 125,00 \$ |
| iii) 1 700 kg à 1 849 kg | 163,00 \$ |
| iv) 1 850 kg à 3 000 kg | 189,00 \$ |
| b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de : | |
| i) 1 249 kg ou moins | 88,00 \$ |
| ii) 1 250 kg à 1 424 kg | 125,00 \$ |
| iii) 1 425 kg à 1 599 kg | 163,00 \$ |
| iv) 1 600 kg à 3 000 kg | 189,00 \$ |
| c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR | 125,00 \$ |

2° vignette délivrée entre le 1^{er} avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- | | |
|---|----------|
| a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de : | |
| i) 1 549 kg ou moins | 45,00 \$ |
| ii) 1 550 kg à 1 699 kg | 62,00 \$ |
| iii) 1 700 kg à 1 849 kg | 82,00 \$ |
| iv) 1 850 kg à 3 000 kg | 95,00 \$ |
| b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de : | |
| i) 1 249 kg ou moins | 45,00 \$ |
| ii) 1 250 kg à 1 424 kg | 62,00 \$ |
| iii) 1 425 kg à 1 599 kg | 82,00 \$ |
| iv) 1 600 kg à 3 000 kg | 95,00 \$ |
| c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR | 62,00 \$ |

- 3° vignette délivrée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante :
- a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de :
 - i) 1 549 kg ou moins 88,00 \$
 - ii) 1 550 kg à 1 699 kg 125,00 \$
 - iii) 1 700 kg à 1 849 kg 163,00 \$
 - iv) 1 850 kg à 3 000 kg 189,00 \$
 - b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de :
 - i) 1 249 kg ou moins 88,00 \$
 - ii) 1 250 kg à 1 424 kg 125,00 \$
 - iii) 1 425 kg à 1 599 kg 163,00 \$
 - iv) 1 600 kg à 3 000 kg 189,00 \$
 - c) véhicule pour personnes à mobilité réduite, mais gratuit pendant 60 minutes dans toutes les zones SRRR 125,00 \$
- 4° toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu des paragraphes 1° et 3° :
- a) tous véhicules 330,00 \$
- 5° toute vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu du paragraphe 2° :
- a) tous véhicules 165,00 \$

Les tarifs exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour les résidents à faible revenu sont établis pour un seul véhicule seulement, et selon le tarif le plus bas prévu aux paragraphes 1 à 3 selon le cas. Le montant équivalant au faible revenu de 34 338 \$ avant impôt pour l'année 2024 et de 35 677 \$ avant impôt pour l'année 2025 est basé sur les seuils établis dans le tableau de l'Institut de la statistique du Québec, majoré de 3,9 % par année. Le résident à faible revenu doit fournir l'avis de cotisation provincial le plus récent (année d'imposition 2024 ou 2025 – ligne 199) ou une preuve récente (d'au plus de 3 mois) de prestations du Programme d'aide sociale du gouvernement du Québec.

Aux fins d'application des paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, la masse nette est celle indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Pour l'application du présent règlement, on entend par véhicule, tout véhicule de promenade, tel que défini au *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) dont la masse nette n'excède pas 3 000 kg.

72. Aux fins du règlement sur la circulation et le stationnement, pour un permis de stationnement dans les zones réservées aux intervenants donnant des services de maintien à domicile sur une base quotidienne, rattaché à un établissement visé par la *Loi sur la Santé et les services sociaux*, il sera perçu annuellement : 35,00 \$
- Suivant le paiement du permis ou du renouvellement annuel, il ne sera pas possible pour le requérant d'obtenir un remboursement, sous aucune considération.
73. Aux fins du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) de la Ville de Montréal, il sera perçu pour une carte d'identité d'artisan, d'artiste ou de représentant : 42,00 \$
74. Aux fins du Règlement sur le numérotage des bâtiments (R.R.V.M., c. N-1) de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour l'attribution d'un numéro municipal à un bâtiment : 129,00 \$
75. Pour un plan et un procès-verbal d'alignement et niveau, il sera perçu : 0,00 \$
76. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé et pour un exemplaire additionnel d'un permis en vigueur, il sera perçu : 12,00 \$

SECTION II CERTIFICATS, RAPPORTS ET COMPILATION DE DONNÉES OU DE STATISTIQUES

77. Pour la fourniture d'un certificat attestant l'horaire des feux de circulation ou la signalisation des rues, il sera perçu, la page 8,00 \$
78. Pour une compilation de statistiques relatives à la circulation, il sera perçu : 35,00 \$
79. Pour la délivrance du certificat de conformité requis aux fins du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, c. Q-2, r. 23.1), il sera perçu : 276,00 \$
80. Pour la fourniture d'une étude de conformité d'un immeuble en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), il sera perçu : 643,00 \$
81. Pour la fourniture d'une lettre d'attestation, de l'historique d'un bâtiment, il sera perçu : 280,00 \$

RCA25-14006/ 40

- | | | |
|-----|---|-----------|
| 82. | Pour une lettre d'attestation de droit acquis d'un bâtiment ou d'un usage, il sera perçu : | 643,00 \$ |
| 83. | Pour la fourniture d'une lettre dans le cadre d'une étude préliminaire relative à une demande de dérogation mineure, de démolition, d'usage conditionnel, d'ouverture d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, il sera perçu : | 728,00 \$ |

Le montant perçu pour l'étude préliminaire est soustrait du montant perçu pour l'étude complète de la demande d'un projet règlementaire.

SECTION III

EXTRAITS DES REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

- | | | |
|-----|---|-----------|
| 84. | Pour la fourniture d'extraits du registre des permis de l'arrondissement, il sera perçu : | |
| 1° | minimum | 109,00 \$ |
| 2° | en sus du minimum, les 1 000 inscriptions | 9,50 \$ |
| 85. | Pour la fourniture de la liste mensuelle des permis, il sera perçu : | |
| 1° | pour un an | 402,00 \$ |
| 2° | par mois | 64,00 \$ |
| 86. | Pour la fourniture de la liste mensuelle des bâtiments vacants, il sera perçu : | |
| 1° | pour un an | 263,00 \$ |
| 2° | par mois | 92,00 \$ |
| 3° | par copie | 92,00 \$ |
| 87. | Pour la fourniture de règlement, il sera perçu : | |
| 1° | Pour la fourniture de copies de règlements, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3). | |
| 2° | pour l'ensemble des plans de zonage | 26,00 \$ |
| 3° | maximum par règlement (régulier et zonage) | 45,00 \$ |

RCA25-14006/ 41

4°	pour les modifications au règlement de zonage, la page	0,65 \$
5°	abonnement annuel pour tous les règlements	462,00 \$
6°	abonnement annuel sur demande, de l'impression des normes réglementaires du répertoire informatisé des rues et emplacements	254,00 \$

- 88.** Pour la fourniture de document du conseil d'arrondissement, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20 pages.

- 89.** Pour la fourniture d'extraits de rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, pour la fourniture aux courtiers ou agents en immobilier d'un extrait de rôle d'évaluation ou de rôle de perception des taxes, requérant le service d'un agent de communications sociales dans un Bureau Accès Montréal ou au bureau d'arrondissement, il sera perçu, par transaction

9,00 \$

- 90.** Pour la fourniture de documents d'archives, il sera perçu :

- 1° Pour la fourniture de copies de règlements, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).
- 2° photocopie à partir d'un microfilm, la page, le tarif applicable est celui indiqué au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).
- 3° la recherche de plans sur microfiche et microfilm
- 4° un plan numérisé, par fichier

61,00 \$

6,20 \$

- | | | |
|-----|---|----------|
| 5° | par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 4° | 6,20 \$ |
| 91. | Pour la fourniture d'une carte aérienne, il sera perçu : | 6,70 \$ |
| 92. | Pour la délivrance d'une copie d'un enregistrement d'une bande sonore | |
| 1° | sur support DVD il sera perçu : | 8,00 \$ |
| 2° | sur une clé USB, il sera perçu : | 12,50 \$ |

CHAPITRE VIII

COMPENSATIONS

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 93. | Pour l'application du paragraphe 1° de l'article 22 du Règlement sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2) de l'ancienne Ville de Montréal : | |
| 1° | la compensation exigible pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol est de | 2 234,00 \$ |
| 2° | la compensation exigible pour un arbre de 10 cm et plus de diamètres mesurés à 1,40 m du sol est déterminée d'après les normes établies par la Société Internationale d'Arboriculture du Québec (S.I.A.Q) sans être inférieur à celui fixé au point a) du présent article. | |
| 3° | La compensation pour la perte d'une fosse d'arbres en carré de trottoir; l'aménagement d'un emplacement d'arbres y compris l'excavation (incluant la démolition du trottoir ou du pavage, si requis) la fourniture et la mise en place de la terre de culture ainsi que tous les matériaux et les travaux nécessaires pour réaliser la construction d'une fosse agrandie MV-255 | 2 739,00 \$ |
| 4° | Une compensation est exigible pour la perte d'un arbre lorsque ce dernier appartient à la Ville de Montréal et est situé dans l'aire d'implantation d'une entrée charretière projetée selon les modalités applicables aux points a) ou b) du présent article. | |

CHAPITRE IX

SERVICES ET FOURNITURES DIVERS

- | | | |
|-----|--|---------|
| 94. | Pour les frais de transmission de tout document de l'arrondissement, il sera perçu : | |
| 1° | document émanant de la Bibliothèque de la Ville : | |
| a) | par courrier | 3,50 \$ |

RCA25-14006/ 43

b)	par télécopieur	4,50 \$
2°	document relatif aux taxes émanant du Service des finances	8,00 \$
3°	autre document : les frais de poste, de messagerie, de télécopie selon leur coût	
95.	Pour le service de photocopie, il sera perçu :	
1°	photocopie de papier à papier, la page	0,65 \$
2°	photocopie de microfilm à papier, la page	0,65 \$
3°	impression, la page	0,65 \$
96.	Pour un promoteur qui souhaite ouvrir un dossier pour événement public se tenant dans un parc, une place publique, un tronçon de rue ou une ruelle relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il sera perçu :	
a)	pour les organismes partenaires communautaires, culturels, de sport ou de loisirs reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement ou les activités protocolaires et officielles de la Ville de Montréal :	
i)	ouverture du dossier : 0,00 \$	0,00 \$
b)	pour les organismes à but non lucratif non reconnus et organismes à but lucratif :	
i)	ouverture du dossier complet 90 jours ou plus à l'avance	213,00 \$
ii)	ouverture du dossier complet de 60 jours à moins de 90 jours à l'avance	266,00 \$
iii)	ouverture du dossier complet de 30 jours à moins de 60 jours à l'avance	319,00 \$
Les promoteurs ayant tenu un événement public avant le 1 ^{er} janvier 2024 sont exclus du présent article.		
97.	Pour la réalisation d'une photographie en vue de l'émission d'une carte Accès-Montréal, il est perçu :	4,00 \$
98.	Pour l'obtention d'un formulaire complété et signé par l'arrondissement pour la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), il est perçu :	309,00 \$

CHAPITRE X

MARIAGE OU UNION CIVILE

- 99.** Pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile, il sera perçu, plus les taxes applicables, le tarif prévu à l'article 25 du Tarif judiciaire en matière civile (RLRQ, c. T-16, r. 10).

CHAPITRE XI

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

- 100.** Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou des contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII

PRISE D'EFFET

- 101.** Le présent règlement remplace le Règlement sur les tarifs RCA24-14003.
- 102.** Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Ce règlement a été promulgué par avis public affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement et publié sur le site Internet de l'arrondissement le _____.



Dossier # : 1258343013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Il est recommandé :
d'adopter le règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de
fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la
période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:14

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1258343013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte") en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial (SDC) du Quartier Villeray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 a été adopté lors de son assemblée générale le 24 septembre 2025. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

Le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule que la Ville délègue aux conseils d'arrondissements certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné et à l'article 79.4 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 4 mai 2021, le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA21 14001). Malgré les articles 45 et 46 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC du Quartier Villeray pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140361 - 1248343002 - 3 décembre 2024 - Adopter le Règlement RCA24-14008 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation ».

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande de donner un avis de motion et d'adopter un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC du Quartier Villeray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 134 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Pour financer ce budget, la société demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses 230 membres une cotisation obligatoire, pour le même montant, plus les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira une cotisation basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 1500 \$, un minimum de 350 \$, un tarif au deuxième étage de 200 \$ et un tarif réduit pour les locaux situés sur la rue Saint-Hubert de 50 \$, tel que prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial. Il est également prévu que la notion de « famille d'occupation » s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

Le budget prévisionnel de la SDC du Quartier Villeray prévoit également une contribution financière de l'Arrondissement de 50 000 \$. Il prévoit aussi trois subventions du Service du développement économique dans le cadre de divers programmes :

- 245 000 \$ (déjà versé) : Programme de subvention visant les Sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructures majeurs;
- 121 808 \$: Programme de soutien financier visant la consolidation des Sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027;
- 110 000 \$: Appel à projets aux piétonnalisations saisonnières 2025 à 2027.

Les montants du SDÉ visant la consolidation des SDC ainsi que l'appel à projets pour les piétonnalisations sont à confirmer suivant le dépôt de candidatures.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC. La SDC du Quartier Villeray pourra jouer un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration de ce secteur commercial.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'Arrondissement :

Le projet s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement 2025, soit de continuer à encourager l'innovation et le dynamisme économique local, tout en soutenant la SDC Quartier Villeray et les artères commerciales des quartiers de VSP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations

pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien du dynamisme du secteur commercial situé dans le district de Villeray. Si le règlement n'était pas adopté par le conseil d'arrondissement avant le 31 décembre 2025, la SDC ne pourra pas cotiser ses membres pour l'année 2026, représentant un budget de 134 000 \$. Cela remettrait également en question la constitution de la SDC, qui repose sur le principe d'une cotisation obligatoire auprès de ses membres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres : en mars et en juin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : décembre 2025;

- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2025;
- Entrée en vigueur du règlement pour le 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD

ENDOSSÉ PAR

Geneviève BOUCHER

Le : 2025-11-07

commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

Dossier # : 1258343013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



EV - 1258343013 - Quartier Villeray 2026.doc



ANNEXE A - SDC Quartier Villeray - Budget 2026.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
 Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Edelweiss VIGNEAULT
 Avocate
Tél : 4388670481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT
RCA25-14007**

**RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DE LA SDC DU QUARTIER VILLERAY POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 ET IMPOSANT UNE
COTISATION**

Vu l'article 79.4 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Vu le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (03-108);

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. Aux fins du présent règlement :

1° le mot « local » signifie toute partie d'une unité d'évaluation d'un immeuble non résidentiel ou d'un immeuble résidentiel visé à l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) qui fait l'objet d'un bail non résidentiel distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée à des fins non résidentielles de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui;

2° le mot « Ville » signifie la Ville de Montréal;

3° la superficie d'un établissement d'entreprise est égale à la superficie de tout local qu'il occupe dans un même immeuble plus ou moins 5 %.

2. Le budget de fonctionnement de la SDC du Quartier Villeray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 qui figure à l'annexe A est approuvé.

3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société :

1° lorsque l'établissement d'entreprise est situé dans un immeuble dont l'adresse fait référence à la rue Saint-Hubert, une cotisation de 50,00 \$;

2° pour tout autre établissement d'entreprise :

- a) lorsque celui-ci est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, une cotisation au taux de 0,518511 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement. Toutefois, la cotisation imposée ne peut être supérieure à 1 500,00 \$ ni être inférieure à 350,00 \$;
- b) lorsque celui-ci est situé ailleurs qu'au rez-de-chaussée d'un immeuble, une cotisation de 200,00 \$.

Aux fins de l'application du présent règlement, un établissement d'entreprise est réputé situé au rez-de-chaussée s'il répond aux exigences suivantes : il est situé, en tout ou en partie au rez-de-chaussée et son entrée principale y est également située.

La T.P.S et la T.V.Q doivent être ajoutées à la cotisation.

- 4. Lorsqu'un membre occupe dans un même immeuble, aux fins d'une même d'entreprise, plusieurs locaux faisant l'objet de baux distincts, la cotisation prévue à l'article 3 n'est facturée qu'une seule fois pour l'ensemble des locaux occupés par ce membre aux fins de cette entreprise.
- 5. Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être formulée au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de cotisation 2026.
- 6. La cotisation est perçue selon les modalités qui suivent :
 - 1° eu égard à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de cotisation, les dispositions relatives à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de taxes prévues au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville, s'appliquent;
 - 2° eu égard au mode de paiement :
 - a) si le montant dû est inférieur à 300,00 \$: en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;
 - b) si le montant dû est de 300,00 \$ ou plus, au choix du débiteur :
 - i) soit en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;
 - ii) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le jour mentionné au paragraphe 2 du premier alinéa survient un jour non ouvrable, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

7. Lorsque la correction d'une donnée servant de base au calcul de la cotisation entraîne une correction du montant de la cotisation imposée à un membre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, le membre dont la cotisation est ainsi corrigée doit payer un supplément de cotisation à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit effectuer un remboursement de cotisation à ce membre.

Aucun supplément de cotisation n'est exigé d'un membre et aucun remboursement n'est effectué par la Ville lorsque la cotisation imposée est corrigée d'un montant de moins de 50,00 \$, excluant la T.P.S. et la T.V.Q.

ANNEXE A
SDC DU QUARTIER VILLERAY – BUDGET 2026

GDD 1258343013

Budget 2026	
REVENUS	2026
Revenus fixes et à la performance - 230 membres	
Costisation membres non participants de la rue St-Hubert (5 à 50\$)	250,00 \$
Cotisations minimales (46 à 350\$)	16 100,00 \$
Cotisations membres (126 entre 350 et 1500\$)	84 950,00 \$
Cotisations maximales (17 à 1500\$)	25 500,00 \$
Cotisation membres aux étages (36 à 200\$)	7 200,00 \$
Sous-total	134 000,00 \$
Contribution ville et arrondissement	
Subvention Arrondissement	50 000,00 \$
Subvention soutien travaux	245 000,00 \$
Subvention piéto	110 000,00 \$
Subvention Ville- Soutien aux SDC	121 808,00 \$
Intérêts	3 000,00 \$
Partenariats publics et privés pour événements (St-Jean, achat local, etc)	70 000,00 \$
Contingence 2025	27 000,00 \$
Sout-total	626 808,00 \$
TOTAL REVENUS	760 808,00 \$
DÉPENSES	
Frais généraux de bureau	
Assurances	1 200,00 \$
Loyer (incluant électricité)	5 000,00 \$
Sous-total	6 200,00 \$
Frais administratifs	
Frais de représentation + déplacement	2 000,00 \$
Mauvaises créances (15% des cotisations)	20 100,00 \$
Frais d'assemblée	1 500,00 \$
Honoraires professionnels (comptable + vérificateur + RP)	8 000,00 \$
Papeterie et frais de bureau + support informatique	500,00 \$
Téléphone + cellulaire+ Internet	4 000,00 \$
Gestion	90 000,00 \$
Coordo - pigiste - sous-traitance	50 000,00 \$
Cotisation associations professionnelles	3 300,00 \$
Sous-total	179 400,00 \$
Activités et promotions	
Embellissement du territoire	40 000,00 \$
Soutien aux travaux	245 000,00 \$
Piétonnisation	110 000,00 \$
Événements	80 000,00 \$
Promotions - concours - événements ponctuels -achat local	50 000,00 \$
Communications	35 000,00 \$
Sous-total	560 000,00 \$
Synthèse Budget	
TOTAL REVENUS	760 808,00 \$
TOTAL DÉPENSES	745 600,00 \$
Surplus	15 208,00 \$

Dossier # : 1258343013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».



RE250924-1 budget 2026.pdf



Grille_analyse_montreal_2030_1258343013.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

Quartier Villeray

Résolution des membres de la société

Extraits des minutes de l'AGB du 24 septembre 2025

Résolution adoptée par les membres.

Numéro de la résolution : RE250924-1

ATTENDU QUE le budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été présentés aux membres du CA le 12 septembre 2025;

ATTENDU QUE ledit budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été adopté par les membres du CA le 10 septembre 2025;

ATTENDU QUE le budget prévisionnel pour l'année d'opération 2026 de la Société a été présentés aux membres de la SDC le 24 septembre 2025;

ATTENDU QUE ce budget a été expliqué, incluant les cotisations proposées;

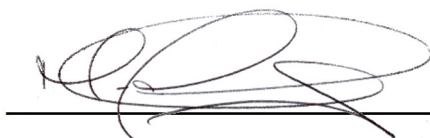
ATTENDU QU'une période de questions a été tenue afin de répondre aux questions des membres;

SUR PROPOSITION de monsieur Dalonn Sydavong Marois, (Mouvement Plus)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents à cette réunion où il y avait QUORUM *d'adopter le budget tel que présenté.*

Copie certifiée conforme : Minutes originales signées par Monsieur Marc-André Goudreau président de l'assemblée.

Ce 25^e jour de septembre 2025



Marc-André Goudreau
Président du conseil d'administration

Budget 2026	
REVENUS	2026
Revenus fixes et à la performance - 230 membres	
Costisation membres non participants de la rue St-Hubert (5 à 50\$)	250,00 \$
Cotisations minimales (46 à 350\$)	16 100,00 \$
Cotisations membres (126 entre 350 et 1500\$)	84 950,00 \$
Cotisations maximales (17 à 1500\$)	25 500,00 \$
Cotisation membres aux étages (36 à 200\$)	7 200,00 \$
Sous-total	134 000,00 \$
Contribution ville et arrondissement	
Subvention Arrondissement	50 000,00 \$
Subvention soutien travaux	245 000,00 \$
Subvention piéto	110 000,00 \$
Subvention Ville- Soutien aux SDC	121 808,00 \$
Intérêts	3 000,00 \$
Partenariats publics et privés pour événements (St-Jean, achat local, etc)	70 000,00 \$
Contingence 2025	27 000,00 \$
Sout-total	626 808,00 \$
TOTAL REVENUS	760 808,00 \$
DÉPENSES	
Frais généraux de bureau	
Assurances	1 200,00 \$
Loyer (incluant électricité)	5 000,00 \$
Sous-total	6 200,00 \$
Frais administratifs	
Frais de représentation + déplacement	2 000,00 \$
Mauvaises créances (15% des cotisations)	20 100,00 \$
Frais d'assemblée	1 500,00 \$
Honoraires professionnels (comptable + vérificateur + RP)	8 000,00 \$
Papeterie et frais de bureau + support informatique	500,00 \$
Téléphone + cellulaire+ Internet	4 000,00 \$
Gestion	90 000,00 \$
Coordo - pigiste - sous-traitance	50 000,00 \$
Cotisation associations professionnelles	3 300,00 \$
Sous-total	179 400,00 \$
Activités et promotions	
Embellissement du territoire	40 000,00 \$
Soutien aux travaux	245 000,00 \$
Piétonnisation	110 000,00 \$
Événements	80 000,00 \$
Promotions - concours - événements ponctuels -achat local	50 000,00 \$
Communications	35 000,00 \$
Sous-total	560 000,00 \$
Synthèse Budget	
TOTAL REVENUS	760 808,00 \$
TOTAL DÉPENSES	745 600,00 \$
Surplus	15 208,00 \$

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Montréal

Numéro de dossier : 1258343013

Unité administrative responsable : Développement du territoire

Projet : Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villieray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation ».

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	<i>x</i>		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité; 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			
4. Le principal résultat attendu est l'augmentation des achats locaux dans le secteur de la SDC; 14. Le principal résultat attendu est la mise sur pied d'initiatives novatrices qui soutiennent la prospérité des commerces locaux, membres de la SDC.			

Section B - **Test climat**

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - **ADS+** *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1259574005

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la
taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services
(exercice financier 2026) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Signé par Nathalie
VAILLANCOURT **Le** 2025-11-20 15:06

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

directeur(-trice) - arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

CONTENU

CONTEXTE

Le budget de dépenses a été établi pour 2026 à 69 941 200 \$. La stratégie d'équilibre pour 2026 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 140359 - 1249298005 - 3 décembre 2024 - Adopter le Règlement RCA24-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) ».

DESCRIPTION

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce règlement impose une taxe de 0,0548 \$ du 100 \$ d'évaluation appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

L'objectif de l'administration de l'arrondissement est de maintenir le niveau et la qualité des services offerts à la population de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. À cet effet, les recettes anticipées de l'application de cette taxe relative aux services sont de 12 347 100 \$.

Cette taxation permettra à l'arrondissement de conserver un budget de fonctionnement lui permettant de faire face à ses obligations et engagements et, ainsi, de ne pas affecter le niveau de services à ses citoyens.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Comme il s'agit d'une taxe annuelle, le règlement devra être adopté chaque année pour chacun des exercices financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement et elle permettra de percevoir un revenu de 12 347 100 \$ nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas directement. Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins, car la taxe relative aux services permettra à l'arrondissement de maintenir le niveau et la qualité des services aux citoyennes et citoyens de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public annonçant la séance durant laquelle le règlement sera soumis pour avis de motion et dépôt du projet de règlement (7 jours avant la séance);
- Avis public annonçant la séance durant laquelle le règlement sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement (7 jours avant la séance);
- Avis public d'adoption et d'entrée en vigueur du règlement pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement prévu au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement de taxation locale au conseil d'arrondissement prévue au mois de décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-10

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :



RCA25-14008_Règlement sur la taxe 2026_PROJET.doc

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT RCA25-14008**

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

VU l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

À sa séance ordinaire du [date de la séance d'adoption], le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

- 1.** Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0548 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.
- 2.** Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes, qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de la taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.
- 3.** Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2026 et a effet à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de l'adoption par le conseil municipal du budget d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension tel que dressé par son conseil.

Ce règlement a été promulgué par avis public affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement et publié sur le site Internet de l'arrondissement [date de publication].



Dossier # : 1259574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, pour l'arrondissement de Villera y-Saint-Michel-Parc-Extension.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 7 420 562 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 14 0021 - 1241700002 - 4 février 2025 - Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

CA24 14 0366 - 1241700002 - 3 décembre 2024 - Adopter le Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

CA24 14 0316 - 1241700002 - 5 novembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection du centre sportif Jean-Rougeau. Cet emprunt permettra notamment de réaliser les dépenses suivantes: les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour le projet de réfection du centre sportif Jean-Rougeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt pour le programme de protection des bâtiments (42305) pour l'année 2026 s'établit comme suit :
Projet de réfection du centre sportif Jean-Rougeau. Ce règlement couvre le financement à 66 % des coûts admissibles par le programme PAFIRSPA du Gouvernement du Québec.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt RCA25-14009 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement prévu au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement prévu au mois de décembre 2025;
- Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre);
- Dépôt du certificat des résultats du registre au conseil d'arrondissement
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appels d'offres et octroi de contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-21

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :



RCA25-14009_PROJET.docx

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT RCA25-14009**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 420 562 \$ POUR FINANCER
LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS**

VU l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

À sa séance du [*date de la séance d'adoption*], le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Un emprunt de 7 420 562 \$ est autorisé pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'entrée en vigueur du programme des immobilisations adopté par le conseil municipal et comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement.

Dossier # : 1259574007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».



1259574007_grille_analyse_montreal_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574007

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de protection des bâtiments pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau ».

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier contribue à la priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.)			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1259574008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:57

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1259574008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent document a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 188 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la construction d'un lien entre la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le bâtiment Le Prévost ainsi que le réaménagement du Parc Le Prévost.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de la construction du lien entre la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le bâtiment Le Prévost ainsi que le réaménagement du Parc le Prévost. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection des plans et devis, des travaux de construction et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et de mobilier urbain ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de construction du lien et du réaménagement du parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les données ci-dessous sont des prévisions. Les dépenses peuvent évoluer entre les deux sous projets. Le projet dans son ensemble (construction du lien et réaménagement du parc) est évalué à 10 M\$. Les besoins de financement seront réévalués lors du prochain PDI.

Sous projet	PDI 2026	PDI 2027	PDI 2028	Total
-------------	----------	----------	----------	-------

Construction du lien	1 366 000 \$	1 901 000 \$	1 379 000 \$	4 646 000 \$
Réaménagement du parc Le Prévost	220 000 \$	0 \$	1 322 000 \$	1 542 000 \$
Total	1 586 000 \$	1 901 000 \$	2 701 000 \$	6 188 000 \$

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, le dossier sur le Règlement d'emprunt RCA25-14010 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'obtention du financement par règlement d'emprunt, le projet ne pourra pas être réalisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement prévue au mois de novembre 2025;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement prévue au mois de décembre 2025;
- Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre);
- Dépôt du certificat des résultats du registre au conseil d'arrondissement
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Appels d'offres et octroi de contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-21

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :



RCA25-14010_PROJET.docx

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT RCA25-14010**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 188 000 \$ POUR FINANCER
LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE LA CONSTRUCTION DE LA
NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CAROLINE-DAWSON**

VU l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

À sa séance du [*date de la séance d'adoption*], le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Un emprunt de 6 188 000 \$ est autorisé pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson (construction du lien et réaménagement du parc Le Prévost) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements, de mobiliers urbains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire du l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'entrée en vigueur du programme des immobilisations adopté par le conseil municipal et comportant l'objet dont la réalisation est financée par le présent règlement.

Dossier # : 1259574008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».



1259574008_grille_analyse_montreal_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514-346-6255
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1259574008

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier contribue à la priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Le dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Les travaux effectués répondent aux critères de mise aux normes (notamment environnementales), de sécurisation et d'accessibilité universelle pour les installations de proximité permettant ainsi l'offre de services d'activités culturelles et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.)			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1251700001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent sommaire décisionnel.

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe MAMH, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe MAMH pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est, par conséquent, recommandé:

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe MAMH par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe MAMH;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-10-31 10:10

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1251700001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villieray-St-Michel-Parc-Extension a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que la réfection routière, les travaux de réaménagement des parcs, les rénovations des bâtiments administratifs, culturels et de loisirs. Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lequel il reste des soldes résiduels, doivent être fermés, car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt identifiés dans ce sommaire ne sont plus requis. Cette fermeture des règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels à ces règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement auprès du MAMH.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à annuler le solde résiduel de 25 règlements d'emprunt adoptés entre 2010 et 2023, tel que détaillé dans la pièce jointe « Annexe MAMH » du présent dossier. L'annexe en pièces jointes indique, par règlement d'emprunt, le montant autorisé de l'emprunt, le montant de la dépense réelle et le montant réellement emprunté ainsi que le solde non contracté du montant de chaque emprunt qui ne peut être utilisé à d'autres fins et qui ne devrait plus apparaître dans le registre du Ministère.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est requis afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à la mise à jour de leur registre. En vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge du contribuable. Le greffier doit transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de

l'Habitation, copie de la résolution adoptée en vertu de cet article. Le présent dossier est également conforme à la procédure établie par le Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation intitulée " Annuler un solde résiduaire ".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fermeture des règlements d'emprunt mentionnés dans ce dossier décisionnel n'aura pas d'impact financier. Celle-ci ne vient pas réduire les crédits budgétaires disponibles aux PDI.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques, et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution et de l'annexe des règlements à fermer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-973-0282
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-30

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 514 346-6255
Télécop. :

Dossier # : 1251700001

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Objet :

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant
de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements
d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent
sommaire décisionnel.



VSMPE_Annexe MAMH_1251700001.pdf



VSMPE_MtII 2030_1251700001.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-973-0282
Télécop. :

ANNEXE MAMH

Ville de Montréal - Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Solde résiduaire des règlements d'emprunt

GDD 1251700001

											Autres sources de financement - Ville				Solde résiduaire à annuler (a - b)
No règlement	No de résolution	Date d'adoption	Libellé	MAMH No dossier	MAMH Dépenses révisées	MAMH Emprunt révisé (a)	MAMH Montant financé	VILLE EMPRUNT (b)	VILLE Revenu	VILLE Dépense	Réserve PCI	Subvention	Promoteurs	Autres	
RCA10-14002	CA10 140051	2010-05-26	3 705 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments	M266843	3 705 000,00	3 705 000,00	3 642 472,00	3 642 472,46	3 701 443,52	3 701 443,52	52 051,88	6 919,18	0,00	0,00	62 527,54
RCA10-14009	CA11 140025	2011-04-06	2 475 000 \$ pour la réalisation de programme de protection des bâtiments de l'arrondissement	M270118	2 475 000,00	2 475 000,00	2 139 460,00	2 139 460,54	2 468 664,57	2 468 664,57	56 131,62	273 072,41	0,00	0,00	335 539,46
RCA11-14007	CA11 14 0442	2012-01-04	607 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement	M272485	607 000,00	607 000,00	570 276,00	570 276,08	606 257,33	606 257,33	35 981,25	0,00	0,00	0,00	36 723,92
RCA11-14008	CA11 14 0443	2012-01-04	607 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement	M272486	3 800 000,00	3 800 000,00	3 130 736,00	3 130 735,10	3 732 735,06	3 732 735,06	601 999,96	0,00	0,00	0,00	669 264,90
RCA11-14009	CA 14 0444	2012-01-25	2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (RCA11-14009)	M272659	2 100 000,00	2 100 000,00	1 727 780,00	1 727 779,60	2 051 785,80	2 051 785,80	16 228,31	307 777,89	0,00	0,00	372 220,40
RCA12-14006	CA12 14 0429	2013-01-30	400 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement (RCA12-14006)	M275701	400 000,00	400 000,00	334 955,00	334 954,96	395 421,66	395 421,67	60 466,70	0,00	0,00	0,00	65 045,04
RCA12-14007	CA12 14 0430	2013-01-30	3 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs	M275702	3 300 000,00	3 300 000,00	2 651 424,00	2 651 425,22	3 299 999,97	3 299 999,97	648 574,75	0,00	0,00	0,00	648 574,78
RCA12-14008	CA12 14 0431	2013-02-21	3 100 000 \$ pour la réalisation du programme des bâtiments	M275829	3 100 000,00	3 100 000,00	1 679 561,00	2 180 385,07	3 099 646,23	3 099 646,23	387 189,11	532 072,05	0,00	0,00	919 614,93
RCA13-14009	CA14 14 0003	2014-01-29	2 555 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs (RCA13-14009)	M278955	2 555 000,00	2 555 000,00	783 364,00	2 151 865,43	2 545 115,28	2 545 115,28	393 249,85	0,00	0,00	0,00	403 134,57
RCA13-14010	CA14 14 0004	2014-01-27	1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs (RCA13-14010)	M278954	1 000 000,00	1 000 000,00	177 787,00	177 786,58	968 458,89	968 458,89	790 672,31	0,00	0,00	0,00	822 213,42
RCA14-14006	CA14 14 0378	2015-01-29	3 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement (RCA14-14006)	M281588	3 125 000,00	3 125 000,00	2 364 780,00	2 364 780,50	3 119 375,38	3 119 375,38	704 594,88	50 000,00	0,00	0,00	760 219,50
RCA14-14007	CA15 14 0003	2015-01-29	2 850 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs dans l'arrondissement (RCA14-14007)	M281589	2 850 000,00	2 850 000,00	1 528 650,00	1 528 650,43	2 661 676,61	2 661 676,61	1 133 026,18	0,00	0,00	0,00	1 321 349,57
RCA14-14008	CA15 140004	2015-02-19	1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement. (RCA14-14008)	M281734	1 150 000,00	1 150 000,00	305 444,00	305 444,22	1 142 079,51	1 142 079,51	836 635,29	0,00	0,00	0,00	844 555,78
RCA15-14009	CA15 140469	2016-02-15	1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement (RCA15-14009)	M284423	1 500 000,00	1 500 000,00	763 457,00	763 456,53	1 489 735,97	1 489 735,97	726 279,44	0,00	0,00	0,00	736 543,47
RCA15-14011	CA15 140468	2016-03-01	1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement. (RCA15-14011)	M284784	1 800 000,00	1 800 000,00	1 297 533,00	1 297 533,14	1 760 194,78	1 760 194,78	370 857,23	91 518,78	0,00	285,63	502 466,86
RCA16-14006	A16 14 00409	2017-02-02	500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement (RCA16-14006)	M287426	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	499 982,85	499 982,85	499 982,85	0,00	0,00	0,00	500 000,00

ANNEXE MAMH

Ville de Montréal - Arrondissement Villera y-St-Michel-Parc-Extension

Solde résiduaire des règlements d'emprunt

GDD 1251700001

											Autres sources de financement - Ville				Solde résiduaire à annuler (a - b)
No règlement	No de résolution	Date d'adoption	Libellé	MAMH No dossier	MAMH Dépenses révisées	MAMH Emprunt révisé (a)	MAMH Montant financé	VILLE EMPRUNT (b)	VILLE Revenu	VILLE Dépense	Réserve PCI	Subvention	Promoteurs	Autres	
RCA16-14005	CA16 14 0408	2017-02-02	3 550 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs dans l'arrondissement (RCA16-14005)	M287427	3 550 000,00	3 550 000,00	1 003 072,00	1 684 555,42	3 644 245,62	3 644 245,62	1 959 690,20	0,00	0,00	0,00	1 865 444,58
RCA17-14007	CA18 14 0026	2018-03-01	2 650 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement (RCA17-14007)	M290932	2 650 000,00	2 650 000,00	1 157 000,00	1 157 000,00	2 241 432,68	2 241 432,68	1 084 432,68	0,00	0,00	0,00	1 493 000,00
RCA18-14005	CA18 14 0409	2019-01-30	200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs (RCA18-14005)	M293510	200 000,00	200 000,00	143 499,00	143 499,01	190 958,61	190 958,61	47 459,60	0,00	0,00	0,00	56 500,99
RCA18-14007	CA18 14 0411	2019-01-30	950 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs (travaux réalisés à l'interne) (RCA18-14007)	M293511	950 000,00	950 000,00	0,00	0,00	949 947,78	949 947,78	949 947,78	0,00	0,00	0,00	950 000,00
RCA19-14005	CA19 140370	2019-12-23	300 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs dans l'arrondissement (rca19-14005)	M296187	300 000,00	300 000,00	80 000,00	80 000,00	233 681,42	233 681,42	153 681,42	0,00	0,00	0,00	220 000,00
RCA19-14008	CA19 140369	2019-12-23	950 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et trottoirs dans l'arrondissement (Travaux réalisés à l'interne) (RCA19-14008)	M296189	950 000,00	950 000,00	108 679,00	108 678,98	950 000,02	950 000,02	841 321,04	0,00	0,00	0,00	841 321,02
RCA20-14004	CA20 140349	2021-02-17	100 000 \$ est autorisé pour financer la réalisation de travaux de réfection routière réalisés à l¿interne, tels que la reconstruction des pavages, trottoirs, bordures, chaussées et	M298689	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	98 678,27	98 678,27	98 678,27	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RCA21-14007	CA21 140358	2021-12-14	450 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l¿interne)	M601733	450 000,00	450 000,00	440 000,00	440 000,00	448 193,81	448 193,81	8 193,81	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RCA22-14006	CA22 140350	2022-12-06	800 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l¿interne)	M603834	800 000,00	800 000,00	734 000,00	734 000,00	745 811,09	739 743,70	11 811,09	0,00	0,00	0,00	66 000,00
TOTAL DES SOLDES RÉSIDUAIRES À ANNULER															14 602 260,73

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : [1251700001]

Unité administrative responsable : [Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension]

Projet : [Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt]

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Aucun, si ce n'est de rationaliser le nombre de règlements d'emprunt actifs</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Sans objet</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1256996022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A12, A31 et A93 datés du 17 septembre 2025, préparés par Geneviève Poirier Cormier, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 novembre 2025, visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:15

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256996022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser l'agrandissement par l'ajout d'un 2^e étage au-dessus de l'annexe du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche. Ce projet est visé par les articles 13, 14 et 68 à 71 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement (RCA23-14001) en ce qui concerne les agrandissements visibles de la voie publique et la modification d'un élément architectural sur une façade d'un bâtiment situé dans le secteur 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 14 0291 - 1256996015 - 30 septembre 2025 : Adopter la résolution PP25-14006 à l'effet d'autoriser la division d'un des logements du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche, ainsi que la modification du revêtement extérieur d'une partie de la façade malgré le pourcentage de maçonnerie prescrit, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003).

DESCRIPTION

Principales caractéristiques du projet :

- Hauteur : 2 étages et 7,55 m (tel qu'existant)
- Taux d'implantation : 39 % (tel qu'existant)
- Verdissement : inchangé
- Nombre d'arbres : inchangé

Réglementation applicable : zone H02-152

- Usages prescrits : H.2, H.3
- Hauteur : 2 étages, 9 m
- Mode d'implantation : contigu
- Taux d'implantation : 35 % à 60 %

- Marge avant principale : 2,5 à 5 m
- Secteur d'intérêt patrimonial : oui

Caractéristiques de la propriété et du milieu d'insertion

La propriété visée par la présente demande comporte un bâtiment de 2 étages et 3 logements, construit en 1946. Une rallonge a été ajoutée en 1954 pour aménager un garage en sous-sol et agrandir le rez-de-chaussée. Le bâtiment original est revêtu de briques d'argiles et comporte un escalier extérieur en métal ouvré donnant accès aux logements de l'étage. Du côté nord, il est contigu à une série de bâtiments comportant essentiellement les mêmes caractéristiques. Du côté sud, le bâtiment voisin est une construction de 3 étages et 4 logements, datant de 2009, et revêtu d'un parement de pierres similaire à celui de la rallonge.

Description du projet

La proposition consiste à agrandir le 2^e étage du bâtiment, au-dessus de l'annexe existante, en reprenant la même implantation et le même alignement que la façade actuelle. Le nouveau volume permet d'agrandir un des logements par l'ajout d'une deuxième chambre et d'un espace de séjour. Le revêtement de pierres existant au rez-de-chaussée est remplacé par un revêtement métallique qui couvrira l'ensemble de la façade de l'annexe et de l'agrandissement. Il s'agit de lattes d'une largeur de 15 cm, installées à l'horizontale et de couleur brune au fini simili-bois, qui s'agencent harmonieusement avec les briques du triplex. La fenêtre existante, située au-dessus de la porte de garage, et une nouvelle fenêtre, prévue au 2^e étage, s'alignent en hauteur avec les fenêtres du triplex. Le parapet de l'agrandissement est de la même hauteur que le bâtiment existant.

La façade du triplex d'origine ne subit, quant à elle, aucune modification. De plus, en termes d'implantation et d'aménagements extérieurs, aucun changement n'est projeté sur la propriété.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'implantation et la volumétrie de l'agrandissement assurent son intégration dans le milieu d'insertion;
- Le traitement architectural de l'agrandissement et de l'annexe s'harmonise avec le bâtiment d'origine (matériaux, ouvertures) tout en adoptant un langage architectural contemporain qui permet de distinguer les époques d'intervention;
- La modification du revêtement de pierres de l'annexe permet une amélioration du cadre bâti et une meilleure intégration avec l'agrandissement;
- Les éléments architecturaux d'intérêt sont préservés.

À sa séance du 1^{er} octobre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Valeur approximative des travaux : 332 330 \$
Frais d'étude de la demande de permis : 3 256,83 \$
Frais de PIIA : 773 \$

MONTREAL 2030

Le projet répond adéquatement aux objectifs et critères de PIIA adoptés conformément aux objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

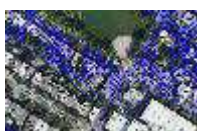
Dossier # : 1256996022

Unité administrative responsable :

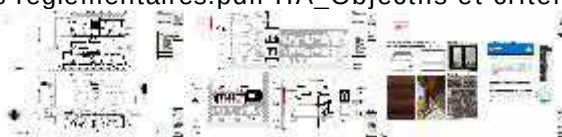
Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme
et des services aux entreprises

Objet :

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de
l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant
l'agrandissement et la modification d'une composante
architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la
Roche.



Localisation du site.png Normes reglementaires.pdf PIIA_Objectifs et criteres.pdf



CCU_PV_2025-10-01_PIIA.pdf page A12.png page A31.png page A93.png

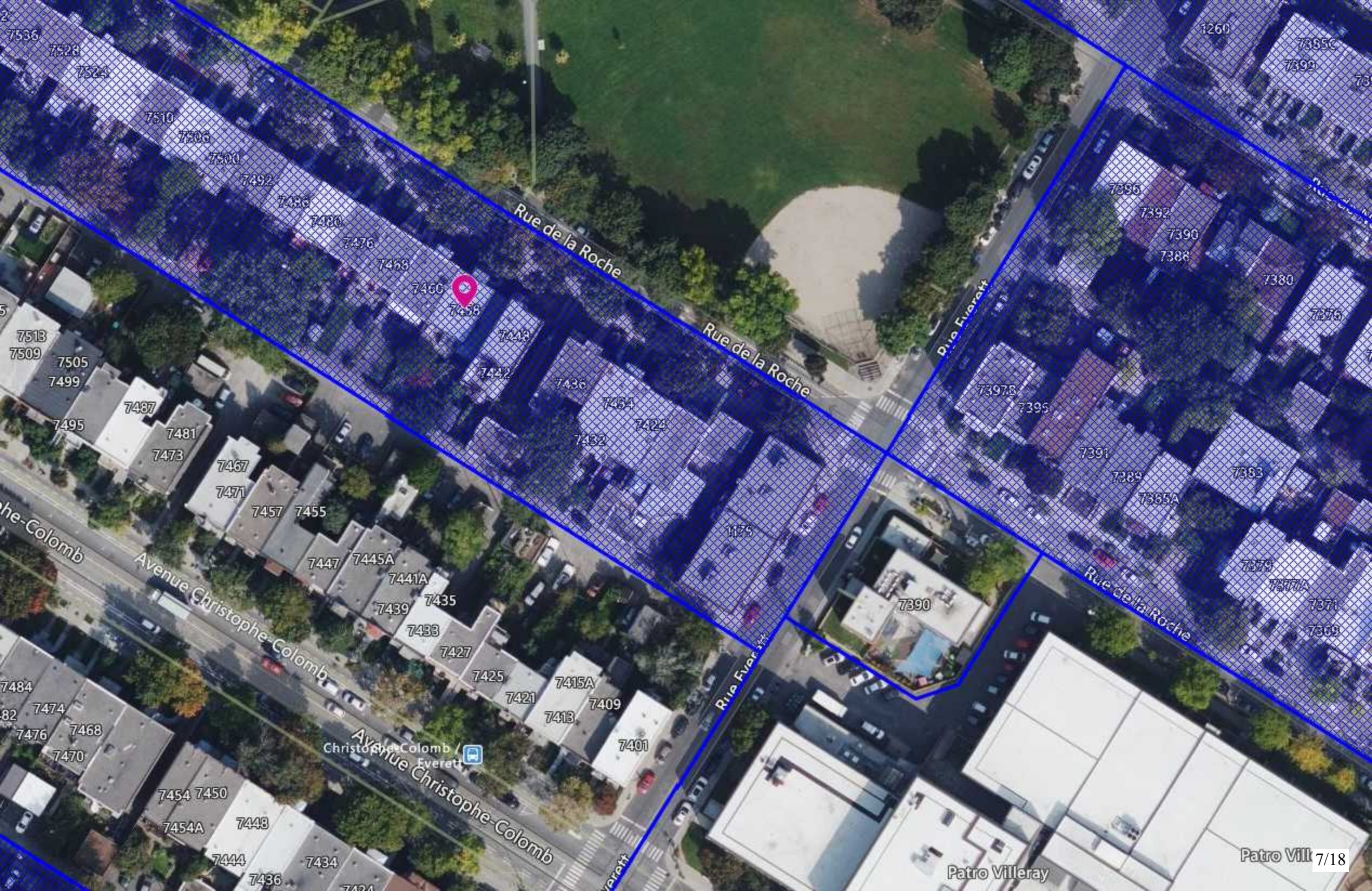
RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180

Télécop. :

6.2 PIIA : 7454 à 7458, rue De La Roche	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue De La Roche.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - les commentaires émis par rapport au projet à une séance précédente du CCU; - la couleur du revêtement métallique de la version précédente; - l'aspect faux-bois du revêtement proposé qui est à éviter normalement, puisque ni le bois ni le faux-bois ne seraient réellement appropriés dans le contexte du projet; - l'alignement des fenêtres dans la nouvelle proposition qui est beaucoup plus harmonieuse; - l'impression qu'il manque un certain traitement architectural pour que l'annexe s'intègre mieux au bâtiment existant, malgré les modifications apportées au projet; - le fait qu'il serait plus écologique de préserver le revêtement de l'annexe existante et d'agrandir au-dessus, mais qu'au final, il y aurait trois matériaux de revêtement; - la possibilité de faire faire une couleur sur mesure du revêtement métallique; - les raisons pour lesquelles les lattes ne sont pas installées à la verticale et le fait que ça ne réglerait pas le problème d'intégration de l'annexe; - l'impossibilité technique de mettre un revêtement de maçonnerie sur l'annexe; - la durabilité du revêtement métallique; - la comparaison de la couleur des échantillons versus la perspective; - l'absence d'une démonstration de d'autres alternatives évidentes qui permettrait une meilleure intégration de l'annexe et le fait que le revêtement proposé s'agence bien aux briques du triplex en termes de couleur - l'effet "bois" étant plus ou moins perceptible.	
CCU25-10-01-PIIA01	Résultat : Favorable
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Galo Reinoso appuyé par Charles Dauphinais ADOPTÉ à la majorité.	



Click pictures to see or to print them in larger size.



This photo is not just for those people, people, people.

Extrait du **RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (RCA23-14001)**

...

CHAPITRE II - NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS

SECTION I - BÂTIMENT DES FAMILLES HABITATION, COMMERCE OU ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

SOUS-SECTION II - AGRANDISSEMENT VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- 13.** Une intervention visée à l'article 9 relative à un agrandissement visible de la voie publique doit répondre aux objectifs suivants :

Objectif 1 : contribuer au développement d'un milieu de vie à échelle humaine;

Objectif 2 : encourager la conception et la construction de bâtiments durables et de qualité;

Objectif 3 : favoriser une architecture qui s'harmonise avec le cadre bâti et le paysage environnant;

Objectif 4 : réduire l'effet des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et favoriser la rétention des eaux pluviales;

Objectif 5 : concevoir des aménagements écoresponsables, qui favorisent la mobilité durable (autopartage, transport collectif, transport actif);

Objectif 6 : concevoir des aménagements sécuritaires, inclusifs et confortables pour l'ensemble de la population.

- 14.** Dans l'atteinte de ces objectifs, l'intervention doit répondre adéquatement aux critères d'évaluation ci-dessous, lorsqu'ils sont applicables :

1 - Implantation et volumétrie

1.1 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement reflètent l'usage prévu sur le site et assurent son intégration dans le milieu d'insertion;

1.2 : l'implantation d'un agrandissement dans une cour favorise l'aménagement de cours latérales et arrière qui s'intègrent à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme;

1.3 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement minimisent l'impact sur les logements existants (fenestration, balcon, etc.) ou vise à l'amélioration de ces derniers;

- 1.4 : l'implantation de l'agrandissement tend à préserver les arbres matures et en bonne santé;
- 1.5 : l'implantation de l'agrandissement assure une cohérence dans le cadre bâti existant et permet de minimiser les nuisances sur les propriétés adjacentes;
- 1.6 : les marges de recul et le positionnement des éléments en saillie pour un agrandissement dans une cour favorisent les aménagements paysagers en pleine terre d'un seul tenant et assure la viabilité des arbres existants et proposés;
- 1.7 : pour un rez-de-chaussée résidentiel, l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement favorisent un dégagement entre la fenestration du rez-de-chaussée et le trottoir afin d'assurer une intimité dans les logements;
- 1.8 : une transition dans la volumétrie est favorisée lorsque l'agrandissement est adjacent à une zone où le nombre maximal d'étages prescrit est inférieur au nombre d'étages de l'agrandissement proposé.
- 1.9 : le projet d'agrandissement minimise ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines;
- 1.10 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement tendent à maintenir des vues sur la montagne, et à les mettre en valeur si le terrain est identifié comme étant un terrain à transformer, lorsque ce bâtiment est situé à l'extrémité ou sur le parcours d'une vue vers le mont Royal identifiée sur la carte de l'annexe A, et telles qu'illustrées aux documents intitulés « Illustrations des vues d'intérêt offertes vers le mont Royal » joints à l'Annexe E;
- 1.11 : l'accessibilité universelle est favorisée pour l'agrandissement lorsque son emplacement et sa superficie le permet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

2 - Traitement architectural

- 2.1 : le traitement architectural de l'agrandissement s'inspire des caractéristiques architecturales prédominantes dans le milieu d'insertion (niveaux des planchers, matériaux de parement, saillies, localisation et types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ouvertures, etc.) tout en adoptant un langage architectural contemporain qui permet de distinguer les époques de construction;
- 2.2 : l'agrandissement met en valeur la volumétrie et l'architecture du bâtiment d'origine lorsque ce dernier présente des éléments d'intérêt, notamment par la conservation d'un couronnement;

- 2.3 : la réfection de la façade existante permet une amélioration du cadre bâti, une meilleure intégration de l'agrandissement ou le retour aux composantes d'origine;
- 2.4 : les revêtements proposés pour les façades visibles de la voie publique sont reconnus pour leur durabilité et sont compatibles avec ceux du bâtiment d'origine;
- 2.5 : les matériaux utilisés tendent à avoir un faible impact environnemental et à réduire l'effet des îlots de chaleur;
- 2.6 : la palette de revêtement proposée est restreinte et s'intègre dans le milieu;
- 2.7 : les proportions et l'emplacement des ouvertures contribuent à l'éclairage naturel des espaces intérieurs en fonction des usages du bâtiment;
- 2.8 : les ouvertures sont orientées pour favoriser la ventilation naturelle, l'efficacité énergétique du bâtiment et le confort thermique des espaces intérieurs, tout en assurant une intégration dans le milieu d'insertion;
- 2.9 : lorsque le projet est situé sur un terrain de coin, il marque l'intersection avec une composition de façade dynamique qui s'harmonise au cadre bâti des rues sur lesquelles il fait front;
- 2.10 : l'accès des logements du sous-sol par une entrée située au rez-de-chaussée est favorisé;
- 2.11 : les espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) sont compatibles avec ceux des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion et assurent des espaces individuels et collectifs suffisants, fonctionnels et de qualité;
- 2.12 : l'agrandissement d'un bâtiment à vocation mixte présente un traitement architectural intégrant une transition claire entre les usages;
- 2.13 : un rez-de-chaussée commercial doit maximiser la transparence des vitrines et le pourcentage d'ouvertures afin d'entretenir une relation visuelle importante avec la rue et contribuer à l'ambiance du domaine public;
- 2.14 : les entrées sur l'agrandissement sont marquées afin d'assurer leur lisibilité et une distinction entre les usages;
- 2.15 : pour un projet commercial ou institutionnel, la planification des enseignes doit faire partie intégrante du concept architectural du projet d'agrandissement;
- 2.16 : les équipements mécaniques sont positionnés de manière à minimiser les nuisances sur le voisinage et limiter leurs impacts visuels depuis la voie publique;
- 2.17 : si des écrans visuels ou des constructions servant à réduire la visibilité des équipements mécaniques sont prévus, ceux-ci doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment par leur positionnement, leur couleur et leur matérialité;

- 2.18 : l'éclairage sécuritaire des espaces de vie et de circulation est prévu de manière à ne pas créer de nuisances à l'extérieur du terrain qu'il dessert;
- 2.19 : l'éclairage architectural des bâtiments institutionnels minimise son impact sur le ciel et favorise la cohabitation avec les usages résidentiels;
- 2.20 : le projet d'agrandissement tend à considérer la présence d'espèces vulnérables dans les transformations apportées au bâtiment, notamment lorsqu'il y a présence d'une cheminée en maçonnerie.

3 - Aménagement extérieur

- 3.1 : pour un agrandissement dans une cour, les aménagements paysagers tendent à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et d'aménagements paysagers) de manière à contribuer au paysage urbain et à éviter l'abattage des arbres existants.
- 3.2 : l'abattage d'arbres pour permettre l'agrandissement est dûment justifiée et compensée par la plantation de nouveaux arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.3 : l'aménagement des cours affectées par l'agrandissement favorise le verdissement, la biodiversité, la mixité de végétaux, l'utilisation d'espèces indigènes et la plantation, en pleine terre, d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.4 : l'aménagement d'une cour anglaise ou d'une margelle est peu perceptible de la voie publique, et s'intègre à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement paysager du terrain;
- 3.5 : le projet favorise le verdissement des toitures notamment à des fins d'agriculture urbaine, en étant doté des installations et équipements nécessaires à son entretien;
- 3.6 : le projet d'agrandissement préconise une gestion durable et intégrée des eaux de pluie et de fonte en favorisant la rétention naturelle sur le site et la percolation des espaces résiduels au sol;
- 3.7 : l'espace dédié à l'entreposage et à la collecte des matières résiduelles est ajusté en fonction de l'agrandissement et son aménagement vise à minimiser les nuisances qui lui sont associées, notamment le bruit, la propreté et les odeurs;
- 3.8 : les accès aux nouvelles aires de stationnement et de chargement sont limités, justifiés et localisés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;
- 3.9 : le nombre d'unités de stationnement proposé pour l'agrandissement est justifié par une analyse des besoins des différents usages proposés sur le site et la proximité des modes de transports actifs et collectifs;

- 3.10 : lorsqu'un projet comprend du stationnement, le stationnement intérieur est privilégié et l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs est favorisée (aménagement pour cyclistes, piétons, autopartage, etc.);
- 3.11 : le projet tend à prendre en compte les points bas et les secteurs à risques d'inondations lors des fortes pluies dans l'aménagement des voies d'accès au bâtiment;
- 3.12 : l'éclairage sécuritaire des nouvelles aires de stationnement et de chargement est prévu de manière à assurer une bonne visibilité des lieux ainsi qu'à procurer un sentiment de sécurité aux usagers et à ne pas créer de nuisance à l'extérieur du terrain qu'il dessert (diminution de la hauteur des fûts des lampadaires, l'orientation de l'éclairage vers le bas et l'emploi de dispositifs qui limitent la diffusion latérale de la lumière);

Extrait du **RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (RCA23-14001)**

...

TITRE III - OBJECTIFS ET CRITÈRES PAR TYPE DE BÂTIMENT OU PAR SECTEUR

CHAPITRE II - SECTEUR 2 (SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL A, B et F)

70. Une intervention dans un secteur 2 doit répondre aux objectifs suivants :

Objectif 1 : contribuer à la protection du patrimoine bâti et à la conservation et la mise en valeur des caractéristiques architecturales d'intérêt;

Objectif 2 : assurer la cohérence des interventions sur le bâtiment lorsque des modifications sont apportées à des éléments architecturaux.

71. Dans l'atteinte de ces objectifs, l'intervention doit répondre adéquatement aux critères d'évaluation ci-dessous, lorsqu'ils sont applicables :

1 - Traitement architectural

- 1.1 : les interventions visant à retirer ou transformer des éléments architecturaux d'intérêt sont minimisées;
- 1.2 : la conservation des balcons et des escaliers extérieurs est favorisée;
- 1.3 : les caractéristiques architecturales modifiées sont compatibles avec le bâtiment et le milieu d'insertion tout en pouvant être d'expression contemporaine;
- 1.4 : la réfection de la façade existante doit permettre une amélioration du cadre bâti;
- 1.5: l'utilisation d'un assortiment de couleurs adapté au milieu d'insertion pour le revêtement extérieur est privilégiée;
- 1.6 : les matériaux utilisés tendent à avoir un faible impact environnemental et à réduire l'effet des îlots de chaleur;
- 1.7 : la palette de revêtement proposées est restreinte et s'intègre dans le milieu;
- 1.8 : un bâtiment à vocation mixte présente un traitement architectural intégrant une transition claire entre les usages;
- 1.9 : un rez-de-chaussée commercial doit maximiser la transparence des vitrines et le pourcentage d'ouvertures afin d'entretenir une relation visuelle importante avec la rue et contribuer à l'ambiance du domaine public;

- 1.10 : pour un bâtiment comportant des usages commerciaux ou institutionnels, lors de la réfection d'une façade, la planification des enseignes doit faire partie intégrante du concept architectural du projet;
- 1.11 : les équipements mécaniques sont positionnés de manière à minimiser les nuisances sur le voisinage et à limiter les impacts visuels depuis la voie publique.

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H02-152

Catégories d'usages autorisés		Principal						
Habitation		H.2	H.3					
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)								
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X					
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques max (m ²)								
Distance entre deux restaurants min (m)								
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)								
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9					
En étage	min/max	2/2	2/2					
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-					
Mode d'implantation (I-J-C)		C	C					
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60					
Densité	min/max	-	-					
Marges								
Avant principale	min/max (m)	4,5/5,5	4,5/5,5					
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3					
Latérale	min (m)	1,5	1,5					
Arrière	min (m)	3	3					
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40					
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80					
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial		Oui						

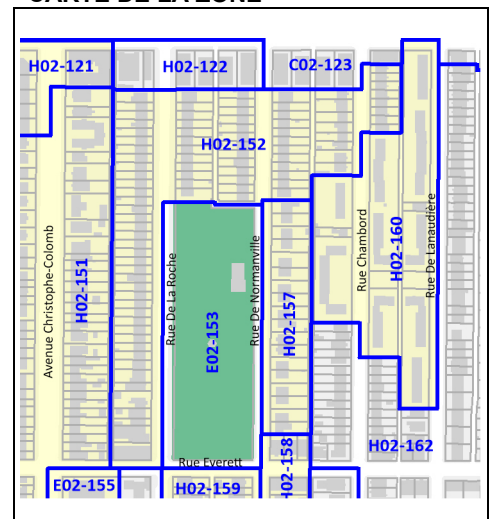
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-0
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	2
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-108 (2021-01-19), 01-283-116 (2023-04-04), 01-283-119 (2024-09-03), 01-283-124 (2025-07-08)
--

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**



Dossier # : 1256996021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

d'autoriser l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement, en fusionnant les appartements du rez-de-chaussée et du 2^e étage, dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001), à la condition suivante :

- Que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:16

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256996021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande est déposée visant l'autorisation de l'usage conditionnel pour la réduction d'un logement afin de réunir deux logements dans un bâtiment, comportant trois logements, situé au 7267, rue Fabre.

En vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001), l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement peut être autorisé dans un secteur où les usages résidentiels sont autorisés. En vertu des articles 31.17 et 31.18 de ce règlement, la demande doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction de certains critères et, par la suite, au conseil d'arrondissement pour autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Réglementation applicable

Règlement de zonage 01-283, zone H02-173 :

- Usages : H.2, H.3
- Hauteur : 2 étages, 9 m
- Taux d'implantation : 35 % à 60 %
- Mode d'implantation : contigu
- Zone de cuvette : non

Caractéristiques de la propriété et du milieu d'insertion

La propriété est située sur la rue Fabre, au nord de la rue Jean-Talon, face à l'école Saint-Gabriel-Lalement Annexe. Ce secteur est majoritairement occupé par des bâtiments résidentiels de deux étages, comportant deux à trois logements et construits en contiguïté aux bâtiments voisins. Le bâtiment visé par la demande est à l'origine un duplex construit en 1949. Les logements sont accessibles par un escalier intérieur. En 2016, un permis de

transformation a autorisé l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol. Le bâtiment occupe environ 37 % de son lot. Celui-ci possède des dimensions typiques pour le secteur, soit une largeur de 8,2 m et une profondeur de 28,88 m.

Description du projet

Le propriétaire du bâtiment habite le logement du rez-de-chaussée. Il souhaite reprendre le logement du 2^e étage et y aménager des chambres pour ses enfants. Chacun des logements comporte deux chambres à coucher et celles-ci seront conservées lors du réaménagement intérieur. Les cuisines et salles de bain seront également conservées, ce qui permettra éventuellement de re-subdiviser le logement dans le futur. Le projet vise à permettre à une famille recomposée d'habiter dans un même logement, ce qui aura pour effet de libérer un logement situé ailleurs dans la ville. Aucuns travaux extérieurs ne sont prévus.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 31.18 du Règlement, le projet doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction des critères suivants :

1. Dans le cas d'un bâtiment ayant déjà subi une augmentation du nombre de logements, la contribution de l'usage projeté au retour à la typologie architecturale d'origine du bâtiment;
2. Les avantages de la proposition de réduction d'un logement par rapport au nombre de logements existants dans le bâtiment, en regard notamment de contraintes physiques du bâtiment ou du terrain telles que ses dimensions ou sa configuration;
3. La qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques, l'apparence et la localisation des accès au bâtiment ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;
4. La réversibilité des modifications apportées au bâtiment de manière à ce qu'il puisse éventuellement retrouver son usage d'origine, le cas échéant;
5. Les impacts de l'usage projeté sur la qualité de vie de l'ensemble des occupants du bâtiment, notamment en regard de la superficie des logements, de l'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements, de la qualité des espaces de vie extérieurs ainsi que de l'éclairage et de la ventilation naturels des logements.

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisqu'aucune modification extérieure est projetée;
- Les modifications apportées au nombre de logements sont réversibles, puisque l'escalier intérieur et les cuisines et salles de bain sont conservés;
- Les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille;
- Le logement du sous-sol aménagé en 2016 et occupé par un locataire n'est pas visé par la demande.

Toutefois, la Direction est d'avis que la condition suivante devrait être respectée dans le cadre de l'exercice de l'usage conditionnel visé :

- Que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

À sa séance du 1^{er} octobre 2025, le comité consultatif a émis un avis favorable à la

demande, à la condition suggérée par la Direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande d'usage conditionnel : 3 224 \$

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site Internet de l'arrondissement et affichage sur la propriété visée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE

ENDOSSÉ PAR

Geneviève BOUCHER

Le : 2025-11-07

Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

Dossier # : 1256996021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).



Localisation du site.pngNormes reglementaires.pdfCriteres d evaluation_UC Red log.pdf



CCU_PV_2025-10-01.pdfExplication du projet_biffé.pdfPlans architecture.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

6.1 UC : 7267, rue Fabre	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - le fait de garder la cuisine dans les deux logements assure une réversibilité; - l'ajout de chambres par un agrandissement arrière serait une solution peut avantageuse pour le logement; - la démonstration d'une volonté temporaire et non permanente de réduction de logement; - la possibilité de prendre le sous-sol plutôt que le logement de l'étage; - l'absence de démonstration de la possibilité de reprendre le sous-sol et de l'intégrer au rez-de-chaussée; - la différence entre le logement au 2e étage et le logement au sous-sol; - le regret de retirer du marché le logement à l'étage, de taille assez grande pour une petite famille et avec un meilleur éclairage naturel que le logement du sous-sol; - l'occupation existante du logement à l'étage; - l'autorisation par le conseil de certaines demandes de réduction de logement, malgré l'avis défavorable du CCU; - la proposition de reprendre le sous-sol qui aurait été idéale; - la volonté des propriétaires de préserver l'aménagement des deux étages en tant que logements; - le fait que les requérants pourraient éventuellement retirer la cuisine du 2e étage sans devoir passer au CCU; - L'ambivalence des membres face à la proposition et les explications; - la procédure administrative qui permettrait la réversibilité et les chances que les requérants décident de rediviser les logements dans le futur; - l'accès au logement du sous-sol et le fait qu'il serait plus compliqué de fusionner le rdc et le sous-sol tout en maintenant un accès privé au logement du 2e étage; - L'avantage de préserver un logement plus tard pour les enfants des propriétaires, avec la situation existante d'accès aux logements.	
CCU25-10-01-UC01	Résultat : Favorable

CONSIDÉRANT

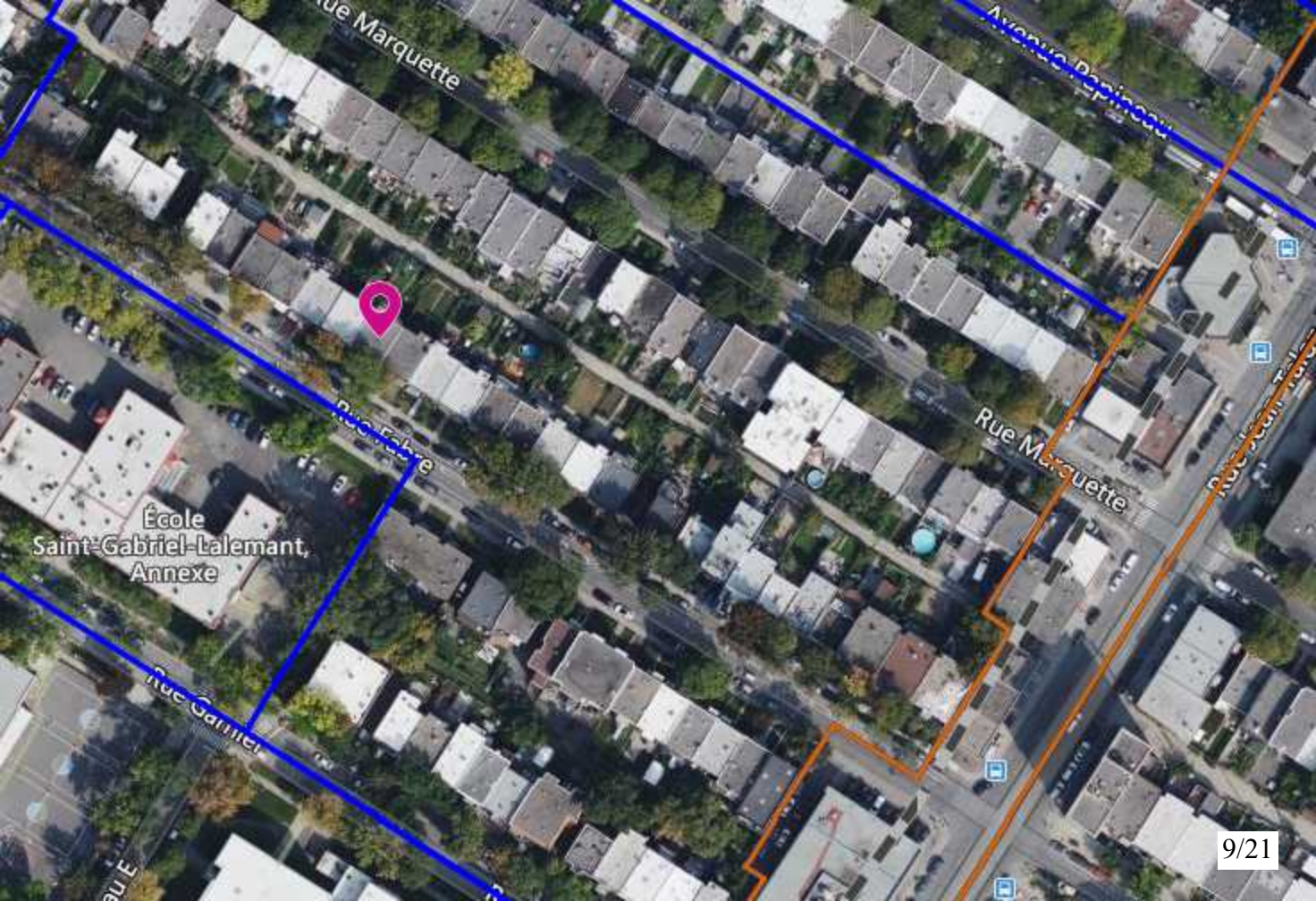
L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le Règlement sur les usages conditionnels (RCA18-14001);

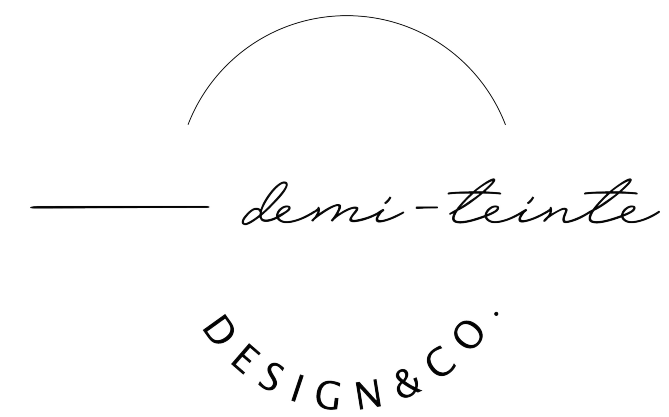
Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'autoriser la demande soumise telle que présentée, car ils sont d'avis que celle-ci rencontre suffisamment les critères d'évaluation d'une demande d'usage conditionnel, et ce, pour les raisons suivantes :

- la réversibilité des aménagements grâce à la préservation des équipements de base du logement de l'étage;
- les contraintes physiques et le zonage en vigueur qui limitent les autres possibilités d'agrandissement et les rendent moins intéressantes ou réalisables sur le plan technique;
- le fait que deux logements demeurent sur la propriété, malgré la réduction.

Il est proposé par Charles Dauphinais
appuyé par Bruno Morin

ADOPTÉ à la majorité.





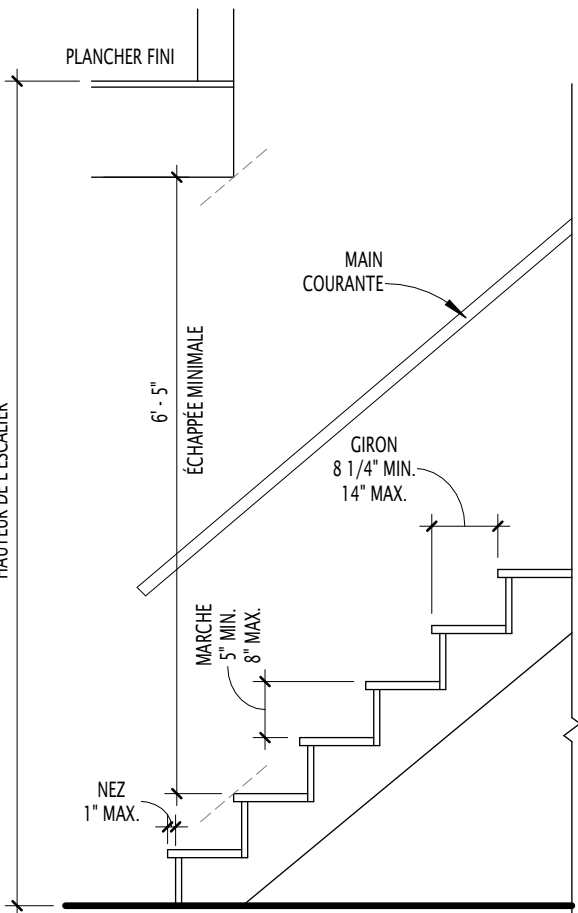
PROJET
DT 234 - Projet Renaud
ADRESSE DU PROJET
7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3 TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGE
DESIGNER
ELIZABETH DAVID & CAMILLE CANTIN
DOSSIER
PLAN PERMIS VILLE
FORMAT
18" x 24"
DATE
29/07/2025

PAGES	TITRE DES DESSINS	AUTEUR
V-01	PAGE DE PRESENTATION	CAMILLE CANTIN
V-02	DEVIS DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION	CAMILLE CANTIN
V-03	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - EXISTANT	CAMILLE CANTIN
V-04	PLAN ETAGE - EXISTANT	CAMILLE CANTIN
V-05	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - DEMOLITION	CAMILLE CANTIN
V-06	PLAN ETAGE - DEMOLITION	CAMILLE CANTIN
V-07	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - AMENAGEMENT PROPOSE	CAMILLE CANTIN
V-08	PLAN ETAGE - AMENAGEMENT PROPOSE	CAMILLE CANTIN

NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION
1. DÉMOLIR TOUS LES ÉLÉMENTS MENTIONNÉS SUR LE PLAN DE DÉMOLITION.
2. LE FAIT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RAGRÉAGE SIGNIFIE L'ACCEPTATION DES CONDITIONS EXISTANTES.
3. VALIDER AVEC LES PROPRIÉTAIRES S'ILS DÉSIRENT CONSERVER QUELQUES AUTRES ÉLÉMENTS QUE CE SOIT AVANT D'EN DISPOSER.
4. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER AVEC LE CLIENT LA RÉCUPÉRATION, L'ENTREPOSAGE ET LA RÉUTILISATION DES MATÉRIAUX ET APPAREILS À RETIRER OU À RELOCALISER.
5. TOUT ÉLÉMENT À ÊTRE RELOCALISÉ DOIT ÊTRE ENLEVÉ AVEC PRÉCAUTION. TOUT ÉLÉMENT ENDOMMAGÉ DURANT L'ENLÈVEMENT DOIT ÊTRE RÉPARÉ OU REMPLACÉ AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA RÉPARER TOUTES CLOISONS, TOUT PLANCHER ET PLAFOND AFFECTÉS PAR LA DÉMOLITION ET/OU PAR LA CONSTRUCTION. TOUTES SURFACES MODIFIÉES DEVRONT PRÉSENTER UN ASPECT NEUF ET ÊTRE EN TOUS POINTS UNIFORMES ET IDENTIQUES À L'EXISTANT ADJACENT. TOUS MATÉRIAUX EN BON ÉTAT DEVRONT ÊTRE RÉUTILISÉS OU APPLICABLE ET SI NÉCESSAIRE.
7. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ENLEVER TOUTES LES PLINTHES INDICUÉS (CÉRAMIQUES, BOIS, TAPIS, ETC.) ET DEVRA RÉPARER ET PRÉPARER LES MURS EXISTANTS À CONSERVER AFIN DE RECEVOIR DE NOUVELLES PLINTHES
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA RÉPARER ET APPRÊTER LES MURS, LE PLANCHER ET LE PLAFOND EXISTANTS À CONSERVER LÀ OÙ LE MOBILIER INTÉGRÉ A ÊTE RETIRÉ.
9. LORS DE LA DÉMOLITION, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES SUPPORTS NÉCESSAIRES ET ADEQUATS, EN VUE D'ASSURER L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE DES ÉLÉMENTS ADJACENTS. LORSQUE NÉCESSAIRE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA D'ABORD FAIRE APPROUVER LES SUPPORTS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
10. TOUS LES TUYAUX ET LES APPAREILS DE PLOMBERIE EXISTANTS QUI NE SONT PLUS NÉCESSAIRES SERONT ENLEVÉS ET LES TUYAUX SERONT ENCAPUCHONNÉS ÉTANCHES PAR LE PLOMBIER.
11. LE DÉMANTÈLEMENT DES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIT S'EFFECTUER SELON LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS ET EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET NORMES GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES EN VIGUEUR, ET CE, EN RESPECTANT LES NORMES ET STANDARDS DE L'ÉDIFICE.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA RETIRER TOUT CIRCUIT ÉLECTRIQUE SITUÉ AU SOL ET RÉPARER, NIVELER ET PRÉPARER LE PLANCHER AFIN DE RECEVOIR UN NOUVEAU REVÊTEMENT, SAUF INDICATIONS CONTRAIRE.
13. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AURA LA RESPONSABILITÉ D'ENLEVER TOUS LES CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE MURS À DÉMOLIR ET DE RETIRER TOUS LE FILAGE S'Y RATTACHANT.
14. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA RÉPARER ET APPRÊTER LES MURS EXISTANTS ADJACENTS AUX MURS DÉMOLIS.
15. TOUS LES APPAREILS ÉLECTRIQUES (CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE, ETC.) INDICUÉS SUR LE PLAN ET LE FILAGE DEVRONT ÊTRE RETIRÉS DE FAÇON ADEQUATE ET SÉCURITAIRE, PAR UN ÉLECTRICIEN.
16. TOUS LES APPAREILS DE PLOMBERIE ET LA TUYAUTERIE INDICUÉS SUR LE PLAN DEVRONT ÊTRE RETIRÉS DE FAÇON ADEQUATE ET SÉCURITAIRE, PAR UN PLOMBIER.
17. LES SORTIES ÉLECTRIQUES EXISTANTES NON-REQUISES AU PLAN DOIVENT ÊTRE ENLEVÉES AVEC LES FILS JUSQU'À LA PREMIÈRE BOÎTE DE RACCORD ET LES SURFACES RÉPARÉES, PRÊTES À RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS.

TABLEAU DES PIÈCES			
#	NOM	NIVEAU	SUPERFICIE
1	ESCALIER	PLANCHER RDC	18 ft²
2	COULOIR	PLANCHER RDC	23 ft²
3	SALON	PLANCHER RDC	150 ft²
4	CUISINE/SAM	PLANCHER RDC	244 ft²
5	SALLE DE BAIN	PLANCHER RDC	40 ft²
6	CHAMBRE PRINCIPALE	PLANCHER RDC	149 ft²
7	CHAMBRE INVITÉS /SALLE DE JEUX	PLANCHER RDC	108 ft²
8	G-R	PLANCHER RDC	14 ft²
9	GARDE-ROBE	PLANCHER RDC	20 ft²
10	GARDE-ROBE	PLANCHER RDC	14 ft²
11	COULOIR	PLANCHER ETG	140 ft²
12	BUREAU	PLANCHER ETG	149 ft²
13	ESPACE YOGA	PLANCHER ETG	86 ft²
14	CUISINE	PLANCHER ETG	116 ft²
15	SALLE DE BAIN	PLANCHER ETG	33 ft²
16	CHAMBRE 1	PLANCHER ETG	129 ft²
17	CHAMBRE 2	PLANCHER ETG	129 ft²
18	GARDE-ROBE	PLANCHER ETG	8 ft²
19	GARDE-ROBE	PLANCHER ETG	16 ft²
20	GARDE-ROBE	PLANCHER ETG	16 ft²

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION
1. CONSTRUIRE DES NOUVELLES CLOISONS, VOIR LÉGENDE POUR DÉTERMINER LE TYPE DE CLOISON REQUIS.
2. TOUS LES CLOISONS SONT DU TYPE C1, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
3. LES NOUVELLES CLOISONS DEVRONT ÊTRE CONSTRUITES À 90 DEGRÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUTES LES SURFACES PORTANTES SERONT DE CONSTRUCTION SOLIDE, SAINÉ, STABLE, D'APLOMB, D'ÉQUERRE ET DE NIVEAU.
5. INSTALLER UN CONTREPLAQUÉ 5/8" À L'INTÉRIEUR DES CLOISONS QUI AURONT À SUPPORTER DES TABLETTES, TÉLÉVISEUR OU DES ARMOIRES (FOND DE CLOUAGE). VOIR LOCALISATION SUR LE PLAN DE CONSTRUCTION.
6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR UNE ÉTANCHÉISATION ADEQUATE DES DOUCHES.
7. LA LOCALISATION DES CLOISONS À LA CRAIE DEVRA ÊTRE APPROUVÉE PAR LES DESIGNERS ET/OU LE CLIENT AVANT L'INSTALLATION DES MONTANTS MÉTALLIQUES OU EN BOIS.
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LE RESPONSABLE DU CHANTIER OU LE SOUS-TRAITANT DOIT EFFECTUER UNE INSPECTION PRÉALABLE DES ÉQUIPEMENTS, DES PORTES, DE LA QUINCAILLERIE ET DES MOULURES AVANT LEUR INSTALLATION. ILS SONT TENUS DE SIGNALER TOUTE OMISSION, TOUT DOMMAGE OU TOUTE ERREUR, QUE CE SOIT AVANT OU PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
9. LES NOUVELLES CLOISONS NE DEVRONT PAS BLOQUER LES PLINTHES DE CHAUFFAGE/CALORIFÈRES.
10. TOUTE INSTALLATION DE PANNEAUX DE GYPSE DEVRA S'APPARENTER AVEC LES SURFACES ADJACENTES AFIN DE FORMER UNE SURFACE PLANE, UNIFORME ET CONTINUE. TOUTE STRUCTURE DE CLOISONS DEVRONT ÊTRE DE DIMENSION ET QUANTITÉ ADEQUATE POUR COMPENSER DE FAÇON APPROPRIÉE.
11. LES COTES SONT PRISES DE CENTRE EN CENTRE DES NOUVELLES CLOISONS JUSQU'À LA FACE INTÉRIEURE DES MURS EXISTANTS SAUF INDICATION CONTRAIRE.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR UNE ÉTANCHÉISATION ET UNE ISOLATION ADEQUATE DES MURS EXTÉRIEURS QUI SUBIRONT DES MODIFICATIONS PENDANT LES TRAVAUX.
13. SI DES PERCEMENTS DANS LES MURS OU LA DALLE DE BÉTON SONT PRÉVUS, POUR TOUT OUVRAGE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET/OU DE PLOMBERIE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL S'ASSURERA DE L'EMPLACEMENT PRÉCIS ET DES DIMENSIONS REQUISES POUR CHAQUE OUVERTURE.



EXIGENCES DE CONSTRUCTION POUR UN ESCALIER :

- HAUTEUR DE MARCHE ET GIRON UNIFORMES SONT NÉCESSAIRES.
- GIRON MINIMAL : 8 1/4", MAXIMAL : 14".
- HAUTEUR DE MARCHE MINIMALE : 5", MAXIMALE : 8".
- PROFONDEUR DE MARCHE MINIMALE : 9 1/4", MAXIMALE : 13 15/16".

CONCEPTION D'UN ESCALIER :

- ECHAPPE MINIMALE : 6' - 5".
- LARGEUR MINIMALE DE L'ESCALIER : 34".
- HAUTEUR MAXIMALE D'UNE VOLÉE : 12' - 0".
- CHANGEMENT DE DIRECTION PAR PALIER OU MARCHES D'ANGLE (30° OU 45°).

NEZ DE MARCHE :

- FORME RÉGLEMENTÉE PAR LE CODE DU BÂTIMENT POUR ÉVITER LES ACCIDENTS.

LIMONS ET CRÉMAILLÈRES :

- UTILISATION D'UN TROISIÈME APPUI SI LA LARGEUR DE L'ESCALIER DÉPASSE 35".

LES FENÊTRES DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL EN VIGUEUR.

- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES DEVRONT ÊTRE AJUSTÉES SELON LES SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT AFIN QU'ELLES SOIENT RÉGLEMENTAIRES. AJUSTER LES DIMENSIONS SELON LES CONDITIONS EXISTANTES AU CHANTIER.

SELON L'ARTICLE 9.7.1.2.
CHAQUE CHAMBRE DEVRA AVOIR UNE FENÊTRE OU UNE PORTE, À TITRE DE SORTIE DE SECOURS, S'OUVRANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR, ET CE SANS LA NÉCESSITÉ DE CLÉ, OUTIL OU CONNAISSANCES SPÉCIALES, ET SANS AVOIR À ENLEVER UN CHÂSSIS DE FENÊTRE OU DES PIÈCE DE QUINCAILLERIE. L'OUVERTURE DEVRA ÊTRE MAINTENU SANS L'AIDE D'AUCUN SUPPORT LORS D'UNE URGENCE.

LES FENÊTRES SERVANT DE SORTIE DE SECOURS DEVRONT AVOIR UNE OUVERTURE CLAIRE D'UNE SURFACE DE MINIMUM 3,77 PI.CA. ET NE DEVRONT AVOIR AUCUNE DIMENSION INFÉRIEURE À 15" (VOIR SCHÉMA)

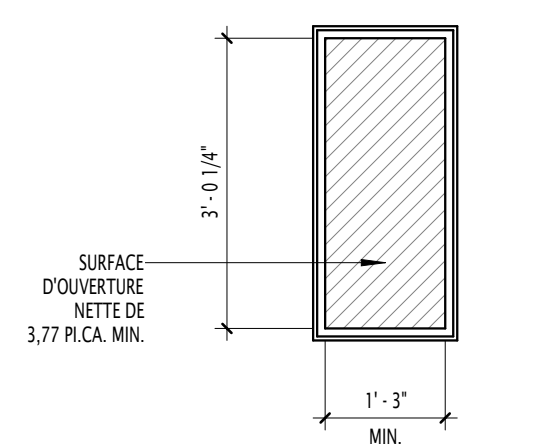
AFIN D'EN FACILITER L'ACCÈS, LE BAS DE LA FENÊTRE SERVANT DE SORTIE DE SECOURS POUR LA CHAMBRE DEVRAIT ÊTRE SITUÉ À MAXIMUM 60" AU-DESSUS DU PLANCHER.

ADVENANT L'IMPOSSIBILITÉ DE RESPECTER CETTE HAUTEUR, IL EST RECOMMANDER DE PLACER UN MOBILIER ENCASTRÉ SOUS LA FENÊTRE POUR Y ACCÉDER AISÉMENT.

SELON L'ARTICLE 9.7.1.6.
HAUTEUR DES APPUIS DE FENÊTRE AU-DESSUS DES PLANCHERS OU DU SOL LORSQUE L'APPUI DE LA FENÊTRE EST SITUÉ À MOINS DE 900 MM (36") DU PLANCHER FINI OU QUE LE NIVEAU DU PLANCHER FINI SOUS LA FENÊTRE EST À PLUS DE 600 MM (24") AU-DESSUS D'UN AUTRE PLANCHER OU DU SOL, DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FENÊTRE, CELLE-CI DOIT :

- ÊTRE PROTÉGÉE PAR UN GARDE-CORPS ;
- OU,
- L'OUVERTURE DOIT ÊTRE LIMITÉE À 100 MM. BILIER ENCASTRÉ SOUS LA FENÊTRE POUR Y ACCÉDER AISÉMENT.

RÉFÉRENCE : CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2010



LÉGENDE - COMPOSITIONS	
CLOISON INTÉRIEURE STANDARD · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ · MONTANT DE BOIS 2"x4" @ 16" C/C · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ *SALLE DE BAIN: GYPSE HYDROFUGE	TOITURE EXISTANTE (R-51 MIN) · EXTÉRIEUR · COMPOSITION EXISTANTE · ISOLANT CELLULOSE 14" (R-51) · PARE-VAPEUR, POLYÉTHYLÈNE 0.006" SCÉLLÉ · FOURRURES DE BOIS 1" X 3" @ 16" C/C · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ · PLAFOND
CLOISON INTÉRIEURE PORTEUSE · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ · MONTANTS 2X4 @ 12" C/C AVEC ENTREMISE À MI-HAUTEUR ET DOUBLE SABLÈRE · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ *SALLE DE BAIN: GYPSE HYDROFUGE	PLANCHER STANDARD · PLANCHER · FINITION DE PLANCHER SELON (VOIR CLIENT) · REVÊTEMENT DE SUPPORT SELON FINITION DE PLANCHER · CONTREPLAQUÉ 5/8" EMBOUVETÉ · POULTRELLES DE PLANCHER EXISTANTES · FOURRURES 1X3 @ 16" C/C · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ · PLAFOND
MUR EXISTANT REVÊTEMENT EN MAÇONNERIE · EXTÉRIEUR · REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE 3 1/2" (EXISTANT) · ESPACE D'AIR 1" · COMPOSITION EXISTANTE · FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C · GYPSE ÉP. 1/2" TYPE X VISSÉ · INTÉRIEUR	

LÉGENDE - CONSTRUCTION	
XXXX NOM PIÈCE XXX PI.CA.	ÉTIQUETTE DES PIÈCES
	MUR EXISTANTE À CONSERVER
	MUR NOUVEAU À CONSTRUIRE (VOIR COMPOSITION)
	MUR EXISTANT À DÉMOLIR
----	ÉLÉMENT EXISTANT À ENLEVER/ DÉMOLIR
⬤ VENT.	VENTILATION
☉ ☾	DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ÉLECTRIQUE.
XX	NOTE SPÉCIFIQUE

demi-teinte

DESIGN & CO.

ÉLIZABETH DAVID & CAMILLE CANTIN

514.970.6667

514.716.7867

INFO@DEMI-TEINTE.CA

NOTES GÉNÉRALES

1. LES PLANS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU DESIGNER ET DU CLIENT.

2. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SE PROCURER TOUS LES PERMIS NÉCESSAIRES APRÈS DE LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

3. AVANT DE SOUSCRIRE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LIEUX, CAR AUCUNE RÉCLAMATION CAUSÉE PAR L'IGNORANCE DES CONDITIONS LOCALES NE SERA RECONNUE PAR LA SUITE.

4. AUCUN SUBSTITUT AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS SUR LES DESSINS NE SERA ACCEPTÉ LORS DE LA SOUMISSION, SUITE À L'OBTENTION DU CONTRAT. DES PRODUITS ALTERNATIFS POURRONT ÊTRE PROPOSÉS POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET CE, SUR APPROBATION DU CLIENT.

5. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER L'ÉTAT DU SITE EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS (DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS, ETC.) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA AVISER LE CLIENT ET LE DESIGNER DE TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU IRÉGULARITÉS.

6. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITE OU SERONT EXÉCUTÉS LES TRAVAUX ET DEVRA ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SANS QUOI AUCUN DÉLAIS SUR L'ÉCHÉANCIER DU PROJET NE SERA ACCEPTABLE.

7. LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS INSPECTERONT LES TRAVAUX ET ÉMETTRONT UNE LISTE DE DÉFECTUOSITÉS SI Y A LIEU. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA DATE D'ÉMISSION DE LA LISTE DE DÉFECTUOSITÉS.

8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA VÉRIFIER APRÈS DU CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.

9. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES ET ADEQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.

10. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. LE SUBTENDANT DU CHANTIER TRANCHERA DANS LE CAS DE TRAVAUX CONTRADICTOIRE AFIN D'ÉVITER TOUT SURPLUS DE FRAIS.

11. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT OU EXCÉDER LES ENGAGEMENTS DE CELUI-CI. ILS DOIVENT AUSSI ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA MUNICIPALITÉ OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DERNIERS CODES EN VIGUEUR.

12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉROULEMENT.

13. DANS LES ZONES OÙ AURONT LIEUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER OU À RELOCALISER.

14. DANS LES ZONES HORS-CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES BIENS DU CLIENT ET POUR RÉDUIRE AU MINIMUM L'INFILTRATION DE POUSSIERE ET DE DÉBRIS RÉSULTANT DES TRAVAUX.

15. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉSENCOMBREMENT QUOTIDIEN DU SITE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. IL DEVRA GARDER LE CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS DE MATÉRIAUX ET DE REBUTS, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU PAR LES SOUS-TRAITANTS.

16. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVISAGER DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGER LES AUTRES ÉLÉMENTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE. TOUT DOMMAGE ENCOURU LORS DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAIS RAISONNABLE.

17. LES ISSUES NE DOIVENT ÊTRE OBSTRUÉES EN AUCUN MOMENT.

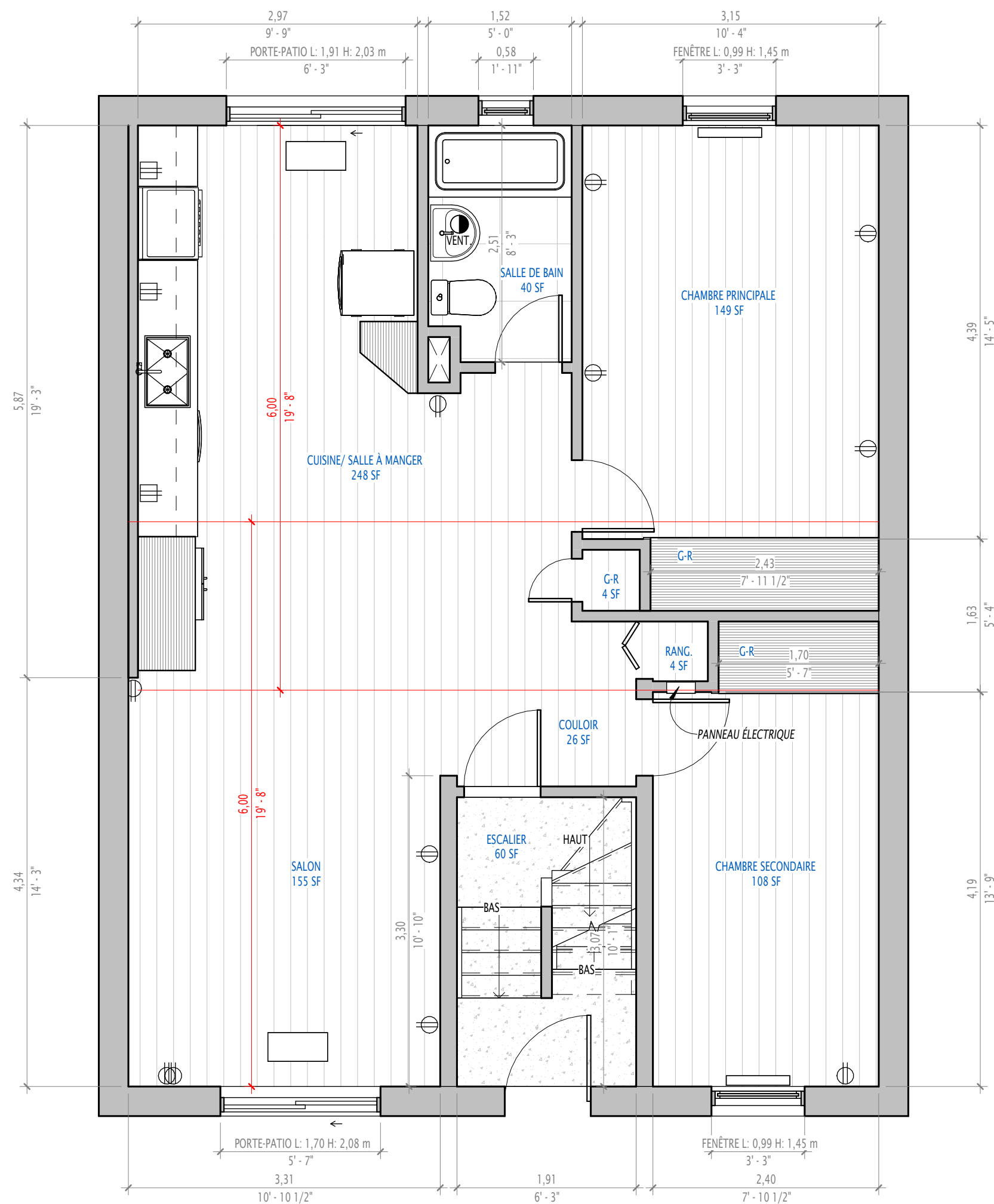
18. TOUT FINI, REVÊTEMENT, APPAREIL, ACCESSOIRE, ETC. "ÉQUIVALENT" DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT ET AU DESIGNER, ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT SON UTILISATION OU INSTALLATION.

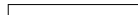
No.	Description	Appr.	Date
Emissions et Révisions			
Informations projet			
SIMON RENAUD (514.713.4333)			
7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3			
TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE			
Dessin			
DEVIS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION			
Dossier			
PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet		
	DT - 234		
Date	Échelle		
29/07/2025	As indicated		
Dessiné par	No. Feuille		
CAMILLE CANTIN			
Vérifié par			
ÉLIZABETH DAVID			

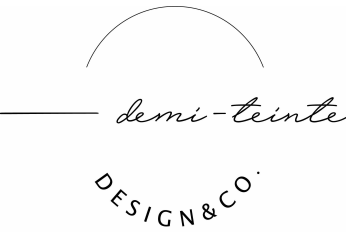
V-02/ V-08

VEUILLEZ CONSULTER LES FICHES TECHNIQUES DES ÉQUIPEMENTS POUR OBTENIR LES SPÉCIFICATIONS EXACTES. LES DESSINS DES ÉQUIPEMENTS NE SONT QUE DES REPRÉSENTATIONS APPROXIMATIVES.

11/21



LÉGENDE - CONSTRUCTION	
XXXX NOM PIÈCE XXX PL. CA.	ÉTIQUETTE DES PIÈCES
	MUR EXISTANTE À CONSERVER
	MUR NOUVEAU À CONSTRUIRE (VOIR COMPOSITION)
	MUR EXISTANT À DÉMOLIR
	ÉLÉMENT EXISTANT À ENLEVER/ DÉMOLIR
 VENT.	VENTILATION
 	DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ÉLECTRIQUE.
XX	NOTE SPÉCIFIQUE



ÉLIZABETH DAVID & CAMILLE CANTIN

514.716.7867

INFO@DEMI-TEINTE.CA

NOTES GÉNÉRALES

1. LES PLANS DÉMONSTRANT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU DESIGNER ET DU CLIENT.
2. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA FAIRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE LA CONCORDANCE ENTRE LE TRAVAIL ET LE BUDGET, DES PÉRIODES NÉCESSAIRES D'APRÈS LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
3. AVANT DE SOUSCRIRE/COMMENCER, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LIEUX, C'EST-À-DIRE RÉCLAMATION CAUSÉE PAR L'AGGRAVATION DES CONDITIONS LOCALES NE SONT RECONNUE PAR LA VILLE.
4. AUCUN SUBSTITUT AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS SUR LES DESSINS NE SONT ACCEPTÉ PAR LA COMMISSION, SUIVE L'OBJET DU CONTRAT, LES PRODUITS ALTERNATIVES POURRAIENT ÊTRE PROPRES POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET CE, SUR APPROBATION DU CLIENT.
5. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER L'ÉTAT DU SITE EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS (DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNUS (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS, ETC.) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA AVOIR LE CLIENT ET LE CONCESSIONNAIRE DE TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU IRÉGULARITÉS.
6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITE OU SÉJOUR EXÉCUTES LES TRAVAUX ET DEVRA ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SANS QUELQU'AN DÉLAI SUR L'ÉCHELIER DU PROJET NE SONT ACCEPTABLE.
7. LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS INSPECTERONT LES TRAVAUX ET ÉMETTERONT UNE LISTE DE DÉFECTUOSITÉS S'IL Y A LIEU. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA CORRIGER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRIABLES SUIVANT LA DATE DÉMOSN DE LA LISTE DE DÉFECTUOSITÉS.
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.
9. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES ET ADÉQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.
10. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHEMINEMENT DES TRAVAUX. LE SURINTENDANT DU CHANTIER TRANSITERA DANS LE CAS DE TRAVAUX CONTRACTUALISÉ AFIN D'ÉVITER TOUT SURPLUS DE FRAIS.
11. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT OU EXCÉDER LES EXIGENCES DE CE LI, IL DOIVENT AUSSI ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA MUNICIPALITÉ OU Q'IL Y AIT LES TRAVAUX. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DERNIERS CODES EN VIGUEUR.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL COORDONNERA LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉROULEMENT.
13. DANS LES ZONES OÙ AURENT LIEUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER OU À RÉCOLLECTER.
14. DANS LES ZONES HORS-CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES POLES SUIVANT LE MINIMUM L'IMPILATION DE POSSÉDERE DE DÉBRIS RÉSULTANT DES TRAVAUX.
15. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SONT RESPONSABLE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉCHÈQUEMENT CHAQUE JOUR DU SITE ÉLEVANT TOUTES LES DÉCHÈQUES DE LA VILLE. CROISER LE CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS DE MATÉRIAU GÉNÉRAL ET DE REBUTS, Y COMPRIS CES GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU PAR LES SOUS-TRAITANTS.
16. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVOYER DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE. TOUT DOMMAGE ENCOURU LORS DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.
17. LES ISSUES NE DOIVENT ÊTRE OBSTRUÉS EN AUCUN MOMENT.
18. TOUT FIN, RÉFÉMENTAIRE, ACCESSOIRE, ETC. "ÉQUIVALENT" TRAVAIL DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT OU AU CONCESSIONNAIRE ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT SON UTILISATION OU INSTALLATION.

No.	Description	Appr.	Date
Émissions et Révisions			

Informations projet

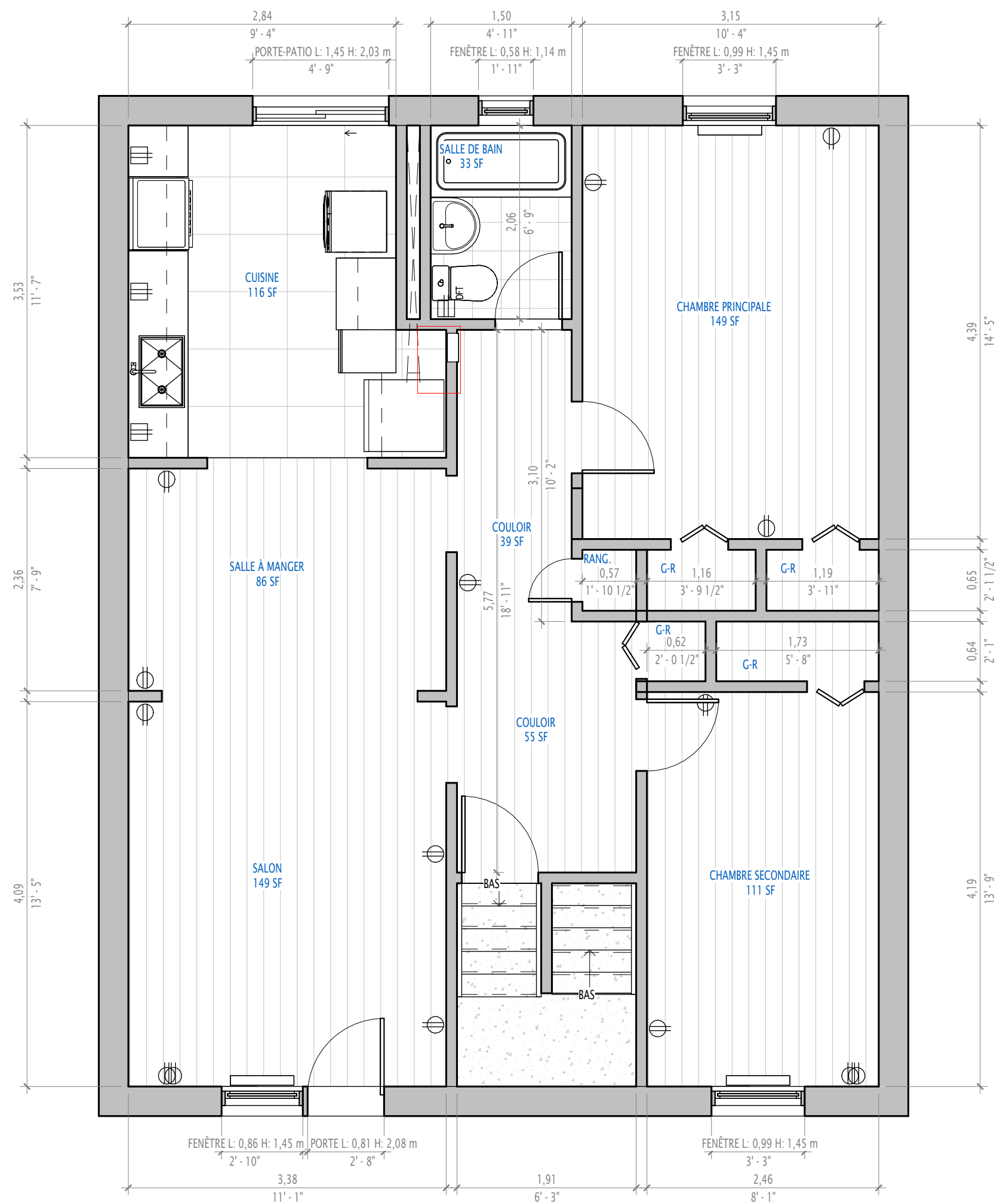
SIMON RENAUD (514.713.4333)

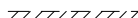
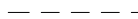
7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3

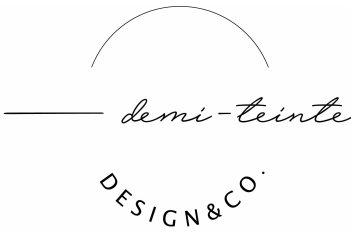
TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE

Dessin
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - EXISTANT

Dossier PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet DT - 234
Date 29/07/2025	Échelle As indicated
Dessiné par CAMILLE CANTIN Vérifié par ÉLIZABETH DAVID	No. Feuille V-03 / V-08



LÉGENDE - CONSTRUCTION	
XXXX NOM PIÈCE XXX PL. CA.	ÉTIQUETTE DES PIÈCES
	MUR EXISTANTE À CONSERVER
	MUR NOUVEAU À CONSTRUIRE (VOIR COMPOSITION)
	MUR EXISTANT À DÉMOLIR
	ÉLÉMENT EXISTANT À ENLEVER/ DÉMOLIR
 VENT.	VENTILATION
 	DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ÉLECTRIQUE.
XX	NOTE SPÉCIFIQUE



ÉLIZABETH DAVID & CAMILLE CANTIN

514.970.6667	514.716.7867
--------------	--------------

INFO@DEMI-TEINTE.CA

NOTES GÉNÉRALES

- LES PLANS DEMONSTRANT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU CONCEPTEUR ET DU CLIENT.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE LA MAINTIENNEUR DES LOIS, C'EST-À-DIRE DES TRAVAUX DES PERIODES NÉCESSAIRES.
13. APRÈS DE LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
13. AVANT DE SOUSMETTRE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LOIS, C'EST-À-DIRE DES TRAVAUX DES PERIODES NÉCESSAIRES DES CONDITIONS LOCALES NE SONT RECONNUE PAR LA SUITE.
14. AVANT SUBSTITUER AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS SUR LES DESSINS NE SONT ACCEPTÉ L'ORDRE DE LA SOUSMISE, SUIVI DE L'OBJET DU CONTRAT, DES PRODUITS ALTERNATIFS, POURRAIENT ÊTRE PROPOSÉS POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET, EN CAS D'APPROBATION DU CLIENT.
15. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER L'ÉTAT DU SITO EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS (DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNUS (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS, ETC.) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA AVISER LE CLIENT ET LE CLIENT AVISER LES TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU IRREGULARITÉS.
16. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITO OU SÉRONT EXÉCUTÉS LES TRAVAUX ET DEVRA ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SANS QU'IL Y AIT D'UN CÔTÉ L'ÉCHANGÉ DU SITO NE SONT ACCEPTABLE.
17. LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS SUR LES TRAVAUX ET ÉMÉTERONT UNE LISTE DE DEFECTUOSITÉS S'Y A LIEU. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA RÉPONDRE À TOUTES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRIABLES SUIVANT LA DATE DÉMOSN DE LA LISTE DE DEFECTUOSITÉS.
18. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA VÉRIFIER APRÈS LE CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.
19. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR LA MAIN D'ŒUVRE, L'ÉQUIPEMENT NECESSAIRE ET ADÉQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.
20. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE TRAVAIL AVANT D'ÊTRE TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX. LE SUIVANT DU CHANTIER TRACÉ CHACUN DANS LE CAS DE TRAVAUX CONCURRENTS AVANT D'ÊTRE TOUT SURPLUS DE TRAVAUX.
21. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT OU QU'ILS EXIGENT DE CEUX, IL S'Y DOIVENT AUSSI ÊTRE CONFORMES AUX NORMES DE CONSTRUCTION NÉCESSAIRES DANS LES TRAVAUX. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DERNIERS CODES EN VIGUEUR.
22. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉVELOPPEMENT.
23. DANS LES ZONES OU AURONT LIEUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER OU À RÉCOLLECTER.
24. DANS LES ZONES HORS-CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES POLES EXISTANTS POUR RÉDUIRE AU MINIMUM L'INSTALLATION DE POSSÉDER DE DÉBRIS RÉSULTANT DES TRAVAUX.
25. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL S'EST RESPONSABLE DE L'ASSURANCE ET DU DÉMOSN CONCOMITANT QUOTIDIEN DU SITE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. LE CLIENT GARDER LA CHAÎNE PROPRIÉTÉ ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS DE MATÉRIAU ET DE REBUTS, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU PAR LES SOUS-TRAITANTS.
26. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVOIERS DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE. TOUT DOMMAGE ENCOURU LORS DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.
27. LES ISSUES NE DEVONT ÊTRE OBSTRUÉES EN AUCUN MOMENT.
28. TOUT LE SITE, Y COMPRIS, APPAREIL, ACCESSOIRE, ETC. ÉQUIVALENT DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT ET AU CONCEPTEUR, ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT TOUTE UTILISATION OU INSTALLATION.

No.	Description	Appr.	Date
Émissions et Révisions			

Informations projet

SIMON RENAUD (514.713.4333)

7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3

TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE

Dessin
PLAN ÉTAGE - EXISTANT

Dossier PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet DT - 234
Date 29/07/2025	Échelle As indicated
Dessiné par CAMILLE CANTIN Vérifié par ÉLIZABETH DAVID	No. Feuille V-04 / V-08



5. LES PLANS DÉMONTRE LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU DESIGNER ET DU CLIENT.
6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SE PROCLAMER TOUTS LES PERMIS NÉCESSAIRES AVANT DE LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
7. AVANT DE SOUSSEIGNER, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LIEUX, CAR AUCUNE RÉCLAMATION CAUSÉE PAR L'IGNORANCE DES CONDITIONS LOCALES NE SERA RECONNUE PAR LA SUITE.
8. AUCUN SUBSTITUT AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS PAR LES DESSINS NE SERA ACCEPTÉ LOUS DE LA SOUMISSION, SUIVANT LA VÉRIFICATION DU CONTRAT, DES PRODUITS ALTERNATIFS POURRAIENT ÊTRE PROPOSÉS POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET DE, SUR APPROBATION DU CLIENT.
9. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT EXAMINER L'ÉTAT DU SITO EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPARELS, ETC.) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE SITE. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT ÉVALUER LE CLIENT ET LE DESIGNER DE TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU IRREGULARITÉS.
10. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITO OU SÉJOURNÉ ENCEINTES LES TRAVAUX ET DEVAIT ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SANS QUO AUCUN DÉLAI SUR L'ÉCHÉANCEUR DU PROJET NE SERA ACCEPTABLE.
11. LE CLIENT ET LES ENTREPRENEURS INSPECTERONT LES TRAVAUX ET ÉMÉTERONT UNE LISTE DE DÉFECTUOSITÉS. SI, A L'ÉLÉ, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRIABLES SUIVANT LA DATE D'ÉMISSION DE LA LISTE DE DÉFECTUOSITÉS.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.
13. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR A MAIN-D'ŒUVRE, L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES ET ADÉQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.
14. TOUTS LES TRAVAUX DEVOIENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHEMINEMENT DES TRAVAUX. LE SURINTENDANT DU CHANTIER TRAVAILLANT DANS LE CAS DE TRAVAUX CONTRACTAIRE AFIN D'ÉVITER TOUT SURPLUS DE FRAIS.
15. TOUTS LES TRAVAUX DEVOIENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU 8 TITRE OU EXCÉDER LES DIMENSIONS DE CE CODE, IL DOIVRAIT AUSSI ÊTRE CONFORMES AUX DIMENSIONS DE LA MUNICIPALITÉ OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX. TOUTS LES TRAVAUX DEVOIENT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DERNIERS CODES EN VIGUEUR.
16. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT COORDONNER LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉROULEMENT.
17. DANS LES ZONES OÙ AURAIENT LIÉUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER OU À RELOCALISER.
18. DANS LES ZONES HORS-CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVAIT PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES BIENS DU CLIENT ET POUR S'ASSURER AU MINIMUM L'INÉVITATION DE POUSSIERE ET DE DÉBRIS RÉSULTANT DE TRAVAUX.
19. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉMONTAGE/CHARGEMENT DU SITO PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. IL DEVAIT GARDER LE QUOTIDIEN PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS DE MATÉRIAU ET DE REBUTS, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU PAR LES SOUS-TRAITANTS.
20. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVOYER DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGER LES AUTRES ÉLÉMENTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE, TOUT DOMMAGE ENCOURU LORS DES TRAVAUX DEVAIT ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAIS RAISONNABLE.
21. LES ISSUES NE DEVRAIENT ÊTRE OBSTRUÉES EN AUCUN MOMENT.
22. TOUT FIN, ROYMENT, APPAREIL, ACCESSOIRE, ETC., ÉQUIVALENT DEVAIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT OU AU DESIGNER ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT SON UTILISATION OU INSTALLATION.

No.	Description	Appr.	Date
Émissions et Révisions			

Dessin

PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION

Dossier PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet DT - 234
Date 29/07/2025	Échelle As indicated
Dessiné par CAMILLE CANTIN Vérifié par ÉLIZABETH DAVID	No. Feuille V-05 / V-08

NOTE SPÉCIFIQUE





- LES PLANS DEMANDENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU CONCEPTEUR ET DU CLIENT.
1. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET Y PARTICIPER TOUS LES PERIODES NECESSAIRES AUPRES DE LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.
3. AVANT DE SOUSCRIRE/LEVER, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LIEUX, SUIVANT LE TYPE DE CONTRAT, DES PRODUITS ALTERNATIFS POURRONT ÊTRE PROPOSÉS POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET CE, SUR APPROPRIATION DU CLIENT.
4. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER L'ÉTAT DU SITE EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS, ETC) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA AVOIR LE CLIENT ET LE CONCEPTEUR DE TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU RÉGULARITÉS.
5. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITE OU S'OPÉRERONT DES TRAVAUX ET DEVRA ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SANS QU'IL AUCUN DÉLAI SUR L'ÉCHÉANCE DU PROJET NE SOIT DÉTERMINÉ.
7. LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS INSPECTEURS LES TRAVAUX ET ÉMETTENT UNE LISTE DE DEFECTUOSITÉS SUR LE Y A LIEU. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA APPORTER LES CORRECTIONS NECESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRIABLES SUIVANT LA DATE D'ÉMISSION DE LA LISTE DE DEFECTUOSITÉS.
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA VÉRIFIER AUPRES DU CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.
9. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, L'ÉQUIPEMENT NECESSAIRES ET ADÉQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.
10. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX. LE SURINTENDANT DU CHANTIER TRAVAILLERA DANS LE CAS DE TRAVAUX CONTRACTAIRE AFIN D'ÉVITER TOUT SURPLUS DE FRAIS.
11. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL D'8 TIMENT OU EXCÉDER LES DIMENSIONS DE CONFLIT (SI IL DOIVENT AUSSI ÊTRE CONFORMES AVEC LES DIMENSIONS DE CONFLIT) OBTENIR LES TRAVAUX. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DÉLAIÉS COÛTS EN VIGUEUR.
12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT COORDONNER LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉROULEMENT.
13. DANS LES ZONES OÙ AURONT LIEUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER DU A RELOCALISER.
14. DANS LES ZONES hors CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES BIENTS EXISTANTS POUR S'ÉLOIGNER AU MINIMUM L'INSTALLATION DE POUSSIERE ET DE DÉBRIS RÉSULTANT DES TRAVAUX.
15. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉCHÈQUEMENT QUOTIDIEN DU SITE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. IL DEVRA GARDER LE CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS DE MATÉRIAUX ET DE REBUTS, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU LE CLIENT SANS TRAITANTS.
16. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVOYER DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGÉES LES AUTRES ÉLÉMENTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE, TOUT DOMMAGE ENCOURU LORS DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAIS RASONNABLE.
17. LES ISSUES NE DEVONT ÊTRE OBSTRUÉS EN ACCÈS, MOUVEMENT.
18. TOUT FIN, RÈGLEMENT, APPAREIL, ACCUMULATION, ETC. "ÉQUIVALENT" DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT OU AU CONCEPTEUR ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT SON UTILISATION OU INSTALLATION.

[illegible]

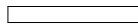
No.	Description	Appr.	Date
-----	-------------	-------	------

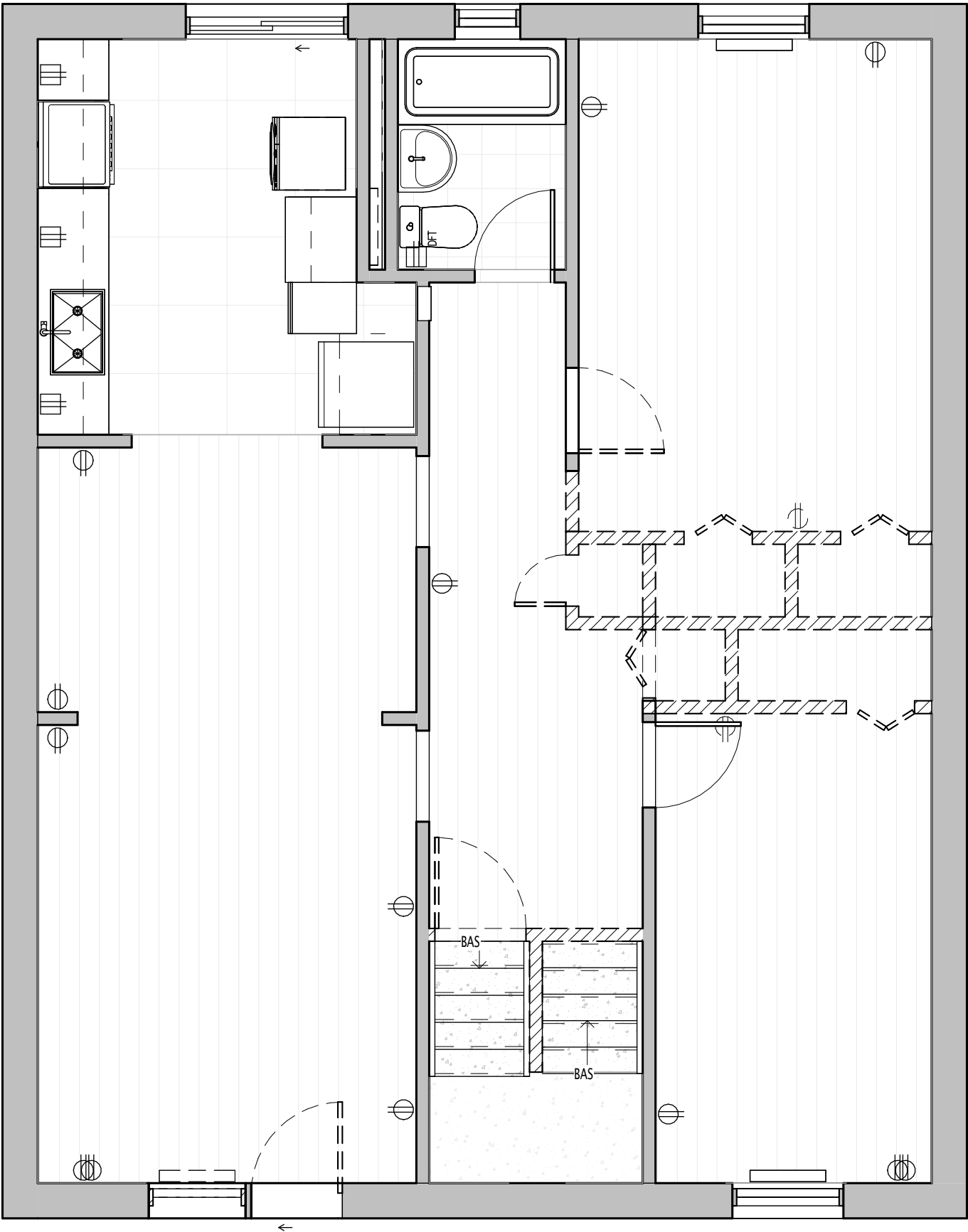
Émissions et Révisions

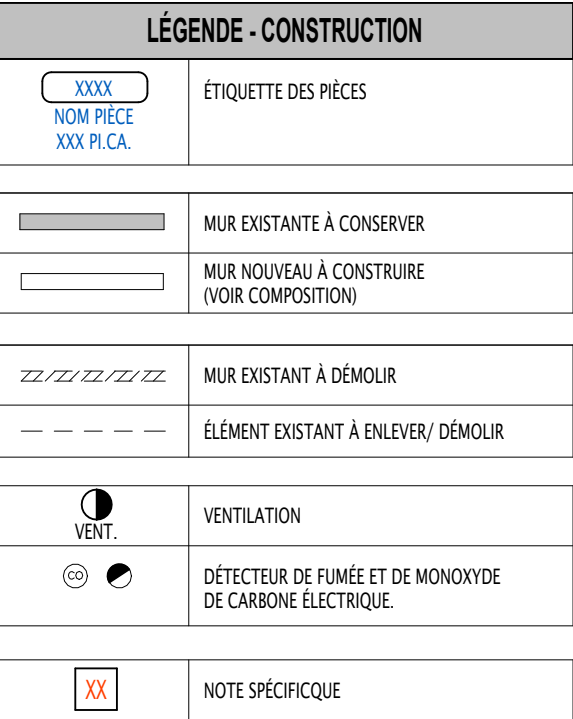
Informations projet
SIMON RENAUD (514.713.4333)
7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3
TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE

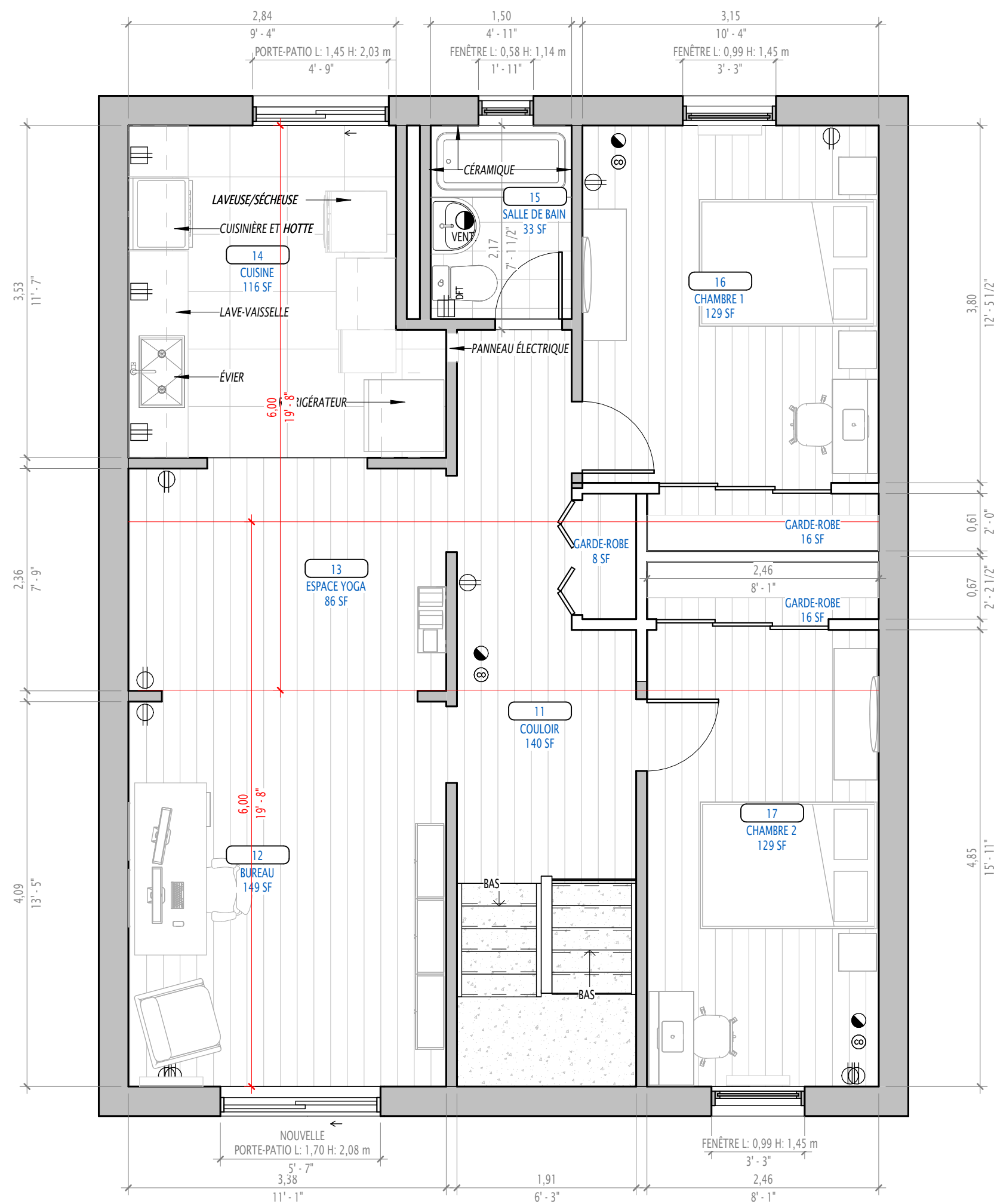
Dessin
PLAN ÉTAGE - DÉMOLITION

Dossier PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet DT - 234
Date 29/07/2025	Échelle As indicated
Dessiné par CAMILLE CANTIN Vérifié par ÉLIZABETH DAVID	No. Feuille V-06 / V-08

LÉGENDE - CONSTRUCTION	
 NOM PIÈCE XXX PL.CA.	ÉTIQUETTE DES PIÈCES
	MUR EXISTANTE À CONSERVER
	MUR NOUVEAU À CONSTRUIRE (VOIR COMPOSITION)
	MUR EXISTANT À DÉMOLIR
	ÉLÉMENT EXISTANT À ENLEVER/ DÉMOLIR
	VENTILATION
	DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ÉLECTRIQUE.
	NOTE SPÉCIFIQUE







LÉGENDE - CONSTRUCTION

XXXX NOM PIÈCE XXX PI.CA.	ÉTIQUETTE DES PIÈCES
---------------------------------	----------------------

☐	MUR EXISTANTE À CONSERVER
☐	MUR NOUVEAU À CONSTRUIRE (VOIR COMPOSITION)

/// /// ///	MUR EXISTANT À DÉMOLIR
— — — — —	ÉLÉMENT EXISTANT À ENLEVER/ DÉMOLIR

 VENT.	VENTILATION
 	DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ÉLECTRIQUE.

XX	NOTE SPÉCIFIQUE
----	-----------------



ÉLIZABETH DAVID & CAMILLE CANTIN

514.970.6667

514.716.7867

INFO@DEMI-TEINTE.CA

NOTES GÉNÉRALES

1. LES PLANS DE MEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU DESIGNER ET DU CLIENT.

2. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA ÊTRE MEMBRE ACTIF DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SE PROCURER TOUS LES PERMIS NÉCESSAIRES AUPRÈS DE LA VILLE AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

3. AVANT DE SOUMISSIONNER, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER ATTENTIVEMENT LES LIEUX, CAR AUCUNE RÉCLAMATION CAUSÉE PAR L'IGNORANCE DES CONDITIONS LOCALES NE SERA RECONNUE PAR LA SUITE.

4. AUCUN SUBSTITUT AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS SUR LES DESSINS NE SERA ACCEPTÉ LORS DE LA SOUMISSION, SUITE À L'OBTENTION DU CONTRAT, DES PRODUITS ALTERNATIFS POURRONT ÊTRE PROPOSÉS POUR FIN DE DIMINUER LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET CE, SUR APPROBATION DU CLIENT.

3. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA EXAMINER L'ÉTAT DU SITE EN CONCORDANCE AVEC CES DESSINS (DIMENSIONS, MESURES, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS) ET AUTRES DOCUMENTS CONNEXES (INFORMATION COMPLÉMENTAIRES, SPÉCIFICATIONS DES APPAREILS, ETC.) POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA AVISER LE CLIENT ET LE CONCEPTEUR DE TOUTES ANOMALIES, OMISSIONS OU IRÉGULARITÉS.

6. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DU SITE OÙ SERONT EXÉCUTÉS LES TRAVAUX ET DEVRA ASSURER L'ACCESSIBILITÉ, SAUF QUOI AUCUN DÉLAIS SUR L'ÉCHÉANCIER DU PROJET NE SERA ACCEPTABLE.

7. LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS INSPECTERONT LES TRAVAUX ET ÉMETTENT UNE LISTE DE DÉFECTUOSITÉS S'IL Y A LIEU. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES 15 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA DATE D'ÉMISSION DE LA LISTE DE DÉFECTUOSITÉS.

8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT TOUTES LES DIMENSIONS ET PARTICULARITÉS DES ÉQUIPEMENTS.

9. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR LA MAIN-D'OEUVRE, L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES ET ADÉQUAT À L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE.

10. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES AUTRES CORPS MÉTIER AFIN D'ÉVITER TOUTE INTERFÉRENCE DANS L'ACHEMINEMENT DES TRAVAUX. LE SURINTENDANT DU CHANTIER TRANCHERA DANS LE CAS DE TRAVAUX CONTRADICTOIRE AFIN D'ÉVITER TOUT SURPLUS DE FRAIS.

11. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE NATIONAL DU B
TIMENT OU EXCÉDER LES EXIGENCES DE CELUI CI. ILS DOIVENT AUSSI ÊTRE
CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA MUNICIPALITÉ OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX. T
LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DERNIERS CODES EN
VIGUEUR.

12. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS SOUS-CONTRACTANTS ET EN ASSURER LE BON DÉROULEMENT.

13. DANS LES ZONES OÙ AURONT LIEUX LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À CONSERVER OU À RELOCALISER.

14. DANS LES ZONES HORS-CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR DES MÉTHODES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES SUR LES ÉLÉMENTS EXISTANTS ET LES BIENS DU CLIENT ET POUR RÉDUIRE AU MINIMUM L'INFILTRATION DE POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS RÉSULTANT DES TRAVAUX.

15. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉSENCOMBREMENT QUOTIDIEN DU SITE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. IL DEVRA GARDER LE CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION D'ÉBRIIS DE MATÉRIAUX ET DE REBUTS, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU PAR LES SOUS-TRAITANTS.

16. PRÉVOIR DES DISPOSITIFS ET ENVISAGER DES MÉTHODES DESTINÉES À PROTÉGER LES AUTRES ÉLÉMENTS DE L'OUVRAGE CONTRE TOUT DOMMAGE. TOUT DOMMAGE ENCOURLI LORS DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RÉPARÉ DANS UN DÉLAIS RAISONNABLE.

17. LES ISSUES NE DOIVENT ÊTRE OBSTRUÉES EN AUCUN MOMENT

18. TOUT FINI, REVÊTEMENT, APPAREIL, ACCESSOIRE, ETC. "ÉQUIVALENT" DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AU CLIENT ET AU DESIGNER ET APPROUVÉ PAR CES DERNIERS, AVANT SON UTILISATION OU INSTALLATION.

[illegible]

No.	Description	Appr.	Date
-----	-------------	-------	------

Émissions et Révisions

Informations proje

SIMON RENAUD (514.713.4333)

7267 Rue Fabre #1, Montreal, QC H2E 2B3
TRAVAUX: REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE

Dessir

PLAN ÉTAGE - AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Dossier PLAN PERMIS VILLE	Numéro de projet DT - 234
Date 29/07/2025	Échelle As indicated
Dessiné par CAMILLE CANTIN Vérifié par ÉLIZABETH DAVID	No. Feuille V-08 / V-08

PLAN ÉTAGE - AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

$$1/4'' = 1'-0''$$

VEUILLEZ CONSULTER LES FICHES TECHNIQUES DES ÉQUIPEMENTS POUR OBTENIR LES SPÉCIFICATIONS EXACTES. LES DESSINS DES ÉQUIPEMENTS NE SONT QUE DES REPRÉSENTATIONS APPROXIMATIVES.

Simon Renaud



Madame, Monsieur,

J'ai un immeuble situé au 7267 rue Fabre qui, avant que je l'achète, a été converti de duplex en triplex avec le sous-sol. Ce dernier était, je crois, lié au rez-de-chaussé auparavant. J'habite depuis plus de 7 ans le rez-de-chaussé et ai des locataires au sous-sol et à l'étage.

Il y a bientôt 8 ans j'ai acheté dans l'optique d'avoir des enfants et ainsi reprendre l'étage lorsqu'ils seraient plus grands. Il y a maintenant environ 3 ans, je me suis séparé de la mère et ai hésité longuement à racheter sa part de l'immeuble étant donné le projet de règlement visant à restreindre les fusions. Voyant que mon projet s'y qualifiait, j'ai alors décidé de racheter, à fort prix, sa part de l'immeuble en juin 2021.

Le rez-de-chaussée fait environ 940 pi2 et n'a que deux chambres. L'appartement à l'étage est une réplique du rez-de-chaussée tant en superficie qu'au niveau de la disposition des pièces.

J'ai un garçon et une fille en garde partagée (50%) et je souhaiterais leur offrir la possibilité d'avoir chacun leur chambre. J'ai également une copine depuis deux ans qui a un garçon du même âge que les miens. Nous considérons la possibilité qu'ils emménagent dans mon immeuble, la présence des quatre chambres à coucher seraient indispensables.

La fusion avec l'appartement à l'étage me semble être celle nécessitant le moins de modifications. En effet, je souhaite minimiser les changements pour réduire les coûts et surtout, permettre de préserver les pièces existantes de façon à les réutiliser lorsque mes enfants seront grands, que ce soit pour eux ou pour un autre futur locataire. Mon projet se résume donc à :

- Mettre une porte dans l'escalier intérieur commun qui isolerait le rez-de-chaussée et l'étage.
- Enlever la porte de mon rez-de-chaussée et élargir l'ouverture du non porteur de l'escalier commun, ce qui permettrait de mieux communiquer entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Espérant que ce projet de vie familial puisse se réaliser.

Sincères salutations,



Simon Renaud

...

SECTION 12 : RÉDUCTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN ZONE RÉSIDENTIELLE

31.16. ZONES D'APPLICATION

Les dispositions de la présente section s'appliquent dans les zones où un usage de la famille habitation est autorisé.

31.17. USAGE CONDITIONNEL POUVANT ÊTRE AUTORISÉ

Malgré l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et le nombre minimal de logements prescrits, la réduction d'un seul logement du nombre de logements d'un bâtiment peut être autorisée comme usage conditionnel si les conditions suivantes sont respectées :

- 1° la demande ne vise pas à remplacer un logement ou une partie de celui-ci par un usage autre que résidentiel;
- 2° la demande vise un bâtiment dans lequel le nombre de logements n'a pas déjà été réduit au cours des 30 dernières années;
- 3° lorsque la demande vise l'exercice de l'usage de la catégorie d'usages H.1, la superficie de plancher de cet usage ne dépasse pas 250 m².

31.18. CRITÈRES D'ÉVALUATION APPLICABLES

L'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel visé à la présente section doit être faite en considérant les critères suivants :

- 1° dans le cas d'un bâtiment ayant déjà subi une augmentation du nombre de logements, la contribution de l'usage projeté au retour à la typologie architecturale d'origine du bâtiment;
- 2° les avantages de la proposition de réduction d'un logement par rapport au nombre de logements existants dans le bâtiment, en regard notamment de contraintes physiques du bâtiment ou du terrain telles que ses dimensions ou sa configuration;
- 3° la qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques, l'apparence et la localisation des accès au bâtiment ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;

- 4° la réversibilité des modifications apportées au bâtiment de manière à ce qu'il puisse éventuellement retrouver son usage d'origine, le cas échéant;
- 5° les impacts de l'usage projeté sur la qualité de vie de l'ensemble des occupants du bâtiment, notamment en regard de la superficie des logements, de l'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements, de la qualité des espaces de vie extérieurs ainsi que de l'éclairage et de la ventilation naturels des logements.

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H02-173

Catégories d'usages autorisés		Principal						
Habitation		H.2	H.3					
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)								
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X					
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques max (m ²)								
Distance entre deux restaurants min (m)								
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)								
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9					
En étage	min/max	2/2	2/2					
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-					
Mode d'implantation (I-J-C)		C	C					
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60					
Densité	min/max	-	-					
Marges								
Avant principale	min/max (m)	2,5/5	2,5/5					
Avant secondaire	min/max (m)	-	-					
Latérale	min (m)	1,5	1,5					
Arrière	min (m)	3	3					
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40					
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80					
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial								-

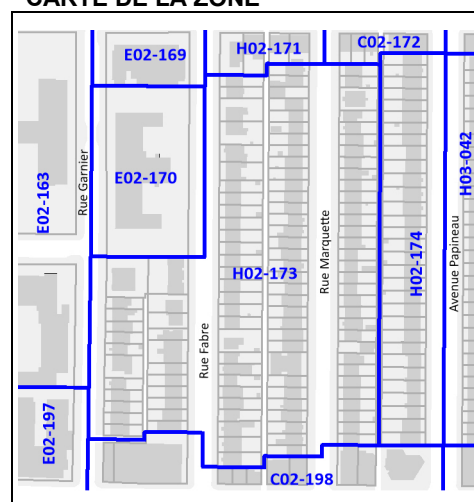
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-0
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-108 (2021-01-19), 01-283-116 (2023-04-04), 01-283-119 (2024-09-03), 01-283-124 (2025-07-08)
--

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**



Dossier # : 1253356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

de nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2025-11-11 17:55

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1253356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner, parmi ses membres, un.e maire.sse suppléant.e à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout, conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

Le 8 juillet 2025, par sa résolution CA25 14 0218, le conseil d'arrondissement désignait le conseiller Sylvain Ouellet à titre de maire suppléant d'arrondissement du 9 juillet 2025 à la date de l'assermentation des élus, en novembre 2025, suite aux élections municipales de novembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 140218 - 8 juillet 2025 - 1253356002 - Nommer le conseiller Sylvain Ouellet à titre de maire suppléant, pour la période comprise entre le 9 juillet 2025 et la date de l'assermentation des élus, en novembre 2025, suite aux élections municipales de novembre.

DESCRIPTION

Il convient de nommer Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période comprise entre le 26 novembre 2025 et le 10 mars 2026.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des

processus de décision en favorisant une participation citoyenne dynamique aux séances du conseil d'arrondissement et où les citoyennes et citoyens se sentent parties prenantes des processus de décisions et de l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement. La nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant permet le maintien des séances du conseil, en cas d'absence du maire. La participation citoyenne, essentielle à la vie municipale, peut se poursuivre, assurant ainsi une vie démocratique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-01

Gabrielle GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 438-826-4769
Télécop. : -

Dossier # : 1253356004

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division du
greffe

Objet :

Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse
suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre
2025 au 10 mars 2026.



1253356004_grille_analyse_montreal_2030_Maire suppléant.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1253356004

Unité administrative responsable : *Division du greffe*

Projet : *Nommer un-e conseiller-ère à titre de maire-sse suppléant-e de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Ce dossier contribue à la priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>La nomination d'un(e) maire(sse) suppléant (e) permet le maintien des séances du conseil, en cas d'absence du ou de la maire(esse). La participation citoyenne, essentielle à la vie municipale, peut se poursuivre, assurant ainsi une vie démocratique.</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle.



Dossier # : 1253356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le conseiller Sylvain Ouellet, à la présidence, la conseillère Elvira Carhuallanqui, à la vice-présidence et le conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

Il est recommandé :

de nommer le conseiller Sylvain Ouellet, à titre de président, la conseillère Elvira Carhuallanqui, à titre de vice-présidente et le conseiller Josué Corvil, à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2025-11-18 09:38

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

directeur(-trice) - arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le conseiller Sylvain Ouellet, à la présidence, la conseillère Elvira Carhuallanqui, à la vice-présidence et le conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRLQ, c. A-19.1) précise que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité. Cet article prévoit aussi que le conseil d'une municipalité peut attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA02-14002) a été adopté en 2002. L'article 3 prévoit que ce comité se compose de douze (12) membres désignés par le conseil d'arrondissement, dont deux membres du conseil d'arrondissement qui agissent comme président et vice-président et un membre du conseil d'arrondissement qui agit comme président suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 140331 - 1233356007 - 7 novembre 2023 - Nomination de la conseillère Mary Deros, à titre de présidente, du conseiller, Sylvain Ouellet à titre de vice-président et de la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement pour une période de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 23 novembre 2023 et la date de l'assermentation des élus, suite aux élections municipales de novembre 2025.

CA22 140115 - 1221658001 - 5 avril 2022 - Nomination de la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, au poste de vice-présidente du comité et nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme afin de combler la durée non écoulée du mandat de la présidente suppléante, soit du 6 avril 2022 au 22 novembre 2023.

CA22 14 0097 - 1226996002 - 5 avril 2022 - Adopter le Règlement RCA02-14002-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme » afin d'apporter une modification au nombre de membres constituant le comité.

DESCRIPTION

Le mandat de la présidente, du vice-président et de la présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme est arrivé à échéance en novembre 2025 suite aux élections municipales. Il convient donc de nommer trois nouveaux membres du conseil d'arrondissement à la présidence, vice-présidence et à la suppléance de la présidence pour une période de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 25 novembre 2025 et le 7 décembre 2027, comme suit :

- le conseiller Sylvain Ouellet, président
- la conseillère Elvira Carhuallanqui, vice-présidente
- le conseiller Josué Corvil, président suppléant

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel permet d'assurer la présence constante de trois membres du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 :

Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision. En effet, le comité consultatif d'urbanisme, composé de douze membres, dont neuf citoyennes et citoyens de l'arrondissement, procède à l'étude de différents projets en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et émet ses recommandations au conseil d'arrondissement.

La présence d'une présidente, d'un vice-président et d'une présidente suppléante au comité consultatif d'urbanisme contribue à l'engagement actif des citoyennes et citoyens dans la prise de décision et favorise la vie démocratique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3681

Télécop. : 514 868-4066

Dossier # : 1253356005

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division du
greffe

Objet :

Nommer le conseiller Sylvain Ouellet, à la présidence, la
conseillère Elvira Carhuallanqui, à la vice-présidence et le
conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du
comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une
période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7
décembre 2027.



1253356005_grille_analyse_montreal_2030 membres élus CCU.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Analyste-rédactrice

Tél : 514 868-4065

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1253356005

Unité administrative responsable : *Division du greffe*

Projet : *Nommer, pour une période de deux ans, trois membres du conseil d'arrondissement, à titre de président-e, vice-président-e et président-e suppléant-e du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Ce dossier contribue à la priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Le comité consultatif d'urbanisme, composé de douze membres, dont neuf citoyennes et citoyens de l'arrondissement, procède à l'étude de différents projets en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et émet ses recommandations au conseil d'arrondissement.</i> <i>La présence d'une présidente, vice-présidente et président suppléant au comité consultatif d'urbanisme contribue à l'engagement actif des citoyennes et citoyens dans la prise de décision et favorise la vie démocratique.</i>			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses		oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses		oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X	
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X	
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnel.



Dossier # : 1258343011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la conseillère du district de Villera y, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villera y ».

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villera y-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA21-14001), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la Ville une personne qui sera membre du conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villera y »;

CONSIDÉRANT QUE la commissaire au développement économique de l'arrondissement pourra siéger comme observatrice suivant l'approbation du conseil d'administration de la SDC;

Il est recommandé :

de désigner Mme Martine Musau Muele, conseillère du district de Villera y, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villera y ».

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-12 14:16

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1258343011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) Quartier Villeray, qui est encadrée par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et par le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* (RCA21-14001), compte un élu sur son conseil d'administration. À la suite des élections municipales, l'arrondissement doit ainsi désigner parmi ses élus ou ses fonctionnaires une personne qui sera membre du conseil d'administration de la SDC. La présente est pour désigner un représentant du conseil d'arrondissement qui assumera cette responsabilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 14024 - 1228343004 - 6 septembre 2022 - Désignation de la mairesse d'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray».

DESCRIPTION

Désigner un représentant du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la SDC Quartier Villeray.

JUSTIFICATION

Selon l'article 26 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*, le conseil d'administration d'une SDC doit être constitué de neuf personnes, dont six commerçants membres, deux personnes désignées par ses six administrateurs et une personne choisie par l'Arrondissement, soit un élu ou un fonctionnaire.
La Direction du développement du territoire recommande donc de désigner un représentant de l'Arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la SDC du Quartier Villeray, afin que cette personne participe aux rencontres de son conseil d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les deux priorités qui suivent :

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce projet s'inscrit dans les priorités de l'arrondissement 2025 concernant les milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier priverait l'arrondissement de son rôle d'influence et de pouvoir auprès du conseil d'administration qui administre un secteur commercial majeur de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux
entreprises

Tél : 438-951-2464

Télécop. :

Dossier # : 1258343011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».



Grille_analyse_montreal_2030_1258343011.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018

Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1258343011

Unité administrative responsable : Développement du territoire

Projet : Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC Quartier Villeray ».

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?			x
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité; 19. Offrir à l'ensemble de Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			
14. Cohérence des stratégies de développement économique entre l'arrondissement et la SDC; 19. Augmentation de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais habitant aux environs de ce secteur commercial.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire, il est recommandé :

Au conseil d'agglomération de nommer Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-14 16:13

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. Ce réseau répond à l'obligation de l'agglomération de Montréal de se doter de points de service en développement local et régional. L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Est, lequel regroupe aussi les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner une nouvelle représentante élue et responsable du développement économique local au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 140040 - 1218343011 - 1^{er} février 2022 - Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui, conseillère de ville du district de Parc-Extension, pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande :
d'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil

d'administration de PME MTL Centre-Est, et ce, pour les motifs suivants :

- La participation d'une représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement, dans l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.



Grille_analyse_montreal_2030_1258343012.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1258343012

Unité administrative responsable : Développement du territoire

Projet : Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer XXXXX à titre de représentant élu de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?			x
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			
14. Cohérence des stratégies de développement économique entre l'arrondissement et la SDC.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		x	
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle